Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE - Nº 13060 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 24 JANVIER 1987

Violences à Manille

Les affrontements sanglants entre forces de l'ordre et paysans dont Manille a été le théâtre jeudi 22 janvier prouvent sans doute que les efforts consentis par Mme Aquino pour mettre fin à une guerre civile qui dure depuis dix-huit ans ont échoué. Au même moment, en effet, la suspension des pourparlers avec les communistes mettait un terme à un simulacre auquel Mme Aquino et les rebelles, pour des raisons opposées, avaient choisi de se prêter.

En fait, ces négociations n'avaient jamais véritablement débuté, les deux parties n'ayant pu s'entendre sur un ordre du jour. Les communistes se sont montrés peu enclins à discuter des questions que le gouvernement souhaitait aborder, à commencer par la réforme agraire qui permettrait de couper l'herbe sous le pied à l'insurrection dans les régions les plus pauvres de l'archipel. Ils se sont au contraire entêtés à avancer la question des bases militaires américaines dont ils exigent la fermeture, sujet dont le gouvernement ne veut pas débattre pour le moment.

Il reste que les promesses de réforme agraire paraissaient bien tardives alors que Mme Aquino, si populaire soit-elle, semble de plus en plus prisonnière de forces farouchement opposées à une refonte substantielle de certaines structures économiques des Philippines.

Pour le gouvernement, les communistes ont donc pris l'initiative de rompre le dialogue parce qu'ils n'avaient plus rien à y gagner. Leurs chefs se sont montrés au grand jour à Manille et se sont assuré une large publicité à la faveur de la trêve. Les efforts de Mme Aquino pour préserver l'illusion d'une reprise possible des pourparlers ne peuvent pas dissimuler le fait que la présidente, seule, en tirerait avantage à l'approche du référendum constitutionnel prévu pour le 2 février.

L'hypothèse d'une double provocation dans la fusillade de jeudi prend donc quelque poids. De nombreux témoignages ont confirmé les dires des autorités militaires sur la présence, parmi les manifestants censés appartenir au syndicat de paysans de gauche, de combattants communistes, certains armés. Mais l'extrême droite ne peut aujourd'hui que se réjouir de la brusque dégradation du climat.

Les relations de Mme Aquino avec certains militaires passent pour s'être sensiblement détériorées ces derniers temps, malgré le répit qu'elle avait obtenu en renvoyant son détracteur le plus virulent, l'ancien ministre de la défense, M. Enrile.

Il reste à Mme Aquino moins de deux semaines pour reprendre la situation en main, dans une atmosphère brutalement alourdie, avant que tombe le verdict du référendum auquel elle a lié son sort. Si l'issue positive de ce référendum ne fait guère de doute, Mme Aquino aura toutefois besoin de se ressaisir pour affronter une nouvelle échéance importante, au printemps, celle des élections générales. Faute de quoi l'opposition de M. Enrile risque de peser de plus en plus lourd dans la balance.

(Lire nos informations page 3.)

Deux autres otages allemands ?

Nouveaux enlèvements à Beyrouth-Ouest

Deux nouveaux enlèvements d'étrangers ont eu lieu le vendredi 23 janvier à Beyrouth-Ouest. Il pourrait s'agir de deux Allemands. Si cette information était confirmée, ce serait quatre ressortissants allemands qui auraient été enlevés au Liban, en représailles à l'arrestation à Francfort, la semaine dernière, d'un terroriste libanais dont l'extradition est demandée par les Etats-Unis.

Les deux étrangers ont été enlevés devant le Centre Pavillon, à Hamra, une rue commerçante de Beyrouth-Ouest. De nombreux témoins, dont le responsable d'une milice locale qui a affirmé à l'AFP qu'il s'agissait de deux ressortissants allemands, ont assisté à la scène. En fin de matinée, l'ambassade de RFA se refusait à tout commentaire et le quartier où a eu lieu l'enlèvement était bouclé par des miliciens.

Si la nationalité des deux otages est bien confirmée, la pression va s'accentuer sur le gouvernement de Bonn, dont deux ressortissants ont déjà été enlevés à Beyrouth : Rudolph Cordes, le représentant de la firme chimique Hoechst, samedi, et Alfred Schmidt, ingénieur, mardi. Les ravisseurs de Rudolph Cordes auraient déjà établi un contact avec le gouvernement de Bonn et lui ont demandé comme monnaie d'échange la libération du terroriste libanais Mohamed Ali Hamadei, a-t-on appris jeudi, de source proche des milieux gouvernementaux ouest-allemands.

Ce premier contact est une lettre des ravisseurs rédigée en arabe et remise aux autorités de Bonn par un intermédiaire, dont la personnalité n'a pas été révélée. La situation dans laquelle se retrouve le gouvernement ouest-allemand est d'autant plus délicate que les Etats-Unis ont réclamé l'extradition de Mohamed Ali Hamadei, soupçonné d'avoir participé, en juin 1985, au détournement sur Beyrouth d'un appareil de la TWA, au cours duquel un citoyen américain avait été assassiné.

Les nouveaux enlèvements ont eu lieu à Beyrouth alors que M. Terry Waite, l'envoyé spécial de l'archevêque de Canterbury, négocie depuis quatre jours dans un endroit secret avec les geôliers des otages américains. Tard dans la soirée de jeudi, M. Waite aurait fait parvenir un message par le canal du Parti socialiste progressiste druze pour faire savoir qu'il allait bien.

Des sondages défavorables au gouvernement

M. Chirac et la cohabitation victimes du pessimisme

Plusieurs sondages — SOFRES, BVA, IPSOS — confirment le pessimisme d'une majorité de Français, la baisse de la cote de popularité du premier ministre et le scepticisme face à la cohabitation.

Si M. Mitterrand se maintient, c'est M. Barre qui apparaît comme le principal bénéficiaire de la situation politique.

Le gouvernement paie les maladresses et le maximalisme de sa gestion des dernières semaines. Tous les sondages qui viennent d'être publiés montrent que l'addition est lourde : chute de popularité du premier ministre et des membres du gouvernement les plus exposés, pessimisme record des Français pour les mois à venir, cohabitation atteinte par la disgrâce. En revanche, M. Mitterrand continue de planer dans les sondages, et le phénomène de discrédit qui touche l'équipe gouvernementale accroît l'espace politique dont commençait à disposer M. Raymond Barre.

Cette dégradation du climat aura-t-elle des conséquences politiques graves pour la majorité ? Les socialistes sont prudents. Ils observent depuis plusieurs semaines que la défiance envers le gouvernement, la cote d'amour dont dispose leur parti, ne se traduisent pas — ou pas encore — dans les intentions de vote et les résultats des élections partielles. M. Chirac tire du même constat la sérénité qu'il affichait jusqu'alors.

M. Denis Baudouin l'a confirmé le vendredi 23 janvier lors de son point de presse. Pour lui, les sondages ne sont pas « *une surprise* » car, remarque-t-il « *c'est celui qui tient la barre qui prend les coups* ». Estimant pour sa part que « la cote » du président de la République subissait aussi une « *détérioration* », il a ajouté : « *C'est l'attelage cohabitationniste qui perçoit les dividendes des difficultés* », pendant que « *ceux qui dans les deux camps n'ont pas de responsabilités autres que celles du commentaire gagnent des points* ». Mais pour la majorité, il s'agit d'un « *coup de semonce* » semblable à celui subit par les socialistes lors de leurs premiers revers électoraux de 1982 et de 1983.

(Lire page 28 l'article de JEAN-YVES LHOMEAU.)

Après le chambardement

Pas de replâtrage pour les services publics

par Pierre Drouin

Il n'est pas possible que le chambardement qu'a connu la France du fait des grèves de la SNCF, de la RATP et de l'EDF ne serve pas à relancer le débat de fond sur la mission et l'avenir des services publics. Non pour brasser des concepts colorés d'idéologie comme nos concitoyens aiment tant le faire, mais pour agir sur le terrain, « mettre à plat » des données plus ou moins intouchables, ouvrir un long dialogue entre *toutes* les parties intéressées, la puissance de tutelle, la direction des entreprises publiques, le personnel, les syndicats, des représentants des usagers.

Qui ne ressent en effet que les actions très dures de décembre-janvier ont manifesté bien autre chose qu'un mouvement d'humeur ? Certes, elles n'ont pas emprunté pour démarrer la filière syndicale traditionnelle. C'est peut-être justement pour cela qu'il faut y regarder de plus près.

Le pis serait que, la tourmente passée, on s'essaie au replâtrage. Depuis des années, des interrogations de fond se suivent et se ressemblent à propos de la gestion des services publics, des rémunérations du personnel, du *monopole*, etc. Pourquoi ne pas aborder maintenant de front ces points difficiles, non seulement pour éviter le retour de tempêtes analogues à celles que nous avons connues (« Plus jamais ça ! »), mais parce que, la crise économique se prolongeant, on ne peut plus contourner certains obstacles.

N'oublions jamais, toutefois, qu'il y a la manière. Prenons le cas de la SNCF. La direction avait fort bien compris qu'il fallait remédier à certaines scléroses, et modifier des habitudes coûteuses. N'avait-on pas, par exemple, en novembre dernier, lancé des milliers de « cercles de qualité » dans l'entreprise nationale à l'image du secteur privé, pour faire mieux participer les agents aux transformations indispensables. La nouvelle grille des rémunérations répondait également à ces préoccupations. Mais, comme nous l'écrivait Jean Villette, qui fut secrétaire national de la Fédération des cheminots CFDT de 1973 à 1982, « *en voulant réveiller le chemin de fer, la direction a oublié un temps que cette énorme machine qu'est la SNCF, comparable à un superpétrolier en pleine mer, ne peut prendre des virages aussi prononcés* (1) ».

S'il faut réviser nettement la communication entre le sommet et la base, on pourrait en dire autant de celle qui devrait s'établir entre les usagers et les agents grévistes, en cas de conflit. Ceux qui ont entendu les explications d'un de leurs représentants invités par M. Polac à son « Droit de réponse » du 10 janvier sont restés effarés. Une telle disproportion apparaissait entre la revendication des agents de conduite et le trouble causé aux voyageurs en période de fêtes !

(Lire la suite page 25.)

(1) Lire aussi « Quelques vérités » d'Alain Faujas (*le Monde* du 13 janvier).

Rembrandt à la Bibliothèque nationale

L'ombre et la lumière

La Bibliothèque nationale expose dans ses deux immenses galeries, Mansart et Mazarine, la quasi-totalité de l'œuvre gravé de l'artiste hollandais.

Volte-face du destin : Rembrandt, qui de son vivant brava l'opinion et le paya cher, est un de ceux que le public admire de confiance. Et l'on prévoit une ruée vers la Bibliothèque nationale, qui sort de sa réserve la quasi-totalité de l'œuvre gravé du maître de l'ombre et de la lumière, de quoi nous convaincre une fois de plus que l'aquafortiste était l'égal du peintre.

Il y a un an à peine que le musée du Petit Palais avait exposé *ses* Rembrandt, ceux de la prestigieuse collection Eugène Dutuit. L'exposition de la Nationale ferait-elle double emploi ? Si les planches proviennent des mêmes cuivres, elles présentent aux yeux des connaisseurs suffisamment de variantes — souvent plusieurs états, mais aussi des différences d'encrage, de papiers, voire de parchemins ou de vélins — pour être considérées comme autant d'épreuves uniques. Or les collections du Cabinet des estampes, qui se sont enrichies des deux tiers des œuvres gravées du vivant de l'artiste (en 1667), comprennent aujourd'hui quelque neuf cents pièces dûment inventoriées, répertoriées, dotées de leur appareil critique par Gisèle Lambert.

Enfin leur présentation, conçue et réalisée par Jacqueline et Maurice Guillaud — dont on n'a pas oublié les performances acrobatiques au Centre culturel du Marais, — en propose une vision totalement renouvelée sur deux niveaux, dans un cadre colossal, à la mesure du génie de Rembrandt. L'exposition occupe en effet les deux immenses galeries Mansart et Mazarine.

Un parcours initiatique, qui en prend à son aise avec la chronologie, commence par mettre le visiteur en condition dans les ténèbres de la « salle des Marais » — violemment contestée par certains, mais approuvée avec ravissement par le plus grand nombre, — avec ses sons et lumières à peine perceptibles, ses images magiques au fond de trois puits... C'est d'ailleurs dans la pénombre que s'effectuera tout le trajet.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(Lire la suite page 19.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

GRANDE-BRETAGNE : révélé par une enquête de la BBC

Le projet de satellite espion britannique met le Parlement en émoi

LONDRES
de notre correspondant

Confusion à la Chambre des communes. Bien qu'elle ait la réputation d'être extrêmement vigilante en la matière, Mme Thatcher n'a pu empêcher la divulgation d'un projet ultra-secret ayant trait à la défense. Il s'agit de la mise au point d'un satellite de télécommunications qui serait en réalité destiné à l'espionnage des transmissions en Union soviétique.

La semaine dernière, la direction de la BBC, estimant que la « sécurité nationale » était en cause, avait elle-même renoncé à la diffusion d'une émission de télévision consacrée à ce projet qui porterait le nom de code de Zircon. Le programme révélait qu'en 1985 le gouvernement avait commandé un troisième satellite Skynet, mais que ce dernier, contrairement aux deux autres, n'avait pas pour but de créer un nouveau réseau de télécommunications à travers l'Atlantique.

Selon le journaliste spécialisé auteur de l'enquête, Ducan Campbell, l'engin sera conçu pour être placé en orbite stationnaire au-dessus de l'océan Indien, afin d'« écouter » toutes les liaisons radio et conversations téléphoniques en URSS, dans l'ensemble des pays de l'Est et du Proche-Orient. Ce serait donc le premier « satellite espion » britannique. Jusqu'à présent, la Grande-Bretagne, qui collabore étroitement avec les Etats-Unis dans le domaine des écoutes internationales, se servait des renseignements recueillis par les satellites américains.

Pour justifier le bien-fondé de son enquête et protester contre la décision de la direction de la BBC, Duncan Campbell soulignait que le projet Zircon posait un problème politique, car, à son avis, le gouvernement avait délibérément cherché à échapper à ses obligations vis-à-vis du Parlement.

Interdiction d'une émission

D'après M. Campbell, plus de cinq cents millions de livres auraient été consacrées au projet. Or, pour tout engagement de dépenses, même à des fins militaires très confidentielles, le gouvernement est tenu de consulter une commission *ad hoc* de la Chambre des communes. Ce qui n'a pas été fait.

Ainsi alarmés, les députés de l'opposition ont demandé à visionner l'émission contestée. Mercredi 21 janvier dans la soirée, le gouvernement a obtenu de la Haute Cour de justice une interdiction totale. Mais trop tard. De nombreux parlementaires travaillistes avaient déjà vu le documentaire ou en possédaient le script. De plus, l'hebdomadaire de gauche *New Stateman*, qui paraît le jeudi, a publié intégralement le contenu de l'émission. Le ministère de la défense a reconnu avec quelque embarras qu'il existait bien un projet *« classé défense »*, mais que celui-ci n'en était encore qu'à un stade *« préliminaire »*, qu'il ne concernait *« que »* les télécommunications et que l'on était *« loin »* d'avoir dépensé 500 millions. Démenti apparemment partiel et imprécis, qui traduit la gêne du gouvernement.

Jeudi après-midi, Mme Thatcher est venue à la Chambre des communes condamner *« ceux qui paraissent plus soucieux de dénicher des informations utiles aux ennemis de la Grande-Bretagne que de préserver les intérêts de la défense du pays »*. Une fois n'est pas coutume, M. Neil Kinnock a approuvé la démarche du gouvernement. Il a ainsi donné l'impression de désavouer l'attitude de certains membres de son parti, ce qui n'a pas manqué de causer des remous sur le banc du Labour.

M. Kinnock ne s'en est pas moins retourné contre Mme Thatcher en l'accusant d'*« incompétence »* pour avoir réagi avec beaucoup de retard et n'avoir pu éviter la publicité qui est faite désormais au projet Zircon.

FRANCIS CORNU.

SUÈDE

La mort mystérieuse du contrôleur général des armements

STOCKHOLM
de notre correspondant

Le chef de l'Inspection suédoise du matériel de guerre (KMI) est-il mort accidentellement ou a-t-il été victime d'un attentat ? Depuis une semaine, la police enquête et n'est toujours pas en mesure de répondre à cette question. Le contre-amiral Carl-Fredrik Algernon a été écrasé par une rame de métro, dans l'après-midi du jeudi 15 janvier, à Stockholm.

La plupart des témoins entendus jusqu'à présent l'ont vu tomber — à la renverse — sur les rails alors que le train entrait en gare. Mais, le jeudi 22 janvier, un autre témoin a affirmé que le contrôleur général des armements avait été poussé sur la voie, et ces observations sont qualifiées de « sérieuses » par la brigade criminelle, qui devait procéder, vendredi, à de nouveaux interrogatoires. Après l'autopsie du corps de la victime, l'hypothèse du malaise ou de la crise cardiaque est exclue, et les proches du haut fonctionnaire écartent l'éventualité d'un suicide.

La police s'intéresse de près aux circonstances mystérieuses de cet « accident », car le contre-amiral Algernon, âgé de soixante et un ans, était un personnage-clé dans l'affaire des exportations illégales de matériel militaire. Officiellement, la Suède neutre suit une politique très restrictive en la matière, et les ventes d'armes à des pays impliqués directement ou indirectement dans des conflits sont formellement interdites.

Mais, en 1984, un mouvement pacifiste, l'Association pour la paix et l'arbitrage, avait causé un beau scandale en révélant que plusieurs entreprises, comme Bofors et Nobel Kemi, avaient enfreint les règlements et que du matériel militaire suédois était utilisé sur certains champs de bataille de la planète — ce qui est particulièrement gênant pour Stockholm...

Infraction à la législation sur les exportations d'armes

Il y aurait entre autres quelque deux cents lance-roquettes de DCA, de type RB-70, en Iran, cinq cents autres à Dubaï et Bahrein, une quarantaine de canons très sophistiqués en Thaïlande. L'Iran et la Syrie auraient également reçu 400 tonnes de poudre et d'explosifs militaires. Ces équipements transitaient notamment par la Yougoslavie, l'Allemagne de l'Est et surtout Singapour, qui étaient les clients « officiels ». Bofors avait obtenu de l'Inspection du matériel de guerre, autrement dit du gouvernement, les autorisations d'exportation vers ces pays.

Les deux enquêtes en cours sur ces affaires sont menées parallèlement par la brigade criminelle et la police des douanes, et les résultats devraient être connus dans le courant du printemps. Aucune inculpation n'a encore été annoncée, mais cinq directeurs et anciens responsables de Bofors sont soupçonnés d'infraction grave à la législation sur les exportations d'armements. Deux d'entre eux auraient déclaré, au cours des interrogatoires, que plusieurs membres de l'administration et de deux gouvernements (bourgeois, puis social-démocrate), dont M. Olof Palme, étaient au courant de ces irrégularités. Celles-ci ont été commises entre 1982 et 1985.

Dans ses investigations, la police cherche entre autres à savoir si M. Carl-Fredrik Algernon, qui dirigeait l'Inspection du matériel de guerre depuis 1981, était lui aussi au courant des transits ou s'il a été dupé par les directeurs de Bofors. Sa disparition mystérieuse, la semaine dernière dans le métro de Stockhom — même s'il s'agit simplement d'un accident, — ne va pas faciliter la poursuite de l'enquête.

ALAIN DEBOVE.

ITALIE

Trois membres des Brigades rouges arrêtés

Rome. — Une fusillade a opposé à Rome, le jeudi 22 janvier vers 18 heures, un groupe de trois membres des Brigades rouges et des carabiniers en civil. Un homme qui avait été libéré en 1984 sous condition, Paolo Cassetta, vingt-six ans, et une jeune femme Géraldine Colotti, trente et un ans, professeur de philosophie à Vintimille, ont été blessés, cette dernière gravement. Les carabiniers ont également arrêté leur compagnon dont l'identité exacte n'était pas encore connue vendredi matin.

L'échange de coups de feu a eu lieu dans un quartier central à une heure de grosse affluence. Un passant qui attendait l'autobus, un médecin âgé de soixante-dix-neuf ans, a été légèrement touché. Le groupe, qui appartiendrait à l'Union des communistes combattants — un des deux tronçons, le plus « militaire », issu des Brigades rouges, — était suivi depuis deux mois par les carabiniers. Ce serait Paolo Cassetta qui aurait ouvert le feu après avoir compris qu'il était suivi. — *(Corresp.)*

ESPAGNE : la crise dans l'enseignement

Etudiants et lycéens descendent dans la rue

MADRID
de notre correspondant

Les étudiants et les lycéens espagnols repartent à l'assaut. A l'appel de deux organisations de création récente et qui se disent apolitiques, le Syndicat des étudiants et la Coordination des étudiants de l'enseignement secondaire et des universités, ils devaient manifester ce vendredi 23 janvier dans les principales villes d'Espagne, après avoir observé depuis mardi une grève générale. Le mouvement a été largement suivi dans les établissements secondaires publics, et partiellement dans les centres privés et les facultés universitaires. Quelques accrochages ont opposé mardi et mercredi à Bilbao et à Barcelone les forces de l'ordre à des groupes de lycéens qui cherchaient à interrompre la circulation.

Les revendications sont les mêmes qu'à la mi-décembre : refus de la sélection et gratuité de l'enseignement supérieur (*le Monde* du 19 décembre). Les étudiants demandent que tous ceux d'entre eux qui ont terminé avec succès les études secondaires puissent accéder à l'université, dans la faculté de leur choix. Actuellement, ils doivent se soumettre à un examen, et certains sont orientés vers une faculté différente de celle pour laquelle ils avaient marqué leur préférence.

Réduire les droits d'inscription

Le ministère de l'éducation rétorque qu'il serait irresponsable de supprimer totalement la sélection car cela provoquerait une sérieuse détérioration du niveau de l'enseignement et une aggravation du problème, déjà aigu, des débouchés (le chômage des jeunes en Espagne est le plus élevé de la Communauté). De même, le libre choix de la faculté augmenterait les déséquilibres existants, certaines branches, comme la médecine, étant déjà surchargées.

Les manifestants demandent aussi que les droits d'inscription soient réduits et progressivement supprimés. Ils souhaitent que les étudiants dont le revenu familial est inférieur 150 000 pesetas par mois (7 300 francs) bénéficient d'une subvention égale au SMIC. Enfin, ils demandent que les diplômés qui ne trouvent pas d'emploi à la sortie de la faculté puissent bénéficier d'allocations de chômage.

Le ministre de l'éducation propose une politique plus différenciée, impliquant la gratuité de l'enseignement supérieur exclusivement pour les étudiants dont le revenu familial mensuel est inférieur à 120 000 pesetas (5 800 francs), ainsi qu'une augmentation de 25 % en 1987 du budget consacré aux bourses d'études. Quant aux droits d'inscription, ils augmenteront au même rythme que l'inflation.

Les étudiants, qui demandent maintenant la démission du ministre, M. Maravall, ont annoncé qu'ils poursuivraient leur mouvement de mobilisation jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.

THIERRY MALINIAK.

TURQUIE

Le parti au pouvoir refuse la création d'une commission d'enquête sur l'intégrisme

ISTANBUL
de notre correspondant

Le Parti de la mère patrie (ANAP) du premier ministre Turgut Ozal a fait échouer, mardi 20 janvier, au Parlement où il dispose de la majorité, une proposition du Parti populiste social-démocrate de M. Inonu, soutenue par l'ensemble des partis d'opposition et visant à créer une commission d'enquête sur les activités intégristes.

Accusant les *« amigos de gauche »* (1) de créer un problème qui n'existe pas pour diviser son parti, M. Ozal a suggéré un *« débat général »* portant sur les activités tant communistes qu'intégristes. M. Guzel, ministre d'Etat, tout en affirmant l'attachement de son parti à la laïcité et en soulignant que la Turquie *« n'a jamais été et ne sera jamais un pays obscurantiste »*, a refusé de *« s'attaquer aux consciences des croyants »* sous prétexte de lutte contre un intégrisme dont il a estimé que les manifestations étaient antérieures au gouvernement actuel.

Fait rare, la presse est quasi unanime dans sa condamnation d'une telle attitude. « Une occasion perdue », titre le quotidien *Milliyet* (centre gauche) : celle qu'avaient les députés de montrer la capacité du pouvoir civil à traiter une question souvent jugée l'une des plus décisives depuis la fondation de la République.

La variété des points de vue des partis qui ont voté en faveur de la proposition du Parti populiste aurait, en effet, pu donner lieu à un large débat national en des termes assez nouveaux : à gauche, le représentant du Parti de la gauche démocrate de Mme Ecevit n'a pas jugé contraire à la laïcité l'existence de confréries religieuses, pourtant interdites depuis la fondation de la République, ce qui est nouveau de la part d'un représentant d'un parti atatürkiste. Il a estimé, en revanche, que ces confréries, *« voies vers Dieu, ont été perverties depuis le coup d'Etat militaire et sont devenues des voies obligées pour accéder aux hauts postes de l'Etat »*.

Occasions perdues

A droite, le représentant du Parti de la juste voie, inspiré par M. Demirel, a appelé à se débarrasser de la tentation d'*« utiliser la religion à des fins politiques »*, et il a insisté sur la nécessité de s'attaquer aux *« instigateurs intérieurs et extérieurs »* des menées intégristes. Le débat aurait pu déboucher sur une meilleure définition de la laïcité, que M. Demirel a récemment appelée de ses vœux.

Autre occasion perdue : celle qu'avait le parti de M. Ozal de démentir le quotidien *Hurriyet* (centre), qui se demande « Qui a peur des faits ? » : une confrérie religieuse active au sein même de l'organisme de planification de l'Etat, un secrétaire du parti au pouvoir qui suggère de laisser le ministère des cultes légiférer en matière vestimentaire, un système d'enseignement qui forme davantage de prédicateurs que de techniciens et dont les manuels scolaires, depuis 1983, font une place, à côté de la théorie de l'évolutionnisme, à la « théorie » de la création divine...

Autant de faits dans lesquels la presse voit l'intégrisme à l'œuvre dans les milieux proches du pouvoir. M. Ozal, qui les estime grossis, a manqué l'occasion de les ramener aux proportions qu'il estime justes et de se laver du même coup des accusations de calcul électoraliste, à un an du prochain scrutin.

MICHEL FARRÈRE.

(1) Par cette expression, M. Ozal sous-entend que la gauche est « guévariste »

URSS : les tensions entre les nationalités

Moscou s'efforce de tirer les leçons des émeutes d'Alma-Ata

MOSCOU
de notre correspondant

Le pouvoir central n'a pas fini de tirer les leçons des émeutes nationalistes du Kazakhstan, les 17 et 18 décembre dernier. C'est toute la question des Républiques soviétiques d'Asie, avec leurs peuples très divers de tradition musulmane et leur démographie galopante, qui est posée. Un effort de réflexion est visiblement engagé, et diverses mesures destinées à stopper un processus jugé dangereux sont discutées publiquement.

Celles que proposent M. Guennadi Kolbine, un gestionnaire russe très « carré », dont la nomination comme numéro un du Kazakhstan, le 16 décembre, a déclenché les troubles d'Alma-Ata, ne brillent pas par leur originalité. M. Kolbine, dans un entretien avec plusieurs journalistes du Kazakhstan à paraître dans *les Nouvelles de Moscou*, souhaite, certes, une *« discussion franche »* sur *« tous les problèmes »* que connaît actuellement sa République, et *« en particulier sur celui des rapports entre les nationalités »*.

Il reste cependant partisan des vieilles recettes et parle seulement d'améliorer l'approvisionnement des populations du Kazakhstan, de chasser les cadres corrompus et de réduire les tensions entre les nationalités... par la création d'une commission *ad hoc* — une de plus — au sein de l'organisation locale du parti.

M. Kolbine s'étonne qu'une République réputée pour ses moutons et ses bœufs fournisse si peu de viande à ses habitants. L'annonce opportune par le Comité d'Etat à la planification (Gosplan) que les travaux de construction du métro d'Alma-Ata vont être accélérés procède de la même philosophie.

Le second volet de sa politique est la lutte contre la corruption. M. Kolbine s'indigne des pavillons de chasse et des saunas luxueux construits aux frais de l'Etat pour certains dignitaires du Kazakhstan. On apprend aussi que seize députés du Soviet suprême du Kazakhstan ont été révoqués récemment. L'amalgame entre nationalisme et corruption est, lui, aussi parfaitement classique.

Les journalistes locaux qui s'entretenaient avec M. Kolbine soulevaient pourtant d'autres questions. Par exemple, celle d'une *« représentation nationale équitable dans les organes dirigeants du parti et des administrations »* et d'une *« entrée, dans une proportion raisonnable de jeunes de différentes ethnies dans les écoles »*. Ils évoquaient également les *« changements injustifiés survenus ces dernières années dans certains noms de lieux »* et estimaient *« unanimement »* que ces modifications (en clair, la « russification » des appellations locales) étaient *« intolérables »*. M. Kolbine, lui, semble surtout préoccupé par l'intendance.

Natalité et démographie

Les solutions envisagées dans une dépêche de Tass consacrée, mercredi 21 janvier, aux *« problèmes démographiques du Tadjikistan »* touchent les questions de fond. Toutes les Républiques musulmanes asiatiques connaissent un boum démographique, alors que les Slaves en général, et les Russes en particulier, font de moins en moins d'enfants.

Au Kazakhstan, peuplé de quinze millions de personnes, les Slaves sont légèrement majoritaires face aux autochtones (Kazakhs, Ouzbeks, Tatars, etc.), mais ils ne le seront plus en l'an 2000. Au Tadjikistan, où la population est deux fois plus homogène, puisque les Tadjiks, ajoutés aux autres Asiatiques, constituent environ 80 % des cinq millions d'habitants, les Slaves sont une minorité dont l'importance va décroître.

Le correspondant de Tass à Douchanbe, capitale du Tadjikistan, remarque crûment que *« les Tadjiks profitent des prestations et facilités de toutes sortes accordées aux familles nombreuses pour améliorer la natalité relativement basse dans les autres Républiques »* (sous-entendu, notamment en Russie), alors que *« les familles tadjiks de cinq ou six enfants et plus sont très fréquentes »*. Il n'est pas loin de suggérer qu'il faut modifier le système, actuellement uniforme pour toute l'URSS, d'aide aux familles nombreuses, et propose ouvertement d'instaurer une propagande antinataliste (exactement à l'opposé de ce qui a cours partout ailleurs en URSS) dans les centres médicaux du Tadjikistan.

On peut rapprocher ces réflexions, iconoclastes jusqu'ici, d'une récente mesure prise dans tout le pays : l'impôt sur les ménages sans enfant, institué le 21 novembre 1941 par Staline, a été partiellement supprimé le 13 janvier dernier. Désormais, les jeunes couples sans enfant sont dispensés de cet impôt de 6 % sur le revenu *« pendant la première année de leur mariage »* ; ils le paieront ensuite s'ils n'ont toujours pas procréé.

Le but de Staline était, en pleine attaque allemande, d'inciter les jeunes Soviétiques à faire un enfant dès qu'ils avaient convolé. Ils ont désormais un peu de répit... En *« contrepartie »* (sic), l'aide financière à l'achat d'une alliance pour un premier mariage a été supprimée.

DOMINIQUE DHOMBRES.

هكذا من الأمل

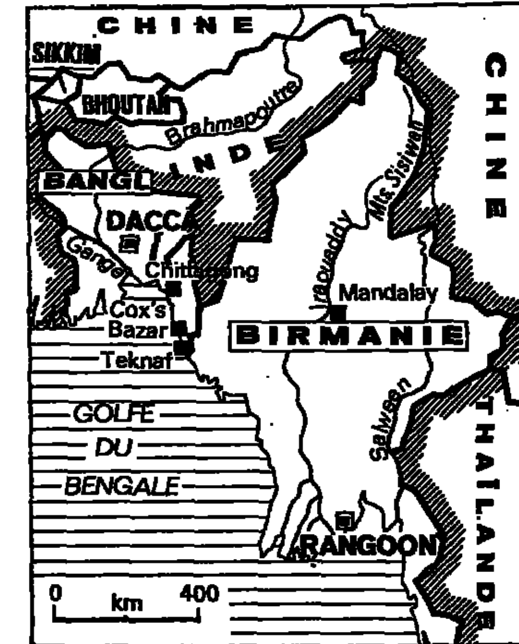
Asie

BIRMANIE : près de la frontière chinoise

Violents affrontements entre l'armée et les maquisards communistes

BANGKOK
de notre envoyé spécial

Les combats dont vient de faire état le gouvernement de Rangoon entre ses forces et les maquisards du Parti communiste birman dans la région frontalière de la Chine (*le Monde* du 13 janvier) représentent une escalade militaire sérieuse dans le nord du pays. Les informations diffusées par les deux parties permettent de penser que ces affrontements sont les plus graves entre forces régulières et insurgés communistes depuis la fin des années 60, époque à laquelle ce maquis, actif depuis l'indépendance du pays en 1948, était passé sous le contrôle de la Chine maoïste, alors le pourvoyeur d'armes par excellence des mouvements marxistes du Sud-Est asiatique. Après l'insurrection communiste des Philippines, le PC birman reste aujourd'hui le plus actif de ces maquis marxistes, avec une armée forte d'environ douze mille hommes.



Si l'on en croit Rangoon, une offensive des communistes dans le massif montagneux de Sisiwan, près de la frontière chinoise, a contraint les gouvernementaux, le 16 novembre dernier, à se replier temporairement. Une contre-attaque leur a ensuite permis de reprendre le contrôle du massif, puis, à la suite d'une vingtaine d'engagements décrits comme *« importants »*, de chasser les insurgés de plusieurs bases frontalières.

Les maigres informations provenant du côté communiste sont plus nuancées. Le PC assure avoir infligé aux forces gouvernementales des pertes supérieures aux siennes. La base de Kyugok, que Rangoon dit avoir reprise au maquis, n'avait apparemment pas l'importance que lui prête le gouvernement.

Les comptes rendus des deux camps s'accordent, en tout cas, sur un point : pour la première fois, les troupes gouvernementales ont dû faire face à une force composite, rassemblant, outre mille cinq cents communistes environ, des unités provenant de maquis ethniques jusqu'à récemment distants du Parti communiste. Ces trois maquis sont les mouvements indépendantistes des ethnies Kachin, Shan et Pa-O.

Cette alliance constitue le grand sujet de préoccupation des autorités birmanes. Le Parti communiste avait annoncé l'avoir scellée formellement en mars 1986. En fait, l'un des principaux mouvements insurgés non communistes ethniques indépendantistes, le maquis Karen, farouchement anticommuniste, l'avait rejetée en août (*le Monde* du 5 décembre). Mais, dans l'analyse de Rangoon, que partagent des experts militaires indépendants, les troupes gouvernementales – 185 000 hommes mal équipés – seraient dans une posture délicate si elles devaient faire face à une coopération systématique des communistes, qui recrutent principalement parmi les peuples montagnards du Nord birman et les autres ethnies insurgées.

Il est encore trop tôt pour savoir si l'attaque conjointe des insurgés de la mi-novembre signale un regain d'activité des communistes ou le chant du cygne pour ce maquis, jadis copieusement assisté par la Chine. Tant à Rangoon que chez les indépendantistes ethniques, on doute fortement que les livraisons d'armes chinoises aux communistes aient totalement cessé, en dépit des assurances fournies ces derniers temps par Pékin au gouvernement du général Ne Win. Les options maoïstes du maquis communiste ne cadrent plus du tout avec les priorités chinoises dans la région. Cela l'a, du reste, contraint à se financer de façon croissante grâce au trafic et au raffinage de l'opium et de l'héroïne. Cependant, les arrangements conclus par Pékin avec les ethnies du Nord birman permettent des échanges d'une telle variété qu'on imagine mal la Chine abandonner toutes ses cartes dans cette région montagneuse, couverte de jungle, que le gouvernement de Rangoon n'a jamais contrôlée.

Le régime du général Ne Win avait ignoré un appel lancé par les communistes le 23 février 1986, à l'ouverture de nouveaux pourparlers de paix, sur des bases déjà rejetées par Rangoon en 1981 : entre autres, l'instauration d'un cessez-le-feu permettant aux maquisards de conserver leurs armes et leurs campements. Après avoir enregistré des succès sur sa frontière avec la Thaïlande, le gouvernement birman semble s'attaquer, en ce moment, au problème insurrectionnel épineux qui a de tout temps régné sur sa frontière avec la Chine.

FRANCIS DERON.

PHILIPPINES : douze morts et près de cent blessés à Manille

Les négociations avec les communistes sont suspendues « sine die »

Les forces de l'ordre demeuraient en état d'alerte, vendredi 23 janvier, à Manille, au lendemain d'une fusillade survenue au cours d'une manifestation paysanne devant le palais présidentiel, qui a fait au moins douze morts et quatre-vingt-dix-huit blessés (*le Monde* du 23 janvier). Le chef d'état-major général de l'armée, le général Ramos, a mis en cause ses troupes, affirmant que les fusiliers marins qui interdisaient, en compagnie de policiers, l'accès du palais présidentiel aux manifestants et qui ont ouvert le feu, avaient réagi *« de façon exagérée »* à la pression de la foule. Apparaissant à la télévision jeudi soir, Mme Aquino a appelé la population à faire preuve de *« calme et retenue »* face aux *« tentatives de déstabilisation »* du pays et annoncé la nomination d'une commission indépendante d'enquête chargée de faire la lumière sur le drame.

MANILLE
correspondance

Au moment même où se déroulait la fusillade du pont Mendiola, devant le palais présidentiel de Manille, les négociateurs du gouvernement et de l'insurrection communiste annonçaient la suspension *sine die* des pourparlers qui se tenaient à la faveur de la trêve intervenue depuis le 10 décembre dernier. La trêve reste en vigueur, en principe, jusqu'au 8 février. On savait, depuis quelques jours, que les pourparlers piétinaient. Les représentants communistes ne cachaient plus leur impatience et reprochaient à Mme Aquino de se montrer intraitable. Du côté gouvernemental, on prêtait aux rebelles des intentions de provocation.

Jeudi, une dizaine de milliers de militants du syndicat paysan de la gauche radicale, le Kilusang Magbubukid Ng Pilipinas (KMP), qui manifestait depuis une semaine son mécontentement, se sont dirigés vers le palais présidentiel afin d'y accompagner une délégation auprès des autorités. Le cortège buta contre plusieurs centaines de policiers anti-émeute et de fusiliers marins puissamment armés. Les témoignages sur ce qui s'est produit diffèrent à partir de ce moment.

Selon la police, la foule s'est mise à pousser de l'avant, jetant des engins explosifs, jusqu'à ce que des coups de feu soient tirés des rangs de manifestants. De nombreux témoins contestent pourtant cette version et assurent que seuls les soldats ont usé d'armes à feu. La fusillade, filmée par les caméras de toutes les télévisions, dura une longue minute.

Provocation ou panique ?

Provocation ou panique des fusiliers marins, peu habitués à contrôler des manifestants civils ? La question est posée. Les réactions de la gauche ont été immédiates et très critiques contre Mme Aquino. Le président du KMP, un des auteurs du projet de Constitution soumis à référendum le 2 février prochain, a affirmé que les militaires n'auraient pas agi de la sorte sans le *« consentement tacite »* du gouvernement face à des paysans *« désarmés »*.

Du côté des militaires, on assure que les forces de l'ordre étaient en état de légitime défense : certains manifestants étaient munis, selon les militaires, de revolvers de gros calibre, de gourdins cloutés, de tubes et de diverses armes blanches. On aurait identifié parmi les manifestants plusieurs membres de la Nouvelle armée du peuple, le bras militaire du mouvement communiste.

Ces affrontements sanglants – les premiers à Manille depuis l'arrivée de Mme Aquino au pouvoir – sont intervenus immédiatement après de nouvelles rumeurs de coup d'État de la part de fidèles supposés de l'ancien président Marcos, et en pleine campagne électorale. Un avocat en vue, Me Teofista Guingona, a affirmé que des tentatives de déstabilisation du gouvernement étaient en cours et qu'on pouvait craindre en particulier pour la vie des négociateurs, tant du gouvernement que communistes. Tout en suspendant les négociations, on s'est engagé, de part et d'autre, à les reprendre *« au moment propice »*. Mais les communistes avaient, dans une lettre au gouvernement, jeudi matin avant le drame, accusé le général Ramos de jouer un double jeu en profitant des pourparlers pour ordonner des opérations militaires contre les maquis.

KIM GORDON-BATES.

CHINE : la campagne contre le « libéralisme bourgeois »

Les deux responsables de la recherche scientifique limogés

Pékin (*AFP, Reuter*). – Le président et le vice-président de l'Académie des sciences de Chine, la plus haute institution de recherche du pays, MM. Lu Jiaxi et Yan Dongsheng, ont été démis de leurs fonctions, a annoncé, jeudi 22 janvier, l'agence Chine nouvelle. L'annonce de ces destitutions intervient alors que la campagne contre le *« libéralisme bourgeois »*, selon des sources chinoises informées et des sources est-européennes, aurait aussi coûté son poste au chef de la propagande du Parti communiste, M. Zhu Houze.

L'agence officielle chinoise n'a pas fourni d'explication au limogeage des deux universitaires, décidé lors d'une session du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, le Parlement chinois. Ils ont été remplacés par MM. Zhou Guangzhou et Teng Teng, deux universitaires en pointe dans la reprise en main idéologique des dernières semaines.

La mise à pied des deux plus hauts responsables de la recherche scientifique survient trois jours après que le nouveau chef du Parti communiste, M. Zhao Ziyang, ont déclaré que la campagne de rectification en cours n'affecterait pas les intellectuels. La presse officielle n'avait pas encore confirmé, ce vendredi, l'éviction, tenue pour acquise, de M. Zhu Houze – un proche de l'ancien secrétaire général du Parti communiste, M. Hu Yaobang, – qui serait remplacé, selon de bonnes sources, par M. Xu Weicheng, directeur du *Quotidien de Pékin* et membre de la direction du parti pour la capitale. M. Zhu, l'an dernier, s'était prononcé pour une plus *grande liberté dans les débats* d'idées.

AFGHANISTAN

Le Pakistan affirme que la négociation d'un retrait soviétique n'a pas progressé

Islamabad (*Reuter*). – Aucun progrès n'a été enregistré cette semaine au cours des entretiens entre l'Union soviétique et le Pakistan sur la fixation d'un calendrier de retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, a indiqué, jeudi 22 janvier, le ministère pakistanais des affaires étrangères. Le ministre, M. Yaqub Khan, évoquera la question au cours d'une visite, en février, à Moscou, a déclaré un porte-parole. Du coup, a-t-il confirmé, la prochaine session des pourparlers *« indirects »* entre Islamabad et Kaboul, prévue le 11 février à Genève sous l'égide de l'ONU, pourrait être reportée de deux ou trois semaines.

Les cinq jours de discussions, à Islamabad, avec M. Anatoly Kovalev, premier vice-premier ministre soviétique des affaires étrangères (*le Monde* daté 18-19 janvier), n'ont donc pas abouti.

En attendant la reprise de ces négociations lors du voyage de M. Yaqub Khan à Moscou, Islamabad a adressé une *« sévère note de protestation »* à Kaboul à la suite du viol, le 15 janvier, de son espace aérien et de ses frontières terrestres, par les forces afghanes. Le Pakistan a ainsi accusé l'Afghanistan de n'avoir pas respecté, dès le premier jour, le cessez-le-feu unilatéral décrété par Kaboul.

● **CAMBODGE** : *combats près de la frontière thaïlandaise.* – Le Vietnam a envoyé des troupes et du matériel en renfort dans l'ouest du Cambodge, où de *« violents combats »* avec la résistance khmère ont éclaté mercredi près de la frontière thaïlandaise, a affirmé, jeudi 22 janvier, un responsable thaïlandais de la police des frontières. Les combats auraient opposé des membres du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) à des unités vietnamiennes à proximité du village d'Ampil, à environ 1 kilomètre de la frontière. – (*AFP.*)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.L, N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Amériques

ETATS-UNIS

Les tractations américano-iraniennes se seraient poursuivies après la révélation du scandale

Washington. – Les révélations, faites par le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, selon lesquelles Américains et Iraniens ont poursuivi leurs contacts secrets après la révélation du scandale des ventes d'armes à l'Iran, soulignent les divisions et l'apparente confusion régnant sur cette affaire au sein du gouvernement américain.

M. Shultz a, en effet, déclaré, dans une déposition à huis clos, mercredi 21 janvier, devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, que des responsables du département d'Etat et de la CIA ont rencontré en Europe des émissaires iraniens le 6 décembre, soit dix jours après la révélation du scandale sur les détournements de fonds au profit de la Contra. Lors de cette réunion, les Iraniens ont présenté un plan en neuf points demandant de nouvelles livraisons d'armes et la libération de terroristes détenus au Koweït en échange de celle des otages américains au Liban, a indiqué M. Shultz.

Rendu furieux par ces exigences, M. Shultz a déclaré, selon des sources au Congrès, avoir ordonné la fin des entretiens, mais a ajouté qu'il avait été scandalisé de découvrir quelques jours plus tard que les représentants de la CIA n'avaient pas tenu compte de ses instructions.

Selon un membre de la commission cité par le *Los Angeles Times*, il ressort du témoignage du secrétaire d'Etat que les services de renseignements américains continuaient *« à soutenir la politique »* de ventes d'armes à l'Iran en échange de la libération des otages détenus au Liban. Cela au moment même où le président Reagan affirmait que ses efforts pour établir des liens avec des « modérés » en Iran avaient été interrompus.

Ces révélations surviennent alors que l'état de santé du directeur de la CIA, M. William Casey, hospitalisé depuis un mois, est *« très préoccupant »*, selon la chaîne de télévision américaine ABC. Agé de soixante-treize ans, M. Casey a été opéré en urgence, au mois de décembre dernier, d'une tumeur cancéreuse au cerveau. Récemment, les médecins ont révélé que ce cancer s'était propagé aux os, au point que la vie de M. Casey serait en danger, rapporte la chaîne américaine. De source sénatoriale, on indiquait que l'un des possibles successeurs du chef de la CIA pourrait être M. Howard Baker, ancien chef de file de la majorité républicaine au Sénat, où encore l'adjoint actuel au directeur, M. Robert Gates.

Dans le cadre de l'« Irangate », le président Reagan doit pour sa part rencontrer, lundi prochain, la commission Tower, chargée d'enquêter sur le rôle et le fonctionnement du Conseil national de sécurité. Le mandat de cette commission, qui devait rendre son rapport le 31 janvier, a été prolongé jusqu'au 19 février en raison du grand nombre de documents à examiner. Un récent sondage *Washington Post-ABC* montre à ce sujet que 67 % des Américains contre 53 % début décembre estiment que le président Reagan ne fait pas assez la lumière sur le scandale des ventes d'armes américaines à l'Iran. – (*AFP, AP, Reuter, UPI.*)

ÉQUATEUR

Le président Cordero reste en fonctions

Quito. – Le Parlement équatorien a adopté, jeudi 22 janvier à l'aube, par 38 voix contre 29, une résolution « exhortant » le président Leon Febres Cordero à démissionner, en lui reprochant son attitude lorsqu'il a été pris en otage vendredi dernier par des militaires. Cette motion n'a cependant pas de valeur contraignante, la majorité des deux tiers, soit 48 voix sur 71, étant nécessaire pour destituer le chef de l'Etat. M. Febres Cordero a, pour sa part, qualifié la motion adoptée par le Parlement de *« hors de propos, antidémocratique et sans aucune valeur juridique ni morale »*.

La crise n'en est pas pour autant résorbée, et l'autorité du président a été sérieusement entamée par cette affaire. Cela d'autant plus que les militaires responsables de l'enlèvement, qui avaient été assurés de l'impunité par M. Febres Cordero, sont aux mains de la justice. – (*AFP, Reuter, UPI.*)

Suicide en direct

Harrisburg. – Le trésorier d'Etat de Pennsylvanie, M. R. Budd Dwyer, s'est suicidé, jeudi 22 janvier, d'un coup de revolver au cours d'une conférence de presse, après avoir lu une déclaration décousue dénonçant sa condamnation dans une affaire de corruption. A la fin de sa déclaration, M. Dwyer a sorti un revolver d'une grande enveloppe qu'il tenait à la main, a placé le canon de l'arme dans sa bouche et a appuyé sur la détente.

Le journaliste de télévision Mark Stulz et le photographe Gary Miller, qui se trouvaient alors juste devant le bureau de M. Dwyer, ont rapporté que le trésorier avait averti tout le monde en disant : *« Restez à l'écart, cela peut blesser quelqu'un. »*

M. Dwyer et l'ancien président d'État du Parti républicain Robert B. Asher avaient été reconnus coupables en décembre dernier de conspiration pour avoir accepté des pots-de-vin en attribuant sans adjudication un contrat d'ordinateurs.

Le trésorier d'Etat, haut responsable de l'administration locale, élu indépendamment du gouverneur ou des autres dirigeants de l'Etat, est chargé du contrôle du Trésor. – (*AP.*)

Afrique

ALGÉRIE

Les autorités multiplient les opérations de séduction envers la jeunesse

ALGER
de notre correspondant

L'Algérie est un pays jeune. Elle fêtera au mois de juillet prochain le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance. Si la jeunesse de sa population est l'une de ses principales richesses, volontiers considérée comme *« garante de l'avenir du pays »*, elle est également devenue au fil des ans son principal souci. Les trois quarts des Algériens ont moins de trente ans, les deux tiers moins de vingt et la moitié moins de seize ans. Sa démographie est galopante, avec un taux de 3,2 %, et ce en dépit des campagnes menées ces dernières années en faveur de l'*« espacement des naissances »*. Les termes de « limitation » et de « planification » ne sont jamais utilisés, en raison de la susceptibilité des milieux religieux et des traditions familiales.

Ces jeunes n'ayant pas connu la « guerre de libération », leurs préoccupations sont bien différentes de celles des générations précédentes. Ils sont inquiets pour leur avenir et plus attirés par des modèles de sociétés occidentales que par les réalités des pays en voie de développement. Sans être particulièrement turbulents, ils n'hésitent pas à faire valoir leurs revendications quand l'occasion se présente. L'exemple des manifestations de Constantine, en novembre (*le Monde* du 15 novembre), est, à cet égard, significatif, et inquiète les responsables, qui, depuis, multiplient les opérations de séduction.

En moins d'une semaine, le premier séminaire national sur la protection sociale de l'enfance et de la jeunesse s'est tenu près d'Alger, l'agence officielle Algérie Presse Service (APS) a diffusé un sondage sur les penchants culturels des lycéens, et le ministre de l'enseignement supérieur, M. Abdelhak Brerhi, s'est exprimé sur la rentrée universitaire 1987-1988, lors de la conférence nationale des directeurs et chefs d'établissement de l'enseignement supérieur.

L'ordre du jour concernait, bien sûr, les revendications des étudiants. M. Brerhi a relevé à cette occasion *« la tension existant dans les principales villes universitaires* (Alger, Oran, Constantine et Annaba) *qui accueillent à elles seules 76 % des effectifs étudiants »*, avant de constater que *« l'urgence de la situation appelle l'application effective du principe de décentralisation »*. Il a annoncé qu'un concours serait organisé pour l'accès aux études médicales, d'informatique et d'architecture, en raison de la forte demande, précisant qu'ainsi le nombre d'étudiants à retenir se ferait en fonction des besoins déterminés par la carte universitaire.

Consécration de la « cellule familiale »

Le séminaire sur la protection sociale de l'enfance et de la jeunesse a, lui, consacré la cellule familiale comme élément primordial de l'éducation de l'enfant, surtout en tant que dispositif de prévention, puisqu'elle doit être *« l'arme la plus efficace contre toute forme de délinquance »*. Mais d'autres thèmes, certains pour la première fois de manière officielle, ont été abordés, notamment les problèmes posés par les enfants issus de couples illégitimes, ainsi que le divorce et ses répercussions négatives.

Le ministre de la protection sociale, M. Mohamed Nabi, a estimé le nombre des handicapés d'âge scolaire à 140 000, les jeunes en difficulté entre 12 000 et 15 000 et le nombre d'enfants abandonnés chaque année à 3 000. Il a également affirmé qu'en 1962, à l'époque de l'indépendance, 570 000 naissances avaient été enregistrées, contre 870 000 en 1986. Selon ses estimations, en 1990, il devrait y avoir un million de naissances et sans doute 1 250 000 en 1995. A propos de la mortalité infantile, le ministre de la santé, M. Djamel Houhou, se référant aux chiffres de 1984, remarquait que, sur 850 000 naissances, 173 000 décès ont été enregistrés. Pour faire face à *« cette tragédie silencieuse »*, il a annoncé qu'un programme de cinq ans, mis au point par son ministère et l'UNICEF, allait être lancé. Il vise à faire baisser le chiffre de la mortalité infantile à 50 000 d'ici à 1990.

Le sondage pratiqué par l'APS auprès de 500 lycéens âgés de dix-huit à vingt ans sur leurs goûts culturels – qui s'est limité aux élèves de quatre lycées de la capitale – fait apparaître que les jeunes, contre toute attente, préfèrent la lecture (87,2 %) à la télévision (82,6 %), la radio (60,6 %) devançant le cinéma (34,8 %).

L'intention d'un tel sondage est louable. Reste à savoir s'il tient compte de la faiblesse de la production algérienne tant littéraire que cinématographique, et des restrictions aux importations dans ces mêmes domaines. Remarquons enfin que les instituts de sondage n'existent pas en Algérie et que les résultats de cette enquête, diffusés par l'APS les 18 et 19 janvier, n'ont toujours pas été publiés par les journaux.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

OUGANDA

Cuisante défaite de la rébellion dans le Nord

KAMPALA
de notre envoyé spécial

Alors que M. Yoweri Museveni, chef de l'État ougandais, s'apprête à fêter dans quelques jours le premier anniversaire de son arrivée au pouvoir, les troupes gouvernementales viennent d'infliger une cuisante défaite aux « rebelles » qui, dans le nord du pays, contestent encore l'autorité des dirigeants de Kampala. Au cours d'une attaque contre un bataillon de l'armée gouvernementale, ceux-ci ont, en effet, perdu plusieurs centaines d'hommes, parmi lesquels le commandant Eric Odwar, l'un des « patrons » de la guérilla.

Cet engagement avait commencé, le 14 janvier au matin, par une première attaque d'environ 300 « rebelles » contre le poste de Corner-Kilak. La NRA – environ un millier d'hommes, – qui les repoussa en leur infligeant de très lourdes pertes, relâcha alors sa vigilance et fut surprise, l'après-midi du même jour, par une seconde vague d'assaillants qui l'obligea à battre en retraite. Trois jours plus tard, le dimanche 18, l'ordre fut donné aux troupes gouvernementales, conduites par Fred Rwigyema, commandant en chef adjoint, de reprendre le contrôle du poste militaire.

Selon un bilan officiel encore provisoire, la « bataille de Corner-Kilak » se serait soldée par la mort d'une quarantaine de soldats et d'un nombre de « rebelles » qui pourrait atteindre, voire dépasser, six cents.

Un véritable carnage

Le commandant en chef adjoint a reconnu que ses hommes s'étaient ainsi livrés à un véritable carnage : *« Nous les massacrions, et ils continuaient d'avancer »*, a-t-il résumé.

Au lieu de procéder, comme dans toute guérilla, à des actions de harcèlement pour, ensuite, se retirer dans la brousse, les chefs rebelles qui, eux, sont des militaires de carrière (pour la plupart cadres de l'ancienne armée gouvernementale du général Basilio Okello) ont commis l'erreur fatale d'occuper une position forte, de s'y retrancher et de s'exposer ainsi à la riposte d'une armée conventionnelle dont la puissance de feu et le nombre d'hommes sont bien supérieurs aux leurs.

Déjà, en août dernier, ils avaient tenté, sans succès, d'attaquer Gulu, la capitale du pays Acholi, à 320 kilomètres au nord de Kampala. Depuis lors, divisés en plusieurs groupes armés, ils entretiennent l'insécurité dans cette région.

De source officielle, on estime leur nombre à environ trois mille hommes, mais ils sont vraisemblablement plus du double. Malgré les multiples mises en garde de M. Museveni adressées aux autorités de Khartoum, ils continuent à bénéficier de « sanctuaires » dans le sud du Soudan et y recrutent des soldats dans les camps de réfugiés.

Kampala a décidé de réduire ces poches de résistance, quitte à employer les grands moyens. Même si la victoire est, finalement, au bout du fusil, elle aura été chèrement acquise. Aux incessantes provocations des « rebelles », l'armée s'est, en effet, mise à répondre par des représailles contre la population civile, soupçonnée, comme toujours en pareille circonstance, d'intelligence avec l'ennemi.

JACQUES DE BARRIN.

TUNISIE : saluant les « sages directives » de M. Bourguiba

L'UGTT rentre dans le rang

TUNIS
de notre correspondant

L'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), qui a tenu son congrès extraordinaire du mardi 20 au jeudi 22 janvier (*le Monde* du 22 janvier), a confirmé, s'il en était encore besoin, qu'elle était définitivement « rentrée dans le rang » et que, pour elle, l'ère des revendications et de la contestation était révolue.

Cette allégeance au pouvoir est illustrée par le *« message de fidélité »* que les congressistes ont adressé au chef de l'État. Dans ce document, ils s'engagent à l'*« exécution »* de ses *« sages directives »* pour améliorer la productivité et à faire en sorte que *« l'action syndicale ne soit plus revendicative »*.

C'est exactement à cette démarche que le gouvernement appelait depuis la mise en application, l'été dernier, d'un plan de redressement économique dont la réussite, selon lui, dépend en grande partie de la paix sociale.

En dépit du boycottage de la majorité des structures mises en place par l'ancienne direction, le congrès était placé sous le signe de *« réunification syndicale »*. Aussi, l'élection des treize membres du nouveau bureau exécutif est intervenue de manière à maintenir un savant équilibre entre les trois « sensibilités » participantes aux assises : cinq représentants des anciens comités provisoires qui avaient pu occuper par la force les locaux syndicaux lors de la crise de l'an dernier ; quatre représentants de l'Union nationale des travailleurs tunisiens (UNTT), créée en 1984 et dissoute depuis quelques semaines ; quatre représentants de l'ancienne direction de l'UGTT ralliés récemment au mouvement et dont les pairs, qui continuent à se réclamer de la seule légitimité syndicale, se sont désolidarisés.

C'est M. Abdelaziz Bouraoui, dont la désignation avait été recommandée dès l'ouverture du congrès par le président Bourguiba, qui a été porté au secrétariat général de l'UGTT.

MICHEL DEURÉ.

[Agé de soixante-quatre ans, M. Bouraoui a participé – avec son prédécesseur, M. Habib Achour, aujourd'hui emprisonné – à la création de l'UGTT, aux côtés de son fondateur, Fahrat Hached, en 1946. Depuis, il n'a jamais cessé ses activités syndicales, qu'il a exercées parallèlement à des responsabilités diverses au sein du Parti socialiste destourien. Candidat malheureux au secrétariat général de l'UGTT en 1981, il quitta le bureau exécutif de la centrale en 1984 en signe d'opposition à M. Habib Achour, pour créer l'Union nationale des travailleurs tunisiens, qu'il dirigea pendant près de trois ans.]

TCHAD

Les derniers combats à Zouar ont fait 200 morts

Les autorités tchadiennes ont publié, jeudi 22 janvier, un bilan de la bataille de Zouar, localité située dans le massif du Tibesti dont leurs forces avaient pris le contrôle la veille. Selon M. Moumine Togoï Hamidi, ministre de l'information, 193 soldats libyens ont été tués et 22 autres ont été fait prisonniers au cours des affrontements. L'armée de Tripoli aurait perdu de nombreux véhicules, dont onze chars lourds. Du côté tchadien, il y aurait eu 10 morts et 21 blessés. La région de Zouar, a affirmé M. Moumine Togoï, est *« complètement nettoyée »*.

A Tripoli, M. Ali Triki, ambassadeur de Libye aux Nations unies, qui vient d'achever une tournée dans plusieurs capitales africaines, a déclaré être parvenu à un accord avec ses interlocuteurs sur des *« démarches concrètes »* pour aboutir à une solution du conflit, notamment la convocation d'une réunion des pays frontaliers du Tchad, qui se tiendrait au Nigéria. Interrogé, d'autre part, sur la proposition de N'Djamena de négocier directement avec Tripoli, M. Triki a implicitement rejeté cette solution, indiquant que le conflit n'oppose pas *« la Libye et le Tchad, mais les Tchadiens entre eux »*.

On apprenait, en outre, jeudi, à Paris, que M. André Giraud, ministre de la défense, effectuera, vers la mi-février, une visite officielle dans plusieurs capitales africaines. Il se rendra au Cameroun et en République Centrafricaine et, probablement, au Tchad. – *(AFP, Reuter.)*

● **Menaces d'un groupe terroriste contre la France.** – Dans un communiqué distribué à Chtaura, localité située à 44 kilomètres à l'est de Beyrouth, au Liban, les Brigades des fedayins révolutionnaires arabes-section 219 ont menacé, mercredi 21 janvier, la France d'un *« printemps chaud »* si celle-ci poursuivait sa *« politique impérialiste »* au Tchad. Ce groupe, dont les communiqués sont signés, depuis 1985, d'appellations différentes mais proches, indique notamment : *« Il faut que la France sache qu'aucune force au monde ne pourra nous empêcher de multiplier nos actions militaires et révolutionnaires contre ses intérêts et ceux de l'impérialisme international. »* – (AFP.)

Diplomatie

M. Weinberger juge possible de déployer une défense antimissile « plus tôt que prévu »

M. Caspar Weinberger, ministre américain de la défense, estime que les *« résultats spectaculaires »* enregistrés par les recherches dans le cadre de l'initiative de défense stratégique (IDS) rendent possible un déploiement à bref délai d'un système de défense antimissile.

« Nos recherches ont conduit dans certains secteurs à des succès au-delà des prévisions les plus optimistes, a-t-il dit dans un discours à Colorado Springs, *et nous entrevoyons la possibilité d'un déploiement de la première phase d'une défense stratégique plus tôt que ce que nous jugions possible antérieurement (...) Nous avons maintenant un degré de confiance sans précédent dans la faisabilité d'une défense contre les missiles soviétiques, pour nous-mêmes et pour nos alliés. »*

Le chef du Pentagone a précisé également que la première étape du déploiement comporterait l'installation de systèmes permettant l'interception des missiles dans leur phase initiale de combustion ou à mi-course, après le largage de leurs diverses charges dans l'espace, mais avant la rentrée de ces charges dans l'atmosphère. Si, comme M. Weinberger le juge *« tout à fait possible »*, M. Reagan prend une décision de déploiement avant l'expiration de son mandat dans deux ans, l'ensemble du système de défense *« multicouche »* pourrait être opérationnel avant le milieu des années 90, a précisé un responsable du Pentagone. – *(UPI)*.

Ancien président de la presse diplomatique

Robert de Saint Jean est mort

Nous apprenons la mort de Robert de Saint Jean, journaliste et écrivain, qui avait notamment présidé l'Association de la presse diplomatique française de 1957 à 1962.

[Né le 12 juin 1907, à Paris, Robert de Saint Jean avait commencé sa carrière dans la presse comme grand reporter à *Paris-Soir*, avant la guerre. Resté aux Etats-Unis durant l'Occupation, il devait ensuite assurer différentes fonctions dans l'édition, publier un ouvrage sur Roosevelt et reprendre ses activités journalistiques au *Parisien libéré*, puis à *Paris-Match*, toujours à la direction du service étranger. Personnalité très introduite dans les milieux diplomatiques et littéraires, il avait, en outre, publié plusieurs livres de souvenirs, en particulier *Journal d'un journaliste*, *Passé pas mort* et, en 1977, *Moins cinq, journal des temps qui courent*, tous trois chez Grasset.]

La tournée en Amérique centrale du secrétaire général des Nations unies

M. Perez de Cuellar dénonce l'« absence de volonté politique » des gouvernements dans la recherche de la paix

Bertrand de La Grange, qui était auparavant notre correspondant au Canada, vient de prendre ses fonctions de correspondant pour l'Amérique centrale, basé au Costa-Rica.

SAN-JOSÉ
de notre correspondant

Le secrétaire général des Nations unies a créé une certaine surprise en déclarant, mercredi 21 janvier à Mexico, que sa tournée en Amérique centrale lui avait permis de constater l'*« absence de volonté politique »* des gouvernements de la région pour rétablir la paix. M. Perez de Cuellar a tenu ces propos sévères lors d'une conférence de presse organisée pour dresser le bilan d'une tournée marathon de trois jours dans les six pays d'Amérique centrale.

La veille de son arrivée à Panama, première étape de la mission d'observation qui réunissait le secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et les huit ministres des affaires étrangères du groupe de Contadoa (Colombie, Mexique, Panama, Venezuela) et du groupe d'appui (Argentine, Brésil, Pérou, Uruguay).

M. Perez de Cuellar avait qualifié cette tournée d'*« historique »* en espérant qu'elle permettrait de relancer le dialogue – interrompu depuis le 6 juin entre les pays d'Amérique centrale. Après avoir écouté les doléances des plus hautes autorités de la région au cours de brèves escales de quelques heures à peine dans chaque pays, le secrétaire général des Nations unies a dû se rendre à l'évidence que ses interlocuteurs n'étaient pas disposés à faire les efforts nécessaires pour parvenir à une solution négociée. *« Malheureusement*, a-t-il déclaré, *il ne semble pas que les Centro-Américains soient disposés à faire des sacrifices et à abandonner certaines exigences en vue de parvenir à la paix. »*

Dans une allusion aux différents plans qui lui ont été soumis par chacun des pays de la région, à l'exception du Guatemala, M. Perez de Cuellar a été très direct : *« Il est absurde de penser*, a-t-il déclaré, *que la solution aux problèmes de la région passe par des formules politiques. Il faut des solutions à long terme pour l'Amérique centrale, et pour cela il faut d'abord résoudre les problèmes économiques »*, en particulier celui de la pauvreté.

Isoler le Nicaragua

Au cours de cette opération diplomatique sans précédent dans la région, qui a mobilisé toute la classe politique et toute la presse, de Panama à Mexico, on a pu constater la volonté des trois pays du « bloc de Tegucigalpa » (Honduras, Salvador et Costa-Rica) d'isoler à tout prix le Nicaragua – qui persiste à demander à Washington que soit *« mis fin à l'agression »* contre son territoire par l'intermédiaire des « contras ».

Tout le monde a donné son accord pour qu'une réunion des présidents des cinq pays de la région ait lieu au Costa-Rica en février, mais ce pays a aussitôt annoncé qu'il n'était pas question d'inviter le Nicaragua tant qu'il n'aurait pas retiré sa plainte devant la Cour internationale de La Haye, où Managua veut obtenir la condamnation du Costa-Rica pour son appui aux « contras ».

BERTRAND DE LA GRANGE.

● **Le premier secrétaire du PS portugais à l'Elysée.** – M. Vitor Costancio, premier secrétaire du Parti socialiste portugais, a été reçu par M. Mitterrand à l'Elysée, jeudi 22 janvier. L'entretien a été principalement consacré à la construction européenne et à la situation politique à Lisbonne.

هكذا من الأصل

Proche-Orient

Le 26 janvier à Koweït

La guerre du Golfe dominera le sommet islamique

La conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques est réunie depuis jeudi 22 janvier, à Koweït, pour préparer le sommet qui s'ouvrira lundi, et portera essentiellement sur la guerre irano-irakienne. Téhéran a fait savoir officieusement qu'il boycottera ce sommet, ce qui en réduit sensiblement la portée. Le colonel Kadhafi sera également absent « en raison de la participation de l'Egypte ».

KOWEIT
de notre envoyée spéciale

« Je lance un appel sincère au peuple iranien frère pour qu'il mette fin à la guerre et réponde positivement aux propositions maintes fois renouvelées de l'Irak pour négocier une paix juste et durable. » Dès l'ouverture, jeudi 22 janvier à Koweït, de la conférence des ministres des affaires étrangères islamiques, en préparation au cinquième sommet qui doit débuter lundi prochain, en fin d'après-midi, le ministre des affaires étrangères koweïtien a donné le ton de ce qui devrait constituer l'essentiel des débats : la guerre du Golfe.

En s'adressant nommément à l'Iran, qui n'a toujours pas donné officiellement une réponse négative à l'invitation, Cheikh Sabah El Ahmed a sans doute voulu faire une dernière tentative pour convaincre ce pays d'assister à la conférence, tout en soulignant cependant à qui incombait la responsabilité de la poursuite de la guerre. On n'exclut toujours pas complètement la possibilité de la venue d'une délégation iranienne, sans laquelle il serait impossible d'aboutir à un quelconque résultat positif à propos de la guerre du Golfe.

Or, dans l'esprit des autorités koweïtiennes, ce sujet est prioritaire. Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement pour ce pays dont les côtes se trouvent à portée des canons iraniens ? Occupée par l'armée koweïtienne, l'île de Boubiyane n'est qu'à 25 kilomètres de Fao, où campent les troupes de Téhéran. Bassorah, à 15 kilomètres de laquelle se bat l'armée iranienne, n'était, en temps normal, qu'à une heure et demie de Koweït, et il n'est pas rare ici d'entendre distinctement le bruit de la canonnade.

Les pressions iraniennes pour faire annuler ce sommet, ou tout au moins dissuader les chefs d'Etat de s'y rendre, se sont multipliées ces derniers jours sur le territoire même de Koweït. Après les trois bombes du 19 janvier, qui ont provoqué des incendies et des dégâts au terminal pétrolier de Sea-Island et aux installations de Al-Maqwa, c'est un obus qui s'est abattu, mercredi, sur l'île de Failaka, sans faire de dégâts, dit-on officiellement. De plus, les mines flottantes se multiplient, semble-t-il, le long des côtes, à tel point que le ministre de la défense a mis en garde la population contre tout *« objet étrange »* près des côtes ou des îles.

Les menaces proférées de Beyrouth par le Djihad islamique, l'Organisation de la justice révolutionnaire et le Mouvement islamique révolutionnaire, qui avaient prédit de *« transformer le Koweït en tombeau pour la plupart des dirigeants islamiques qui assisteraient à ce sommet »*, sont prises très au sérieux, si l'on en juge par les mesures de sécurité adoptées autour *du palais de la conférence et des* hôtels où logent les délégations.

L'armée mobilisée

Les bâtiments où se tiendra le sommet et où résideront les chefs d'Etat sont cernés d'un mur blindé — précautions contre les voitures-suicides — de 3 kilomètres. Celui-ci est hérissé, à intervalles réguliers, de miradors surmontés de dais blancs sur lesquels veille l'armée. Tout autour, des automitrailleuses sont en place, et des mitrailleuses ont été postées sur les toits; des herses mobiles barrent les entrées, et l'entrée principale est hérissée de chevaux de frise remis en place après chaque passage. Quatre mille policiers contrôlent l'ensemble du dispositif, balayé en permanence par trois cents caméras.

Parmi les policiers, précaution supplémentaire mais significative, tous les chiites — ils constituent environ 30% des sept cent mille Koweïtiens — ont été écartés. L'armée a été mobilisée pour le maintien de l'ordre. Pour pénétrer dans l'enceinte, les fouilles sont, par ailleurs, extrêmement sévères. Les multiples badges distribués pour l'occasion ne donnent chacun accès qu'à *une partie bien déterminée* de l'édifice central.

Les hôtels où logent les délégations sont eux aussi interdits à tout non-résident, et les voies d'accès barrées. Les autres quartiers de la ville présentent, en revanche, un aspect normal. Il est vrai qu'il y a déjà plusieurs mois que des mesures de sécurité avaient été prises, telle la suspension de tout visa, sauf pour les voyages d'affaires et les cas humanitaires, depuis le 15 octobre. Des expulsions préventives ont, en outre, eu lieu.

Si, officiellement, les autorités koweïtiennes affichent une sérénité parfaite et entendent bien relever le défi qui leur a été lancé, il ne fait pas de doute que la crainte d'attentats est dans tous les esprits. Celui qui avait failli coûter la vie à l'émir le 25 mai 1985 n'est pas si loin. Sans doute est-ce la raison pour laquelle le Koweït a fait figurer en bonne place dans l'ordre du jour du sommet la question du terrorisme international.

Cheikh Sabah El Ahmed a d'ailleurs exhorté jeudi les pays islamiques à *« coordonner leurs efforts pour enrayer le terrorisme international »*, qui, a-t-il affirmé, *« jouit dans certains cas du soutien de quelques Etats »*. Concession faite à la Syrie, qui en avait fait la demande, le ministre des affaires étrangères koweïtien a cependant *« insisté sur la nécessité de distinguer entre le terrorisme et le droit des peuples à lutter pour leur liberté et leur indépendance »*. La question du terrorisme devrait faire l'objet de nombreux débats dont les sous-entendus ne seront sans doute pas exclus, et la Libye, dont le ministre des affaires étrangères est arrivé à Koweït, entend bien faire condamner les bombardements américains sur Tripoli.

Quoi qu'il en soit, les autorités koweïtiennes, qui ont repris au Maroc la présidence de l'OCI (*Organisation de la conférence islamique*), font, pour l'instant, le maximum pour *éviter* les sujets de trop grandes divergences ou ceux qui mettent en cause des *Etats* membres. C'est ainsi que deux propositions syriennes, demandant à nouveau de reconsidérer la présence de l'Egypte au sein de l'OCI et d'adresser des critiques au roi du Maroc pour avoir reçu M. Shimon Pérès, ont été écartées au niveau des experts. Le président Assad sera-t-il à Koweït ? Il a annoncé sa présence au journal koweïtien *Al Qabas* dans un entretien dont le texte intégral sera rendu public samedi. Dans cette interview, le président syrien semble vouloir donner l'image de la conciliation et insiste sur le refus de la Syrie de tout élargissement de la guerre du Golfe et de l'annexion de terres arabes ou irakiennes.

La venue du président syrien, si elle est effective, serait incontestablement un grand succès pour la diplomatie koweïtienne. Réunir dans la même salle les présidents Moubarak, Assad, Saddam Hussein et M. Yasser Arafat ne serait pas un mince succès.

Les ministres des affaires étrangères devraient poursuivre leurs travaux ce vendredi et samedi pour mettre sur pied l'ordre du jour. L'un des problèmes réside dans la réduction du nombre des questions à débattre (cinquante-neuf au départ). Le Koweït veillera à ce que des problèmes jugés ici secondaires n'occultent pas l'essentiel : la guerre du Golfe. Reste toutefois à savoir ce que les pays islamiques peuvent concrètement faire pour trouver une solution à un conflit dont on ne voit pas la fin.

FRANÇOISE CHIPAUX.

L'Iran affirme avoir décimé le quart des unités irakiennes défendant le port de Bassorah

L'Iran a annoncé, jeudi 22 janvier, avoir décimé le quart des unités irakiennes défendant le *port de Bassorah, tandis que* Bagdad faisait état de lourdes pertes du côté iranien et de nouveaux raids sur des villes iraniennes. Au cours d'une conférence de presse, M. Kamal Kharazzi, porte-parole de l'état-major iranien, a affirmé que trente-trois mille soldats irakiens avaient été tués ou blessés depuis le début de l'offensive Kerbala 5. L'objectif de cette dernière, a-t-il souligné, est de *« préparer le terrain pour de futures attaques iraniennes »*. Elle vise à *« détruire la machine de guerre irakienne et non à prendre la ville de Bassorah »*.

Sur le front de la *« guerre des villes »*, l'Irak a multiplié mercredi soir et jeudi les raids aériens contre le territoire iranien, bombardant en particulier huit villes situées dans le centre et l'ouest *de l'Iran, ainsi que des* objectifs militaires et économiques. Les chasseurs-bombardiers, qui, selon Bagdad, n'ont subi aucune perte, ont pénétré jusqu'à 450 kilomètres à l'intérieur du territoire iranien pour atteindre la ville de Qom, ville sainte du chiisme, bombardée à trois reprises dans la seule journée de mercredi. L'agence iranienne IRNA a indiqué *que le dernier raid sur Qom avait* fait cent morts parmi la population civile, ce qui porte le bilan de deux semaines d'attaques irakiennes à mille cinq cents morts.

Jeudi, un nouveau missile sol-sol iranien a atteint Bagdad, faisant de nombreux tués et blessés parmi la population. L'aviation iranienne a, d'autre part, bombardé jeudi *« des objectifs militaires et économiques »* à Miqdadiyé et Amadiyé, à l'est et au nord de l'Irak.

A Moscou, le ministère soviétique des affaires étrangères a indiqué que des navires de guerre soviétiques escortent *« actuellement »*, dans le détroit d'Ormuz, des bâtiments de la marine marchande de l'URSS, afin d'assurer leur sécurité. Le porte-parole, M. Guenadi Guerassimov, a rappelé, au cours d'une conférence de presse, qu'*« en cas de situation dangereuse pour le passage des navires de commerce soviétiques dans une région quelconque du globe, l'URSS n'exclut pas la possibilité de les escorter »*. — *(Reuter, AFP.)*

M. Chirac a reçu M. Shimon Pérès

Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, a été reçu vendredi matin 23 janvier à Matignon par le premier ministre, M. Chirac.

A l'issue de l'entretien, qui a duré une heure et demie, M. Pérès a indiqué que la question de la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient avait été largement évoquée. Le ministre a indiqué qu'il existait un accord entre la Jordanie, l'Egypte et Israël sur le principe d'une telle conférence mais qu'il restait à régler la question de la participation de l'URSS et des Palestiniens. *« Cette conférence*, a rappelé M. Pérès, *ne doit en aucun cas se substituer à des négociations directes entre les parties. »*

Selon M. Pérès, l'entretien a permis de constater que les points de vue sont *« plus proches que par le passé »*.

M. Pérès, qui effectue une visite privée en France, était reçu à déjeuner vendredi par le président François Mitterrand, et devait avoir un entretien samedi matin avec le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond.

Politique

En présence du premier ministre et du garde des sceaux

M. Mitterrand rend un hommage appuyé au Conseil d'Etat

Le chef de l'Etat a rendu visite au Conseil d'Etat le jeudi 22 janvier, comme l'avaient fait au cours de leur septennat le général de Gaulle (28 janvier 1960), Georges Pompidou (28 avril 1970) et M. Valéry Giscard d'Estaing (14 novembre 1979).

M. François Mitterrand, qu'accompagnaient le premier ministre, M. Jacques Chirac, et le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, a d'abord effectué une rapide visite des lieux, se faisant présenter un certain nombre de membres du Conseil d'Etat, avant d'entendre devant les conseillers assemblés une allocution de M. Pierre Nicolay, vice-président du Conseil d'Etat, et d'y répondre.

Le Conseil d'Etat a souligné M. Nicolay, est confronté à des difficultés d'un type nouveau. D'abord, *« depuis qu'il y a quinze ans le Conseil constitutionnel a voulu donner un sens au préambule de la Constitution de 1946 auquel se réfère ce préambule de la Constitution de 1958 et en particulier aux « principes fondamenaux reconnus par les lois de la République », et à mesure que ce Conseil en a précisé la portée, il appartient au Conseil d'Etat d'appliquer cette jurisprudence lorsqu'il examine un projet de loi que lui soumet le gouvernement. C'est là que se trouve l'origine de bien des avis négatifs qui ont pu inquiéter les milieux politiques. Chacun conviendra, je le pense, que le Conseil d'Etat se doit de mettre le gouvernement en garde contre un projet de loi qui, même voté par le Parlement, s'exposerait à la censuredu Conseil constitutionnel ».*

Autre difficulté : *« le besoin que ressentent bien des administrations d'affirmer leur présence par l'élaboration de textes inutiles, la loi ou le décret étant regardés comme une fin en soi. »* C'est ce qui conduit le Conseil d'Etat à devoir donner *« trop souvent (...) des avis défavorables, globaux ou partiels, à des projets dont il s'avère qu'ils émanent d'administrations à la recherche de moyens dont elles sont déjà suffisamment pourvues mais qu'elles ont négligé d'utiliser. Et ni la politique de décentralisation ni la politique dite de « déréglementation » n'ont ralenti ce mouvement. »*

Les critiques

Rappelant une nouvelle fois l'encombrement dramatique de la section du contentieux du Conseil d'Etat — *« Aujourd'hui, lorsque cinq requêtes lui sont présentées, le Conseil d'Etat n'est même pas en mesure d'en juger quatre, la cinquième affaire venant accroître un stock en attente, et ce seul stock représente, au rythme actuel, plus de trois ans de travail. »*, — M. Nicolas a déploré que le Sénat ne se soit pas encore saisi d'un projet de réforme adopté par l'Assemblée, il y a un peu plus d'un an.

Revenant enfin sur les attaques récentes dont le Conseil d'État a été la cible (du fait de l'actuelle majorité), M. Nicolay a déclaré : *« Le Conseil d'etat peut il est vrai commettre des erreurs, et il est juste qu'il soit soumis à la critique. Je le crois cependant plus exposé que d'autres institutions à la contestation de ses prises de position. Ses décisions ou ses avis, qu'ils émanent de ses formations contentieuses ou de ses formations administratives, portent sur des sujets sensibles à l'opinion publique comme au monde politique. Les décisions juridictionnelles en matière électorale, les avis sur les projets de loi, ont des incidences politiques, aussi peu politiques que soient les motifs qui ont conduit à les adopter. »*

Secret et publicité

« Une grande part de votre exposé, lui a d'abord indiqué en réponse M. Mitterrand. » — Je veux parler de ses aspects les plus pratiques — relève plutôt, — mais vous le savez bien, — plus de la compétence du gouvernement que de celle du président de la République. Mais, enfin, le chef du gouvernement et le garde des sceaux sont là, ils vous ont entendu, ce qui ne veut pas dire pour autant que le chef de l'État ne soit pas sensible aux préoccupations qui viennent d'être exposées. »

S'il est « légitime » que les arrêts du Conseil d'Etat soient discutés et commentés, a ensuite déclaré le chef de l'Etat, *« en revanche, vos avis, il serait bien utile qu'ils ne soient pas discutés publiquement, en raison même de la règle du secret qui les entoure, qui effectivement n'est pas toujours respectée. Règle qui s'impose d'abord au Conseil d'Etat lui-même (...) ».*

« Du reste, il a toujours été admis, a ajouté le président de la République, *que le gouvernement était le premier destinataire de ces avis et leur publicité n'est pas interdite : il en est juge et rien ne limite, à cet égard, le pouvoir d'appréciation du gouvernement. Et cette publicité est destinée à quoi : à prendre place dans la discussion juridique d'un texte, et on ne peut envisager d'en faire un autre usage. »*

« Il est normal, a poursuivi M. Mitterrand, *que le Conseil d'Etat, faisant son travail, mette le gouvernement en garde contre tout ce qui l'exposerait à la censure du Conseil constitutionnel qui relève de son examen. Il est possible que des textes très importants comportant des décisions ou des mesures multiples cèdent à l'impréparation. Mais, précisément, le Conseil d'Etat est là pour permettre au gouvernement d'agir dans le sens de l'intérêt général, de l'intérêt de l'Etat auquel contribuent le pouvoir exécutif comme les autres pouvoirs. »*

Pour le chef de l'Etat, le prestige du Conseil d'Etat *« tient tout autant à votre liberté de pensée et à votre liberté de choix, c'est-à-dire à l'indépendance de votre institution, démontrée depuis qu'elle a jeté, voici plus d'un siècle, les fondements de la jurisprudence administrative. Elle a traversé les épreuves du pays en maintenant quelques principes essentiels : dire la vérité au gouvernement, protéger le citoyen contre les abus de l'administration, concilier la liberté avec l'intérêt général. Et, quelles qu'aient été les périodes de notre histoire contemporaine, je veux dire celle de la République, le Conseil d'Etat n'a pas failli, jamais, à sa haute mission. »*

M. Jacques Chirac et Louise Michel

Pour avoir *«témoigné de qualités de dialogue, de tolérance et d'ouverture aux idées des autres»* et *«fait coïncider ses convictions avec son action politique»*, M. Jacques Chirac s'est vu remettre, le jeudi 22 janvier au Sénat, le prix Louise-Michel 1986.

Cette distinction est attribuée, depuis 1983, par le Centre d'études politiques et de société — ancien club Louise-Michel fondé en 1963, — dont l'objet est de *«rapprocher les hommes politiques de quelque bord qu'ils soient»*. Mme Janette Brutelle-Duba, ancienne animatrice des Jeunesses socialistes, présidente de ce club, a rappelé que, si *«certaines formations politiques se sont indûment approprié son image»*, Louise Michel, en tant qu'*«héroïne nationale, appartient au patrimoine commun»*.

La présidente du CEPS répondaient ainsi à Radio Libertaire (anarchiste) qui, le jour même, relevant la *«provocation et le surréalisme»* que constituait l'attribution de ce prix au premier ministre, lui avait décerné le prix... Adolphe-Thiers.

En présence de MM. Alain Poher, président d'honneur de l'association et lauréat du prix en 1984, et Léopold Senghor, lauréat 1985, M. Chirac, qui a reçu une statuette représentant un gardien du palais de la dynastie Ming, s'est classé parmi *«ceux qui pensent qu'on ne transforme pas une société malgré elle et que les réformes, dès qu'elles touchent à des points sensibles, doivent être comprises et faire l'objet d'un consentement profond»*.

Puis le premier ministre a souhaité *«que l'expérience politique de la coexistence, voulue par nos institutions, soit pour l'ensemble de la classe politique française une occasion de retour sur elle-même, afin d'instaurer un débat démocratique qui ferait moins de place aux polémiques stériles, et davantage à la modération, au respect de l'autre et au souci de l'intérêt de la France et des Français.»*

M. Borotra : le syndrome Adjani

M. Franck Borotra, porte-parole du RPR, s'est demandé au cours de son point de presse du jeudi 22 janvier *« si la France n'était pas contaminée par le syndrome Adjani »* en précisant : *« Le débat public se développe à partir de rumeurs non étayées et qui deviennent des vérités. »* Il a cité la campagne menée contre Jacques Chirac à propos des otages, la mise en cause de M. Pasqua dans l'affaire Chalier et la livraison d'obus à l'Iran par le précédent gouvernement pour laquelle *« aucune preuve réelle n'a été apportée »*. Et M. Borotra a demandé : *« Est-ce que M. Pasqua ne va pas devoir aller embrasser M. Masure à la télévision ? »* et regretté que *« les paroles, le verbe pèsent plus lourd que les faits »*.

BIBLIOGRAPHIE

«Le Ve Président», d'Alain Duhamel

En attendant Mitterrand...

Une batterie de sondages en bandoulière, un livre dans la poche, c'est aujourd'hui le nécessaire du parfait citoyen soucieux de faire le tri dans le « trop-plein » des présidentiables. Ce guide pratique des fiancés de 1988, c'est celui qu'Alain Duhamel nous propose dans son dernier ouvrage, *le Ve Président*. L'auteur fait aujourd'hui partie du paysage politique français. Il n'a jamais fait mystère — et y reste fidèle — de l'attrait qu'exerce sur lui Valéry Giscard d'Estaing, l'homme et ses qualités intellectuelles, bien sûr, mais aussi le projet politique : « rassembler deux Français sur trois ». Mais dans la galerie de portraits qu'il nous offre des dix présidentiables, classés en quatre catégories (les favoris : Barre, Chirac et Rocard ; les aspirants : Fabius, Jospin et Léotard ; les outsiders : Giscard d'Estaing et Mauroy ; les figurants : Le Pen et Lajoinie), il a su éviter deux pièges : celui qui consistait à faire état de sa propre préférence ; celui de ne s'adresser qu'au public restreint que constitue le microcosme.

Au contraire, les qualités et les défauts, les réussites et les échecs de chacun, sont équitablement pesés ; sous son regard vif, servi par un style agréable et alerte, chacun a sa chance et, au fond, y trouve son compte. Il n'y a chez l'auteur ni recours — parfois commercialement payant — à une tête de Turc, ni réelle aversion pour l'un quelconque des protagonistes dont il décrit à grands traits la démarche. Le résultat est un constant souci d'honnêteté qui n'exclut pas la subjectivité. C'est ainsi que l'on sort de la lecture de ce livre conscient des grands mérites de M. Barre, séduit par la personnalité de M. Jospin, étonné des qualités que l'auteur découvre à M. Léotard, et convaincu par la nécessaire réhabilitation de M. Mauroy et par le balancement circonspect dont l'auteur use à l'égard de M. Chirac.

Mais cet ouvrage a surtout un mérite : celui de nous offrir deux niveaux de lecture, comme on dit aujourd'hui. Le premier est naturellement celui des portraits. Le second est que, précisément, au fil de ces itinéraires et de ces carrières, il est possible de mieux éclairer les évolutions profondes du système français, voire de déceler les contours d'un paysage politique en mouvement.

Le premier niveau, celui de la compétition pré-présidentielle, est résumé par l'auteur d'une formule : *« En attendant Mitterrand. »* Il montre bien comment les stratégies des dix personnages en quête de destin sont étroitement dépendantes de celle de l'actuel maître des lieux. Le second niveau apparaît le mieux dans le récit que l'auteur fait de ses conversations avec le chef de l'Etat et dans le chapitre consacré à M. Giscard d'Estaing.

Au fond, nous explique-t-il, François Mitterrand n'a peut-être jamais cherché autre chose qu'une revanche, fût-elle symbolique, sur Charles de Gaulle. Pour cela, il lui faut créer les conditions d'une modification durable de l'équilibre institutionnel. En clair, il s'agit ni plus ni moins de déprésidentialiser la Ve République, ou tout au moins de redonner une partie du pouvoir au gouvernement, et surtout au Parlement. Or le nouveau paysage politique va peut être rendre cette évolution possible, et souhaitable : le scrutin de 1986 n'a-t-il pas marqué l'amorce d'un retour à une configuration plus classique de l'échiquier politique français, les extrêmes étant mis hors jeu, tandis que se créent les conditions d'une alternance entre un bloc conservateur et peut-être, demain, un bloc de centre gauche ?

Ironie du destin ? Alors que M. Mitterrand confie à l'auteur qu'il est avant tout préoccupé de la trace qu'il laissera dans l'Histoire et donc de la comparaison que l'on fera entre de Gaulle et lui-même, le livre d'Alain Duhamel permet de voir comment, finalement, M. Mitterrand a marché sur les traces de M. Giscard d'Estaing. Ce dernier est, plus que d'autres, doué d'une capacité d'anticiper les évolutions de la société : élargissement du champ des consensus, cohabitation théorisée dans le fameux discours de Verdun-sur-le-Doubs, en 1978, annonce d'une compétition politique se jouant à l'intérieur d'un même « noyau central » de la société. Or il est revenu à M. Mitterrand de les accompagner. Ainsi l'auteur peut-il sincèrement à la fois donner à admirer l'un et l'autre.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

★ *Le Ve Président*, d'Alain Duhamel. Grasset. 224 pages. 72 F.

● **Un nouveau maire à Blénod.** — M. Christian Leclerc (PC) a été élu, le mercredi 14 janvier, maire de Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de Michel Bertelle, conseiller général du canton de Dieulouard, membre du comité fédéral du PCF, décédé le 5 janvier d'une crise cardiaque.

[Né le 26 décembre 1952, M. Christian Leclerc, ancien employé à la SNCF, est conseiller municipal de Blénod-lès-Pont-à-Mousson depuis 1983. Il était jusqu'à présent adjoint au maire chargé des affaires culturelles.]

● **Journée d'étude pour les sénateurs RPR.** — Le groupe RPR du Sénat organisera le 26 mars à Saint-Germain-en-Laye une journée d'étude parlementaire à laquelle participeront les députés et où M. Chirac et divers ministres prendront la parole. M. Romani, président du groupe sénatorial RPR, a indiqué que si la justice décidait que M. Christian Nucci relève de la Haute Cour, son groupe *« ne se prononcerait pas différemment »*.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

UN rien suffit parfois pour faire, d'une journée qui s'annonçait paisible, ordinaire, domestique, lourdement consacrée aux occupations anodines, rassurante donc, une journée aussi grise que le ciel de France, pesante comme lui, méchante, et que tout mouvement, toute pensée, tout projet y soient une malédiction.

Ce rien, ce n'est pas rien, la lettre d'un ami fâché pour une bévue, une bêtise de plume, une plaisanterie devenue cruelle à force d'être subtile. Alors, fût-elle seule de son espèce, la lettre affligée efface toutes les autres, aussi aimables et généreuses qu'elles soient.

Quoi de plus affreux qu'un ami qui s'éloigne, ne serait-ce que le temps d'une lettre ? Plaie d'argent n'est pas mortelle, aux peines de cœur succèdent d'autres passions, après la pluie vient le beau temps, mais l'amitié ? Qui n'est pas plus privatisable que nationalisable ? Pas plus RPR qu'elle n'est PS ? Pas plus Iran qu'elle n'est Irak ? Qui n'a que faire de l'Est et de l'Ouest ? Qui est image d'éternité, immuable depuis qu'un homme serra la main d'un autre pour qu'ils échangent leur foi ? La lettre où s'écrit la distance, où s'avoue la peine l'emporte sur tout autre événement.

A plus forte raison quand l'événement, tous les événements, se modelant sur le temps qu'il fait, sont un innommable bourbier. Un ancien ministre maintenant happé par la Haute Cour, un ministre en exercice qui est tout ce qu'on veut sauf insoupçonnable, un haut fonctionnaire de la police ramené au rang des malfaiteurs, un gouvernement qui se rassemble pour mieux confesser son désarroi, des revers monétaires présentés comme des faits d'armes, les réformes prétendument nécessaires devenues projets superflus, des héritiers qui se disputent une succession qui n'est pas ouverte, l'information audiovisuelle qui rentre dans le giron des partis, le Veau d'or plus que jamais adoré, la loi qui vient au secours de l'injustice pour absoudre un homme de presse qui tirait gloire de son mépris de la loi, et jusqu'à la royauté qui rêve d'être la République ! Quelle époque ! Mais quelle époque !

∴

IL ne faut pas non plus être aveugle et croire que cette époque innove par rapport aux précédentes. Les scandales, les manœuvres, les complots, les doubles jeux, l'arrogance de l'argent, les ambitions sont de tous les temps.

Il y a fort à parier, par exemple, que, lorsque Horace Finaly menait, au début du siècle, la Banque de Paris et des Pays-Bas vers les sommets du profit, il fut plus d'une conscience pour être achetée, plus d'un élu pour se vendre, plus d'un fonctionnaire pour se montrer complaisant.

Il y a fort à parier aussi que les ressorts étaient les mêmes : l'argent, l'amour, la puissance, ce trio indissoluble qui fricote sous l'œil vigilant de la vengeance et de la haine. Ces acteurs-là ne sortent jamais de scène. Au point que l'on peut croire qu'ils résument le théâtre.

Ce n'est tout de même pas une raison pour regarder le temps qui passe comme feraient un diplomate qui ne s'en tient qu'à ses précédents ou un magistrat à sa jurisprudence. Il n'y a pas de précédents ni de jurisprudence qui vaillent pour s'arranger de la corruption, du mensonge ou de l'impudence.

L'amusant, c'est que, s'il y a des fautes, on ne dénombre que des innocents. Soit que la loi le présume, soit qu'elle ne dise mot, soit qu'elle ait fait de l'infraction vertu.

Partant de là, le contrôleur général Delebois est innocent. M. Chalier est innocent. Sa quinzaine de compères, pas moins. En revanche, M. Nucci n'est pas encore innocent puisqu'il n'est pas (encore) inculpé.

Mais s'il n'est pas coupable, il y a quelque apparence qu'il soit fautif. Ne serait-ce que d'être indigne du scandale dont il est le centre. Il faut veiller à être plus grand que sa faute. M. Nucci se cache derrière elle.

Serait-ce que l'Assemblée nationale est un abri confortable et sûr que l'ancien ministre de la coopération s'y terre, muet autant qu'invisible, député honteux, mais député obstiné ? A défaut de pouvoir gueuler son innocence, ne pourrait-il se parer de son crime ? Mais il n'est pas donné à tous d'obéir au syndrome de Marie-Antoinette, médiocre au pouvoir, grandiose dans l'adversité, sauvée par elle devant l'Histoire.

Bourbier

Quand viendra, pour M. Pasqua, le temps de l'adversité ? Car, tout de même, M. Chirac a beau payer d'exemple, fût-ce par des contre-exemples, voilà, avec le ministre de l'intérieur, et en si peu de temps, beaucoup de démentis pour un seul homme. Cet homme y met d'ailleurs une telle méticulosité qu'il faut se demander si ne sont pas *ipso facto* vraies les informations désagréables qui le visent dès lors qu'il ne les dément pas. Entre autres ce qui touche aux casinos.

Il est certes d'usage qu'un ministre de l'intérieur soit l'objet d'attaques. C'est un des privilèges de la fonction, qui ne détourne personne d'aller place Beauvau. Mais, le plus souvent, les critiques se bornent au fonctionnement de la police, à ses violences (et Dieu sait !) ou à ses indiscrétions téléphoniques. Il faudrait remonter loin pour en trouver un dont le nom fût pour d'autres motifs cité avec autant d'insistance que l'est aujourd'hui celui de M. Charles Pasqua.

Assurément, il y a l'excuse de la rumeur. Mais il y a hélas ! des rumeurs qui disent la vérité, des calomnies authentiques, des boberds vérifiés. Il ne suffit pas d'en être l'objet pour tirer la preuve contraire d'une innocence en platine iridié.

D'autant qu'elle n'est pas formidable la défense (puisqu'il s'agit déjà de cela) du ministre de l'intérieur. Opposer le «secret-défense» à cette histoire de «vrai-faux» passeport de M. Chalier, n'y avait-il pas plus malin ? Ne serait-ce qu'à l'intention des fonctionnaires de police dont il est quelques-uns pour savoir ce qu'il en est et quelques autres pour s'en douter. Pour un ministre, il y a parfois plus important que l'opinion publique, c'est celle de ses collaborateurs. On pourrait le voir. Si on ne le voit déjà.

Dans le même genre, contester avoir rencontré ledit M. Chalier du temps où personne ne parlait de lui, où il n'était qu'un innocent méconnu, fait évidemment naître les soupçons plus que cela ne les dissipe.

Lorsque, après la dissimulation, vient le moment de la révélation, le menteur tombe de plus haut. Fasse le ciel que ce gouvernement, qui dément autant qu'il gouverne, ne subisse pas pareil sort. Celui-ci tient à peu de chose, tout le démontre. Et puis, ma foi, la chute du gouvernement Chirac serait un si mauvais coup pour M. Mitterrand. Du moins n'en est-il pas encore temps.

∴

VOYONS les choses en face, c'est-à-dire au-delà de la vitrine, des grimaces, des simulations et des faux-semblants. L'affaire du Carrefour du développement (à la réflexion, quelle appellation prémonitoire !) a beau être judiciaire, elle est politique et elle n'est que cela.

D'abord parce qu'il en est ainsi et parce que, d'autre part, un dossier peuplé de personnages politiques est par définition politique. C'est une vue de l'esprit que de prétendre le contraire. D'ailleurs, qui l'ose ?

Lorsque Mme Caillaux, en 1914, tue Calmette, le directeur du *Figaro* qui la couvre de boue et menace d'étaler encore plus sa vie privée, il n'est personne pour penser que le meurtre est politique. Il l'est pourtant par le seul fait que la meurtrière est l'épouse du ministre des finances. Innocent de tout dans cette affaire, Joseph Caillaux n'en devra pas moins remettre son portefeuille. Qui peut s'en étonner ? Ce qui était vrai hier ne l'est pas moins aujourd'hui.

En sorte que le sort judiciaire de M. Nucci n'a aucun intérêt, sauf pour lui. Sous la réserve qu'il s'aperçoive que ce remue-ménage le concerne. L'ancien ministre de la coopération n'est pas encore jugé, mais il est déjà condamné. Il n'y a plus d'affaire Nucci. Le déshonneur ayant passé sur cet homme, la sanction ne viendra plus que pour la forme. C'est-à-dire pour rien, en de telles matières. Il n'y a plus de venin quand il n'y a plus de mystère. Le versant gauche du scandale est vidé de son mystère, aujourd'hui.

Le mystère subsiste quant au passeport de M. Chalier, dont le code pénal dit clairement dans son article 154, alinéa 3 (page 119 du *Dalloz* 1987), que sa délivrance irrégulière est un délit puni d'un emprisonnement de quatre années. Or il y a au moins un fait incontesté, c'est que M. Chalier a reçu un tel passeport dans de telles conditions. De qui ? Ce n'est pas important. Sur l'ordre de qui ? A quelles fins ? A quelles conditions ? En paiement de quoi ? C'est ce qui compte. C'est ce qui sera compté.

S'il ne devait pas en être ainsi, c'est l'ensemble de la classe politique qui aurait la vérole. Ce n'est l'intérêt de personne, et surtout pas de la démocratie. Même s'il est vrai que démocratie est un grand mot et que les grands mots prêtent à rire.

Politique

La préparation du congrès du PS

Les mitterrandistes reprochent aux rocardiens de refuser le débat

Le groupe « intercourants » destiné à faire le point des divergences éventuelles entre les diverses sensibilités du PS, dans le cadre de la préparation du congrès de Lille, s'est réuni une première fois le jeudi 22 janvier. Lors de ce premier tour d'horizon, chaque courant a fait le point de ce qu'il souhaitait voir retenu dans une éventuelle motion de synthèse.

A propos des alliances, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a affirmé qu'il serait prématuré, au comité directeur de synthèse et même au congrès, d'aborder cette question complexe sur laquelle les socialistes seront, de toute façon, interpellés par la suite.

Les rocardiens ont fait remarquer qu'ils n'avaient pas décelé, depuis le congrès de Toulouse (qui s'était conclu par une synthèse), d'évolutions politiques qui empêcheraient une nouvelle synthèse, dès le comité directeur préliminaire au congrès.

Ils ont lancé, à ce propos, une mise en garde aux mitterrandistes. Ils ont expliqué qu'au cas où le courant dominant refuserait une synthèse avec eux dès le comité directeur, eux-mêmes n'accepteraient pas automatiquement une synthèse au congrès. Selon les rocardiens, une synthèse acquise dans ces conditions serait, en effet, moins crédible et d'une nature très différente.

Le débat, notamment avec les amis de M. Mauroy, a également tourné autour d'une question, que résume l'un des participants à cette réunion : *« Comment se répartir les tâches et les pouvoirs sans se compter et comment se compter quand on n'a pas de désaccords de fond ? »*

Les négociateurs mitterrandistes ont jugé qu'il serait souhaitable que chaque sensibilité se compte et reproché aux autres courants d'avoir sciemment, dans leurs contributions, lissé les différences d'approche sans que les interlocuteurs puissent déterminer avec certitude s'il s'agit d'une *position définitive* ou d'une *position* tactiquede début de négociation.

M. Jospin a dit aux rocardiens qu'il aurait préféré les voir déposer, plutôt que leur contribution, le discours que leur chef de file avait prononcé aux Arcs au mois de septembre 1986 (1). Les courants minoritaires ont renvoyé la balle aux mitterrandistes en leur rappelant qu'eux-mêmes dissimulent des divergences au moins aussi importantes dans un texte commun.

(1) Le 5 septembre 1986, aux Arcs, M. Rocard avait défini les « sept valeurs » du socialisme.

M. Fabius met MM. Chirac et Barre « dans le même sac »

Invité, le jeudi 22 janvier, de l'émission « Questions à domicile » de TF 1, M. Laurent Fabius a réaffirmé, à propos des privatisations, qu'il est contre le *« ping-pong »* et que la gauche revenue au pouvoir devrait étudier *« cas par cas »* si elle renationalisera ou pas les entreprises privatisées par la droite. Par exemple, M. Fabius ne voit pas *« la nécessité de renationaliser »* Saint-Gobain.

Convié à donner son avis sur MM. Jacques Chirac et Raymond Barre, l'ancien premier ministre s'est borné à remarquer que son successeur à l'hôtel Matignon est un homme d'un grand *« dynamisme »*, mais qui ne donne pas l'impression d'avoir *« beaucoup d'autres projets que le pouvoir »*. En revanche, M. Raymond Barre *« semble arriver à concilier des choses qui sont totalement contradictoires »*. Cette capacité de l'ancien premier ministre *« fascine »* M. Fabius, *qui s'est* dit *« très admiratif de cette habileté »*.

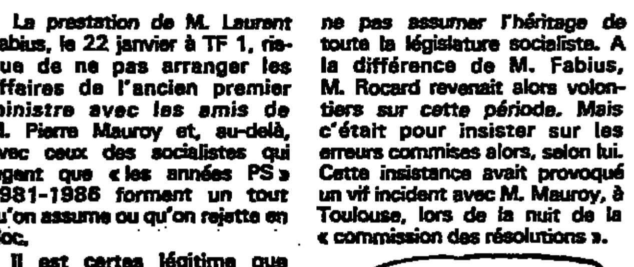
Le député de Seine-Maritime a ainsi remarqué qu'à « L'heure de vérité » d'A 2, le 7 janvier, M. Barre a procédé par *« un coup à gauche (...), un coup à droite »*, *mais s'est aussi tourné vers « l'extrême droite »*. A propos de son attitude vis-à-vis du gouvernement, M. Fabius a souligné que le député du Rhône, tout en lui apportant son soutien, a porté *« des coups terribles »* à M. Chirac.

« M. Barre, a continué M. Fabius, *a réussi avec beaucoup d'habileté (...) à faire en sorte qu'on ait le sentiment* (...) *qu'il soutenait le gouvernement, mais que sa politique était différente, ce qui est totalement impossible. »* De même, M. Barre donne l'impression qu'il est par certains côtés *« plus à gauche »* que M. Chirac, alors que certaines de ses propositions sont *« beaucoup plus à droite »*, par exemple en matière d'enseignement.

Il y a, pour M. Fabius, *« deux styles de conservatisme »* : un conservatisme *« pointu »*, celui de M. Chirac, et un conservatisme *« plus rond et plus têtu »*, celui de M. Barre. M. Fabius les met *« dans le même sac »*, tout en s'affirmant néanmoins d'accord avec M. Barre contre M. Chirac pour juger que *« le credo numéro un »* de la politique économique doit être *« un franc fort »*.

M. Fabius a évoqué la préparation du congrès socialiste de Lille et la polémique entre mitterrandistes et rocardiens. Il juge que le PS ne donne pas une bonne image de lui-même et qu'il va falloir *« corriger le tir »* — même s'il faut *« écrire ce que l'on pense »* — à propos de la phrase qui souhaite la candidature de M. Mitterrand, phrase qui gêne les rocardiens. M. Fabius souhaite que le congrès ne se fasse pas là-dessus.

Interrogé sur ses relations avec M. Mitterrand, M. Fabius a affirmé qu'il entretient avec le président de la République *« un dialogue complètement confiant »*. C'est *« un homme auquel je peux tout dire et qui sait qu'il peut tout me dire »*, a continué M. Fabius. Quant à son propre comportement, M. Fabius a reconnu qu'il *« ne porte pas* [son] *affectivité en bandoulière »*.



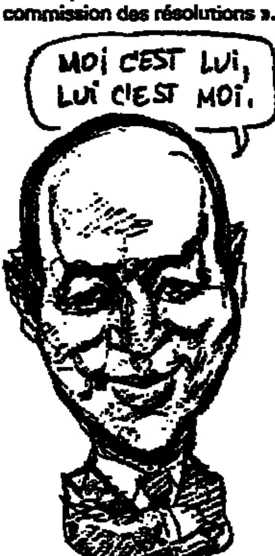
« Moi, je... »

La prestation de M. Laurent Fabius, le 22 janvier à TF 1, risque de ne pas arranger les affaires de l'ancien premier ministre avec les amis de M. Pierre Mauroy et, au-delà, avec ceux des socialistes qui jugent que « les années PS » 1981-1986 forment un tout qu'on assume ou qu'on rejette en bloc.

Il est certes légitime que M. Fabius souligne qu'il est *« l'incarnation de* [la] *rectification de trajectoire »* de la politique suivie alors par la gauche. Encore faudrait-il rendre à M. Mauroy ce qui lui appartient : ladite rectification ne date-t-elle pas du mois de mars 1983 ? Or M. Fabius a manifesté une répugnance visible — et peut-être en partie inconsciente — à s'affirmer solidaire de la première période du septennat de M. François Mitterrand : celle des années 1981-1984, quand M. Mauroy était à Matignon.

Cette répugnance était tellement évidente qu'Anne Sinclair a fini par lui en faire la remarque. L'expression la plus marquante de cette distance est celle-ci : si *la gauche a dévalué trois fois, le franc français n'a rien perdu de sa valeur par rapport au deutsche-mark pendant son propre passage à Matignon, alors même que le dollar chutait.*

Dans une certaine mesure, M. Fabius peut ainsi susciter contre lui-même le procès qu'il instruisait avec ses amis à l'encontre de... M. Michel Rocard, notamment pendant la préparation du congrès de Toulouse de 1985. L'un des points essentiels d'accrochage entre la majorité du parti et la minorité rocardienne tenait, en effet, au reproche adressé à M. Rocard de ne pas assumer l'héritage de toute la législature socialiste. A la différence de M. Fabius, M. Rocard revenait alors volontiers sur cette période. Mais c'était pour insister sur les erreurs commises alors, selon lui. Cette insistance avait provoqué un vif incident avec M. Mauroy, à Toulouse, lors de la nuit de la « commission des résolutions ».



M. Fabius ambitionne de rassembler — dans l'ordre — son propre courant — le courant mitterrandiste, — le PS, puis l'ensemble des Français. La manière dont il s'y prend suscite une certaine perplexité : compte tenu de l'image que veut se donner M. Fabius, est-il vraiment efficace de vouloir substituer aux « il-n'y-a-qu'a » des années 1980 un « moi, je » exacerbé ?

J.-L. A.

Les travaux de la convention nationale de l'UDF

Entouré des responsables des six composantes de l'UDF, M. Jean Lecanuet, président de cette formation, a livré au cours d'une conférence de presse, le jeudi 22 janvier, le programme de la convention nationale de l'UDF, qui se tiendra le samedi 31 janvier au parc de La Villette, à Paris.

A cette manifestation sont attendues, d'après les premières estimations des organisateurs, plus de quatre mille personnes. Il s'agit de prouver, selon M. Lecanuet, que, *« malgré les diversités des tempéraments »*, cette confédération est *« unie sur l'essentiel »*. Deux tables rondes seront organisées autour de ces deux thèmes : « l'avenir de la société française » et « l'enjeu européen ».

Le dernier objectif est enfin, selon l'expression même de M. Lecanuet, de rappeler que l'UDF *« maintient avec vigueur son soutien à l'action du gouvernement »*. Une troisième table ronde se tiendra dans l'après-midi pour évoquer *« la place de l'UDF au centre de la vie politique française »*. Sans attendre, M. Lecanuet a tenu à rappeler, pour couper court à la *« plaisanterie »* et aux *« réflexions imaginaires »*, que l'UDF était *« dans le camp de la majorité »* et que *« toute idée de troisième forme à direction socialiste* [n'avait] *d'autre intérêt que de démontrer la recherche éperdue des socialistes à s'arracher à la solitude et à leur échec. »* Lui emboîtant le pas, M. André Rossinot, président du Parti radical, insistant sur l'urgence de *« lancer le débat d'idées pour indiquer le chemin pour l'après-1988 »* a également souhaité que *« l'on coupe les ailes aux canards socialistes qui veulent voler au-dessus des eaux de l'UDF »*. Parlant à son tour de *« campagne d'intoxication »*, M. Pierre Mehaignerie, le président du CDS, a rappelé qu'il était *« dans la majorité »* et qu'il ne fallait pas *« compter sur* [lui] *pour changer de camp »*, mais en concédant toutefois que l'on ne pouvait pas *« demander à* [lui] *ministre de l'équipement, de détruire les ponts qui existent (...) »*

Les responsables de l'UDF veulent que cette convention porte exclusivement sur le débat des idées, la consigne étant de n'évoquer d'aucune manière le choix du candidat de l'UDF pour l'élection présidentielle de 1988. *M. Léotard* en avait fait une condition de la participation du Parti républicain à cette réunion.

Les interventions ont été scrupuleusement programmées. M. Valéry Giscard d'Estaing parlera en fin de matinée. A l'issue des tables rondes se succéderont à la tribune : MM. Alain Lamassoure (Club perspectives et réalités), Paul Girod (adhérents directs), André Santini (PSD), André Rossinot (Parti radical), Pierre Méhaignerie (CDS) et François Léotard. M. Lecanuet aura la charge de conclure. Se trouvant ce jour-là au séminaire international de Davos, en Suisse, M. Raymond Barre n'a pas prévu d'assister à cette convention unitaire.

L'affaire du Carrefour du développement et du « vrai-faux » passeport d'Yves Chalier

M. Charles Pasqua oppose le « secret défense » au juge d'instruction, M. Michau

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, vient d'indiquer par lettre à M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction chargé du dossier du Carrefour du développement, que le « secret défense » couvrait la remise par la DST d'un *« vrai-faux »* passeport à M. Yves Chalier durant sa « cavale » en Amérique latine.

M. Pasqua oppose ainsi une fin de non-recevoir à la lettre que lui avait adressée M. Michau le 12 janvier (*le Monde* du 14 janvier). Le juge demandait au ministre s'il estimait que les questions qu'il avait posées au directeur de la DST, M. Bernard Gérard — qui a donné l'ordre de remettre le passeport et qui a reçu cet ordre, — relevaient du « secret défense ».

Le juge Michau avance donc désormais entre deux écueils : l'éventualité de la Haute Cour pour M. Christian Nucci, dans le premier aspect de l'affaire — les détournements de fonds, — procédure longue et incertaine qui le dessaisirait du dossier ; le refus du ministre de l'intérieur de relever M. Gérard du « secret défense », qui l'empêche d'aller plus avant sur le second aspect, la manipulation politique du scandale. Le parquet de Paris, qui vient récemment de changer de titulaire, conforté par le directeur de cabinet du garde des sceaux, M. Paul-André Sadon, a en effet décidé d'approuver la position de M. Pasqua.

Devant ces deux obstacles, qui confortent l'hypothèse de certains parlementaires UDF d'un étouffement progressif de l'affaire dans sa double dimension, M. Michau n'est cependant pas totalement démuni. Son instruction avance, et les témoignages et précisions s'accumulent.

Il attend sans doute beaucoup de la confrontation le 29 janvier prochain, entre M. Chalier et M. Jacques Delebois, le policier soupçonné d'avoir aidé l'ancien chef de cabinet dans sa fuite. Les affirmations de M. Chalier ont en effet été recoupées par le témoignage d'un inspecteur divisionnaire de la police de l'air et des frontières, M. René Bodin (*le Monde* du 23 janvier). Il continue également ses investigations sur la troisième dimension de l'affaire : la présence du milieu des jeux, comme intermédiaire et organisateur de la fuite de M. Chalier, espérant que, de ce côté, des bouches s'ouvriront. Aussi a-t-il maintenu en détention, jeudi 22 janvier, au terme d'un débat contradictoire, M. Jules-Philippe Fillipedu, qui, au Brésil, a accueilli M. Chalier.

La discutable excuse

Le directeur de la DST l'assure, M. Pasqua le confirme : le « vrai faux » passeport fourni par le ministère de l'intérieur à M. Chalier, alors au Brésil, d'où il accablait ses anciens amis socialistes, est une opération « secret défense ». M. Michau, le juge d'instruction, aimerait bien savoir sur ordre de qui et pourquoi « on » a ainsi aidé l'ancien chef de cabinet de M. Nucci à se soustraire un temps à la justice, mais M. Gérard, le directeur de la DST, refuse de parler.

M. Michau avait demandé, par lettre, à M. Pasqua son sentiment sur ce refus. Sous-entendu : le ministre de l'intérieur était-il disposé à relever M. Gérard du « secret défense » ? La réponse lui est parvenue il y a quelques jours : M. Pasqua couvre M. Gérard. Au juge de voir maintenant ce qu'il peut faire.

L'affaire du « vrai faux » passeport a-t-elle un rapport avec la sûreté intérieure ou extérieure de la France, comme semble le suggérer M. Pasqua ? M. Chalier, qui a autrefois rendu des services à la DGSE, bénéficie-t-il, de ce fait, d'une immunité qui profiterait à ceux qui voulaient le manipuler ? La réponse figure dans une note établie fin 1986 par M. Michel Jéol, alors procureur de Paris.

Cette note, sévère pour le ministère de l'intérieur, jugeait inconcevable que le magistrat instructeur ne puisse pas établir dans quelles conditions la DST a fourni de faux papiers à un individu sous le coup d'un mandat d'arrêt. M. Jéol ajoutait que les intérêts de la défense nationale ne peuvent évidemment pas être allégués pour expliquer la remise d'un passeport à M. Chalier.

A lire cette note, le « secret défense » invoqué par MM. Pasqua et Gérard apparaît comme un moyen commode de ne pas répondre à la curiosité du juge d'instruction. Seulement voilà : M. Jéol a été récemment remplacé, et le parquet de Paris, hiérarchiquement soumis au ministère de la justice, a fait savoir à M. Michau qu'il approuvait la position de M. Pasqua.

Un précédent unique

M. Michau n'est pas, pour autant, ligoté. Par deux avis rendus les 19 juillet et 24 août 1974, à propos de l'affaire des micros du *Canard enchaîné*, le Conseil d'Etat a certes estimé qu'un agent de la DST convoqué par un juge d'instruction peut, à juste titre, invoquer, avec l'accord de son ministre, le « secret défense ». Mais, comme le rappelle l'auteur anonyme d'une autre note, établie le 2 septembre 1985 par les services du ministère de la justice, les avis du Conseil d'Etat ne s'imposent pas *« aux juridictions de l'ordre judiciaire »*, les seuls saisies pour l'instant de l'affaire Chalier.

L'unique précédent auquel on peut aujourd'hui se référer est une décision rendue le 31 mai 1975 par la chambre d'accusation de Paris, toujours à propos de l'affaire des micros du *Canard enchaîné*. Cet arrêt déclare que, si un juge d'instruction ne peut décider lui-même à quoi s'applique le « secret défense », il peut très bien, en revanche, procéder aux investigations qui ne lui semblent pas couvertes par ce secret.

M. Michau semble ainsi avoir les mains libres, sauf, évidemment, si la chambre d'accusation changeait d'avis. Cet éventuel revirement est évoqué dans la note de M. Jéol déjà citée. On y lit que le parallèle avec l'affaire des micros du *Canard enchaîné* n'est peut-être pas à pousser jusqu'au bout. En, 1975 le « secret défense » avait été invoqué par des agents de la DST qui craignaient d'être identifiés par des témoins. Leurs noms et leurs visages, prétendaient-ils, devaient rester secrets. Il ne s'agissait donc pas de documents, comme aujourd'hui le « vrai faux » passeport de M. Chalier.

Cette nouvelle affaire de « secret défense » sera-t-elle un jour examinée par la chambre d'accusation, puis par la Cour de cassation, si pourvoi il y a ? Pour l'heure, M. Michau est encouragé à aller de l'avant par un ancien collègue, M. Jean-Louis Debré. Aujourd'hui député RPR de l'Eure, celui-ci estime que le « secret défense » n'a pas à être opposé à M. Michau et rappelle qu'un témoin qui refuse de s'expliquer devant un juge d'instruction risque une condamnation.

Le parallèle entre l'affaire du *Canard enchaîné* et celle d'aujourd'hui s'impose cependant, car elles sont l'une et l'autre étrangères à la mission de la DST. Le rôle d'un service de contre-espionnage n'est pas de surveiller des journalistes dont les révélations gênent ni de servir on ne sait quel trouble dessein politique.

Le pouvoir, qui absout ou ordonne de telles manœuvres, ne doit pas, de surcroît, entraver le cours de la justice. Telle était l'opinion de M. Mauroy en 1981. A l'époque premier ministre, il avait donné son feu vert pour que M. Alain Verleene, juge d'instruction à Paris, soit autorisé à consulter à la DST les dossiers de Pierre Goldman et d'Henri Curiel.

S'inspirant de ce précédent, M. Mitterrand pourrait-il, en sa qualité de chef des armées, relever aujourd'hui M. Gérard du « secret défense » ? Les spécialistes en débattent savamment. Juridiquement, la réponse est plutôt non ; politiquement, elle est encore plus nette : le président de la République n'a aucun intérêt à s'immiscer dans cette imprévisible affaire.

Moins à cheval sur les principes que M. Mauroy, MM. Hernu et Quilès s'étaient opposés, lorsqu'ils étaient ministres de la défense, à ce qu'une partie du rapport du général Boyé relatif à l'affaire des Irlandais de Vincennes soit communiquée au même M. Verleene. Elle ne l'est toujours pas. Eternel réflexe du pouvoir, de tous les pouvoirs, face à des juges trop curieux.

Un réflexe déploré par M. Jacques Thyraud, sénateur UDF de Loir-et-Cher et auteur, en 1985, après l'affaire Greenpeace, d'une proposition de loi *« tendant à remédier à l'usage abusif du secret défense »* qui prend aujourd'hui un relief particulier.

Certes, notait M. Thyraud, *« le secret défense est indispensable, mais il ne doit pas être détourné de sa finalité »*. Il ne doit pas surtout, expliquait-il, *« entraver les poursuites ouvertes pour crime et délit »*.

BERTRAND LE GENDRE.

M. Sadon « verrouille »

Pour orienter l'enquête judiciaire sur l'affaire Chalier, désamorcer la bombe à retardement du « vrai faux » passeport, brider le juge et veiller au grain, il fallait un expert. M. Paul-André Sadon, directeur de cabinet du garde des sceaux, est aujourd'hui cet homme providentiel, conseiller écouté, tacticien éprouvé autant que fin politique.

Officiellement, c'est le parquet de Paris qui est l'interlocuteur du juge d'instruction. Au procureur et au procureur général de faire connaître à M. Michau leur avis sur l'éventuelle comparution de M. Nucci en Haute Cour ou sur le « secret défense » invoqué par le directeur de la DST. Le juge décide seul, mais sous la menace permanente d'un appel du parquet s'il n'obtempère pas. Sa marge de manœuvre est étroite.

Ancien procureur général de Paris, M. Sadon connaît cette partition par cœur. Son emprise est manifeste sur ce dossier, son influence déterminante, ses interventions redoutées. M. Sadon « verrouille », ce qui, de la part du directeur de cabinet du garde des sceaux, est normal après tout.

Comme c'était prévisible, il aura mis peu de temps à devenir l'homme-clé du ministère de la justice, après le garde des sceaux bien sûr, encore qu'on n'en jurerait pas. A le redevenir plutôt, comme c'était le cas à l'époque où M. René Pleven était garde des sceaux.

M. Sadon revient de loin. Il avait su se faire détester par la gauche au temps du projet « sécurité et liberté » et avait été « remplacé » à la tête du parquet général aussitôt M. Mitterrand devenu président. Suivirent alors cinq années d'exil, dans un bureau en soupente de la Cour de cassation. M. Sadon avait été nommé premier avocat général en surnombre, c'est-à-dire, pour lui, rien.

L'espoir renaît le 16 mars 1986. M. Sadon devient conseiller du garde des sceaux. Toutes griffes rentrées, il entreprend de se rendre indispensable, avec une rare discrétion, car son passé politique pèse lourd et il le sait.

Les augures pourtant lui prédisent un bel avenir, car il sait faire. Les augures ne se sont pas trompés : M. Sadon est aujourd'hui seul maître à bord au cabinet. Il a remplacé M. Jean-François Burgelin à la tête de celui-ci et n'a plus à redouter l'influence de M. Michel Carmona, autre conseiller écouté de M. Chalandon : M. Carmona a quitté la chancellerie il y a quelques jours. M. Sadon n'est pour rien dans ces départs — encore que... — mais il est omniprésent et il s'est imposé.

En simplifiant à peine, on peut dire que la partie judiciaire de l'affaire Chalier se joue désormais à deux : M. Michau et M. Sadon. Les deux champions ont de l'étoffe.

B. L. G.

La troisième dimension

L'affaire du Carrefour du développement ressemble désormais à une poupée gigogne. Sous le scandale politico-financier accablant pour certains socialistes, le « vrai-faux » passeport fourni par la DST à M. Yves Chalier dans sa fuite au Brésil dévoile une manipulation politique orchestrant, par ministère de l'intérieur interposé, les révélations dudit scandale à des fins partisanes.

Sous cette manipulation, la filière d'« exfiltration » de l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci, qui lui permit de se soustraire durant six mois à la justice, révèle la présence inattendue de Corses liés au milieu des jeux. Cette troisième dimension du dossier n'est pas la moins énigmatique.

Au centre de ce triangle — scandale, manipulation, milieu, — un homme, vigilant et tenace, le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, qui paraît déterminé à faire la clarté sur tous les aspects du dossier.

Acteur et exécutant

Il l'a déjà prouvé en menant des investigations minutieuses sur son point de départ : les détournements de fonds au ministère de la coopération sous le règne de M. Christian Nucci, dont le chef de cabinet fut, à la fois, acteur et exécutant. Cet entêtement de M. Michau aboutit aujourd'hui à l'hypothèse de la Haute Cour pour M. Nucci.

Cependant, le juge est tout autant soucieux d'aboutir sur le second aspect de l'affaire : la manipulation politique du scandale depuis le ministère de l'intérieur, dont l'acteur principal fut M. Jacques Delebois, contrôleur général de la police nationale, proche de M. Charles Pasqua, le ministre de l'intérieur n'ayant sur lui *« que des opinions extrêmement favorables et positives »*. Inculpé, M. Delebois réfute en bloc toutes les mises en cause de M. Chalier. Pourra-t-il continuer d'adopter cette ligne de défense lors de leur prochaine confrontation, M. Chalier n'étant pas avare de détails ni de précisions ? C'est tout l'enjeu du bras de fer psychologique entre le juge et le policier, illustré par l'arrestation spectaculaire de celui-ci puis son placement sous contrôle judiciaire.

Mais le magistrat instructeur comme les enquêteurs sont convaincus que M. Delebois n'a pu de son propre chef soustraire à la justice M. Chalier, lui fournir une identité de couverture « fabriquée » à la DST et organiser ses révélations contre les socialistes. Cette fois, le juge est confronté au « secret défense » invoqué par le ministre de l'intérieur et le directeur de la DST, M. Bernard Gérard, qui, tous deux, refusent toute explication sur cette aide apportée par le contre-espionnage à un homme recherché par la justice, celui-ci n'étant pourtant ni un agent ni même un correspondant occasionnel de la DST.

Aussi M. Michau contourne-t-il l'obstacle en accentuant sa pression sur ceux qui ont rencontré, accueilli et aidé M. Chalier dans sa fuite. Lundi dernier, il inculpe et fait écrouer M. Jules-Philippe Fillipedu à son retour du Brésil, pour complicité de délivrance irrégulière de document administratif. Et c'est ainsi que, du détournement de fonds à la manipulation politique, on en vient à un mélange entre politique et banditisme.

Quels sont les faits ? M. Chalier, dont la fuite, assure-t-il, fut organisée par M. Delebois, est accueilli au Brésil par M. Fillipedu, qui paraît bien lié au milieu et dont la famille exploite deux restaurants cotés à Bonifacio — notamment La Caravelle. Il est en affaires avec M. Paul Rocca-Serra, neveu de Mme Paula Rocca-Serra, elle-même figure notoire du milieu des années 50, comme le rapporte *le Matin* du 20 janvier.

Sans être le « caïd » que certains présentent, M. Fillipedu n'en est pas pour autant un « second couteau ». Les spécialistes du monde des jeux assurent qu'il connaît M. Jean-Dominique Fratoni — toujours recherché par la police française, — ancien président-directeur général du casino Ruhl, récemment rouvert sur décision du ministre de l'intérieur. Le Ruhl a été confié à des proches de M. Fratoni.

Jeux de vidéo-poker

MM. Fillipedu et Fratoni auraient partagé des projets d'investissement — notamment aux Antilles — dans leur spécialité commune des jeux. Car si M. Fillipedu est en 1985 et 1986 au Brésil, c'est parce qu'il a misé sur l'importation dans ce pays de machines à sous, alors interdites en France, et en particulier de jeux de vidéo-poker, tenus par une mafia dont, selon les autorités brésiliennes, il serait l'un des responsables.

Second personnage, le docteur Pierre Chiarelli, jeune médecin installé à Porto-Vecchio, sans doute l'un des naïfs de cette affaire. Séduit par les voyages, promoteur du Festival international de Bonifacio et amoureux de musique brésilienne, il rencontre M. Chalier et M. Fillipedu au Brésil et consent à rapporter à Paris les photos nécessaires au « vrai-faux » passeport et le premier rapport de M. Chalier sur l'affaire du Carrefour du développement, qui atterrira dans la boîte aux lettres de M. Michel Aurillac, ministre de la coopération. Or quelle n'est pas sa surprise, à l'époque, de se voir accueilli à la sortie de l'avion par deux hommes qui lui évitent tout contrôle de douane et de police ! Il ne les connaît pas, mais les enquêteurs ont établi qu'il s'agit d'un policier et... du patron d'un cercle de jeu parisien : inspecteur divisionnaire de la Police de l'air et des frontières (PAF), M. René Bodin a assuré au juge avoir agi *« à la demande de Delebois »*, tandis que le second personnage est M. Edmond Rafalli, l'un des dirigeants du cercle Concorde.

MM. Fillipedu, Chiarelli et Chalier sont donc en affaires au Brésil, mais les deux derniers déchanteront bien vite. M. Chalier, qui envisage un séjour durable au Brésil, participe sous sa fausse identité d'Yves Navaro à la constitution, à Rio, en septembre 1986, d'une société d'import-export, Terrarum, derrière laquelle se trouvent, en fait, les intérêts représentés au Brésil par M. Fillipedu. Les commanditaires de l'opération souhaitent utiliser sa connaissance du continent africain pour faire fructifier la société. Mais celle-ci n'est-elle pas une couverture ? Quand M. Chalier et le docteur Chiarelli voient tourner autour de cette société des membres d'une bande de truands corses bien connue, la Brise de mer (*le Monde* du 10 juillet), ils prennent peur. Le retour de l'ancien chef de cabinet en France est motivé par de réelles craintes pour sa sécurité : il croit être devenu encombrant pour ces nouveaux partenaires.

Rien n'est pire, en effet, pour le milieu que les projecteurs de l'actualité. M. Chalier ne les attire-t-il pas avec ses révélations à distance, son interview au *Figaro Magazine* organisée par M. Delebois (*le Monde* du 17 décembre) et ses inquiétudes pour le sort de sa compagne, Maggy Baquian, restée en France ? Il assurera à certains de ses proches qu'un « contrat » était en route contre lui à la fin de son séjour au Brésil, et la perte financière causée par la mise au jour des activités brésiliennes de M. Fillipedu serait, selon les milieux policiers, considérable. Bref, le milieu des jeux serait aujourd'hui furieux, d'autant plus que la combine brésilienne était solide. M. Fillipedu avait en effet, sur place, un allié de poids : M. Arnaldo Campana, ancien chef de la police civile de l'Etat de Rio. Celui-ci est aujourd'hui conseiller au Tribunal des comptes de l'Etat : policier habile, il en savait trop, et ses chefs ont jugé sage de l'écarter. Les à-côtés brésiliens de l'affaire inquiètent beaucoup à Rio où des enquêtes sur la fortune de M. Campana seraient ouvertes.

L'ex-commissaire Campana

Agé de quarante-sept ans, l'ex-commissaire Campana est entré dans la police en 1963, alors qu'il n'avait que vingt-quatre ans. Premier poste, modeste : rédacteur de commissariat. Mais, très vite, il grimpe les échelons. En 1971, il est commissaire ; douze ans plus tard, le 19 avril 1983, il est nommé par le gouverneur de l'Etat de Rio, Lionel Brizola, chef de la police de l'Etat. En haut lieu, ses qualités professionnelles ont été remarquées, et l'on espère qu'il saura faire face à la criminalité endémique qui ravage le pays.

Trois ans plus tard, changement de climat : le « bon flic » est devenu une brebis galeuse. En 1986 est déposée contre lui une demande d'enquête parlementaire. La rumeur accuse Campana d'entretenir de trop bonnes relations avec la mafia des jeux, et surtout, du vidéo-poker, qui est l'objet d'un engouement sans précédent. En avril 1986, le gouverneur Brizola le destitue : les élections ne sont pas loin, et Campana est devenu un allié encombrant.

Entre-temps, Campana, qui a fait la connaissance de M. Fillipedu, lui donne un coup de main pour ses affaires de machines à sous, avec, semble-t-il, l'aide d'un autre policier, Delio Capitelli, chef de la brigade mondaine de Rio. Comme son collègue, le commissaire Capitelli sera bientôt démis de ses fonctions. Pour corruption.

La rencontre avec Capitelli est essentielle. Ce policier a des relations internationales, notamment en France. En juillet 1985, Capitelli, Campana et M. Fillipedu sont à Paris. Pour le Corse, il s'agit de se livrer au tourisme familial ; pour les deux Brésiliens, le prétexte de leur séjour est une participation au colloque de l'Institut international de police organisé chaque année avec l'aide du SCTIP, le service policier français de coopération internationale, dont M. Jacques Delebois est, à l'époque, le directeur adjoint. La police fédérale brésilienne, plus prosaïquement, pense que le voyage a surtout servi à importer des machines vidéo vers le Brésil.

Un an plus tard, Campana et Capitelli reviennent en Europe. On verra Campana, menant grand train, prendre quelques instants de vacances entre Bonifacio et Porto-Vecchio. Au retour de Corse, Campana rapportera le « vrai-faux » passeport de M. Chalier confectionné au nom d'Yves Navaro. En somme, par ce jeu d'intermédiaires, la boucle, qui mène du scandale originel au milieu des jeux, est ainsi bouclée.

Le 22 septembre 1986, la société d'import-export Terrarum déposait ses statuts au registre du commerce de Rio. Ses deux actionnaires principaux étaient Arnaldo Campana, qui apportait 480 000 cruzados, et « Yves Navaro », commerçant, dont la participation s'élevait à 490 000 cruzados, soit environ 200 000 francs.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

M. Delebois et ses pairs

La police française est-elle l'antichambre du Goulag ? La question est suscitée par les accusations d'un haut fonctionnaire de la police nationale, qui plus est proche de la majorité actuelle et de son ministre de l'intérieur lui-même. Après sa courte arrestation de mercredi, à tout le moins dénuée de privilèges, M. Jacques Delebois, contrôleur général de la police nationale, inculpé pour avoir aidé M. Yves Chalier dans sa fuite au Brésil, s'est en effet comparé au personnage central de *l'Aveu*, Artur London, incarné au cinéma par Yves Montand (*le Monde* du 23 janvier).

Voilà donc qu'un représentant de la haute hiérarchie policière, soutenu depuis le début de ses mésaventures judiciaires par son ministre, accuse publiquement un service de police judiciaire, la brigade financière, d'utiliser d'indignes *« méthodes d'interrogatoire (...) consistant à faire une pression telle sur les témoins que ceux-ci se déclarent prêts à avouer n'importe quoi pour avoir la paix »*.

La lecture de ce communiqué a provoqué un gros émoi le jeudi 22 janvier, place Beauvau, dans le monde des « grands flics ». *« C'est l'honneur et la réputation professionnelle de toute la police judiciaire que Delebois met en cause »*, assurait l'un d'eux. Cible de M. Delebois : M. Georges Gréco, assimilé dans son communiqué à un simple commissaire de police alors qu'il est, lui aussi, contrôleur général et « patron » de la sous-direction des affaires économiques et financières de la police judiciaire.

Or, ce « financier », reconnu unanimement par ses pairs comme un excellent professionnel, minutieux et tenace, entretient de bons rapports avec son ministre de tutelle, M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité. Il l'informe des rebondissements de l'enquête sur le Carrefour du développement et l'avertit de ses tournants délicats. Bref, rien d'un franc-tireur, encore moins d'un policier partisan cherchant à régler des comptes.

Son service est donc « en effervescence » depuis ces accusations, et M. Gréco n'aurait pas caché son courroux à M. Pandraud. Pourtant, M. Delebois ne semble pas avoir été rappelé à l'ordre ; de plus, aucune enquête administrative n'a été ouverte, alors que M. Delebois est soupçonné d'avoir soustrait aux recherches de ses propres collègues un homme sous le coup d'un mandat d'arrêt international. C'était évidemment sans compter avec les liens de MM. Pasqua et Delebois.

Certains n'en rappellent pas moins, avec ironie, cette phrase récente du ministre de l'intérieur dans un discours à l'intention des commissaires de police : *« Votre pouvoir de commandement doit s'exercer sans souffrir aucune contestation. »* De son côté, le Syndicat national des commissaires (SNC-FASP), prenant la défense de M. Gréco, voit dans *« cette mise en cause d'un haut fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions (...) une volonté de politisation de la police nationale »*.

G. M. et E. P.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Société

JUSTICE

Le meurtrier d'un jeune Turc devant les assises des Yvelines

L'accusé a-t-il été seul à tirer contre les grévistes ?

Ce fut, jeudi 22 janvier, une journée singulière au procès de Jacques N'Dzana, accusé du meurtre d'un jeune gréviste turc, alors qu'il avait été chargé, par la direction, de la surveillance des Etablissements Pirault à Epône (Yvelines). La veille, tout en se défendant d'avoir *« tiré dans le tas »*, Jacques N'Dzana assurait que, de toute façon, il avait été, en cette fin de journée du 10 novembre 1984, le seul à avoir tiré, comme il assurait n'avoir pour cela reçu aucune instruction de Jean-Pierre Pirault, l'un des fils du patron.

Et, de son côté, Jean-Pierre Pirault, inculpé à l'origine de complicité, avant que ne soit rendu pour lui un non-lieu, avait déclaré, non seulement qu'il n'avait donné aucune instruction, *mais que, arrivé* sur les lieux après le drame, il ne pouvait en aucune manière en avoir été l'un des auteurs.

Mais voilà que, jeudi, les témoins, dont les premières déclarations avaient entraîné l'inculpation de Jean-Pierre Pirault, ont persévéré dans leurs affirmations, et, parmi eux, les ouvriers turcs qui furent blessés aux côtés de Mehmet Ogzul, qui, lui, devait mourir. Pour eux, si Jacques N'Dzana a tiré, il y avait aussi près de lui Jean-Pierre Pirault.

Ces affirmations ne devaient pas être retenues à la suite d'une reconstitution opérée sur les lieux, le 14 décembre 1984. Le juge d'instruction devait constater ce soir-là que, de *l'endroit où disaient* s'être trouvés les accusateurs, ils ne pouvaient ni voir ni entendre ce qu'ils soutenaient avoir vu ou entendu. Ainsi, par exemple, lorsque, à la place de Jean-Pierre Pirault, on fit mettre d'autres figurants, ils persistèrent à dire qu'il s'agissait toujours du fils du patron.

A l'audience, ils n'en ont pas moins persévéré. Or cette attitude, loin de déplaire à Mᵉ Henri-René Garaud, *qui défend Jacques* N'Dzana, a semblé, au contraire, lui convenir tout à fait. Toutes ses interventions ont été non point pour contester les dires des témoins accusateurs de Jean-Pierre Pirault, mais, au contraire, pour obtenir un maximum de précisions de nature à les conforter.

> *Plusieurs témoins affirment que Jacques N'Dzana n'a pas été seul à tirer. Ils accusent aussi Jean-Pierre Pirault, l'un des fils du patron de l'entreprise.*

Attitude paradoxale ? Non point, car, pour Mᵉ Garand, si la cour et surtout le jury – qui paraît d'ailleurs suivre les débats avec un intérêt croissant – pouvaient être convaincus qu'il y eut non point un seul tireur, en l'occurrence son client, mais plusieurs, comment savoir, alors, lequel fut l'auteur de l'homicide volontaire de Mehmet Ogzul *et des tentatives d'homicide* de ses trois camarades, Haydar Aslan, Rahmi Karatas et Husseyn Dogan ?

Du même coup, le doute pouvant s'instaurer, comment condamner son client Jacques N'Dzana ?

Un réel danger ?

C'est bien pourquoi, alors que Mᵉ Charles Lederman, partie civile, laissait visiblement filer ces témoignages, dont il sentait bien les mauvais effets possibles pour sa cause, Mᵉ Garaud, au contraire, grapillait dans le dossier tout ce qui pouvait contribuer à les accréditer. Ainsi le vit-on relever que certains témoins avaient parlé de quarante coups de feu, *chiffre attestant la présence* de plusieurs tireurs, ou encore qu'il avait été question d'un homme installé sur un toit et qui, lui aussi, aurait tiré.

En fait, lorsqu'on regarde de plus près les affirmations de ceux qui accusent Jean-Pierre Pirault, on y trouve des tournures singulières. L'un dit : *« Il y eut beaucoup de coups de feu, ce qui fait qu'à ce moment-là je ne peux pas dire qui tirait. »* Un autre formule son accusation en ces termes : *« Il y avait bien un autre vigile sur un toit, mais je ne saurais vous dire s'il était armé. »* Et l'un des blessés, M. Rahmi Karatas : *« C'est Jean-Pierre Pirault qui m'a tiré dessus ; je ne l'ai pas vu tirer mais il avait un fusil à la main. »* Tandis qu'un de ses camarades, M. Taste, assure : *« Avec Jacques N'Dzana, Jean-Pierre Pirault a commencé à tirer sur nous horizontalement ; il avait en main une arme que je ne peux décrire, mais j'ai distingué les lueurs de détonation qui partaient devant lui. »*

Pour sa part, le président, M. Guy Léger, qui n'a pas la tâche facile, a observé que la mise en cause de Jean-Pierre Pirault n'est pas apparue tout au début de l'enquête mais qu'elle s'est affirmée, semble-t-il, plus tard, au fil des semaines.

Il reste aussi que les étuis de cartouche retrouvés sur les lieux par les enquêteurs ont tous été, selon l'expertise balistique du professeur Ceccaldi, percutés par une même arme, en *l'occurrence un fusil à* pompe Mossberg de calibre 12, celui-là même dont Jacques N'Dzana reconnaît s'être servi *« pour tirer en l'air »*. Et, selon le même expert, la position qu'a déclaré occuper sur les lieux, lors de la reconstitution, Jacques N'Dzana, *« paraît correspondre à celle que devait effectivement occuper le tireur »*.

Ce dernier crut-il alors à un réel danger en voyant apparaître une quarantaine d'hommes, qui entendaient réoccuper l'entreprise jusqu'à ce que leur soient payés les arriérés de salaire, comme le prévoyait un accord signé par la direction, lors d'une négociation à Mantes, et qui ne fut pas respecté ? Il assure que les grévistes, à peine arrivés, commençaient à mettre en marche le compresseur qui alimente les pistolets à clous dont ils se servent ordinairement pour leur travail. Ces engins peuvent effectivement projeter à 10 mètres des clous susceptibles de causer des blessures sérieuses.

Le débat a ensuite donné lieu à quelques remarques désobligeantes échangées par les avocats. Un ancien secrétaire départemental de la CGT des Yvelines, que la défense aurait souhaité entendre et interroger, n'ayant pas répondu à l'appel, Mᵉ Garaud invita son adversaire, Mᵉ Lederman, à aider à le retrouver, pensant, dit-il, qu'*« il est bien placé pour cela »*. Mᵉ Lederman rétorqua avec fougue que, s'il était l'avocat de la CGT, il n'était pas la CGT, et lança : *« Moi, je ne vais pas comme vous m'entretenir avec les témoins avant leur déposition ! »* Ce fut, on l'imagine, un beau tollé, qui, finalement, comme il en va le plus souvent, s'apaisa dans les minutes suivantes.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Les responsables de la « caisse noire » de l'AS Saint-Etienne en correctionnelle

LYON
De notre correspondant régional

Le juge d'instruction chargé de l'affaire de la « caisse noire » de l'AS Saint-Etienne, M. Patrick Desmures, a notifié, ce jeudi 22 janvier, ses conclusions tendant à renvoyer tous les acteurs devant le tribunal correctionnel. Il s'agit de l'ancien état-major des « Verts », l'ex-président Roger Rocher et ses adjoints Louis Arnaud et Lucien Dumas qui, de janvier 1978 à l'*été* 1982, ont détourné plus de 22 millions de francs.

Onze joueurs qui ont perçu plus de 100 000 francs sur cette « caisse noire » – parmi lesquels Michel Platini, Jean-François Larios, Christian Lopez, Bernard Lacombe et Patrick Battiston – pouvaient être renvoyés devant le tribunal pour recel d'abus de biens sociaux. Toutefois, le parquet de Lyon a requis contre leur comparution, estimant que la fraude fiscale avait été établie mais que le délit de recel n'avait pas été caractérisé.

C. R.

La « bavure » de Forbach

Le sous-brigadier Obringer inculpé et incarcéré

Le sous-brigadier Bernard Obringer, qui a blessé grièvement, mardi 20 janvier, un commerçant de Forbach (Moselle) au volant de son véhicule en stationnement interdit (*le Monde* du 22 janvier) a été inculpé jeudi de *« coups et blessures volontaires avec arme »* et écroué à la maison d'arrêt de Sarreguemines avant d'être admis dans un centre hospitalier spécialisé, son état de santé moral et nerveux ayant été jugé *« incompatible avec son maintien en détention ordinaire »*.

Devant le juge d'instruction, le policier a expliqué qu'il avait sorti son arme de service, parce qu'il n'obtenait *« ni de l'impétrant, ni de la foule qui l'entourait, le respect de son uniforme et donc de l'autorité, auquel il pensait avoir droit »*. Il a ajouté qu'il ne comprenait pas comment il avait tiré.

A la chambre d'accusation

Débat sur la rétroactivité de la loi antiterroriste

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris se prononcera le 29 janvier sur le renvoi éventuel devant une cour d'assises spécialement composée de sept magistrats professionnels des trois accusés de la fusillade de l'avenue Trudaine.

Régis Schleicher, Nicolas et Claude Halphen avaient comparu du 3 au 8 décembre devant la cour d'assises de Paris pour répondre du meurtre de deux policiers et d'une tentative contre un troisième commis le 31 mai 1983, avenue Trudaine et revendiqué par le mouvement Action directe. Mais le procès n'avait pu aller jusqu'à son terme, plusieurs jurés ayant renoncé à siéger.

La loi du 9 septembre 1986, relative à la lutte contre le terrorisme et autres atteintes à la sureté de l'Etat prévoyait le jugement de ces affaires par une cour d'assises composée de magistrats mais ne pouvait s'appliquer rétroactivement. Aussi, le gouvernement avait-il fait adopter un amendement, le 30 décembre 1986, afin de permettre l'application de la loi aux faits commis antérieurement à sa promulgation.

A l'audience de la chambre d'accusation qui a eu lieu jeudi 22 janvier à huit clos, Mᵉ Thierry Lévy, défenseur des frères Halphen, a contesté l'appartenance de ses clients à un mouvement terroriste à l'époque des faits. Mais surtout, selon l'avocat, la loi du 9 septembre est une *« loi de fond »* qui ne peut être appliquée en l'occurrence, malgré l'amendement, *« sans heurter le principe de non-rétroactivité de la loi pénale et la Convention europénne des droits de l'homme »*.

M. P.

● **Attentat à Bastia.** – Un attentat à l'explosif commis dans la soirée du jeudi 22 janvier contre l'appartement d'un immeuble à la sortie nord de Bastia (Haute-Corse) a légèrement atteint l'occupante du logement. Il s'agit de Mᵐᵉ Isabelle Niquet, employée au commissariat local de Bastia et proche parente de M. Charles Pasqua, qui a été commotionnée par la forte déflagration et légèrement blessée au visage. Mᵐᵉ Niquet a été transportée au centre hospitalier.

RELIGIONS

Recevant les évêques du nord de la France

Jean-Paul II met en garde contre la « fausse mystique »

ROME
de notre correspondant

« L'Eglise (...), en témoignant qu'elle prie, rend un service éminent à la société tout entière, car ce monde a plus que jamais besoin d'intériorité. Tous les instants de la vie humaine semblent être désormais remplis par la recherche du rendement, du divertissement, par le bruit des médias. Mais l'homme a besoin aussi de silence prolongé, de contemplation gratuite, de relations personnalisées. La prière satisfait de telles exigences. » Telle est la conclusion du discours que le pape a adressé, le jeudi 22 janvier, aux seize évêques de la région apostolique du nord de la France, à leur tour en visite *ad limina* (*le Monde* du 14 janvier). Le Renouveau charismatique progresse en France, et Jean-Paul II s'est félicité de la multiplication *« spontanée, imprévue »* des groupes de prière. Il souligne l'importance de la prière personnelle, *« sous forme d'oraison, de méditation de l'Ecriture, d'adoration, de chapelet »*. *« La prière devrait s'épanouir en famille »*, ajoute le pape, qui rappelle leurs devoirs aux jeunes parents. La catéchèse, la liturgie, doivent enfin faire une plus large place à celle-ci, dont le développement, assure-t-il, sera la source d'une reprise des vocations religieuses et sacerdotales.

Jean-Paul II a également analysé les *« ambiguïtés »* du *« retour au religieux, au sacré »*. Qu'il traduise *« le refus d'une société utilitaire, anodine »*, un *« désir de la créativité, de la fête »* ou *« une réaction contre une désacralisation à laquelle les chrétiens n'ont pas été étrangers en voulant trop se passer de médiations »*, ce retour au religieux peut toujours dégénérer *« ...en fausse mystique, dans une recherche d'efficacité magique et le recours à des forces obscures »*, a averti le pape.

Les évêques du Nord avaient, pour leur part, *dépeint leur région comme « fragile »* sur le plan économique et humain. Les croyants sont souvent regardés comme *« des gens étranges, bizarres, des originaux »*, observe Mgr Michel Saudreau, évêque du Havre. Les évêques du Nord se sont engagés à *« entreprendre à nouveaux frais la seconde évangélisation de l'Europe »*.

J.-P. C.

Un PDG évangélique à Chalon-sur-Saône

Seul patron après Dieu

CHALON-SUR-SAONE
de notre envoyé spécial

La rumeur de Chalon-sur-Saône, ce n'est pas le SIDA, mais la « secte » Dromopub. On se signe devant les véhicules de l'agence marqués de ce sigle. On insulte la standardiste au téléphone. Les carnets de commande se dégonflent *au fur et à mesure* que les articles de la presse locale gonflent.

Il faudrait en rire, si le bouillant PDG de Dromopub, M. Michel Molliard, trente-huit ans, n'était en même temps une personnalité de l'Eglise évangélique. C'est lui qui a obtenu le juteux contrat publicitaire de la dernière tournée en France de Billy Graham. Les quatre millions de prospectus et cinq cents affiches parisiennes de Mission-France ont été tirés dans son imprimerie de Chalon.

Converti à trente ans en ouvrant la Bible chez un médecin de Chambéry qu'il consultait pour une dépression, M. Molliard n'est pas homme à laisser ses convictions religieuses au vestiaire. Ce néophyte conduit son entreprise avec le même zèle et le même enthousiasme que ceux qu'il manifeste le dimanche en prêchant le culte au local évangélique du 10 de la rue Gauthey.

Il a fallu la fermeture d'un atelier de sérigraphie à Dijon et des difficultés financières qui ont conduit *l'entreprise, le 2 janvier*, au dépôt de bilan pour que les langues se délient dans le personnel licencié, soit onze salariés sur trente-huit.

Les notes de service et l'organigramme stipulent ainsi que *« Dieu, souverain créateur, est l'actionnaire numéro un »* de Dromopub, que l'entreprise est dirigée *« selon les principes bibliques »* et qu'une Bible est toujours disponible au secrétariat... Dans un atelier, une affiche reproduit des versets de Josué invitant le personnel à la transparence et à l'effort.

Signé DMP *« Dromopub »* ou *« Dieu Mon Patron »*), le règlement intérieur note encore que c'est *« Dieu qui est le maître de l'entreprise »* et M. Molliard son *« autorité déléguée »*, le *« gestionnaire de ses biens »*'. Il conclut : *« Je vous demande de marcher tous par la foi : soit* [pour les chrétiens] *de penser que Dieu va les bénir ; soit de croire en moi et accepter ma façon de manager. La structure de cette entreprise ne permet pas d'autre alternative ; si cela était le cas, vous seriez éjecté automatiquement. »*

Le PDG gère ses affaires comme son personnel : il refuse les commandes publicitaires de caractère « pornographique ». Rachetant une imprimerie à Paray-le-Monial, haut lieu de pèlerinage catholique, ce missionnaire évangélique rompt un contrat avec une publication locale consacrée à la dévotion au Cœur de Jésus.

Indocilité ou incompétence

Licencié depuis, un jeune typographe, *M. Patrick Zuccato*, a observé pendant trois nuits une *« grève du sommeil »* à la porte de l'entreprise pour protester contre le non-paiement des salaires de décembre. Mais, du procès de la mauvaise gestion on est passé à celui du style de commandement. Dans l'attente d'un plan de redressement financier à présenter dans les trois mois, l'inspection du travail a fait retirer des affiches et demandé au PDG un peu moins d'ostentation dans l'expression de sa foi religieuse.

M. Molliard reste accusé de *« pressions »*, de *« chantage »* sur le personnel, *notamment sur les* agents commerciaux, licenciés aussi vite qu'embauchés quand ils n'adhèrent pas à la stratégie du patron.

Comme ce directeur de l'agence de publicité de Dijon renvoyé en novembre dernier : *« Avez-vous l'esprit de Dieu en vous ?* lui demandait une ultime lettre d'avertissement. *Savez-vous que votre péché vous sépare de Dieu, car Dieu est saint, mais Jésus-Christ est le réconciliateur... Réfléchissez. Peut-être êtes-vous à la frontière de votre vie ? Etes-vous prêt à passer la douane ? »* C'est ce même cadre que M. Molliard avait emmené à la retransmission de la *campagne de Billy Graham dans* une grande salle publique de Chalon, tentant, sans succès, de le faire adhérer...

Discrimination, indocilité ? Non, incompétence, réplique M. Molliard, qui se défend d'embaucher et de licencier sur des critères confessionnels. Pourtant, un autre directeur d'agence était recruté en avril dernier. Quelques semaines plus tard, il se disait *« converti »* et adhérait à une Eglise évangélique, comme cinq autres membres du personnel.

Exprimer sa foi sur le lieu de travail, tenter de *« convertir »* un salarié ou un client, est-ce répréhensible ? Comme une vingtaine d'autres jeunes Américains, M. Kent Good fait partie de la société missionnaire de l'Eglise évangélique des Frères, qui rayonne dans les trois départements de Saône-et-Loire, de Côte-d'Or et du Rhône (1). Il ne comprend pas le procès intenté à son ami M. Molliard : *« Il et normal que tout chrétien exprime sa foi là où il est. La France n'est-elle pas un pays de liberté ? »*

Et le PDG de Dromopub d'ajouter que la Bible est universellement reconnue : *« Le code pénal est bien fondé sur des principes bibliques. Pourquoi pas une entreprise, pour que les rapports y soient plus humains ? »* Son style d'animation fait partie de l'image de marque de son entreprise de communication : d'où le soin mis au recrutement et à la formation de ses commerciaux.

Patron attardé de droit divin, chargé des âmes comme des finances ? Ou croyant provocateur, sincèrement inquiet devant la *« désertion »* de la religion ? Il n'y a certainement pas de secte à Dromopub, mais une équipe de missionnaires évangéliques excessifs, imprudents, désormais résolus à plus de sagesse, qui remettent à jour la question de la laïcité dans l'entreprise, à une époque où s'expriment de nouveaux besoins religieux.

HENRI TINCQ.

(1) Environ trois cents Américains évangéliques se trouvent actuellement en mission en France.

La lutte contre le terrorisme

M. Franquet succède à M. Le Mouël

M. Jacques Franquet, quarante-six ans, commissaire divisionnaire, a été nommé, le jeudi 22 janvier, chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), en remplacement de M. François Le Mouël, qui, à soixante ans, prend sa retraite après trente-quatre ans de service.

A ce poste sensible, c'est donc un connaisseur de la lutte antidrogue, qui fut aussi en fonction en Corse, où il lutta contre le FLNC, qui succède à un homme considéré par ses pairs comme l'un des meilleurs spécialistes de la police judiciaire. Ce choix, fondé sur des critères professionnels, est bien accepté dans le monde policier. M. Franquet était, depuis le mois d'avril 1981, chef de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), poste auquel il obtint d'importants résultats.

Quant à M. Le Mouël, il laissera un grand vide, tant ce policier rigoureux et silencieux, au caractère fort indépendant, en imposait à tous ceux qui ont été amenés à travailler à ses côtés.

Eternel fumeur de pipe, discret mais ouvert, ce Breton, dont l'épouse est magistrat au parquet de Paris, est entré dans la police en 1950. Il fut le premier chef de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI, dite brigade antigang) en 1964 puis, à partir de 1971, à la tête de l'OCRTIS, le responsable du démantèlement de la « french connection ».

Ayant quelques sympathies pour la gauche, il se retrouve en 1981 directeur de la police judiciaire parisienne. Mais à ce poste il prouve sa tolérance et son indépendance, en mars 1982, quand il remet sa démission par solidarité avec l'un de ses subordonnés, M. Marcel Leclerc, dont les sympathies, inverses, pour la droite sont connues et qui refusait la mutation à Marseille que voulait lui imposer Gaston Defferre. C'est après une courte traversée du désert que, devant la menace terroriste, l'on refait appel à M. Le Mouël, promu contrôleur général en 1983, puis placé à la tête de l'UCLAT, qui venait d'être créée, en octobre 1984.

A ce poste, M. Le Mouël s'efforça d'apaiser les rivalités entre services concernés par la lutte antiterroriste et de faire circuler l'information entre spécialistes du renseignement et spécialistes de la police judiciaire, dans le respect des compétences de chacun. Le choix de M. Franquet s'inscrit dans la continuité de cette démarche.

Société

Après l'abandon de la loi Devaquet

Un statut pour le « statu quo » dans les universités

Nommé mardi 20 janvier ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, M. Jacques Valade a pu, dès jeudi, à l'occasion de la réunion de la conférence des présidents d'université qu'il présidait en compagnie de M. René Monory, ouvrir trois des dossiers les plus brûlants qu'il aura à traiter : la rénovation pédagogique des premiers cycles, les difficultés budgétaires des universités (*le Monde* du 23 janvier), enfin les problèmes du statut juridique des universités.

Sur le premier point, les deux ministres se sont montrés favorables à la poursuite et au développement de l'expérience entamée en 1984, dans le cadre de la loi Savary. Destinée à réduire les taux d'échec alarmants pendant la première année d'études universitaires, cette rénovation commence à obtenir des résultats jugés *« positifs »*. Toutefois, cette réforme impliquait, à l'origine, des moyens budgétaires supplémentaires. Or, sur ce point, les deux ministres se sont montrés évasifs : s'ils se sont déclarés soucieux des difficultés financières auxquelles se heurtent les universités, ils n'ont pu donner aux présidents aucune assurance précise sur le redressement éventuel des crédits de fonctionnement accordés aux établissements d'enseignement supérieur.

Mais l'essentiel des travaux de la conférence a été consacré au problème de l'organisation statutaire des universités. Leur situation juridique actuelle est en effet assez disparate. Dix-huit universités vivent toujours sous le régime de la loi Edgar Faure de 1968, plus ou moins aménagée. Douze d'entre elles ont clairement refusé d'appliquer la loi Savary de 1984 et ont par conséquent évité de mettre en place de nouveaux statuts et de nouveaux conseils universitaires. Les six autres avaient adopté de nouveaux statuts en mars dernier, mais les arrêtés officialisant cette situation n'ont jamais été publiés ou signés par M. Alain Devaquet.

Toutes les autres universités (cinquante-six au total) se sont conformées, à des degrés divers, à la loi de 1984. Onze ont seulement eu le temps d'adopter les statuts ; trente l'ont fait et ont procédé à l'élection de nouveaux conseils d'université, voire d'une partie des conseils d'unité de formation et de recherche (UFR). Enfin, quinze universités ont pu mener le processus jusqu'à son terme et disposent de conseils universitaires et de conseils d'UFR conformes à la loi Savary.

Deux régimes juridiques

Lors d'une entrevue, le 7 janvier dernier, avec le bureau de la conférence des présidents, M. René Monory s'était montré sensible au souhait des présidents de voir les universités dotées de structures stables. Et les présidents lui avaient proposé une formule conciliante : application de la loi Savary par tous les établissements, mais de manière souple, grâce à la possibilité d'options pour le mode d'élection des présidents, des conseils d'universités et des personnalités extérieures. Or ce n'est pas la solution que le ministère envisage de retenir. Une note remise le 22 janvier aux présidents d'université établit clairement qu'il existe, aux yeux du ministère, deux régimes juridiques possibles : celui de la loi Faure, dont plusieurs dispositions continuent de s'appliquer, en particulier celles qui régissent l'organisation interne des établissements *« jusqu'à la mise en place des instances prévues par la loi de 1984 »*. Or ce maintien, prévu *« à titre transitoire »* par la loi Savary, risque fort de se pérenniser puisque la note du ministère estime qu'il est juridiquement possible, dans les universités restées sous le régime de la loi de 1968, d'organiser des *« élections partielles »* afin d'assurer *« la représentativité et le fonctionnement régulier des instances universitaires »*.

Pour les universités qui se sont engagées dans la réforme de leurs statuts, deux cas de figure se présentent, selon le ministère : celles qui ont mis en place les trois conseils de la loi de 1984 et qui doivent poursuivre le processus jusqu'à son terme, y compris l'élection de nombreux présidents sortants qui ne sont pas rééligibles. D'autre part, celles qui ont adopté leurs statuts, mais n'ont pas encore mis en place leurs conseils. Dans ce cas, *« le président est juge du moment opportun pour cette mise en place »*.

La conférence des présidents d'université s'est montrée réservée à l'égard de l'analyse du ministère qui conduit à entériner les disparités existantes. Elle s'en tient, pour sa part, à la proposition qu'elle avait faite le 7 janvier dernier.

GÉRARD COURTOIS.

A Nanterre

Un an de prison avec sursis pour un chauffard meurtrier

Le ministre de la justice fait appel

M. Michel Barrault, trente-sept ans, l'assureur-conseil qui avait provoqué dans un accident de la circulation la mort d'une jeune femme de vingt-quatre ans, Anne Cellier, vient d'être condamné à un an de prison avec sursis par la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine).

Le procureur de la République avait requis le 10 décembre dernier (*le Monde* du 12 décembre) une peine de prison ferme pouvant être assortie du régime de la semi-liberté. Le tribunal avait mis l'affaire en délibéré.

De plus, M. Barrault – dont le permis de conduire a été retiré pour une durée de dix-huit mois – a été condamné à une amende de 10 000 F et à verser à la famille d'Anne Cellier des sommes s'échelonnant de 60 000 à 100 000 F, en raison du préjudice moral subi.

De son côté, le ministre de la justice a demandé au parquet de faire appel du jugement du tribunal de Nanterre.

Comment punir justement l'alcool au volant ?

Le gouvernement prépare un projet de loi réprimant plus sévèrement la conduite en état d'ivresse. M. Albin Chalandon, garde des sceaux, s'est refusé à dévoiler le contenu de ce texte. Toutefois, il a indiqué, le 22 janvier, que l'échelle des peines devait être resserrée et que celles-ci seraient renforcées.

Le système actuel qualifie de conduite en état d'ébriété le fait d'être au volant d'un véhicule avec plus de 0,8 gramme d'alcool dans le sang. Depuis 1986, tout conducteur manifestement en état d'ébriété se voit retirer immédiatement son permis de conduire pendant soixante-douze heures. En cas d'accident mortel, le responsable peut être puni d'une peine allant jusqu'à quatre ans de prison ferme.

Un certain nombre de responsables politiques ont souligné à juste titre les incohérences de la justice en matière de répression de la délinquance routière sous l'empire de l'alcool, la mort d'un homme étant sanctionnée à Montpellier de quinze jours de prison avec sursis et à Orléans de dix-huit mois d'emprisonnement ferme. M. Pascal Clément, député UDF de la Loire, envisage par exemple de déposer une proposition de loi prévoyant une peine minimum d'un mois de prison ferme pour tout automobiliste responsable d'un accident mortel en état d'ivresse.

Incontestablement, ces propositions vont dans le sens souhaité par l'opinion publique : 4 000 des 10 500 tués de la route chaque année sont imputables à l'alcoolisme, et 88 % des personnes interrogées sont d'accord avec un renforcement des contrôles pour réprimer l'alcoolisme au volant.

On peut se demander avec M. Jean Fournier-Périlhou, directeur de l'Association française des automobilistes, s'il ne conviendrait pas plutôt d'appliquer les textes existants. C'est la volonté politique qui fait défaut plus que l'arsenal juridique. On l'a vu en novembre 1986 avec le renforcement des sanctions pour absence de port de la ceinture de sécurité en ville, trois mois plus tard pratiquement oubliées.

Les associations de défense des victimes de la route émettent à peu près le même avis. Ainsi, Mᵉ Henri Fabre-Luce, avocat de la Ligue contre la violence routière, estime qu'une amélioration de l'application de la loi par les juges est possible à condition de *« supprimer le caractère involontaire des délits routiers qui conduit inévitablement le magistrat à être indulgent »*.

Selon Mᵉ Fabre-Luce, il n'y a qu'à mener à son terme l'avant-projet de code pénal déposé au printemps 1986 par M. Robert Badinter, dernier ministre socialiste de la justice. *« Il modifie l'incrimination et parle de mise en danger délibérée de la vie d'autrui. »* Tant il est vrai que le conducteur ivre n'est pas un grand criminel, mais sûrement un délinquant à part entière.

ALAIN FAUJAS.

Le SGEN-CFDT soutient la grève contre le statut de directeur d'école

Les quelque deux cents instituteurs parisiens réunis en coordination, qui observent depuis dix jours une grève tournante contre le projet de décret instituant la fonction de « maître-directeur », ont manifesté, jeudi 22 janvier, aux abords de l'hôtel Matignon, où le texte attend d'être signé depuis le début janvier.

La coordination a décidé de reconduire le mouvement et d'organiser une manifestation à Paris, le mardi 27 janvier, jour de la grève nationale appelée par le SNI-PEGC (FEN), le SGEN-CFDT et, depuis jeudi, par le SNUDI-FO. La coordination parisienne, comme celles qui se constituent en banlieue, ont reçu pour la première fois le soutien d'un syndicat, le SGEN-CFDT (dont les militants animent le mouvement depuis ses origines). Celui-ci a appelé les personnels à *« amplifier les actions engagées »* et indiqué que sa semaine d'action du 26 au 31 janvier, avec grève le 27, devrait être *« le moment décisif dans la lutte pour le retrait du projet »*.

REPÈRES

Espace

Contrat américain pour Ariane

Les sociétés américaines GTE-Spacenet et Geostar ont annoncé, jeudi 22 janvier, qu'elles avaient conclu un accord avec Arianespace pour le lancement à la mi-89 d'un de leur satellite par une fusée Ariane-IV. Compte tenu des lancements déjà effectués, ce nouveau contrat porte à quarante-deux satellites le carnet de commandes d'Arianespace qui s'élève désormais à 13,3 milliards de francs.

Un équipement spécial sera installé sur ce satellite qui, en relation avec deux autres satellites dont la mise en orbite est prévue pour cette année, devrait donner à Geostar la capacité de localiser à 10 mètres près n'importe quel véhicule correctement équipé sur le territoire nord-américain (*le Monde* du 2 juillet 1986). Ce système a d'ailleurs été retenu, sous le nom de Locstar, par le Centre national d'études spatiales pour en faire bénéficier l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, à partir de 1989.

Electronique

Thomson met au point un nouveau transistor

Le laboratoire central de recherches (LCR) de Thomson-CSF à Corbeville, dans la région parisienne, vient de réaliser une « première » en électronique en élaborant un transistor à effet de champ sur un alliage d'(arséniure de gallium-indium). Les performances de ce dispositif représentent un gain de 10 décibels à une fréquence de 18 gigahertz pour une longueur de grille de 1,5 micron, a annoncé la firme, jeudi 22 janvier.

Dans l'alliage utilisé par le LCR, les électrons peuvent se mouvoir dix fois plus rapidement que dans le silicium. Le nouveau transistor devrait trouver des applications dans les télécommunications mais aussi dans la fabrication de missiles, radars, etc.

Le Carnet du Monde

Mariages

– Mᵐᵉ Denise MEYER,
Mᵐᵉ Georgette GELOSO,
M. et Mᵐᵉ Jean-Pierre GELOSO,

sont heureux d'annoncer le mariage de leur fille et petite-fille,

Sylvie
avec
Alain Vannier,

fils de M. et Mᵐᵉ René VANNIER,

qui a été célébré le 18 décembre 1986, à Bobo-Dioulasso (Burkina-Faso).

117, boulevard Jourdan,
75014 Paris.

– Barbara MYTKO-SZYK
et
Daniel BRUN

ont la joie de faire part de leur mariage, le 23 décembre 1986, à Poznan (Pologne).

Décès

– M. et Mᵐᵉ Luc Roudier,
M. Jean-Marc Roudinesco,
Mᵐᵉ Elisabeth Roudinesco,
M. et Mᵐᵉ Cyrille David,
ses enfants,
Henri, Alain et Hélène Roudier,
ses petits-enfants,
M. et Mᵐᵉ Jacques Weiss
et leur fille,
Mᵐᵉ Jacques Bursaux
et ses enfants,
M. et Mᵐᵉ Louis Aubry
et leurs enfants,
ses frère, sœur, belle-sœur, neveux, nièces,
Et toute la famille,
Mᵐᵉ Aimée Auclair
et ses enfants,
Mᵐᵉ Georgette Patrouillault
et ses enfants,
M. et Mᵐᵉ Emile Raimbault,
Mᵐᵉ Raymonde Bargues,
M. Michel Plon,
Mᵐᵉ Claude Halmos,
Mᵐᵉ Huguette Lawrence,

ont la douleur d'annoncer la mort de

Mᵐᵉ Pierre AUBRY,
née Jenny Weiss,
psychanalyste,
médecin des hôpitaux de Paris,

survenue le 21 janvier 1987, en son domicile, à Paris-14ᵉ, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La levée du corps aura lieu le mercredi 28 janvier.
On se réunira 89, avenue Denfert-Rochereau, à Paris-14ᵉ, à 10 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Maisons-Laffitte (78600), dans le caveau de famille.

89, avenue Denfert-Rochereau,
75014 Paris.

– Mᵐᵉ Louis Bruder,
M. et Mᵐᵉ C. Bruder
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ G. Klaus
et leurs enfants,
Sa famille,

font part du décès de

M. Louis BRUDER,

survenu le 13 janvier 1987, dans sa quatre-vingt-dixième année, à Strasbourg.

– Mᵐᵉ Renée Fras,
son épouse,
Mᵐᵉ Pierrette Cave,
M. Jean-Michel Fras,
ses enfants,
Julie, Flora et Lisa,
ses petits-enfants,
Mᵐᵉ Joseph Perrin,
sa belle-mère,
Mᵐᵉ Gilberte Fras,
Mᵐᵉ Luce Fras
et ses enfants,
Mᵐᵉ Michèle Perrin
et son fils,
M. et Mᵐᵉ Pierre Benoist
et leurs filles,
M. et Mᵐᵉ Jean-Paul Perrin
et leurs fils,
ses beaux-frères, belles-sœurs, sœurs, neveux et nièces,
Toute la famille,
Ses proches et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Daniel FRAS,
conseiller d'administration scolaire et universitaire,
chevalier de l'ordre du Mérite,
officier des Palmes académiques,

survenu le 22 janvier 1987, à Paris-13ᵉ.

L'inhumation aura lieu au cimetière nouveau de Vitry-sur-Seine, le lundi 26 janvier, à 15 h 45, où l'on se réunira.

Lycée technique Jean-Macé,
Rue Jules-Ferry,
94400 Vitry-sur-Seine.

– Lyon. Paris.

Jean Orphée

s'est endormi subitement le 20 janvier 1987.

Anne GUILLABERT,
Pierre PIESSAT,
Et leurs familles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mathilde KOWAL

est décédée le 5 janvier 1987, à Lodz (Pologne).

Elle aimait la vie.
Lekhreim, vive la vie !

De la part de :
Ses sœurs, Lucie et Julie,
Ses parents, Claude et Françoise,
Ses grands-mères,
Ses oncles et tantes,
Ses cousins et cousines,
Son ami, Alberto,
Ses copains.

L'inhumation se fera le samedi 24 janvier 1987, à 10 h 30 précises, au cimetière de Verrières-le-Buisson (Essonne).

Famille Kowal,
48, rue d'Estienne-d'Orves,
91370 Verrières-le-Buisson.

– Mᵐᵉ Robert Lamy,
son épouse,
M. et Mᵐᵉ Guy Lamy,
M. Didier Lamy,
M. et Mᵐᵉ Jean-Pierre Marlet,
ses enfants,
Guillaume, Camille et Aurélie,
ses petits-enfants,
Et la famille,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Robert LAMY,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 21 janvier 1987, à l'âge de soixante et onze ans.

L'inhumation a lieu le vendredi 23 janvier, vers 16 heures, au cimetière de Saint-Jean-de-Monts (Vendée).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La baronne André Nolde,
Le baron Cyrille Nolde,
son fils,
Philippe et Alexandra,
ses petits-enfants,
Le baron Boris Nolde,
son frère,

ont l'immense douleur de faire part du décès du

général (CR)
André NOLDE,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 22 janvier 1987, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Le service religieux sera célébré le mardi 27 janvier, à 8 h 30, en la cathédrale Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, à Paris-8ᵉ.

157, avenue de Malakoff,
75016 Paris.

– Mᵐᵉ René Picard,
Mᵐᵉ Claire Picard,
M. Francis Picard,
M. et Mᵐᵉ Alain Picard,
Mᵐᵉ Dominique Picard
et leurs enfants,

ont le chagrin de faire part de la disparition de

M. René PICARD,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
médaille de la Résistance,

survenue le 17 janvier 1987, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Il sera inciné le lundi 26 janvier, à Valenton-Inter, à 14 h 15.

– Nous avons la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Robert de SAINT JEAN,
écrivain et journaliste,

survenu le 16 janvier 1987, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, en l'église polonaise Notre-Dame-de-l'Assomption, à Paris.
Nous demandons à ses nombreux amis d'avoir une pensée pour lui.

– Les familles Senechal et Bolo

ont la douleur de faire part du décès de

M. Anicet SENECHAL,
agrégé de l'Université,
ancien professeur
au lycée Buffon à Paris,

survenu le 21 janvier 1987, dans sa soixante-treizième année.
L'inhumation aura lieu le lundi 26 janvier, à 14 h 30, à Ozolles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Senechal-Verquilleux,
71125 Ozolles.

– Mᵐᵉ Walter Silberstein,
sa mère,
M. Christian Bourré,
son époux,
Mᵐᵉ Hilda Sztulman,
sa tante,
M. et Mᵐᵉ André Bourré,
son beau-père et sa belle-mère,
M. et Mᵐᵉ Jean-Claude Petit,
Mᵐᵉ Catherine Moriot,
son beau-frère et ses belles-sœurs,
Tous les parents, amis et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Linda, Margaret
SILBERSTEIN,
épouse Bourré,

survenu le 22 janvier 1987, dans sa trente-neuvième année.
L'inhumation aura lieu le lundi 26 janvier, à 10 heures, au cimetière parisien de Bagneux (entrée principale).

– Siegfried Guy Weiner,
Marie-Christine et François Wellhoff,
Mathieu et Julien,
Et toute leur famille,

ont le chagrin d'annoncer le décès de

Mina WEINER,

survenu le 18 janvier 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Gislaine Ducauze-Richert et les siens demandent aux amis de

Nadia RICHERT

de s'unir à leur pensée et à leur prière, à l'occasion du premier anniversaire de son rappel à Dieu.
Un requiem sera dit à son intention après la messe de 11 heures du 1ᵉʳ février 1987, en l'église orthodoxe grecque de Paris, 7, rue Georges-Bizet, à Paris-16ᵉ.

Services religieux

– Mᵐᵉ Georges Zeitoun,
Ses enfants et petits-enfants,
Les familles, parents et alliés,

font part des prières de fin de mois de leur cher et regretté

Georges ZEITOUN,
agriculteur,

qui auront lieu le 25 janvier 1987, à 14 heures, 7, avenue de la Dame-Blanche, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Communications diverses

– Dimanche 25 janvier, le prix Gandhi sera remis par des enfants à Teresita Nitorreda aux Philippines et à Christian Beyers Naude en Afrique du Sud. Le choix de ces deux personnes a été annoncé le 1ᵉʳ janvier à Londres, lors de la rencontre européenne de Taizé. Pour aller à cette rencontre de cinq jours, dix-neuf mille jeunes de l'ensemble de l'Europe avaient franchi la Manche en une seule nuit. Par le prix Gandhi, des jeunes expriment leur reconnaissance à tels de leurs aînés qui ont pris le risque de leur vie pour les plus démunis.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I, jeudi 29 janvier, à 14 h 30, Institut d'esthétique, 162, rue Saint-Charles, Mˡˡᵉ Laurence Lorenzi : « La séduction dans l'image ».

– Université Paris-V, jeudi 29 janvier, à 15 heures, foyer des professeurs, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, Sœur Clément-Marie Noujaïm : « Ecole et socialisation au Liban ».

– Université Paris-I, vendredi 30 janvier, à 14 h 30, salle 308, Mˡˡᵉ Karine Dupont : « Le cinéma allemand comme critique de la société de 1962 à la fin des années 70 ».

– Université Paris-I, vendredi 30 janvier, à 14 h 30, Institut d'esthétique, 162, rue Saint-Charles, M. Jacques Trancart : « La mise en jeu de la notion de série dans une pratique de plasticien ».

– Université Paris-XII, à 9 h 30, salle G. 100, M. Antoine Evoundou : « Contribution à l'analyse des crises constitutionnelles en Afrique noire francophone : l'exemple congolais ».

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 69 F
Abonnés .... 60 F
Communicat. diverses ... 72 F
Renseignements : 42-47-95-03

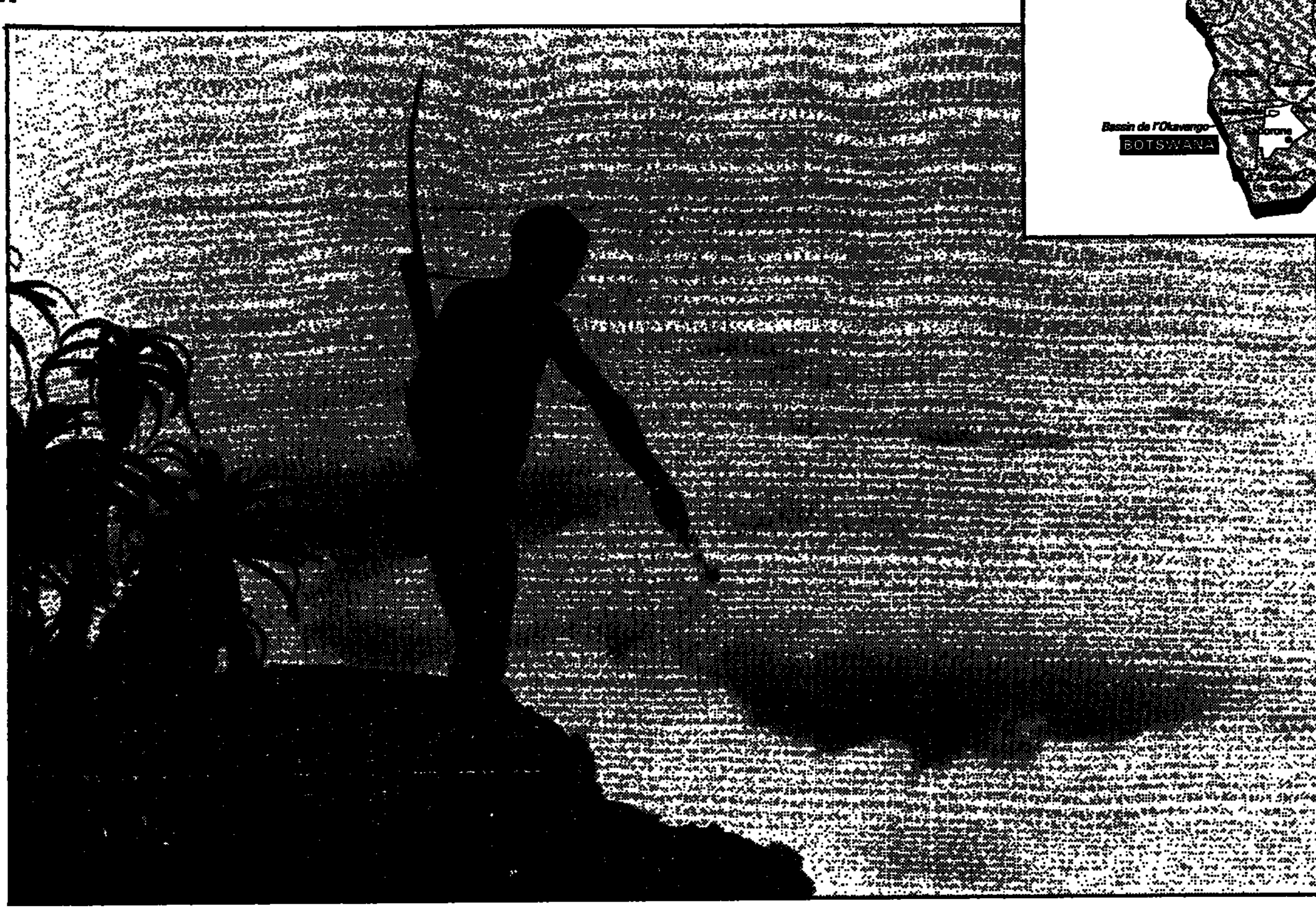


هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde
SANS VISA

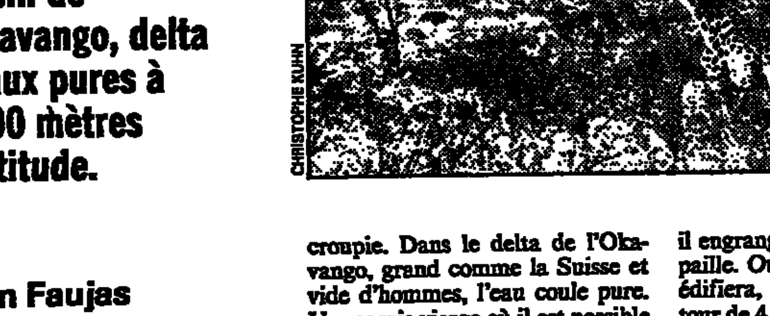
AU BOTSWANA



Le bushman du film de Jamie Uys, *Les dieux sont tombés sur la tête*, sur le point de se débarrasser de l'encombrante bouteille de Coca-Cola qui semait la zizanie dans sa tribu.

Une Afrique d'avant l'Afrique

Les oiseaux et autres animaux sauvages, premiers habitants de l'Afrique, connaissent mieux que l'homme ce bassin de l'Okavango, delta d'eaux pures à 1 000 mètres d'altitude.



CHRISTOPHE KUHN

par
Alain Faujas

C'EST un paradis terrestre. Le film *Les dieux sont tombés sur la tête* nous avait montré cet Eden bushman du Botswana bouleversé par une stupide bouteille de Coca-Cola vide, produit symbole de la civilisation. C'est vrai qu'entre Afrique du Sud, Angola et Zambèze, il existe un havre de pure nature : le delta de l'Okavango.

Prenez un fleuve né des épousailles des tornades et des montagnes angolaises. Précipitez-le sur une immense et plate étendue sablonneuse située à 1 000 mètres d'altitude. Il va féconder la terre et y faire pousser le baobab éléphantesque, le palmier Doum, l'acacia épineux, le jacaranda bleu et l'arbre à saucisse. A la saison des pluies, il s'insinuera entre chaque éminence et les changera en îles. De l'eau partout, au point que même les lions y savent nager. Mais ce delta disparaît progressivement dans les profondeurs du sol et la rivière Boro ne connaîtra jamais la mer.

Ceux qui ont fréquenté l'Afrique seront surpris. Qui dit eau, dit paludisme, amibes, bilharziose, toutes maladies issues de l'eau croupie. Dans le delta de l'Okavango, grand comme la Suisse et vide d'hommes, l'eau coule pure. Un marais vierge où il est possible de se baigner à loisir dans une onde rousse et transparente en surveillant seulement les crocodiles dormeurs. Au bivouac, pas de problème pour couper son whisky, le marigot suffit, en toute salubrité.

Aigle-pêcheur et cigogne masquée

Les premiers hôtes de ce matin du monde sont les insectes. Citons-en arbitrairement trois. L'abeille d'abord, qu'un oiseau malin a dénoncé près de Jugujugu, à coups d'aile, aux piroguiers. Ceux-ci se sont empressés d'enfumer l'arbre pour chasser la besogneuse et lui voler ses rayons de miel, en prenant soin d'en laisser un pour le mouchard à plumes. Le bousier ensuite qui, avec ses pattes de derrière, pousse on ne sait où une énorme boule de bouse d'éléphant à laquelle sa femelle se cramponne.

Le termite aussi : il arrive par myriades à la première pluie ; il s'insinue dans les oreilles et la bouche ; il perd ses ailes qui forment un tapis très doux sous lequel il va creuser les galeries où il engrangera le plus petit fétu de paille. Ouvrier, soldat ou reine, il édifiera, au fil des siècles, une tour de 4 mètres de haut qui ponctuera la brousse.

Les oiseaux, eux, s'abordent en pirogue. Ce lent équipage qui embarque beaucoup de flotte selon le poids des passagers et la force du courant est, en effet, ce qui bouleverse le moins la gent ailée. Sur les chemins d'eau, les roseaux et les bambous s'écartent avec un bruit soyeux et livrent au téléobjectif l'aigle-pêcheur, les fines aigrettes, l'oie de Gambie en porcelaine et la drôle de cigogne masquée.

Ah ! l'envol du héron sqwaco au cou de serpent ; un vrai hiéroglyphe. Entendez-vous le velours du cri du coucal du Sénégal ? Des bulles sonores.

Ceux qui préfèrent le bestiaire classique partent à 6 heures du matin. En file indienne dans l'herbe jaune, ils pistent dans la plaine où l'air vibre de chaleur les zèbres dodus et les buffles nègres. Cinq heures de marche pour faire connaissance avec les tendres : l'impala ou le cob des roseaux, pour lesquels le créateur n'a pas eu à retoucher la corne ou le sabot tellement il les a réussis graciles et gracieux. Les « affreux » sont, là aussi, hyènes au mufle léonin et sale, à l'arrière-train fuyant. On dérange l'aristocratique girafe mais on observe l'éléphant, de loin, compte tenu de ce qu'il fait subir aux arbres. Il faut voir les kilomètres carrés de forêt arbustive dévastés par le pachyderme en quête de cure-dents ou de gratte-cul !

Pluie d'orage dans les acacias

Manque le lion. Nous l'avons cherché toute une journée en voiture. Sous les buissons écrasés de soleil. Derrière la carcasse du zèbre hantée par les vautours. Non loin de l'otocyon à la mine de fennec. Pas l'ombre d'un félin, mais son rugissement dans le lointain.

L'orage est venu abreuver la terre africaine. Il a fiché ses éclairs dans les acacias à quelques centaines de mètres. Une des Land-Rover s'est retournée sur la piste savonneuse. Tout de suite après cette mise en scène pour dieux de pacotille, nous l'avons trouvé : sur le chemin du camp de Gubatsaa-Hill. Cinq femelles et trois adolescents en instance de crinière se prélassent, mine de chats et paresse royale. Clic, clac. Merci, Tao ! (lion en langue swana).

C'est bien beau les bêtes. Mais quels sont les hommes, les Tarzan, qui hantent cette jungle ? Il y a Ribs, le pisteur bushman métissé de Dieu sait qui. Lui aussi mène aux bêtes. Avec sa tête d'Asiatique noir et sa foulée de coureur des bois, il conduit l'étranger sur la piste de la girafe femelle, dont il explique doctement qu'on la distingue par sa crotte en forme de cul de bouteille. Il effleure une termitière : « *La reine vient d'y arriver* » et refuse tout net de suivre, sous le vent, la harde de buffles, au cas où Seigneur Lion lui ferait un brin de conduite pour y prélever son repas.

Il y a encore Pierre Jaunet, Français tombé amoureux de l'Afrique tout entière. Du Kalahari au lac Turkana et du Tassili jusqu'au parc Krüger, il a arpenté les déserts et les savanes pour les ouvrir aux aventuriers néophytes venus d'Europe. L'organisation ne lui fait pas peur. Il rêve d'acheter un hydravion et de faire revivre la vieille ligne aérienne Londres-Johannesburg, via Louqsor, le Nord-Soudan, Masaï-Mara, le cratère du Ngorongoro, Zanzibar et l'Okavango. 100 000 francs le voyage de trois semaines. Un trip pour Américains.

En revanche, l'animal lui inspire une révérence certaine : « *Les buffles ont toujours peur de l'homme,* dit-on. *N'empêche que, il y a quelques jours, un collègue a été chargé par l'un d'eux. Les crocos n'attaquent pas les bateaux ? Je connais un copain dont le Zodiac a été entamé par leurs mâchoires.*

(Lire la suite page 12.)

Ils expriment leur amour de Dieu par la pensée ou la calligraphie mais aussi par le voyage, la danse, le chant... Qui sont ces mystérieux derviches ?



GÉRARD RONDEAU

Les derviches ne font pas que tourner

DÉRIVÉ du persan, ce mot fait saliver l'Occident depuis des siècles comme émir, almée, fakir, harem, etc. A l'origine, il signifie pourtant prosaïquement *« chercheur de portes »*, c'est-à-dire mendiant. *« Portes spirituelles »*, précisent les musulmans qui, dans l'aire arabe, préfèrent qualifier de *soufis* ces mystiques sunnites aussi bien que chiites exprimant leur amour de feu pour Dieu par la pensée ou la calligraphie mais aussi par le voyage, la danse, le chant, voire le hurlement ou l'avalement de verre pilé. Tout est prière, même le coït, si on y met l'intention.

Les soufis, ainsi nommés, dit-on, car portant généralement un manteau écru de laine (*souf* en arabe) depuis la cérémonie d'initiation à leur confrérie, attirent particulièrement aujourd'hui une intelligentsia européenne fatiguée de notre matérialisme ou de notre scepticisme. Pourquoi pas ? Mais nos intellectuels plongés avec ravissement dans Ibn Arabi ou Roumi (tous deux du treizième siècle), ou encore dans l'émir Abdelkader (dix-neuvième siècle), savent-ils qu'une qualité comparable de mysticisme ou de poésie se trouve aussi, pour ne citer qu'eux, dans sainte Thérèse d'Avila ou saint Jean de la Croix, des « soufis catholiques » du seizième siècle espagnol, bien oubliés de nos jours, et ayant sans doute contre eux d'être moins exotiques...

Si les musulmans ont une supériorité sur leurs équivalents chrétiens, sans nul doute est-ce dans leur prise en compte, à côté du champ spirituel, de la dimension physique de l'individu qui n'est pas refoulée ou niée comme trop souvent dans le christianisme, surtout mystique. Au contraire l'homme est incité à l'épanouissement corporel, bienfait divin parmi d'autres. Ce côté sain, équilibré, du soufisme est l'héritage direct de la vie et de l'enseignement de Mahomet, à la fois prophète et homme jusqu'au bout des ongles. Les chrétiens ont probablement là de la graine à prendre.

Quant au plan mystique seul, malgré l'originalité du soufisme, on a pu néanmoins le décrire comme un *« islam christianisé »* (Asin Palacios Miguel, 1931) ou un *« christianisme islamisé »* (Jean Chevalier, 1984).

Le Spinoza de l'Islam

Cela pourrait donner à penser qu'au moins une clé du rapprochement, jusque-là hypothétique, entre chrétiens et musulmans se trouve dans les parages des mystiques. Hélas ! la seule republication, à notre époque, d'ouvrages d'Ibn Arabi, a donné lieu, dans le monde musulman à des réactions de censure ou de rejet incompréhensibles à l'esprit occidental. Si vous partez pour l'Arabie avec l'une des huit cent cinquante-six œuvres signées Ibn Arabi et une revue pornographique, les deux vous seront confisquées à l'entrée, la première faisant l'objet d'un rapport de police – or, il faut le répéter, Ibn Arabi, c'est le saint Jean de la Croix, le Spinoza de l'islam ! – la seconde finissant plutôt dans le tiroir du préposé...

Ibn Arabi lui-même, en son temps, fut victime de la méfiance du pouvoir et des penseurs administratifs, qu'il s'époumona en vain à convaincre de la pureté de ses intentions. El Hallaj, sorte de « Christ de l'islam », avait, quant à lui, dès le neuvième siècle, été mutilé et crucifié à Bagdad. *« Les docteurs de la loi officiels poursuivaient les soufis comme des hérétiques et des traîtres* [et] *s'employaient à les faire condamner, emprisonner, exécuter par les autorités civiles. »* (J. Chevalier.)

Les soufis atteignant Dieu par la beauté, où qu'elle se trouve, certains de leurs poèmes d'amour furent brûlés pour *« impudicité »*. De nos jours, la pensée soufie étant, au moins provisoirement, tarie, les gouvernements musulmans devraient dormir sur les deux oreilles. Mais non, certains d'entre eux s'acharnent à mettre encore à l'index des auteurs morts parfois depuis huit ou dix siècles et qui ne sont d'ailleurs accessibles qu'à une élite linguistique...

En Turquie, c'est au nom de la *« modernisation »* qu'Ataturk, en 1926, balaya d'un revers de main toutes les confréries islamiques, les bonnes et les mauvaises, les philosophes et les thaumaturges, les bienfaiteurs et les charlatans. L'Islam entier en frémit, et le soufisme anatolien entra en hibernation. Depuis les années 50, à la faveur de la nouvelle tolérance (d'autres parlent de *« complaisance »*) du gouvernement turc pour les manifestations du fait religieux – du moins quand il est musulman sunnite, c'est-à-dire orthodoxe, – les confréries turques ont repris vie (*le Monde* des 27 et 28 mai). Si beaucoup, comme celle des nourdjous, s'intéressent surtout, quoi qu'elles prétendent, aux enjeux politiques, d'autres, comme celle des mevlevis, nous ramènent au contraire à un islam plus détaché des affaires du monde bien que ne méprisant pas les exigences humaines.

Les fans de Mevlana

La photo qui illustre nos propos prouvent-elles que la veine purement mystique – dont les mevlevis et leurs derviches tourneurs furent la plus célèbre expression dans l'Empire ottoman – est parcourue aujourd'hui en Turquie par une nouvelle jeunesse ? La réponse des intéressés eux-mêmes est ambiguë. Est-ce parce qu'ils se rendent compte qu'ils ne figurent qu'une pâle copie des derviches d'hier ou bien parce qu'ils veulent donner aux gouvernants d'Ankara une idée atténuée de leur nouvelle vitalité ? Il faudrait sans doute être mevlevi pour répondre...

« Nous n'avons pas la prétention de dire que nous sommes des derviches à part entière, mais plutôt des amoureux – en Occident vous diriez des « fans » de Mevlana. Nous admirons sa vision artistique de la religion, c'est une expression de notre génie national, et nous entendons la remettre en honneur en chantant et tournant. » Et d'ajouter cette précision importante : *« Nous n'avons absolument rien à voir avec l'intégrisme. »* Ces jeunes gens ont l'air de parler vrai.

D'autres témoignages les montrent comme de *« simples professionnels du spectacle qui tournent devant un public payant »*. Certes. Mais ne peut-on joindre l'utile et l'agréable ? Les rares exhibitions des fans de Mevlana de Konya autorisées en Turquie – actuellement deux ou trois par an – paraissent en tout cas se dérouler dans la tradition du grand maître tourneur par excellence, celui qui virevoltait jusqu'à se croire dans les bras de Dieu : Mevlana. L'écho de la « renaissance » de Konya est d'ailleurs, peut-être en train de ranimer de par le monde musulman le culte de Mevlana : *« Le Pakistan a même déjà un représentant permanent à Konya, tant de croyants de ce pays venant en pèlerinage chez nous. »*

Au cœur de l'Anatolie, la fameuse dervicherie de Konya fut « muséifiée » par Ataturk, mais le cône vert cru du mausolée de Mevlana s'écrit toujours dans le ciel comme une protestation ou une prière.

Poétique prédicateur

C'est dans cette ville, qui compte à présent environ 350 000 âmes, que vécut et enseigna, tourna et mourut Mohamed Djalaleddine, dit Roumi, ou encore Mevlana, *« Notre Seigneur »*. Persan, il était né en 1207 dans l'Afghanistan actuel, d'où il fut chassé adolescent par l'invasion mongole. Après avoir erré à travers le *dar-el-islam* – l'espace musulman, – Mevlana se fixa à Konya, où il devint le plus poétique des prédicateurs de mosquée. C'est vers ses quarante ans que sa théorie – *« Si tu désires le Paradis, le Paradis te désire »* – commença à faire école à grande échelle.

Dès lors, selon l'image consacrée, et l'image seule, *« le vin remplaça la tisane »*, c'est-à-dire que le maître fit sortir la foi de la sacristie pour la conduire vers l'extase. Le *sama*, élévation de l'âme par la musique, la poésie, les cantiques et la danse, en fut le moyen essentiel. A sa mort, en 1273, Mevlana laissait le volumineux *Mathnaoui*, qualifié par ses admirateurs – ô sacrilège ! – de *« Coran persan »*.

Depuis lors, et jusqu'à nos jours, cette *« immense rhapsodie mystique persane »* (Henry Corbin), qui attira jusqu'au très chrétien Maurice Barrès à Konya en 1914, a été le bréviaire et la partition des soufis danseurs et de leurs innombrables sympathisants, légion planétaire inconnue d'oblats musulmans. La plupart savent par cœur, en persan, en turc, en arabe ou en ourdou, ces vers que Mevlana avait préparés pour ceux qui seraient tentés de pleurer sa mort :

Pourquoi ne veux-tu pas
Que la partie rejoigne le Tout.
[le rayon la Lumière ?
Dans mon cœur je contiens
[l'univers,
Autour de moi, le monde
[me contient.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

AU BOTSWANA

Carnet de route

Comment s'y rendre? Les routards et ceux qui ne comptent pas leur temps peuvent toujours prendre un avion pour Johannesburg (Afrique du Sud) ou Harare (Zimbabwe), un autre pour Maun, camp de base du delta de l'Okavango, puis un bateau pour Chief Island et le village de Xaxaba afin d'y louer les services d'un piroguier-pisteur. Conseillons aux autres de passer par l'intermédiaire des voyagistes français qui proposent des circuits au Botswana, piste et pirogues comprises. Celui dont il est fait état ci-dessus a été conçu par l'agence Explorator, spécialiste du voyage hors normes en sécurité, qui coopère avec la compagnie aérienne Lufthansa et ses vols réguliers. Le voyage est accompagné par Pierre et (ou) Antoinette Jaunet. Seize jours, 22 400 F.

Quand ? C'est selon. En juin et juillet, l'affluence des oiseaux ravira les ornithologues amateurs. En août et septembre, les plus heureux seront les pêcheurs, qui attraperont brèmes et poissons-chats. En décembre, les pluies rendent la savane plus verte et le vert sied aux impalas et aux éléphants ! Sans compter qu'on respire moins de poussière.

Bivouacs. Dans cette Afrique nature, le voyage suppose le campement plutôt que l'hôtel. Chaque soir on monte les tentes (une tente et un matelas par personne). Le feu du bivouac apporte la touche rassurante qui éloigne les mauvais esprits... Peu de moustiques, mais les rumeurs et bruits de la brousse réveilleront plus d'un dormeur. Lever : 6 heures.

Achats. Ce pays est voué aux bêtes et à la nature, mais certains peuvent être tentés par l'achat de souvenirs. Hormis quelques poteries ou vanneries vendues dans les rares villages, les produits artisanaux ne brillent pas par leur originalité. Les objets en or sont à déconseiller, car il titrent en général 9 ou 12 carats. Les boutiques du minuscule aéroport de Maun valent le détour : on peut y acheter pour 400 F environ la tenue de parfait broussard ou de jolis bijoux en ivoire.

Santé. Prévoir uniquement le traitement antipaludéen classique.

A emporter. Un appareil photo avec téléobjectif, une paire de jumelles, des livres sur la faune d'Afrique australe.

A voir. Ceux qui transiteront par Gaborone, capitale du Botswana, tromperont agréablement leur ennui en visitant « le » musée où une exposition ethnographique permanente explique les différentes civilisations qui se sont succédé entre le Zambèze, le Limpopo et le Kalahari.

● *Explorator, 16, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : 42-66-66-24.*

L'Afrique d'avant l'Afrique

(Suite de la page 11.)

Quant à leur peur du feu, parlons-en : j'ai eu quatre poulets volés par une hyène sur le foyer même. On ne sait jamais les réactions d'une bête. »

Antoinette, sa femme, n'est pas une ambassadrice moins efficace. Tôt levée, tard couchée, elle range, brique, trie, plie pour que le touriste ait ses aises. Lorsqu'on passe aux choses sérieuses, ses mains lâchent le volant de la Land-Rover pour saisir les jumelles ou le bouquin sur les oiseaux d'Afrique australe. Michel veut-il photographier un merle métallique ? Comment distingue-t-on le zèbre de Burtchell ? A quoi sert le piège pour les mouches tsé-tsé ? Pourquoi tous les produits manufacturés du Botswana viennent-ils d'Afrique du Sud ? Antoinette trouve. Antoinette raconte.

Elle a une histoire sinistre ou gaie pour chaque arbre et chaque antilope. Si vous connaissiez Scarface, le crocodile de 4 ou 5 mètres, qui gîte sous les berges de Xaxaba ! Si vous contempliez, sur la rivière Boro, la falaise où nichent des millions d'oiseaux !

Aux mains de tels guides, on n'éprouve aucune peine à se laisser envoûter par le beau comme par l'infiniment grand. Hier, Antoinette a déniché l'hippotagre noir, une superbe antilope à la robe anthracite, *« la seule dont le lion ait peur à cause de ses cornes effilées »*. Ce soir, elle nomme les étoiles du sud pendant que hurlent les babouins. Ici, la constellation du Cygne ; là, les nuages de Magellan et Alpha du Centaure.

Le paradis tout court pour ceux qui ne se lassent pas de feuilleter le livre de cette jungle.

ALAIN FAUJAS.

LIRE

Birmanie, Japon, Andes

Un livre de voyage doit d'abord, et avant tout, être une invitation à faire sa valise. Ainsi de cette Birmanie, où nous entraîne Patrick de Wilde, dans un album titré *Birmanie, les arcanes de Shwedagon.* Des lieux saints du bouddhisme, Shwedagon est peut être le plus pur, car l'un des plus fermés à toute influence occidentale. Les deux écueils inhérents à ce type de projet sont évités : il n'y a ici ni érudition ésotérique ni vulgarisation bêtifiante. Les photos montrent, les légendes expliquent, et le texte présente les bases indispensables à une bonne connaissance du bouddhisme birman. Ce livre subtil et intelligent est l'un de ceux que Robert Laffont a créé lui-même au sein d'une collection traduite de l'italien : que n'a-t-il fait de même pour les autres titres !

L'Asie peut avoir un visage plus tourmenté. Celui du *Japon*, par exemple que Michel Random et Louis Frédéric essaient de présenter en totalité. Gageure tenue ? Presque. Mettre en évidence les lignes de force imposées par l'histoire et la géographie, déterminer les points clés qui forment la conscience du peuple japonais, montrer ce qui, par-delà le temps, perdure dans la civilisation japonaise contemporaine et ce qui, subtilement, se modifie, n'était pas si simple. Il y fallait la connaissance du spécialiste, l'acuité du philosophe et le goût de l'information simple.

On leur conseillera d'ajouter, dans la prochaine édition, un chapitre exposant les points communs entre le Japon et l'Occident. Ils sont assez nombreux, et les révéler n'est pas trahir une passion. A l'opposé, Carmen Bernand, dans *la Solitude des renaissants,* ne traite que d'un petit village des Andes équatoriennes. Elle s'y installe, bardée de ses certitudes d'ethnologue, pour y mener une recherche. Recherche bientôt oubliée, Dieu merci, au profit du témoignage brut. La pauvreté des terres entraîne la pauvreté des hommes, les malheurs du corps, la dissolution des liens familiaux et sociaux.

Une seule réponse à l'angoisse : la sorcellerie, explication unique de tant de malheurs. La société indienne disparaît, emportée par les fièvres, la misère, les glissements de terrain. Les récits de ces pauvres vies tissent la trame d'une fatalité de la désespérance, du dénuement lié à une terre ingrate sur laquelle on ne peut que mourir, sauf à émigrer.

RAYMOND CHABAUD.

● *Birmanie, les arcanes de Shwedagon,* Patrick de Wilde, Robert Laffont (169 F) ; *le Japon,* Louis Frédéric et Michel Random, Belfond (365 F) ; *la Solitude des Renaissants,* Carmen Bernand, Presses de la renaissance (85 F).

هكذا من الأصل



BERNARD PLOSSU

Ruban bleu sur le Nil

Ce sera, dit-on, l'un des plus beaux bateaux, sinon le plus beau, naviguant sur le Nil. Pour l'avoir visité, en avant-première, dans les chantiers d'Anvers, il nous faut avouer qu'il est difficile de concevoir une unité plus spacieuse : quatre suites, quarante cabines d'environ 16 mètres carrés, avec de vraies salles de bains, l'air conditionné individuel, télévision couleur et circuit vidéo.

Ajoutons deux ascenseurs, une piscine de 40 mètres carrés, un solarium, des bars, une discothèque et une salle de conférence et on aura une idée des possibilités du nouveau navire de la filiale égyptienne de Rev' Vacances, grand spécialiste de l'Egypte qui, à partir du 25 janvier, proposera des croisières de douze ou quatorze jours (à partir de 12 770 F et 13 770 F en pension complète et cabine double) permettant de découvrir Le Caire et de visiter Thèbes et la vallée des Rois ainsi qu'Abou-Simbel et le monastère de Saint-Siméon à Assouan. Avec, si vous embarquez entre le 25 avril et le 9 mai, la possibilité d'assister à l'opéra de Verdi *Aida* dans le cadre du temple de Louxor. Renseignements dans les supermarchés Vacances et agences de voyages.

L'Inde la première fois

De l'Orient, proche ou extrême, une association créée en 1920, installée dans une annexe du musée Guimet, s'est fait une spécialité. Pour l'Inde, par exemple, à son programme depuis trente ans, l'Association française des amis de l'Orient (19, avenue d'Iéna, 75116 Paris. Tél. : 47-23-64-85 et 47-20-33-09) propose notamment deux formules : à ceux qui ont déjà une « expérience » de ce pays-continent, une visite approfondie, à l'écart des grandes routes touristiques et du confort assuré des grandes chaînes hôtelières, de la région centrale, le Madhya-Pradesh. A partir de Bombay et d'Indore, visite de temples et de palais rajpoutes, de monastères bouddhiques (à Sanchi). Du 27 février au 13 mars, 17 690 F *par personne* en chambre double, déplacements en voitures particulières.

Pour les candidats à un premier voyage, l'association a mis au point, sur trois semaines, un itinéraire d'initiation aux différentes civilisations de l'Inde (Bombay, Delhi, Agra, Konarak, *Bénarès*, et les grands sites archéologiques). Du 4 au 25 février, 25 550 F par personne.

Les groupes sont accompagnés par un spécialiste, et les voyages précédés d'une visite au musée Guimet.

L'URSS à skis

L'Union soviétique planches aux pieds, pourquoi pas ? L'association France-URSS organise plusieurs voyages de ski de fond et de ski alpin dans plusieurs régions du grand pays. Ski alpin sur la station de Dombaï dans le Caucase : aux alentours de cinq mille parcs pour un voyage de onze jours *« tout compris et tout avion »*, selon la formule de l'association, avec visite de Moscou.

Ski de fond en Biélorussie, au bord du golfe de Finlande : une semaine à partir de 3 450 francs ; ou sur les bords du lac Baïkal, en Sibérie : 6 340 francs pour quatorze jours. Renseignements et inscriptions : association France-URSS, service voyages, 61, rue Boissière, 75116, Paris ; tél. 45-01-59-00.

Bach passe à l'Est

Pourquoi ne pas voyager en musique ? Idées voyages (9, rue de Maubeuge, 75009 *Paris*, tél. : 42-85-44-04) offre aux mélomanes, pour la saison musicale du printemps 1987, une série de circuits en Europe avec haltes-concerts.

Parmi les premières propositions, un Berlin Est-Leipzig, du 7 au 13 mars intitulé « Sur les pas de J.-S. Bach... » Prix 5 500 F. Passeport en cours de validité, *visa obligatoire*.



GIRAUDON

Londres pour une poignée de livres

Une nuit à Londres pour 199 F ! C'est ce que propose *la compagnie de car ferries* Townsend Thoresen (Big Ben Tours, 9, place de la Madeleine, 75008 Paris. Tél. : (1) 42-66-40-17) avec son forfait « Londres en toute liberté ». En vigueur jusqu'au 31 mars, il comprend une traversée aller et retour en car ferry pour un minimum de deux personnes en voiture, sur chacune des quatre lignes de la compagnie entre la France et la Grande-Bretagne : Calais et Boulogne vers Douvres ou Le Havre et Cherbourg vers Portsmouth.

S'y ajoute une nuit dans un hôtel deux étoiles situé au cœur de Londres, avec petit déjeuner anglais. A signaler également une réduction de 250 F sur les séjours du programme « L'Angleterre en toute liberté » qui permet de choisir son type d'hébergement. Soit, par *exemple*, 335 F par personne pour deux nuits dans un *guest-house*, sur la base de quatre personnes voyageant dans la même voiture. Réservations et renseignements dans les agences de voyages.

Mardi gras chez les cousins

Histoire de conjurer les rigueurs d'un hiver farouche, les Canadiens se jettent, tête baissée, dans la saison des carnavals. D'un bout à l'autre du pays. A Québec, bien sûr, où, du 5 au 15 février, bonhomme carnaval et sa cour règnent sur défilés et courses diverses : en traîneau à chiens, en moto ou en canot sur le Saint-Laurent. Mais aussi à Chicoutimi (12-22 février) où, en costume d'époque, on se régale de boudin et de pattes de cochon en buvant un « p'tit caribou ».

Ottawa, la capitale, n'est pas en reste avec son bal des neiges (6-15 février) et un canal qui, l'hiver, devient sur 8 kilomètres la plus grande patinoire du monde. Avec, en final, de spectaculaires courses de chevaux sous harnais. La liste est encore longue. On peut la consulter à l'ambassade du Canada (division du tourisme), 35, avenue Montaigne, 75008 Paris. Tél. : (1) 47-23-01-01.



KOCH

Chiner à Bruxelles

La Foire des antiquaires de Belgique se tient jusqu'au 8 février au Palais des beaux-arts de Bruxelles. Cette année elle a pour thème « Les jardins d'Orient et d'Occident ». A cette occasion, deux hôtels proposent un forfait spécial.

Il s'agit du Chambord et du Hilton : 230 F et 350 F, en chambre double (petit déjeuner compris) avec l'entrée à la foire et la liste des antiquaires locaux.

Renseignements à l'Office belge de tourisme, 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris. Tél. : 47-42-41-18.

Les faux nez de Cologne

« Pour assister aux cortèges, couvrez-vous de vêtements chauds et n'oubliez pas votre faux nez. » Surprenant carnaval de Cologne. Les recommandations de l'office de tourisme ne sont pas à prendre à la légère. La seconde surtout, car faire mine de ne pas participer aux festivités est considéré ici comme une faute majeure.

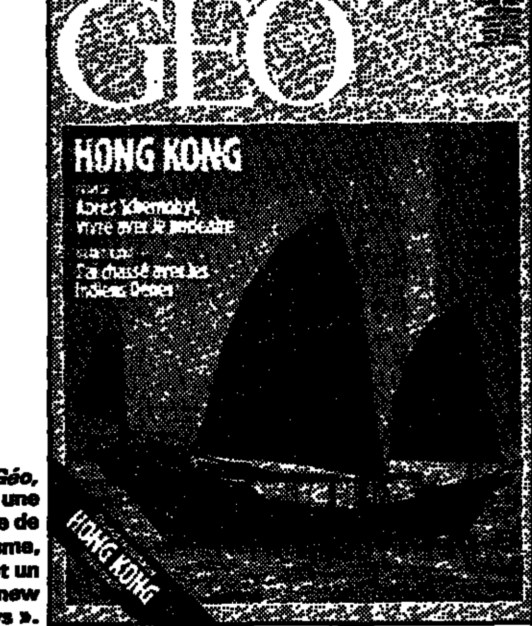
Le Tourisme français (96, rue de la Victoire, 75009 Paris ; tél. : 42-80-67-80) propose, du 28 février au 3 mars — logement et pension complète — un voyage aller et retour Paris, en car, au prix de 2 890 F par personne.

ENQUETE

L'Expansion Voyages, envoyé d'office aux 165 000 abonnés de l'hebdomadaire économique.

Les Français voyagent peu et lisent encore moins. Alors comment leur donner l'envie du bout du monde ? Espoirs, soucis et astuces des responsables de la presse touristique.

Grands Reportages, récemment racheté et relancé par les Editions mondiales. 71 000 exemplaires.



Géo, pas une revue de tourisme, plutôt un « new news ».

Les revues sont du voyage

« *JE ne crois pas qu'en dehors de la presse professionnelle un journal purement touristique soit viable. Mais je peux me tromper* », dit Pierre Doulcet. Le rédacteur en chef de *Tourhebdo*, organe destiné aux métiers du voyage, précise : « *Les vacances ne sont pas un hobby. La plupart des gens n'y partent qu'une ou deux fois par an. Ils n'ont pas besoin de se tenir informés tous les mois. Et puis le tourisme est déjà très présent dans la grande presse, sur les radios périphériques et à la télévision. Enfin, le marché publicitaire inhérent est très sollicité et, pour important qu'il soit, il n'est pas sans limites.* »

Aussi, le lancement d'*Expression* – même si le mensuel d'American Express n'est pas à 100 % touristique – et l'arrivée prochaine dans les kiosques des *Bancs d'essai du tourisme* suscitent d'autant plus de curiosité que plusieurs périodiques spécialisés, comme *Vacances Magazine*, *Où*, *Partir*, ont disparu au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui, l'amateur de revues de voyages a le choix entre une demi-douzaine de titres.

Un seul, *l'Expansion Voyages*, est exclusivement consacré au tourisme. Encore son cas est-il particulier : supplément de *l'Expansion*, il est automatiquement envoyé aux 165 000 abonnés de l'hebdomadaire économique. Sa parution est peu fréquente (quatre numéros par an à partir de 1987) et sa diffusion en kiosque, Paris-province, est limitée à 10 000 exemplaires. Pour son rédacteur en chef, Pierre Amalou, « *le lecteur attend des rendez-vous de saison. Deux numéros l'été, deux l'hiver, c'est bien, c'est suffisant.* »

Les autres magazines de voyages – mensuels, eux, – ne revendiquent pas vraiment cette appellation, sauf *Grands Reportages*, qui va du reste, à partir d'avril prochain, porter en sous-titre la mention « magazine de l'aventure et du voyage », après avoir absorbé son « hors-série » biannuel, *Almanach de l'aventure et du voyage*.

Le plus prestigieux d'entre eux, *Géo*, la réfute même et se considère, selon Robert Fiess, son rédacteur en chef, comme un « *new news* ». S'il consacre, chaque mois, un gros cahier central de quelque cinquante pages à une destination précise, avec cartes et guide pratique, *Géo* (OJD 1985 : 431 278 exemplaires ; CESP 1986 : 3 782 000 lecteurs) aborde bien d'autres thèmes : par exemple, la France nucléaire après Tchernobyl, au sommaire de janvier.

Comme son nom l'indique, *l'Action automobile et touristique* (tirage : 400 000 exemplaires) parle d'abord de voitures, et elle est justement en train de « remettre à plat », pour mieux la traiter, sa partie « voyages », qui n'occupe à présent qu'un quart de sa pagination. *Gault-Millau* (OJD : 150 000 exemplaires ; CESP : 650 000 lecteurs) réserve 35 % de sa surface rédactionnelle au tourisme, en comptant les deux numéros spéciaux par an (en mars et en novembre), qu'il destine aux voyages.

Enfin, *Expression*, le nouveau-né – fin novembre 1986, son géniteur, American Express, y aurait investi 40 millions de francs,– propose aussi d'autres sujets que les voyages, notamment technologiques. Pas entièrement satisfait des deux premiers numéros, qu'il a jugés « *un peu tristes, pas assez nerveux* », son rédacteur en chef, Georges Angey, promet, surtout dans le domaine du reportage touristique, des améliorations à la hauteur des ambitions affichées par cette revue de grand luxe : séduire rapidement les 400 000 titulaires, en France, de la carte de crédit américaine, par la double attraction de l'évasion et de la culture.



Expression, la dernière publication arrivée sur le marché. Son promoteur : American Express. Objectif 1987 : 200 000 abonnés.

Le Français n'est ni un grand voyageur ni un gros lecteur, contrairement, par exemple, à son voisin transalpin, d'où la faiblesse numérique des titres proposés en kiosque. Il faut s'appeler Air France, UTA, le Club Méditerranée ou Jet Tours pour pouvoir vanter ses mérites dans les médias nationaux. Pour ce qui concerne les magazines spécialisés, une page de publicité quadrichromie vaut 45 000 francs dans *Gault-Millau*, 55 800 francs dans *les Bancs d'essai du tourisme*, 74 000 francs dans *l'Expansion Voyages*, 85 500 francs dans *Géo* (575 pages en 1986), 140 000 francs dans *Expression*, tandis que *Grands Reportages* (OJD 1985 : 71 149 exemplaires), récemment racheté et relancé par les Editions mondiales, a inséré, l'an dernier, indique son rédacteur en chef, Bruno Barbier, 200 pages de publicité, représentant un chiffre d'affaires de 4,5 millions de francs.

Le voyagiste moyen n'a pas – ou pas souvent – de telles possibilités financières. C'est pourquoi il s'adresse plus volontiers à la presse professionnelle. Deux hebdomadaires, diffusés l'un et l'autre à 8 000 exemplaires (abonnements payants et services gratuits) auprès des professionnels du voyage et des journalistes du tourisme, font autorité dans la corporation : *Tourhebdo* (créé en 1979 avec les « restes » de *Vacances Magazine*) et *l'Echo touristique*, le plus ancien (fondé en 1934), le plus coté aussi, qui publie également, depuis février 1986, un mensuel, *le Répertoire des voyages*, et qui pratique les tarifs d'abonnement et de publicité les plus élevés de sa catégorie. « *Notre chiffre d'affaires*, dit son PDG, Jean-Pierre Poncier, *est de 17 millions de francs, dont 85 % proviennent de la publicité.* »

Pour sa part, *l'Echo touristique*, avec ses neuf journalistes salariés et sa rédaction entièrement informatisée, œuvre pour la promotion des milieux professionnels. Il se veut, indique Annie Barbaccia, rédactrice en chef, « *plus factuel, plus informatif, plus exhaustif* » que son principal concurrent, « *plus neutre, aussi, dans ses approches* ».

Volontiers polémique – surtout envers la gauche, – *Tourhebdo* entend exercer « *une liberté de critique, non systématique* », dit Pierre Doulcet, même à l'égard des annonceurs, qui assurent 80 % à 85 % de ses recettes. L'hebdomadaire est à l'image, affirme son rédacteur en chef, d'une presse professionnelle « *beaucoup plus vivante que celle, par exemple, de l'assurance ou des transports* ».

L'indépendance de la presse de voyage, professionnelle ou non, est cependant relative. Certaines publications ont ainsi tendance à parler avant tout des responsables du tourisme, dont les firmes « alimentent » le journal. C'est le reproche qui est fait, notamment, à *l'Expansion Voyages*, qui, pour 70 %, a toujours les mêmes annonceurs. De même, il paraît évident qu'un journaliste a les coudées plus ou moins franches selon qu'il est, ou non, invité par une compagnie aérienne ou un tour-opérateur, et la signature de certains articles pourrait porter en filigrane le logo d'Air France.

Etre ou ne pas être en kiosque

« *Nos essayeurs paient leurs voyages* », proclament fièrement les colonnes des *Bancs d'essai du tourisme*, qui donnent le résultat de ses enquêtes en tableaux comparatifs, avec un droit de réponse des « essayés ». Bien qu'il n'ait pas connu un démarrage foudroyant (2 300 abonnés), ce nouveau venu – en février 1986 – dans la presse professionnelle va sauter un pas dès mars 1987 : il sera mis en vente dans les kiosques – tout en conservant ses parutions mensuelles professionnelles, – à raison de quatre numéros grand public par an, tirés chacun à 50 000 exemplaires et diffusés par Hachette.

Atlas, publié par les éditions du même nom, s'est retiré des kiosques il y a trois ans. Trop « maison », sans doute, pour le lecteur non initié, la revue d'Air France est, aujourd'hui, exclusivement et gracieusement mise à disposition à bord des appareils de la compagnie aérienne. « *Un mensuel plus culturel que touristique* », estime son rédacteur en chef, Guy Goîlezel, avec des textes et des photos « *qui ne doivent, en aucun cas, choquer la clientèle cosmopolite d'Air France* ». Ce souci anime pareillement *Distance*, le magazine bimestriel (bilingue également) d'UTA et de Sofitel, créé en 1973 et offert, pour 85 000 exemplaires, dans les avions et, pour 15 000, dans les établissements de la chaîne hôtelière.

Etre ou ne pas être en kiosque ? Le contenu rédactionnel de *Signature*, revue mensuelle parrainée par le Diners Club mais dotée d'un budget autonome, ne déparerait pas la vitrine d'un marchand de journaux. Mais *Signature* ne compte que des abonnés (77 000, dont 1 000 seulement ne sont pas titulaires de la carte du Diners) et distribue en plus 20 000 exemplaires, en services de presse ou en suppléments adressés, notamment, aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. « *C'est un journal de compagnonnage, destiné à procurer un plaisir élitiste* » : Jean-Pierre Renard, directeur de la rédaction, le définit ainsi, en redoutant d'autant plus la concurrence nouvelle d'*Expression* que bon nombre de lecteurs de *Signature* possèdent aussi la carte American Express.

Globe-trotter à l'ancienne

Existent, enfin, les *Carnets de voyage*, et, s'ils n'existaient pas, Michel Bagot les inventerait, car il les confectionne pratiquement tout seul... Un cas, Michel Bagot ! Peut-être l'un des derniers globe-trotters « à l'ancienne », assorti d'un homme de presse-orchestre. Animé, en tout cas, par deux passions : les cartes détaillées des grandes régions du monde présentées comme un « *travelling graphique* » dans un format adéquat, et les croisières. Il possède les fiches techniques, régulièrement mises à jour, d'un millier de bateaux maritimes et fluviaux.



Signature, la revue du Diners. 77 000 abonnés.

Ses *Carnets de voyage*, six ou sept numéros par an tirés à quelque 5 000 exemplaires, vendus par abonnement ou dans des organismes de voyages et des librairies, ont une double clientèle : les directions techniques des tours-opérateurs et les « grands voyageurs ». Et lui a un double travail : sur le terrain – « *Je dois avoir*, pense-t-il, *la plus belle collection d'hôtels du monde : 6 500 en dix ans* » – et dans les services de documentation les plus divers. « *Un travail de chartiste* », sourit-il. Mais qu'on ne lui demande pas, en plus, de tremper sa plume dans l'éther ! Ses *Carnets de voyage*, explique-t-il, sont à la fois « *un manuel technique de préparation au voyage et un guide pratique sur place. Ils ne sont pas conçus pour faire rêver* ».

Si l'on devait chercher des clivages intellectuels dans la presse de voyage, ils se situeraient là : entre le rêve et le concret, entre le littéraire et l'écriture « à plat », entre le texte et la photo, aussi. Pour Guy Goîlezel, « *la qualité du reportage photographique prime* », et pour conventionnelles qu'elles soient parfois, les illustrations d'*Atlas* sont superbes, comme celles de *Géo*, *Grands reportages* et *Expression*. Pour Robert Fiess, au contraire c'est « *la force du rédactionnel* », qui donne son éclat à *Géo*. *Grands reportages* et *Expression* soignent aussi l'écriture, et ce dernier entend même pratiquer une véritable « politique de grandes signatures ». L'enfant prodigue d'American Express a déjà dépassé (de 100 000 F) le budget rédactionnel – textes et photos – initialement prévu : 600 000 F par numéro !

Chaque cahier central de *Géo* coûte, à lui seul, en droits de textes et de photos, 180 000 F, et, pour ces mêmes droits, *Grands reportages* débourse, au total, 2 millions de francs par an : en 1986, par exemple, un journaliste et un photographe ont fait, pour son compte, le tour du monde en ... 40 jours. Mais, faute de spécialistes ou de moyens, il arrive aussi que certains articles, brillamment écrits, relèvent plus du savoir encyclopédique que de la connaissance du terrain, bref, que l'on soit envoyé spécial dans sa bibliothèque...

Un besoin d'évasion, un goût nouveau pour l'aventure, auxquels la télévision n'est pas étrangère, flottent dans l'air du temps, même si le rallye Paris-Dakar et sa traversée du Sahara à 200 kilomètres/heure ne sont pas l'exemple... rêvé. Les lecteurs de *Grands reportages* sont « *avides d'aventures vécues et d'exploits* », comme le montre une enquête 1986, qui révèle aussi que 69 % d'entre eux l'achètent « *pour s'informer sur le monde* », 42 % « *pour rêver à des voyages ou à des aventures inaccessibles* », et seulement 24 % « *pour préparer un voyage* ».

Géo, qui glisse du produit d'édition, qu'on collectionne, au produit de presse tourné vers l'actualité, a un type de lecteur encore plus « charentais » : celui-ci ne voyage pas à travers le monde, mais à travers son magazine. Au cours d'un récent séminaire organisé par le journal, le lecteur lambda se situait ainsi : « *Quand je lis* Géo – *lumière douce, petit verre d'alcool, musique de fond, – j'ai l'impression d'être un sous-marin : c'est mon hublot.* »

MICHEL CASTAING.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Club change de pub

Le père et le fils : Gilbert et Serge Trigano

DE son nouveau bureau, Gilbert Trigano, PDG du Club Méditerranée, a une vue directe sur la Bourse. Cette Bourse qui lui rappelle que son Club, multinationale du temps libre, pèse 6 milliards de francs de chiffre d'affaires et reçoit plus d'un million trois cent mille personnes. *« Une affaire qui tourne »*, assure-t-il en précisant que les comptes de l'année qui s'achève sont *« sympathiques »*.

A la direction du Club, l'heure de la relève a-t-elle sonné ? Passation de pouvoir ? *« Il transmet son savoir »*, précise Serge Trigano, quarante ans, tandis que son père, soixante-six ans, repousse l'idée de retraite et parle de *« mise en place d'une direction bicéphale »*. Une équipe, donc, et une interview à deux voix.

□ ***En février, va démarrer votre nouvelle campagne de publicité, campagne confiée à une nouvelle agence, RSCG. La précédente, Synergie, avait pourtant plutôt bien réussi. Alors pourquoi changer ?***

Serge Trigano. — Mieux vaut changer quand ça gagne que quand ça perd. Depuis dix ans, Synergie nous a aidés à construire notre image en France. Mais nous étions devenus un peu moins leader en matière de communication et nous étions copiés par tout le monde. Nos dernières campagnes n'étonnaient plus vraiment et, surtout, elles ne reflétaient pas l'évolution du produit et la diversité d'un Club qui poursuit son avancée. Une stratégie de mouvement et d'ouverture qui nous impose une nouvelle stratégie de communication.

□ ***Votre produit a-t-il changé ou voulez-vous changer d'image ?***

— Le produit change par petites touches. Ce n'est pas une révolution. On essaie de satisfaire davantage les tendances plus individualistes de nos adhérents. On constate aussi qu'ils viennent moins longtemps mais plus souvent. Il faut donc s'adapter à une *demande différente*, dans le domaine des activités sportives comme dans ceux de la restauration ou de l'hébergement.

□ ***Comment la campagne traduira-t-elle cette évolution ?***

— Du « plaisir » on va glisser vers le « bonheur ». « Le Club, c'est la plus belle idée depuis l'invention du bonheur. » Tel sera le thème de la campagne qui débutera dans la presse quotidienne, puis sur les petits écrans. Confiée à Jean-Paul Goudes, la campagne télévisée montrera la vie du Club sous tous ses aspects. Un ton nouveau pour un nouveau souffle. Notre image était devenue trop monolithique. nous voulons faire passer l'idée que le Club se décline désormais en une gamme de produits. Le bonheur, mais un bonheur choisi.

□ ***Vous n'avez jamais vraiment privilégié vos adhérents les plus fidèles ? Pourquoi, par exemple, ne pas avoir créer un club du Club ?***

Gilbert Trigano. — On y a toujours pensé. Ainsi avions-nous à Paris un lieu de rencontre, mais il était surtout fréquenté par un noyau dur et triste qui attendait du Club plus qu'il ne pouvait leur donner : qu'on intervienne dans leur vie quotidienne. Ce n'est ni notre vocation, ni notre mission, ni dans nos moyens. Reste qu'une part importante de notre budget sera consacrée à communiquer davantage avec nos adhérents.

□ ***Voulez-vous conquérir une nouvelle clientèle ?***

Serge Trigano. — Nous voulons faire parler du Club et, effectivement, attirer une nouvelle clientèle, notamment en province d'où nous multiplierons les départs. Essayer, aussi, de dissiper quelques idées préconçues qui éloignent de nous certaines personnes.

□ ***Comme celle d'un Club paradis des dragueurs et des fêtards ?***

Gilbert Trigano. — Et pourtant, au Club comme ailleurs, ce sont les mêmes qui prennent les claques et les mêmes qui ont du succès. Mais il y a toujours une minorité qui a besoin du confort de l'hypocrisie et qui a peur du bonheur tout simple d'exister.

□ ***Alors le Club paradis des familles et des enfants ?***

Serge Trigano. — Les enfants le savent et le proclament avec force. Partout, ils sont nos meilleurs propagandistes. Sans oublier que si l'Europe existe quelque part, c'est bien dans nos villages où cohabitent toutes les nationalités.

□ ***L'avenir du Club, c'est notamment le développement des « city clubs », ces complexes de loisirs au cœur des villes, à l'image de celui de Vienne, en Autriche. A quand celui de Paris ?***

Gilbert Trigano. — Nous voulons maîtriser complètement ce nouveau produit. Prendre notre temps pour ne pas commettre d'erreurs. Puis, dans quelques mois, négocier, au mieux des intérêts de Paris et du Club. Disons à l'automne. Restera ensuite la construction qui devrait durer environ deux ans.

□ ***D'autres projets ? De nouveaux villages ?***

— Après le Mexique et l'Egypte notamment, nous allons ouvrir des « villas » (1) en France et dans les DOM-TOM, en commençant par la Guyane. Un produit remarquable qui devrait contribuer à relancer la France profonde. A l'étranger, un premier village en Floride et en Argentine et un second au Brésil, près de Rio. En Asie, ouvertures de Pukhet (Thaïlande) et de Bali et, pour Noël 1987, notre premier village japonais.

□ ***Et l'Europe ? Le marché unique intérieur en 1992 ?***

— Pour nous, c'est une préoccupation majeure. Si les professionnels français se présentent en ordre dispersé, ils risquent de graves échecs. Sans une offre puissante et diversifiée et face à des concurrents anglais ou allemands nettement moins chers, il y aura des réveils dramatiques. Nous avons de nombreux contacts et nous insistons sur les risques encourus.

□ ***Le Club craint-il cette échéance ?***

— Non, car nous avons un produit et une taille suffisante. Ce qui ne nous empêche pas de proposer des alliances à ceux qui sont prêts à travailler avec nous. Ils peuvent aussi vouloir agir seuls ou de leur côté, voire s'allier avec d'autres.

□ ***Ou contre vous ?***

— C'est la tentation de beaucoup. Est-ce leur intérêt ? Personnellement, si je n'étais pas au Club, je chercherais à m'allier avec lui. »

Propos recueillis par
PATRICK FRANCÈS.

(1) De petits hôtels dans des sites privilégiés.

JEUX

échecs

Nº 1212

A COUTEAUX TIRÉS

(par correspondance, 1986)

Blancs : SAKAROV

Noirs : ROZENTALIS

Défense russe

1. é4	é5	14. f3! (j)	Db6 (k)
2. Cf3	Cf6	15. Fé3	d4
3. Cxé5	d6	16. Fxd4	Tf-d8! (l)
4. Cf3	Cxé4	17. Fxé4 (m)	Txd4
5. d4	d5	18. Fxh7	Rh8
6. Fd3	Fé6 (a)	19. fxg4	Cb3! (n)
7. 0-0	0-0	20. Rh1	Cxa1
8. ç4	ç6 (b)	21. Df5!	ç5
9. Dç2! (ç)	Ca6 (d)	22. Dxf7! (o)	Rxh7
10. a3 (é)	Fg4 (f)	23. é6!!	Té5 (p)
11. ç5 (g)	Fç7 (h)	24. Cç3! (q)	Té5 (r)
12. Cé5	Fxé5	25. Cé4!! (s)	Rh8
13. dxé5	Caxç5 (i)	26. Cg5!! (t)	abandon (u)

NOTES

a) 6..., Fé7 est considéré comme plus solide mais a l'inconvénient d'être à l'origine de lignes de jeu fortement analysées.

b) 8..., Fg4 est douteux : 9. çxd5, f5 ; 10. Cç3, Cd7 ; 11. h3, Fh5 ; 12. Cxé4, fxé4 ; 13. Fxé4, Rh8 ; 14. Dd3, h6 ; 15. Fd2, Df6 ; 16. g4, Ff7 ; 17. g5, Dd8 ; 18. gxh6 (Spielmann-Marshall, Saint-Sébastien, 1912).

c) Meilleur que 9. Cç3, Cxç3 ; 10. bxç3, Fg4 ; 11. Tb1 ou 11. ç5 ou 11. Té1 ou 11.ç xd5.

d) Après 9..., Cf6 ; 10. Fg5, h6 ; 11. Fh4, dxç4 ; 12. Fxç4, Cb-d7 ; 13. Cç3, Da5 ; 14. Tf-é1, Dh5 ; 15. Cé2! les Blancs sont mieux. Le développement excentrique de C-D donne lieu à des aventures fort compliquées pour les deux camps.

é) Ou 10. Fxé4, dxé4 ; 11. Dxé4, Té8 ; 12. Dd3, Fg4! (Keres n'envisageait que la suite 13..., Cb4 ; 14. Db3, Ff5 ; 15. Fg5!) ; 13. Fg5 (si 13. h3, Cb4! ; si 13. a3, Fxf3 ; 14. Dxf3, Dh4 ; si 13. Cg5, g6 ; 14. Cç3, Cb4 ; 15. Dd2, Ff5 et enfin si 13. Cb-d2, Df6), Dd7 ; 14. Cb-d2, h6 ; 15. Fé3, f5 et rien n'est bien clair.

f) Encore une idée aventureuse. 10..., f5 est connu ; 10..., Té8 semble le plus précis : 11. Cç3, Fg4 ; 12. ç5, Fç7 ; 13. Cxé4, dxé4 ; 14. Fxé4, Fxf3! ; 15. Fxf3, Dxd4 ; 16. Fé3, Txé3! (Ehlvest- Dohojan, URSS, 1986). Selon Dohojan, 12. Cxé4 est préférable à 12. ç5.

g) 11. Fxé4 n'est pas bon : 11..., dxé4 ; 12. Dxé4, Fxf3 ; 13. Dxf3, Db4! ; de même, si 11. Cé5, Fxé5 ; 12. dxé5, Ca-ç5 ; 13. f3, Cxd3 ; 14. Dxd3, Cç5.

h) Et non 11..., Fxf3? ; 12. gxf3.

i) Après ce coup, les Noirs vont frôler sans cesse le déséquilibre ; à considérer est 13..., Céxç5 ; 14. Fxh7+, Rh8 avec un jeu tendu de part et d'autre.

j) Si 14. Fxé4, Cxé4 ; 15. f3, Db6+ ; 16. Rh1, f5! ; 17. fxé4, fxé4 ; 18. Tg1, Ta-é8 et les Noirs peuvent pêcher en eau trouble. Maintenant la fourchette semble efficace.

k) Menace 15..., Cxd3+. A noter l'erreur 14..., Cxd3? ; 15. Dxd3, Cç5 ; 16. Dç2!.

l) La bonne T! Si 16..., Ta-d8? ; 17. Fxé4, Txd4 ; 18. Fxh7+, Rh8 ; 19. fxg4, Cb3 (et non 19..., Txg4 ; 20. Rh1, g6 ; 21. Fxg6, Txg6 ; 22. Cç3!) ; 20. Rh1, Cxa1 ; 21. Df5, ç5 ; 22. Fg6!.

m) Ou 17. Fé3, Txd3 ; 18. Dxd3, Cxd3 ; 19. Fxb6, axb6 ; 20. fxg4, Cxb2 et la finale reste compliquée.

n) Menace la Ta1 comme 20..., Td2+ gagnant la D.

o) Si 22. g5, Dé6 ; si 22. Cç3, Dh6. Ce sont les Blancs maintenant qui semblent à la limite du déséquilibre et qui jouent avec une T de moins.

p) La position est extrêmement délicate des deux côtés ; le pion blanc avancé ne doit pas être sous-estimé : si 23..., Dxb2 ; 24. é7!, Db5 ; 25. Df5+, Rh8 (si 25..., Rg8 ; 26. Cç3, Dé8 ; 27. Dé6+, Rh7 ; 28. Tf3!) ; 26. Cç3, Dd3 ; 27. Dh5+, Rg8 ; 28. é8=D+, Txé8 ; 29. Dxé8+ avec gain. Il est assez difficile de trouver pour les Noirs une défense satisfaisante ; le coup du texte facilite cependant la tâche des Blancs.

q) Voici que surgit le mat Tf3 - Th3+.

r) Si 24..., Tg5 ; 25. Cé4, Tg6 ; 26. Tf3!.

s) Une arrivée irrésistible : si 25..., Txé4 ; 26. Df5+, Rg8 ; 27. Dxé4 et si 25..., Dxb2 ; 26. h4! (menaçant 27. Cg5+, Txg5 ; 28. hxg5), Dç2 ; 27. Cf6+, Rh8 ; 28. é7. La fuite du R ne peut rien parer ; la peur ne supprime pas le danger.

t) Un joli saut.

u) Si 26..., Txg5 ; 27. Tf3, Db3 ; 28. Txb3, Cxb3 ; 29. é7, é5 ; 30. Df8+, Rh7 ; 31. h4! et si 26..., Txé6 ; 27. Df8+. La précision du C est remarquable : si 26. Tf3?, Txé6 ; 27. g5, Td8!.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1211

L. P. TOPCHEIEV

« 64 », 1927

(Blancs : Rd4, Th6, Cd8. Noirs : Ré8, Ta7.)

1. Th8+, Rd7 ; 2. Th7+, Rd6! ; 3. Cf7+ (et non 3. Txa7?, pat), Rç7 (ç6) ; 4. Cé5+, Rb6 ; 5. Cç4+, Ra6 ; 6. Th6+, Rb7 ; 7. Cd6+, Rb8! (si 7..., Ra8 ; 8. Th8 mat) ; 8. Th8+, Rç7 ; 9. Cb5+ et les Blancs gagnent.

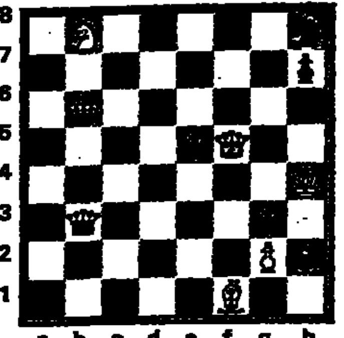
Ou 6..., Rb5 ; 7. Tb6+, Ra4 ; 8. Rç3, Tb7 ; 9. Cb2+, R ad libitum ; 10. Txb7 et les Blancs gagnent.

A comparer avec l'étude d'A. Gurvitch (Blancs : Rd4, Tg4, Cé6 et é8 ; Noirs : Rf7, Ta7). Solution : 1. Cd8+!!, Rxé8 ; 2. Tg8+.

ÉTUDE

M. S. LIBURKIN

(1940)



BLANCS (5) : Rb4, Df5, Cb8, Ff1, Pg2.

NOIRS (7) : Rb6, Db3, Fh2, Ch8, Pé5, g3, h7.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

Nº 1210

LE COURAGE A DEUX MAINS

Il fallait prendre son courage à deux mains pour réussir ce contrat qui semblait infaisable dans cette donne jouée au Club Méditerranée de Cherating, en Malaisie, au cours du Challenge Gitanes.

Nord : ♠ D 4 ; ♡ A R 10 9 5 ; ◊ R 7 5 ; ♣ 8 7 4

Ouest : ♠ 10 7 6 2 ; ♡ D 8 7 4 ; ◊ 9 3 ; ♣ 10 3 2

Est : ♠ A V 9 8 3 ; ♡ 6 2 ; ◊ D V 10 8 2 ; ♣ A

Sud : ♠ R 5 ; ♡ V 3 ; ◊ A 6 4 ; ♣ R D V 9 6 5

Ann. : N. donn. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Paladino	Barbaraix	Adad	Hertz
–	1 ♡	1 ♠	2 ♣
passe	2 ♡	3 ◊	3 SA...

Ouest a entamé le 6 de Pique pour l'As d'Est qui a continué Pique.

Comment Sud peut-il gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense?

Réponse :

Est a vraisemblablement un bicolore 5-5 et l'As de Trèfle. Avec trois Piques affranchis, il lui reste donc encore quatre levées maîtresses, et il semble impossible de réaliser neuf levées car, si l'on joue Trèfle, Est prendra et fera au moins trois Piques.

La situation est-elle donc désespérée? Non si Est a simplement deux... petits Cœurs! En effet, dans ce cas, il suffit que Sud prenne... son courage à deux mains pour *jouer le Valet de Cœur et essayer l'impasse à la Dame.* Ouest ayant la Dame de Cœur, le déclarant pourra faire ainsi tous ses Cœurs et, sur le cinquième Cœur, *Est (qui avait défaussé deux Carreaux) sera squeezé!* S'il jette encore un Carreau, Sud fera trois Carreaux et, s'il défausse un Pique, le déclarant pourra jouer Trèfle, et la défense ne fera au total que trois Piques et l'As de Trèfle.

En fait le déclarant a chuté car il a probablement essayé de tirer l'As de Cœur, puis le Roi de Cœur dans l'espoir d'une Dame sèche ou seconde en Est.

Un élément décisif

Pour bien jouer le flanc il est indispensable de reconstituer la main du déclarant, mais ce travail n'est souvent possible qu'à une carte près. Ainsi dans la donne suivante jouée dans un championnat par paires, vous cacherez soigneusement les mains d'Est (votre partenaire) et de Sud; ensuite vous chercherez l'indice qui permettait de trouver la bonne défense. Mais rares sont les joueurs en Ouest qui ne se sont pas trompés.

Nord : ♠ 7 6 5 ; ♡ A V 6 4 ; ◊ D V 10 7 3 ; ♣ D

Ouest : ♠ R 10 3 2 ; ♡ D 7 3 ; ◊ 5 ; ♣ A V 9 6 3

Est : ♠ V 4 ; ♡ R 9 8 2 ; ◊ 9 6 4 ; ♣ 8 5 4 2

Sud : ♠ A D 9 8 ; ♡ 10 5 ; ◊ A R 8 2 ; ♣ R 10 7

Ann. : S. donn. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Tintner	de Chazal	Guizardi	M. Perez
1 SA	passe	2 ♣	passe
2 ♠	passe	3 SA	passe...

Ouest a entamé le 6 de Trèfle pour la Dame, le 5 d'Est et le 7 de Trèfle de Sud. Le déclarant a joué le 5 de Pique du mort pour le 4 d'Est et le 9 de Pique de sa main. *Comment Sheila de Chazal, en Ouest, a-t-elle fait chuter* TROIS SANS ATOUT? Quel a été son raisonnement?

Note sur les enchères :

Il est normal que Nord déclare « 3 SA » sur la réponse de « 2 Piques », même si dans certains cas il sera préférable de jouer la manche à Pique à cause de la coupe à Trèfle de Nord.

Courrier des lecteurs.

La coupe forcée (1199). – « Compte tenu des enchères, écrit Claude Rosa, l'entame par *Ouest* est pour le moins originale. » Il ne s'agit pas d'une erreur, mais de la nécessité de mettre le déclarant en Sud sans avoir à faire pivoter la donne réelle. Le fait que l'entame à Cœur vienne d'Ouest ou d'Est était en effet sans importance pour le jeu du coup, mais peut-être aurais-je dû mettre une note à ce sujet.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ®

Nº 259

SCRABBL'ALLÉLUIA !

Ayant vécu dix ans, et usé presque autant de rédacteurs en chef, la revue *Scrabblerama* * est enfin devenue ponctuelle : son numéro de décembre est parvenu aux abonnés quelques jours avant la Saint-Sylvestre. Saluons cet exploit en révélant le contenu de ce même numéro : le compte rendu d'un grand tournoi ; onze parties disputées dans tous les coins de France, et que vous pouvez rejouer ; une page de la Fédération française de scrabble qui annonce les prochains tournois et les étapes du Tour de France (de scrabble) ; des extraits du classement national ; une rubrique d'arbitrage, et enfin de nombreux jeux (sur les mots), dont deux anacroisés, un escalettre et un jeu d'anagrammes baptisé *Publicité clandestine :* il s'agit de trouver les anagrammes de certaines marques connues (mais bien entendu injouables) ; exemples classiques : Renault (NATUREL), Citroën (CROIENT TRICONE RECTION). A vous de jouer (solution en fin d'article). 1. Lipton. 2. Isover (deux anagrammes). 3. Larousse (quatre). 4. Citizen. 5. Novotel. 6. Lévitan (trois). 7. Sopalin (deux). 8. Tornado. 9. Océanic. 10. Audiovox. Toute cette publicité clandestine est gratuite, mais, dans *Scrabblerama,* la publicité légale ne coûte pas beaucoup plus cher.

* *Scrabblerama,* 96, boulevard Pereire, 75017 Paris. Abonnements : 11 numéros, 100 F.

Festival d'Hammamet (Tunisie) vendredi 4 avril 1986 1re manche

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

Solution des anagrammes : 1. PONTIL. 2. REVOIS, VIROSE. 3. SOULERAS, ROULASSE, OURLASSE, LOURASSE. 4. INCITEZ. 5. VOLONTÉ. 6. VENTILA, NIVELAT, VENTAIL. 7. OPALINS, LAPIONS. 8. ODORANT. 9. COCAINE. 10. OVOIDAUX.

Tournois homologables de février. Le 1er : Sens (tél. 86-80-37-08) ; le 7 et 8 : Bordeaux (56-45-31-86 et 56-06-39-64) ; le 8 : Grenoble (76-96-65-65) ; le 22 : Castres (63-59-16-60). Du 23 février au 1er mars : Festival de Cannes avec la Coupe de France de partie libre, un tournoi par paires mixtes et une individuelle en cinq manches, les 28 février et 1er mars (tél. 43-80-40-36).

MICHEL CHARLEMAGNE.

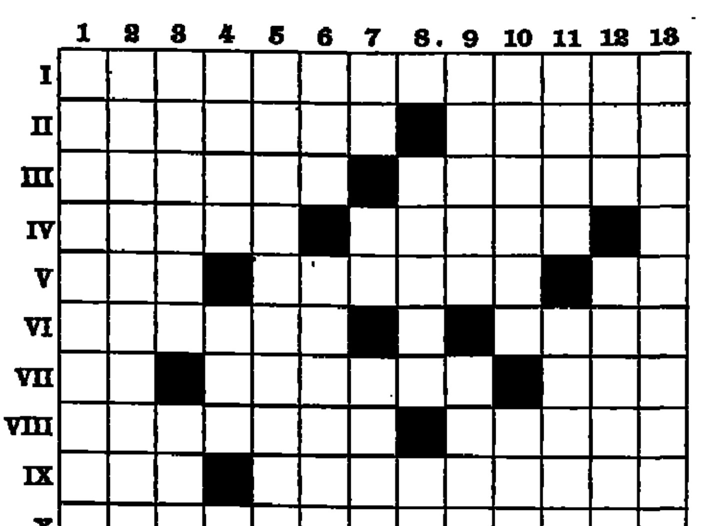
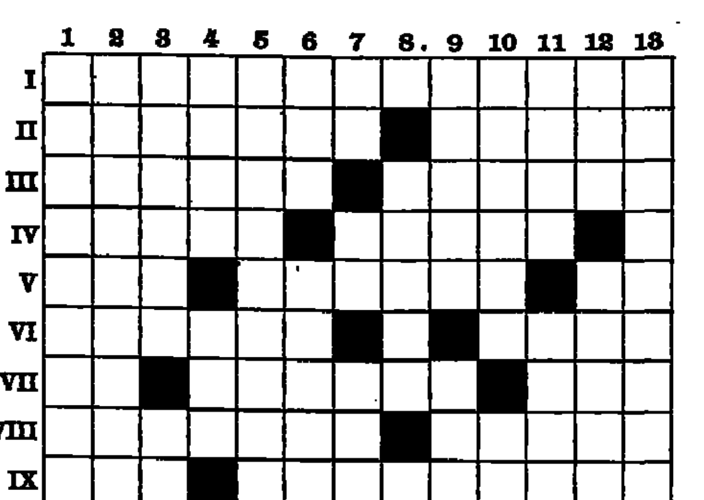
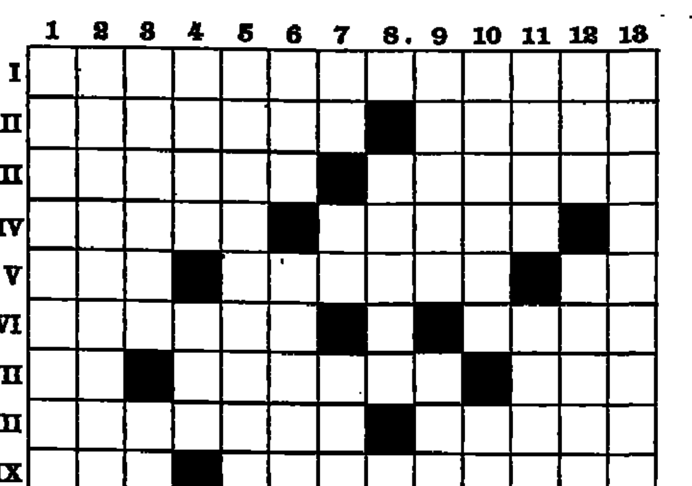
Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	CEEEGIU			
2	EE+ANRTY	CIGUE	H4	22
3	R+ALLNUV	EGAYENT	6G	37
4	LNU+EFNR	RIVAL	5G	38
5	NNR+IOS?	FLENU (a)	L3	25
6	BEEFIIT	R(A)ISONNE	8A	74
7	EEEKTUX	BETIFIER	A1	92
8	K+EJOQRR	EUTEXIE (b)	C3	54
9	OQR+EEIW	JOKER	E7	42
10	EIQW+DIS	ROLE	4J	19
11	IQW+ALS?	DISE	12C	32
12	AIQ+ELMZ	SL(OZ)W	8L	49
13	AQ+LORTV	ELIMEZ	10E	38
14	LORV+ANU	QAT	D1	20
15	LN+DIMOS	MOUVRA	H10	33
16	DILMNO+A	US	4C	26
17	ADEOSST	DOMANIAL	15B	62
18	DEOST+TP	USA	7H	24
19	DOPTT+IO	RAISONNEES	8A	30
20	DOOTT+AN	PIE	M2	20
21	DO+BCHPU	VOTANT	13H	29
22	BDO+HMRU	PUNCH	L11	32
23	DHO+AEGN	RHUMB (c)	15J	33
24	H+A	GONADE	1H	36
		HA	13B	16
				874

(a) Flambant (pour du charbon). (b) Température de fusion de certains alliages métalliques. (c) Quantité angulaire égale à 11•15'.

1. JEAN-PIERRE BRELLE : 870.
2. EUGÈNE TSCHAEN : 802.
3. MARIE-JO GOUBIN : 725.

mots croisés

Nº 441

Horizontalement

I. N'ayez crainte, elles ne vous mangeront pas. – II. Chassera au loin. U babbu. – III. Ecriture modernisée pour une sainte écriture. Encore un sac d'embrouilles. – IV. Même laide, elle est adorable. Assez contents d'eux. – V. L'un ou l'autre. Pour arriver à plat ventre. Pronom. – VI. Chez le moqueur, stoppe toute possibilité d'enthousiasme. A troublé. – VII. Marque la stupeur si on l'épelle avec l'accent. Forcément innée. Première. – VIII. Herbes à chats. C'est un esprit. – IX. Il n'a rien qui cloche. Il peut nous ramener dans le passé. – X. A dû servir Jézabel.

Verticalement

1. On l'imagine superbe, comme sa ville. – 2. Poussées à bout. – 3. On veille à son entretien. A la suite de l'envoi. – 4. On le prend à bon escient. Ne reconnaît rien. – 5. Pistachier. – 6. Il avancera ou plutôt il montera. Trompé. – 7. Dieu. Note. Sorti de bas en haut. – 8. Sur le tapis. Hebdo. – 9. On les surveille. Grand saint. – 10. Claire et presque transparente. Vieille bête. – 11. Ils serviront pendant toute une vie. Rebelle... ou espiègle seulement. – 12. Roi. Grec. – 13. Compatriote éloigné de la dame du 1.

SOLUTION DU Nº 440

Horizontalement

I. Charles Pasqua. – II. Raleuse. Cruca. – III. Olé. Ecritoire. – IV. Claquoir. Sa. – V. Hé. Urgenta. Bt. – VI. Ebus. Ré. Eedoi. – VII. Parini. Mi. Jus. – VIII. Ire. Offensive. – IX. Eden. Fortunée. – X. Désobéissants.

Verticalement

1. Croche-pied. – 2. Hallebarde. – 3. Aléa. Urées. – 4. Ré. Quai. No. – 5. Lueur. No. – 6. Escogriffe. – 7. Seriée. Foi. – 8. Iru. Mers. – 9. Act. Teints. – 10. Srosse. Sua. – 11. Quia. Djinn. – 12. Uer. Bouvet. – 13. Aseptisées.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

Nº 441

Horizontalement

1. AACFINRS (+ 1). – 2. AELOPT (+ 1). – 3. EELNRUZ. – 4. AABEEGLL. – 5. AEINRUV. – 6. AGINORS (+ 7). – 7. EEGINRR (+ 2). – 8. EGNORSU (+ 1). – 9. EENORUX. – 10. CEENRU. – 11. AEEFILRS (+ 5). – 12. AEINRRT (+ 4). – 13. AEEISTT (+ 5). – 14. AEEEINRS. – 15. EILMOST. – 16. DDEIRTU. – 17. AEQSTTU (+ 1). – 18. EEEILRS (+ 2).

Verticalement

19. EFORRST. – 20. CELOSTY (+ 1). – 21. EEEOPRR. – 22. AACEINR (+ 2). – 23. AAFGIRU. – 24. AACERTV. – 25. AAEMRRT (+ 2). – 26. EEIPRSU (+ 2). – 27. EILLRSTU (+ 1). – 28. AEENSS (+ 2). – 29. EEEELNNP. – 30. EEELTU. – 31. AEEGNOR. – 32. AEEIRST (+ 1). – 33. EEILSSV. – 34. AIILSST (+ 2). – 35. AAIMRTX. – 36. EEEEGTX.

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

SOLUTION DU Nº 440

1. PETILLE (EPILLET). – 2. IODATES. – 3. GALVANO. – 4. AREIQUE. – 5. SEVITES (VETISSE VITESSE). – 6. OPTAIENT (EPOINTAT TOPAIENT). – 7. DEESSE. – 8. SONORE (RONEOS). – 9. CAHIER (CHAIRE CHIERA). – 10. ATTENTIF (ATTIFENT). – 11. ENNOBLI. – 12. MISAINE. – 13. ANNEXANT. – 14. STADIA (DATAIS). – 15. SCIENES, poisson (CINESES). – 16. METALLO. – 17. PLANONS. – 18. ECIMEES. – 19. EUROPIUM. – 20. CACHES. – 21. IRISAMES (MISERAIS REMISAIS). – 22. INAPTE (EPIANT PAIENT PATINE PEINAT TAPINE). – 23. LAQUIEZ. – 24. CARONADE. – 25. EGEENS (GENEES GENESE). – 26. STOMACAL (COLMATAS). – 27. NICOTINE. – 28. OVERDOSE. – 29. DAVIERS (DERIVAS DEVIRAS DEVRAIS VIDERAS). – 30. REGNAIT (AGIRENT GANTIER GRANITE GRATINE GRENAIT INGERAT INGRATE INTEGRA). – 31. ANISEE (AINEES). – 32. RONRONNA. – 33. BATTENT. – 34. SOUDAIN. – 35. SUSPENS. – 36. SFUMATO, en peinture demi-jour vaporeux (MOUFTAS).

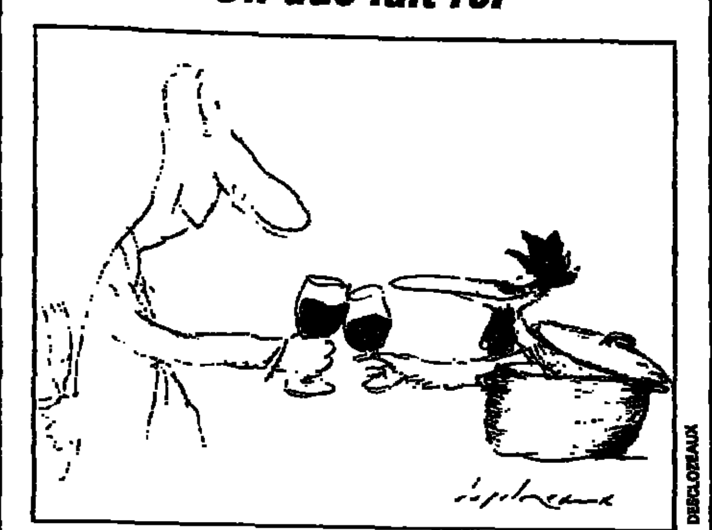
MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

LA TABLE

VACANCES-VOYAGES

ENSEIGNE

Un duc fait roi


DESCLOZEAUX

Riffi dans les zincs parisiens. Doublant la « coupe du meilleur *pot* », *une nouvelle* distinction vient de voir le jour : celle du meilleur bistrot à vin, qu'un jury avisé a dans les derniers jours de l'année 1986 décernée au *Duc de Richelieu.* Ce « Duc », que dirige depuis toujours, au 110, rue de Richelieu, Paul Georgé et qui, loin des effets de mode et des holdings de la restauration collective de luxe, trône, jour et nuit, sur le petit monde parisien des bars à vin.

Enfant de la vigne, élevé à Fleurie, monté comme garçon de café dans la capitale, M. *Georgé n'oubliera pas le vin* dans lequel, si l'on ose dire, il a grandi. En 1950, les premiers bistrots à vin sont à peine baptisés. C'est l'heure du *Rubis* et de la *Tartine.* Rue des Saints-Pères, au *Sauvignon,* Henri Vergne n'a pas encore inventé le casse-croûte-poilâne qui le rendra célèbre. Le *Duc de Richelieu* entre dans la danse. Au succès des bistrots à vin de l'époque, s'ajoute celui grandissant des beaujolais, que le propriétaire entend n'acheter qu'aux vignerons (et non aux merchands de *vin), et ne faire venir qu'en fûts.* Moins d'ailleurs pour la beauté de l'image que pour de solides raisons d'économie, la mise en bouteille sur le lieu de vente permettant de faire de biens meilleurs bénéfices.

C'est peu dire aujourd'hui que l'affaire est prospère. Ouvert vingt-deux heures sur vingt-quatre, ce « Duc »-là emploie dix-huit personnes et écluse au bas mot ses 300 bouteilles quotidiennes. Une bouteille par client en somme, s'il n'y avait *le* zinc, puisque l'établissement fait trois cents couverts par jour, refusant chaque midi son lot d'imprévoyants (réserver est un impératif absolu). *« Et que du beau monde,* peut dire notre homme. *Des directeurs de journaux. Tous les directeurs de la BNP, du Crédit lyonnais, des AGF. Georges Marchais aussi vient chez moi.* » L'équivalent en somme d'un Senderens ou d'un Robuchon populaire. Le plat du jour est à 40 F. Que de la vieille cuisine : pot-au-rif, coq au vin, bœuf gros sel et bourguignon.

Besoin de rien ni de personne au fond, cet idéal commun du paysan et du tenancier. Une indépendance absolue, à tel point *que Georgé avait toujours* refusé la coupe du Meilleur Pot, cette distinction plus qu'honorifique, proclamant haut et fort qu'il *« s'asseyait dessus ».* Les temps ont changé, puisque le voilà aujourd'hui détenteur de la « Légion d'honneur » concurrente, goûtant du même coup les délices d'une confraternité retrouvée.

L'avenir alors ? Au sous-sol, le « Duc » a trusté toutes les caves voûtées qui jouxtaient. Le rez-de-chaussée est intouchable. Restait le premier. On murmure que bientôt un grand escalier y donnera accès à une seconde salle, réplique de la première. La plus belle manière, sans doute, pour le « Duc » de monter au ciel.

JEAN-YVES NAU.

SEMAINE GOURMANDE

Lasserre

Lasserre ouvre désormais le lundi soir. Belle occasion, pour ceux dont ce peut être un *soir de fête,* de découvrir — ou de retrouver — ce grand classique toujours jeune, ce cadre d'exception, ce service exceptionnel (tout l'outillage des aises, eût dit Gide !) au service d'une cuisine de sérénité gastronomique : où trouver, à Paris, le homard Newburg ? Un canard à l'orange aussi succulent ? Une truffe en feuilletage ? Plus simplement les queues *de langoustines au Glenfiddich* (plat couronné par l'Académie du malt whisky), les grenouilles aux gousses d'ail, le mesclagne landais Mère Irma, clin d'œil aux origines de René Lasserre, et le pigeon André Malraux, rappel des habitudes lasseriennes de l'écrivain, vous conduiront aux remarquables desserts, de la classique timbale Elysée aux poires sur frangipane, sucre filé *brûlé. Très belle cave. Comptez* 500-600 F pour un repas de fête, dimanche excepté.

● *Lasserre,*
17, avenue Franklin-Roosevelt (8e).
Tél. : 43-59-53-43.

Carr's

Cet amusant restaurant irlandais a eu plusieurs voix au prix Marco-Polo-Casanova, à juste titre. Sans doute le soir est-il de bruyante atmosphère, surtout si les « hommes tranquilles » de la verte Erin ont abusé des merveilleuses *bières brunes du pays. Alors le pia*niste se déchaîne et les chœurs s'emballent. Mais, à midi, vous dégusterez au calme les huîtres de la baie de Galway (belons d'Irlande en quelque sorte), les harengs à la Guinness, le pâté de maquereau fumé, le haddock, les saint-jacques gratinées au cheddar, le gigot d'agneau irlandais sauce menthe, l'irish stew, etc. Bières mousseuses et whiskeys dont le Black Bush d'Irlande du Nord, pain irlandais, irish coffee bien entendu. Comptez 250 F.

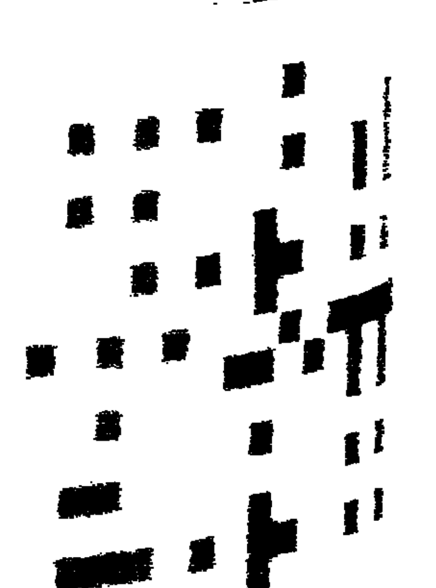
● *Carr's, 18, rue Thérèse (1er).*
Tél. : 42-96-04-29.
Fermé samedi midi et dimanche.

Le Sallambier

C'est, on le sait, le restaurant (entrée particulière) de l'hôtel Balzac rénové. Salle élégante avec une carte à présent au point du jeune J.-P. Deyries. Très succulente terrine des gourmets (au foie gras), poulet cocotte grand-mère, mais aussi filet de canette fumé fondue de tomates, cabillaud rôti, mais également cocotte de saint-jacques et langoustines à la crème. Très beaux desserts. Christian Jolly vous reçoit au bar avec sa gamme de cocktails, la jeune sommelière est qualifiée, et un *menu* : deux plats, fromage *et* dessert à 195 F net, est *à recommander.*

● *Le Sallambier, 6, rue Balzac (8e).*
Tél. : 45-61-97-22.
Fermé samedi et dimanche.
Salon pour réception.

L. R.



Le Monde

SPORTS

Vatanen (Peugeot) et Neveu (Honda) vainqueurs à Dakar

Un rallye en quête de sérieux

C'est dans une ville en fête et au son des klaxons que s'est terminé, jeudi 22 janvier, le neuvième Rallye Paris-Alger-Dakar. Au classement général moto, Cyril Neveu (Honda 780) remporte, à trente ans, sa cinquième victoire. Une première place quelque peu éclipsée par l'accident survenu mercredi matin à Hubert Auriol, obligé d'abandonner alors qu'il menait la course.

Au classement auto la domination des 205 turbo 16 se traduit par la première place d'Ari Vatanen et Bernard Giroux, qui précèdent Patrick Zaniroli et Alain Lopez sur Range Rover.

DAKAR
de notre envoyé spécial

Jean Todt cesse de se ronger les ongles. L'ancien équipier devenu patron de Peugeot-Talbot-Sport peut maintenant laisser ses doigts en paix. Son pari de faire courir à la 205 turbo 16 Grand Raid le Rallye Paris-Dakar se termine par un succès pour les voitures jaunes. Certes, Andrea Zanussi a été contraint à l'abandon lors de la dix-huitième étape, mais son rôle de voiture de secours ne le prédisposait pas à occuper les meilleures places.

« Les spécialistes ne nous imaginaient pas capables de dépasser la frontière algérienne », se rappelle avec un sourire le patron de l'écurie à l'enseigne du lion. Grâce à ses dix mécanos et à ses ingénieurs constamment présents aux étapes, et surtout grâce à une voiture modifiée en fonction des conditions spécifiques de la course (empattement allongé, réservoir pour 400 litres de carburant, suspension améliorée par la montage de deux combinés ressorts-amortisseurs par roue), Peugeot s'est imposé dans une épreuve où les retombées commerciales sont nombreuses.

En choisissant des pilotes nouveaux pour conduire ses véhicules, Jean Todt montre que des firmes habituées aux rallyes classiques peuvent s'engager dans cette compétition. Selon lui, le temps des « camionnettes de course » – c'est ainsi qu'il nomme les 4 × 4 – est révolu. Place à la puissance des moteurs, à l'habileté des ingénieurs et à la dextérité des pilotes.

Il convient cependant que la navigation joue un rôle important lors d'étapes de 700 kilomètres dans le désert. Shekhar Metha est venu avec son équipier préféré, le flegmatique Mike Doughty, l'organisateur du Safari rallye. Andrea Zanussi, pilote de la voiture « cannibalisable », devait obligatoirement avoir comme navigateur un mécanicien afin d'être immédiatement opérationnel.

Pour accompagner Ari Vatanen, le patron de Peugeot Sport a cherché une personne avec qui le pilote finlandais soit en confiance. Bernard Giroux, le journaliste-équipier, lui ayant été recommandé, celui-ci a proposé à Vatanen d'effectuer quinze jours d'essais au Niger en sa compagnie. Après ce prélude sans problème, les deux hommes ont décidé de cohabiter.

Avec cinq Paris-Dakar à son actif, Bernard Giroux possède une connaissance certaine du terrain. Mais il a souvent éprouvé quelques difficultés à faire ralentir le grand pilote blond pour retrouver la bonne route. Alors, Giroux moins bon navigateur que d'autres ? C'est du moins ce que prétendent des concurrents qui ont observé les aller-retour fréquents de la 205 sur la piste. *« Ils nous ont suivis dans toutes les étapes difficiles »*, affirme Patrick Zaniroli, fier de son navigateur Alain Lopez. A ces critiques, Vatanen répond que sa place de leader l'obligeait à *« marquer son adversaire le plus proche »*.

« C'est le rallye le plus dangereux du monde, remarque Jean Todt. *On a pris des voitures qui sont des bombes contenant 400 litres d'essence sur un terrain défoncé où il n'y a pas eu de reconnaissances. »* Une épreuve à laquelle Peugeot participera de nouveau l'an prochain si les organisateurs acceptent d'aménager quelque peu leur règlement.

Selon le patron de Peugeot-Talbot-Sport, la navigation ne doit pas être un *« casse-tête total »* et les pénalités des brimades exorbitantes. Mais à qui adressera-t-il ses requêtes ? Thierry Sabine disparu, différents groupes de pression se disputent la direction d'une société très lucrative. Si, sur le terrain, René Metge, le garagiste de banlieue, et Patrick Verdoy, le comptable pas encore chef, sont apparus assez effacés, la camarilla qui les entoure bataille ferme.

Le Rallye Paris-Dakar, avec ses pilotes d'avion un peu fous, ses médecins qui préfèrent les caméras de la télévision aux soins, ses organisateurs imbus de leur supériorité, ses bénévoles fiers de porter une salopette au sigle de la course et une intendance surtout attirée par les bénéfices, est à la recherche d'un maître d'œuvre. Lui seul pourra assurer plus de sérieux à la dixième édition. Il pourra peut-être en faire une course moins longue et moins chargée de risques pour les pilotes. Bref, une compétition sportive avec des contrôleurs à leur poste.

SERGE BOLLOCH.

CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

AUTOS

1. Vatanen-Giroux (Fra./205), 55 h 24 min 54 s ; 2. Zaniroli-Lopez (Fra./Range Rover), à 1 h 16 min 36 s ; 3. Shinozuka-Fenouil (Jap./Mitsubishi), à 4 h 24 min 16 s ; 4. Ratet-Vantouroux (Fra./Toyota), à 6 h 31 min 25 s (premier du classement marathon).

MOTOS

1. Neveu (Fra./Honda), 90 h 47 min 23 s ; 2. Orioli (Ita./Honda), à 1 h 43 min 58 s ; 3. Rahier (Bel./BMW), à 3 h 22 min, 33 s.

Doublé Lancia au Rallye de Monte-Carlo

Combinazione

Le cinquante-cinquième Rallye de Monte-Carlo avait commencé par une pantalonnade sur les pentes de l'Alpe-d'Huez, gravies à grand-peine et parfois même avec l'aide de spectateurs-pousseurs par les nouvelles reines des rallyes (*le Monde* du 20 janvier). Il a pris fin, jeudi 22, sur une nouvelle combine à l'italienne des pilotes de Lancia, qui a jeté le discrédit sur la première manche du championnat du monde.

On se souvient du dernier Rallye de San-Remo, où, après l'exclusion des 205 turbo 16, soupçonnées – à tort – d'avoir recours à un « effet de sol » pour accroître leur adhérence, Massimo Biasion avait dû, sur ordre de Cesare Fiorio, directeur sportif de Lancia, laisser la victoire à son coéquipier Markku Alen, en lutte avec Juha Kankkunen (Peugeot) pour le titre mondial des pilotes 1986. Le résultat de ce rallye avait d'ailleurs été annulé par la suite par la Fédération internationale de l'automobile. Au Monte-Carlo, c'est Kankkunen, devenu équipier de Lancia et leader avec 1 mn 5 s d'avance au départ de la dernière épreuve spéciale, qui s'est arrêté à 100 mètres du poste de chronométrage à l'arrivée pour laisser gagner... Biasion.

Intérêt commercial pour Lancia, qui exploiterait mieux le succès d'un Italien ? Pacte entre les deux pilotes, qui, à défaut d'être inquiétés par leurs adversaires, ont pu ménager leurs mécaniques et jouer la victoire entre eux dans le col du Turini, où Biasion s'est imposé de 17 secondes ? Dans ce cas, Kankkunen aurait pu par la suite se laisser battre un peu plus discrètement.

Après la domination exercée par Peugeot ces deux dernières années, les rénovateurs du championnat du monde annonçaient une compétition plus ouverte que jamais, avec une dizaine de grandes marques désireuses d'en découdre dans le nouveau groupe roi des voitures de « tourisme ». Les conditions climatiques extrêmes du Rallye de Monte-Carlo (neige et verglas sur la majeure partie des spéciales) ont accentué les différences et donné lieu à une course à trois vitesses entre les Lancia Delta HF, les autres voitures à quatre roues motrices, plus lourdes ou moins fiables, et les deux roues motrices.

Hélas ! les écarts sont tels que la Fédération internationale de l'automobile a dû improviser en cours de rallye pour créer une coupe du monde des deux roues motrices, dotée de 50 000 dollars attribués en fin d'année au pilote qui aura marqué le plus de points en championnat avec ces voitures déjà largement dépassées.

GÉRARD ALBOUY.

CLASSEMENT FINAL

1. Biasion (Ita., Lancia Delta HF), 7 h 39 mn 50 s ; 2. Kankkunen (Fin., Lancia Delta HF, à 59 s ; 3. Rohrl (RFA, Audi 200 Quattro), à 4 mn 10 s ; 4. Blomqvist (Suè., Ford Sierra XR 4x4), à 10 mn 7 s.

● **Tennis : internationaux d'Australie.** – Le Suédois Stéfan Edberg défendra son titre, le dimanche 25 janvier à Melbourne, contre l'Australien Pat Cash, qui vient de le battre, sur le même court, en finale de la Coupe Davis. En demi-finale, vendredi, Edberg a éliminé l'Australien Wally Masur 6-2, 6-4, 7-6, tandis que Cash triomphait d'Ivan Lendl 7-6, 5-7, 7-6, 6-4.

FOOTBALL AMÉRICAIN : le XXIe Superbowl

Les « Giants » crèvent l'écran

Le XXIe Superbowl (finale du championnat des Etats-Unis de football américain) opposera, le dimanche 25 janvier au Rose Bowl de Pasadena (Californie), les Giants de New-York aux Brancos de Denver. Les deux équipes se sont qualifiées pour cette rencontre aux dépens des Redskins de Washington (17-0) et des Browns de Cleveland (23-20). L'événement sera retransmis, en direct et durant quatre heures, sur la « 5 ». Près de soixante-dix pays assisteront à ce grand show télévisé, confirmant par la même occasion l'internationalisation croissante d'un sport longtemps jugé inexportable.

La consécration d'un Américain lors du dernier Tour de France, la passion affichée, depuis peu, par certains de ses compatriotes pour l'un des sports les plus rustiques du Vieux Continent, n'ont pas manqué de surprendre. Au même titre que l'avènement récent de toute une série de champions européens et australiens sur des terrains longtemps dominés par les Etats-Unis comme le tennis, le golf ou la voile.

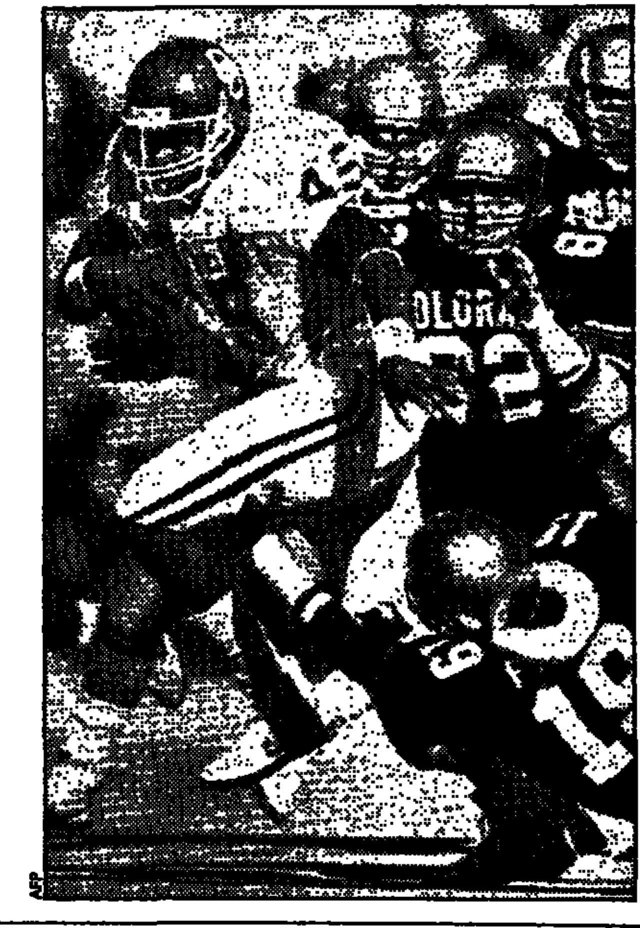
Aucun pays, aucun continent, ne peut désormais revendiquer l'exclusivité de la victoire. Ni même rêver de perpétuer, en vase clos, la pratique de telle ou telle spécialité.

Même le football américain, qui, depuis des générations, s'épanouit en parfaite autarcie loin des influences étrangères, s'internationalise. L'événement est d'importance. Même s'il est encore difficile d'analyser ce que recouvre ce nouvel avatar de l'expansionnisme américain, de faire la part des modes et des engouements provisoires, ce changement des mentalités suscite assez d'intérêt pour que les responsables du jeu se demandent s'ils ne tiennent pas là le divertissement universel idéal, susceptible d'embouteiller, d'ici à la fin de ce siècle, tous les canaux de télévision de la planète.

Gênés aux entournures à l'intérieur de leurs propres frontières, jamais à l'abri d'une grève, inquiets de voir les masses salariales flamber chaque année et les droits de télévision nationaux stagner, les responsables de la puissante National Football League (NFL) ne cachent pas leur volonté de gagner de nouveaux marchés. L'apparition de toute une série de chaînes privées dans les pays occidentaux n'a fait qu'encourager leur politique de conquête.

Le lancement du football américain en Grande-Bretagne correspond pratiquement jour pour jour à la mise en service de Channel 4 en janvier 1980. Même relation de cause à effet en Italie, avec l'arrivée à la même époque de Canal 5, et en France, où Canal + et la « 5 » ont également servi de relais privilégiés.

Passé une première période de curiosité, ces programmes ont suscité des vocations sur le terrain. Séduits par ces parties d'échecs musclées, parfaitement filmées et mises en scène, les nouveaux prosélytes ont mis la main à la balle. Les soldats américains, ambassadeurs obligés, ont converti les autochtones. Le cas échéant, la NFL a dépêché sur place quelques équipes professionnelles pour des matches-exhibition.



AFP

Les Japonais, même handicapés par leur gabarit, furent les plus prompts à se ruer en mêlée. A l'heure qu'il est, la Fédération nippone cautionne plus de 400 équipes scolaires, universitaires et semi-professionnelles. 15 000 personnes dûment rétribuées régissent l'organisation du jeu. Et 70 000 fans lisent régulièrement les exploits des Kyoto Gangsters ou des Tokyo Green Monsters dans les colonnes de *Touchdown*, la revue qui fait autorité.

L'American Football Verband Deutschland (AFVD), elle aussi soutenue à l'origine par les soldats américains, n'a pas provoqué pareille mobilisation. Elle n'en regroupe pas moins une cinquantaine d'équipes, dont les Dusseldorf Panthers et les Cologne Crocodiles, qui se partagent les titres nationaux depuis le début des années 80.

Inexorablement, le mouvement a gagné d'autres pays. L'Italie, où l'Associazione Italiana Football Americano (AIFA) fait appel depuis sa création à de nombreux sponsors. La Finlande, où les Helsinki Roosters dominent le championnat national depuis une demi-douzaine d'années. L'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas, où l'on a recruté des éducateurs et des entraîneurs américains afin d'accélérer la formation des cadres locaux. Et même la France, où une vingtaine de formations ont vu le jour depuis 1980.

Ici et là, les pratiquants n'ont pas toujours su s'entendre sur la finalité de leur nouveau passe-temps. Les inconditionnels du modèle américain, attirés d'abord par l'aspect spectaculaire du football *made in USA* (ses uniformes, ses fanfares, ses *cheer leaders*, etc.), se heurtent souvent aux simples dilettantes surtout séduits par les vertus pédagogiques de cette activité.

D'où la naissance fréquente et simultanée de plusieurs ligues rivales : en Grande-Bretagne, en RFA, en France. D'où l'absence de cohérence dans les règlements internationaux. En acceptant de transférer Luca Sagnatti des Busto Frogs aux Milan Rams, pour 40 millions de lires, la Fédération italienne a, par exemple, opté, en 1985, pour un championnat ouvertement professionnel. Même son de cloche en RFA, où les équipes du nord du pays, renforcées par de nombreux joueurs américains, se sont désolidarisées de celles du sud. La Fédération britannique, qui a inauguré l'an dernier, à Glasgow, le premier terrain en astroturf (surface synthétique) du continent, semble également portée vers le modernisme. On ne peut pas en dire autant de la Fédération française, qui, à force de scissions et de révolutions de palais, n'a toujours de fédération que le nom.

Le 27 janvier, comme par enchantement, toutes ces crises de croissance et querelles intestines seront momentanément oubliées. Au bas mot, près de 70 pays retransmettront le XXIe Superbowl. Une messe œcuménique qui ne fera qu'ajouter un peu plus au crédit du football américain à travers le monde.

BENOIT HEIMERMANN.

SALON : la chasse et le tir

A la bonne gâchette

Chasse de « loisir » et tir sont des activités sportives qui réunissent des effectifs imposants. Les salons qui y sont consacrés, dont le SICAT (porte de Versailles, à Paris), est actuellement le plus spécialisé, attirent chaque année des dizaines de milliers de jeunes visiteurs.

Le quatrième Salon international de la chasse et du tir (SICAT) se tient, du 23 au 26 janvier, porte de Versailles, à Paris. Du 8 au 15 mars, au même endroit, mais dans le cadre du Salon de l'agriculture, l'univers de la chasse et du tir couvrira quelque 5 000 mètres carrés de stands. À Nantes, la jeune chambre économique crée, cette année, son salon de la chasse auquel elle associe la pêche, du 24 au 27 avril, au Parc des expositions de la Beaujoire. Enfin, en juin, comme il est désormais de tradition, se déroulera le « game fair » français à Chambord, capitale des chasses royales et présidentielles.

Toutes ces manifestations témoignent de la bonne santé d'activités parfois contestées de nos jours mais sereines : chasse et tir sont, en France, des phénomènes qui relèvent de caractères bien particuliers.

Selon une étude dont les résultats vont être publiés prochainement, on estime que chacun des un million huit cent mille chasseurs français recensés consacre en moyenne, chaque année, 5 500 F à sa passion (1). Vaste marché. Au-delà de cet aspect économique, le nombre de salons s'explique par l'occasion qu'ils donnent tant aux chasseurs qu'aux tireurs – ils ne sont pas forcément les deux à la fois – de suivre l'évolution des armes ou des matériels que des techniques de fabrication modernes et l'usage de nouveaux alliages accélèrent. C'est aussi occasion directe de rencontres avec les champions ou les organisateurs professionnels de chasses tant en France qu'à l'étranger ou évidemment les fabricants.

Telle ou telle marque présentera un nouveau fusil à canons lisses (2), telle autre un système de visée pour malvoyants (Édouard Mosser). Telle ou telle agence de voyages ouvre des terrains de chasse lointains (Jet Tours, Orchape). Le salon est l'occasion de contacts entre gens d'une même et vaste famille parfois querelleuse.

La France, qui reste le pays où l'on compte – malgré une diminution des pratiquants – le plus de chasseurs en Europe (devançant en cela l'Italie et la Grande-Bretagne), n'a curieusement qu'un nombre relativement faible de licenciés en tir (125 000 dont 9 168 femmes).

La FFT (Fédération française de tir) – grande pourvoyeuse de médailles en compétitions internationales – se classe à la huitième place au *« hit parade »* des fédérations olympiques derrière le judo, le basket-ball, le handball, les sports équestres, mais avant la gymnastique, l'athlétisme, le cyclisme, la voile. La logique voudrait une meilleure position encore en regard des résultats obtenus à chaque manifestation internationale et en proportion avec le nombre de fusils en circulation dans notre pays. Il faut en effet savoir que le tir est, après le golf, le deuxième sport pratiqué individuellement dans le monde (quelque 70 millions de pratiquants). Mais le caractère précisément individuel de ce sport surtout pour le tir aux armes rayées et disons-le le coût global du coup de fusil (adhésion au club, utilisation d'armes qui pour certaines réclament des conditions de possession compliquées, éloignement des stands, montant des munitions et des parcours, adhésion à la Fédération...) peuvent décourager le candidat.

Dommage pour un pays dont Pierre de Coubertin était citoyen, lui qui fut l'inventeur des Jeux olympiques modernes et sept fois champion de France de tir au pistolet.

CLAUDE LAMOTTE.

(1) En 1986, on estimait à 3 040 millions de francs les dépenses consacrées uniquement par les chasseurs à leurs chiens.

(2) Browning, célèbre marque belge de fusils de chasse et de compétition, présentera au Salon de l'agriculture un tout nouveau calibre 12, baptisé GTI et de l'archerie. Verney-Caron, Bretton et Chapuis, fabricants français exposent au SICAT notamment des nouveaux fusils ultralégers.

LES HEURES DU STADE

Basket-ball

Championnat de France première division, (2e phase, 10e tour aller). Samedi 24 janvier, sauf Racing-Monaco disputé vendredi 23.

A 2, à partir de 14 h 55, Limoges-Orthez (direct).

Luge

Championnats du monde. Jusqu'au dimanche 25 janvier à Innsbruck (Autriche).

Patinage de vitesse

Championnat d'Europe masculins. Jusqu'au dimanche 25 janvier à Trondheim (Norvège).

Ski alpin

Coupe du monde masculine. Descente et slalom à Kitzbühel (Autriche).

A 2, samedi 24 à partir de 14 h 55 ; TF 1, dimanche 25 à 11 h 30.

Championnat du monde. Du lundi 26 janvier au dimanche 8 février à Crans-Montana (Suisse).

Ski de fond

Les Foulées blanches. Dimanche 25 janvier à Autrans.

Traversée du Queyras. Dimanche 25 janvier.

Natation

Meeting Golden Cup. Samedi 24 et dimanche 25 janvier à Strasbourg.

A 2, samedi à partir de 14 h 55.

Escrime

Coupe du monde. Challenge Martini au fleuret. Samedi 24 et dimanche 25 janvier à Paris-Coubertin.

Cyclisme

Championnats du monde de cyclo-cross. Dimanche 25 janvier en Tchécoslovaquie.

TF 1, à partir de 14 h 20.

Hippisme

Le Prix d'Amérique. Dimanche 25 janvier à Vincennes.

TF 1, à partir de 14 h 20.

Football américain

Finale du « Super Bowl » à Miami, Giants de New-York contre Broncos de Denver.

La « 5 », dimanche 25 janvier à 23 h 55 (direct).

Football

Tournoi en salle de Strasbourg. Jusqu'au dimanche 1er février.

Tennis

Internationaux d'Australie. Finales Dames samedi 24, et Hommes dimanche 25 janvier, à Melbourne.

Arts martiaux

La nuit des arts martiaux. Samedi 24 janvier à 20 h 30 au gymnasse Georges-Carpentier à Paris.

Salons

Salon international « Forme, piscine, loisirs ». Jusqu'au lundi 26 janvier à Paris-Porte de Versailles.

Salon international « Chasse, arme, tirs ». Jusqu'au lundi 26 janvier à Paris-Porte de Versailles.

Rugby

Championnat de France. Première division (quinzième journée). Dimanche 25 janvier.

Jeu à XIII

Coupe du monde. Grande-Bretagne-France. Samedi 24 janvier à Leeds.

هكذا من الأصل

EXPOSITIONS

Rembrandt à la Bibliothèque nationale

L'ombre et la lumière

(Suite de la première page.)

Au Petit Palais, déjà, on s'était avisé que le noir sied à l'estampe traitée en clair-obscur, isolée par son éclairage particulier, tandis que les lustres sont mis en veilleuse. La nuit de velours où, comme celle de l'artiste, s'enfonce la pensée du *Philosophe méditant à la lueur d'une bougie* (1642), où luit, promenée par des fêtards, *l'Etoile des rois* (1651), qui retrouve ici tout son mystère, « *la douce nuit qui marche* »...

Mise en scène ? Maurice Guillaud préfère « mise en espace ». Il justifie son propos non seulement en tout le cinquième état de *la Grande Mariée juive* (1635) ; le second, également exposé, se présente avec la moitié inférieure blanche.

Mais les nus... Rien de plus anti-académique que ceux de Rembrandt. *Diane au bain* (1631) est aux antipodes de la pin-up idéalisée de François Boucher. Ne sont guère plus flattées la *Femme nue les pieds dans l'eau* et la *Femme devant le poêle*, torse nu. Ni cruel ni misogyne, Rembrandt ne cherchait qu'à être vrai, impitoyablement vrai, avec parfois un brin d'ironie et le sourire d'un Jupiter voyeur penché sur *Antiope* endormie – on verra bientôt qu'il n'était pas plus indulgent pour lui-même, – et il pouvait être sensible à la vénusté de la *Négresse couchée.*

Enfin, plus haut dans la hiérarchie sociale, voici la série apparemment plus conformiste des portraits de notables présents à toutes les mémoires, une quinzaine, avec ou sans leur grand chapeau : Clément De Jongue, Jan Six, Haaring père et fils... Tous sont admirablement traités – c'étaient sans doute des clients – et toujours par surcroît sur le visage transparaît l'âme du modèle.

Une fois encore la chronologie a été quelque peu malmenée. Rembrandt n'a pas attendu les années tragiques pour céder à « *cette fascination irrésistible qui le pousse de plus en plus à ne faire du monde visible que la traduction du monde secret de l'âme* ». (René Huyghe, dans le livre-catalogue.)

L'extraordinaire *Résurrection de Lazare* date de 1632.

Il a pourtant semblé que les thèmes bibliques se prêtaient mieux à la phase finale des étapes de la création... encore que *Adam et Eve* (1638) sortis d'une préhistoire bestiale et somme toute vraisemblable eussent plutôt figuré aux côtés de *Diane au bain* et *Faust* (1652), médusé par l'inscription cabalistique d'un disque lumineux, semblât plus proche des êtres surnaturels, au demeurant profondément humains, du *Sacrifice d'Abraham* (1655), de *la Fuite en Egypte* (1651) ou de la *Présentation au temple en manière noire* (1654).

Finalement, tout converge vers les chefs-d'œuvre absolus que sont *la Pièce aux 100 florins* (c. 1649) et surtout *les Trois Croix*, dont les cinq états sont présentés, point culminant d'une technique éblouissante – une technique dont les servitudes matérielles ont freiné, comme chez tout peintre-graveur, les pulsions d'un tempérament impétueux et l'ont sans doute contraint à tourner son regard vers l'intérieur et à créer un autre mode d'expression.



Adam et Eve (1638).



La Résurrection de Lazare (1632).

ordonnant celui dont largement il dispose, mais en épiloguant sur « le paysage et l'homme ». En l'occurrence, sans doute, l'espace illimité où vit le jour le fils du meunier de Leyde et qui l'a hanté toute sa vie, si l'on en croit maintes estampes, le *Paysage aux trois arbres*, par exemple, ou *la Campagne du peseur d'or* (1651), étirée à perte de vue.

Défile alors, dans un accrochage qui aurait gagné à être situé plus haut, l'interminable cohorte des personnages typiques d'une société observée sans complaisance : paysans, humbles artisans, petits métiers – vendeur de mort-aux-rats, faiseuse de kouks, – avec une visible prédilection pour les mendiants, les gueux... et les vieillards barbus, tel celui « *à grande barbe et à grand bonnet de fourrure, aux yeux clos* » (1635).

Le tout scrupuleusement exécuté d'après nature, y compris la mère de l'artiste, émouvante tête à la bouche pincée, Titus son fils et Saskia son épouse : il lui fallait trouver des modèles sur place. Car Rembrandt, bien avant Picasso, n'a pas dédaigné de se représenter au travail, témoin *l'Artiste dessinant d'après le modèle* (1639), « *d'un modernisme inattendu... Tout y est, de l'ébauche au fini le plus parfait* ». (Gisèle Lambert). Finis, les deux états (sur trois) de *la Liseuse* (1634) et sur-

Les autoportraits

Prenons de la hauteur au propre et au figuré, car il est vraisemblable que cette ascension par le grand escalier a une connotation symbolique. Là encore une halte s'impose dans la rotonde des autoportraits.

Si Rembrandt détient le record du narcissisme pictural, s'il s'est plus de cent fois autoportraituré, la ronde des eaux-fortes, confinée en général autour des années 1630, ne peut donc prétendre constituer à elle seule cette autobiographie par l'image, « *la plus vaste offerte à la postérité* » (Kenneth Clark).

La peinture s'est réservé les autoportraits les plus pathétiques, ceux de la fin. Qu'on se contente, non sans plaisir, d'un Rembrandt riant, contrarié, faisant la moue, aux yeux chargés de noir, aux yeux hagards, au nez *large*, aux *cheveux crépus*, aux cheveux hérissés... Longue confession autocritique, d'un masochisme plein d'humour. Oui, Rembrandt savait se voir, s'analyser, se regarder, comme en témoignent les trois états de *Rembrandt dessinant* (1648), autoportrait le plus révélateur de tous, montrant un visage aux traits épais, tendus, volontaires et des yeux qui transpercent le modèle reflété par le miroir.

Dans la galerie Mazarine, plongée elle aussi dans le noir, seuls sont éclairés les pupitres porteurs d'estampes... et les décorations baroques de Romanelli. Les lustres ont été emmaillotés de mousseline. C'est là que se parachève le triomphe de la *spiritualité.*

En terminant cette visite, il convient de préciser que ces 341 gravures ont été restaurées à la perfection par l'atelier du Cabinet des estampes, que dirige Roger Séveno, et montées dans des encadrements sophistiqués et scrupuleusement adaptés aux sujets traités.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, jusqu'au 3 mai.

★ Livre-catalogue : *Rembrandt, la figuration humaine*, par Jacqueline et Maurice Guillaud, contenant plusieurs autres textes, dont *la Vision symbolique chez Rembrandt* par René Huyghe, ainsi que le catalogue raisonné de toutes les pièces de l'exposition, par Gisèle Lambert; 700 pages, 300 reproductions en couleurs, 540 en noir et blanc, dont l'intégralité de l'œuvre gravé. Prix : 380 F.

● **Affiches et sacs.** – A l'occasion de l'exposition Rembrandt, la BN multiplie les initiatives commerciales, qui auront, dit-on rue de Richelieu, valeur de test. Un grand nombre d'affiches, de posters, de gravures mais aussi de sacs en tout genre et même des papiers muraux, des marque-page en cuir et des coffrets à courrier sont édités. Tous, bien sûr, frappés de la signature de l'artiste et du cachet de la Bibliothèque nationale.

CINÉMA

La trilogie d'Axel Corti à Nanterre

Le cercle des exils

Une trilogie du cinéaste autrichien Axel Corti à Nanterre : les exils successifs des juifs de Vienne pendant la seconde guerre mondiale et le retour au pays sous l'uniforme américain.

Dieu ne croit plus en nous, Santa-Fé, Welcome in Vienna. Entre les trois films (1) d'Axel Corti que présente le Théâtre des Amandiers à Nanterre existe un lien très fort : la vérité humaine. L'histoire a été vécue par le scénariste Georges Stefan Troller. Pourtant, il ne s'agit pas d'une autobiographie, d'un individu qui exposerait ses souffrances, ses angoisses, ses désillusions ou sa vision des événements. Les événements restent extérieurs aux personnages qui les subissent, qui se débrouillent pour survivre. « *J'ai voulu montrer des exilés anonymes qui ne sont pas Thomas Mann ou Stefan Zweig* », dit Axel Corti.

Comme il est trop jeune pour avoir personnellement vécu tout ça, il a su prendre ses distances avec l'enfer. Parce qu'il est profondément impliqué, il a pu laisser aller sa sensibilité et malgré tout éviter l'apitoiement sur soi-même.

Dieu ne croit plus en nous commence à Vienne avec les nazis. Le film pourrait se passer n'importe quand, ailleurs, là où, à force de traquenards administratifs, d'humiliations tolérées, de menaces de plus en plus directes, on oblige des gens à quitter tout ce qu'ils possèdent, y compris leurs souvenirs. Partout ils sont clandestins. En France, où ils commencent par se réfugier, ils rencontrent d'autres tracasseries, même pas méchantes. Les camps, l'incompréhension. Leur passeport tamponné du « J » fatal ne vaut plus rien. Mais pour les Français en guerre, ils sont les ennemis. Ce que raconte ce premier épisode, c'est la banalisation du danger, l'accoutumance à la situation de gibier en fuite perpétuelle.

Après la France, l'Amérique. *Santa-Fé* commence par l'arrivée à Ellis Island. Les voyageurs deviennent des immigrés. Il y a ceux qui peuvent entrer, ceux qui ne peuvent pas. La solidarité des juifs déjà installés est plus ou moins un business. Il y a aussi les rêveurs qui vivent obstinément le rêve américain. Seulement le rêve. La réalité est dure : le travail dans les ateliers étouffants, les déceptions quotidiennes, le désarroi des vieux qui ont construit leur vie et sont trop usés pour la recommencer le désarroi du poète qui vend des saucisses et perd la maîtrise de son langage.

Ce que raconte cette deuxième partie, c'est la faille irréparable ouverte par le déracinement. On est déboussolé, on flotte à la dérive, on veut partir encore, Santa-Fé c'est loin et c'est autre chose peut-être...

Mais pour les jeunes gens, l'entrée en guerre des Etats-Unis offre l'occasion de retourner en Europe avec l'armée. *Welcome in Vienna* montre l'entrée des vainqueurs dans leur ex-ville, leurs ex-amis qui se sont approprié boutiques et appartements, et ça n'a plus d'importance, tout est en ruine. Les ex-nazis jouent les alliés les uns contre les autres, les vivants ne veulent pas mourir, ils veulent oublier. Et le héros trouve l'amour avec une comédienne, fille d'un général SS.

Axel Corti et Georges Stefan Troller laissent de côté militantisme et militants. Ce que leur trilogie raconte, c'est comment on s'arrange avec le danger, la peur, l'espoir, le désespoir, comment on s'arrange avec la vie.

« *Georges Troller a voulu revenir à Vienne, il n'est pas resté, il n'a pas pu. Il est allé à Paris. Il retourne, il vient* », raconte Axel Corti, qui va tourner un autre genre d'histoire : des gens à qui la mort donne un destin commun. Et, en même temps, il affirme qu'il y a toujours une solution pour survivre. L'humour, peut-être.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre des Amandiers, Nanterre, les 24 et 25 janvier, 31 janvier et 1er février, 7 et 8 février, 14 et 15 février, 15 heures : *Dieu ne croit plus en nous ;* 17 h 30 : *Santa-Fé ;* 20 h 30 : *Welcome in Vienna.*

(1) *Welcome in Vienna* a été présenté à Cannes et est sorti dans les salles (actuellement à Paris, au Saint-Germain-Studio). *Dieu ne croit plus en nous* et *Santa-Fé*, inédits en France, ont été tournés pour la télévision.

NOTES

« Ubac » de J.-P. Grasset

L'Argentine en 1930. Un homme, Larry (Larry Lamb), recherche, dans les Andes, l'assassin d'un consul américain. Un jour, il trouve un vieux sac à dos contenant les restes d'un carnet de notes relatant une expédition entreprise, en 1880, par un écrivain français, Lucien Grandville (Richard Bohringer), et son secrétaire, Raoul de Marsac (Pierre Malet). En continuant son chemin, Larry consulte souvent le carnet. Jusqu'à s'identifier à Grandville.

Un film d'aventures français est une chose extrêmement rare. Et cette aventure-là n'est pas banale. Dans les solitudes montagnardes, décors sauvages et hantés, une obsession grandit, rapprochant, dans le temps, des personnages d'époques différentes, qui ne devaient pas se rencontrer.

La mise en scène fait alterner deux histoires, celle du passé envahissant l'autre peu à peu ; une rencontre qui se reproduit fait passer la réalité dans un univers mythique, métaphysique peut-être, et c'est là où on décroche car, à trop manier les idées, Jean-Pierre Grasset vide l'action de son étrange poésie et les personnages de leur mystère. Cela n'empêche pas Larry Lamb, Richard Bohringer, Pierre Malet, Rufus, d'avoir l'air de surgir d'un autre monde.

J. S.

« Les Murs de verre » de Scott Goldstein

Le héros du film de Scott Goldstein, *les Murs de verre*, est assez âgé pour avoir une vie derrière lui, une famille dont il est séparé assez jeune pour espérer. Il a une maîtresse et un rêve. Taxi de nuit, il veut reprendre son existence là où les problèmes matériels l'avaient forcé à bifurquer : il veut devenir, redevenir comédien, jouer Shakespeare, *Richard II*. « *Vous êtes trop vieux* », lui dit un prof sadique – dans ce domaine, d'un continent à l'autre, rien ne change. Mais il s'obstine, passe des auditions, se fait jeter, rien ne marche ; sa maîtresse en a marre, et lui aussi, il ne comprend rien à ses enfants, se fait rosser par l'amant de sa femme...

Les gens de théâtre sont sans doute des portraits réels, mais rien n'est plus faux que le ramassis de détails vrais. En revanche, le héros est un homme peu commun – auquel Philip Bosco s'identifie avec force et sensibilité. Ses proches, eux aussi, sortent des clichés. Ils sont tous rassemblés dans les péripéties de l'histoire.

Scott Goldstein s'est intéressé à des gens, pris dans un moment fixe qu'il n'a pas su faire bouger, alors il se raccroche à des poncifs – souvenirs du père, morale de la réussite – et, même s'il tente de se justifier avec force clins d'œil appuyés, on se rend bien compte qu'il ne sait pas comment s'en sortir. Mais, après tout, le film sort de la production courante et on le voit sans ennui.

C.G.

« Arte povera »

Cela se nomme en toute simplicité « Arte povera », ce qui est un titre pour rétrospective et musée. Un titre nullement abusif ici puisqu'il correspond à une anthologie de l'art italien des années 60 comme peu de galeries parisiennes pourraient en rassembler. Il y a là les premiers rôles, Merz, Penone ou Paolini, et les artistes plus discrets, non moins séduisants pour autant, que se sont révélés Fabro ou Zorio. Il y a même une œuvre de Pino Pascali, qui mourut si vite qu'on l'a presque oublié alors que tant de ses camarades d'ascétisme lui doivent un peu de leurs meilleures idées.

Toutes les pièces exposées datant des débuts de l'arte povera, les matériaux les plus humbles y servent à la fois de moyen et de fin. Tel se plaît à exhiber l'éternit tel quel. Tel autre, tels autres, ne jouent pas sans quelque coquetterie d'un fer en piètre état, tel d'un bout de grillage découpé à l'emporte-pièce. Même les exercices allégoriques d'un Anselmo, d'apparence si rustique, se défendent mal contre la tentation de la stylisation gracieuse.

Peut-être est-ce là l'essentiel de ce que prouve une telle exposition, vingt ans après : que ces sculpteurs n'ont mis tant de rigueur à se passer du beau métier et des procédés « nobles » que le temps nécessaire à leur apprentissage. Les baroquismes récents d'un Merz ou d'un Zorio, ces maniérismes érudits, leurs essais les plus brutaux, les contenaient en puissance.

Ph. D.

★ Galerie Durant-Dessert, 3, rue des Haudriettes, à Paris (3e), jusqu'au 28 février.

Les fers aériens de Florence Valay

Florence Valay conçoit ses sculptures comme des dessins, des encres très souples et linéaires qui croiseraient leurs courbes dans l'air et non plus sur le papier. Ayant donné à de longues bandes de fer étroites et plates la silhouette cherchée, elle les *soude par nœuds et par constructions* de trois ou quatre, si bien que ces édifices serpentins esquissent un volume bien plus qu'il ne l'enferme. Ils enguirlandent le vide, ils se refusent à le transpercer ou à contrarier son expansion. C'est à peine de la sculpture que l'on voit et bien plus les débuts d'une œuvre que son aboutissement.

Comme d'ordinaire dans ces circonstances, l'artiste se souvient *encore trop bien de ses sources et de* ses maîtres, lesquels des Italiens de l'arte povera jusqu'à Caro le britannique et Venet le français, ont été fort nombreux. Passé le temps de la digestion, il se pourrait que Florence Valay développe, tout en demeurant fidèle à son devoir de légèreté, une sculpture de plus en plus substantielle.

Ph. D.

★ Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux, jusqu'au 18 février.

Culture

THÉATRE

« L'Etourdi », de Molière, à Aubervilliers

A contretemps

Jean-Louis Thamin retrouve la première comédie de Molière, quinze ans plus tard. Le temps a passé, notre enthousiasme aussi.

L'Etourdi, c'est une promenade légère, joyeuse, aux sources d'une œuvre immense, celle du jeune Molière qui risque avec cette pièce ses débuts véritables d'écrivain de théâtre. *L'Etourdi, ou les contretemps* est une comédie en cinq actes et en vers librement empruntée à *l'Inavertito*, de Nicolo Barbieri, qui fut écrit peu avant 1640. Elle fut donnée pour la première fois à Lyon, en 1655, par la troupe de l'Illustre-Théâtre qui, après de longues et douloureuses années d'errance en France, devait bientôt regagner Paris et conquérir la faveur de Monsieur, frère du roi.

On comprend que Jean-Louis Thamin, plus de quinze années après avoir connu un succès certain avec la même pièce, ait eu envie de la visiter à nouveau. On comprend moins qu'il n'ait pas tenu compte et du temps qui passait, et de deux idées simples communément partagées sur Molière. La première est qu'un classique l'est parce qu'il donne toujours l'impression d'avoir été écrit la veille. La seconde est que Molière, s'il a le goût de la farce, s'est emparé de la « tradition farcesque » pour la rénover.

Or le spectacle que nous présente Jean-Louis Thamin à Aubervilliers, malgré l'ambition affichée d'être débarrassé des gestes de la commedia dell'arte, paraît dater de la nuit des temps. Ainsi est-il embarrassé de références simplettes au théâtre de rue : les spectateurs sont accueillis dans le hall du théâtre par des bateleurs qui viendront plus tard sur la scène ponctuer les cinq actes de la pièce et certains rebondissements de l'intrigue. Tambours, cuivres des saltimbanques dénaturent les rapports entre les personnages au point de les rendre gesticulatoires.

Le décor ravale le port de Messine et ses demeures de commerçants aisés à un marigot de basse plaine flanqué d'une « palombière », comme l'on dit dans le Sud-Ouest, tout à fait incertaine sinon dangereuse pour les comédiens. La passion de Lélie (Jean-Pierre Lorit) pour Célie (Valérie Karsenti), les amours contrariés d'Hippolyte (Nathalie Akoun) pour Léandre (Vincent Villenave) prennent ainsi des allures de grand steeple-chase avec chutes à la rivière des tribunes. Les vieillards, enfin, Anselme (Marc Imbert) et Pandolfe (Xavier Bouvier), agités à l'extrême, ont des mines de fantômes imbéciles.

Reste le héros de cette œuvre qui sauve sa peau, sinon le spectacle : Roland Blanche dans le rôle de Mascarille. Diaboliquement à l'aise à dire les vers, il joue avec générosité et drôlerie, sincérité et émotion. Sa rondeur physique enrobe joliment les tours de son esprit et ceux qu'il nous donne à voir. Il est bel et bien le valet de Molière, celui qui annonce tous les autres.

O. S.

★ Théâtre de la Commune d'Aubervilliers. Jusqu'au 11 février, à 20 h 30. Tél : 48-34-67-67.

DANSE

Roland Petit au Palais des sports

Le combat de l'Ange

Avec l'Ange bleu, Roland Petit revient au récit, directement inspiré d'œuvres littéraires, tout en restant fidèle à un univers de strass. qui lui réussit bien.

Pour le public, *l'Ange bleu* c'est Marlène, telle que la révéla le film de Sternberg, avec son chapeau haut de forme, son fume-cigarette et ses cuisses nues, vamp à la voie rauque qui occulta le personnage d'Unrat, vénérable professeur devenu gâteux à force de concupiscence...

Le roman de Heinrich Mann d'où est tirée cette histoire narre avec réalisme la déchéance d'un notable dans l'atmosphère étouffante d'une cité allemande petite-bourgeoise. En 1987, lorsqu'on nous parle de sa transposition chorégraphique, on pense immédiatement à Pina Bausch, à ses rapports de force entre les êtres, les sexes, à son misérabilisme. On imagine Metchild Grosmann en Lola Fröhlich dans un climat oppressant.

Rien de tel chez Roland Petit, qui adapte le récit à son univers théâtral, un monde schématique contrasté, haut en bruit et en couleur. « Son » *Ange bleu* prend place dans la galerie des aventures amoureuses qui, de *Notre-Dame-de-Paris* à *Nana* ou aux *Intermittences du cœur*, développent les rapports paradis-enfer d'un couple.

On y retrouve sa manière agile de mener le récit avec des moments chocs, des états paroxystiques isolés comme des îlots de lumière dans la pénombre du plateau. Ils se traduisent par des pas de deux ou de trois d'une belle facture, qui sont la griffe du chorégraphe. Ces scènes « flashes » se détachent sur un décor de ville en ombre chinoise, où le corps de ballet très mobile suggère l'environnement (les étudiants, les bourgeois, les noctambules) dans un style tantôt expressionniste, tantôt caricatural.

L'action est un peu longue à se mettre en place ; elle s'amollit parfois (la bagarre des étudiants rythmée sans conviction par les bruits de pieds). Elle s'épanouit dans un grand moment de théâtre (le mariage, traité en dîner de têtes sur une sarabande de violon) et tourne court sur un beau tableau final (le départ de Lola).

L'Ange bleu a été créé voici deux ans à Berlin pour un monstre sacré, Natalia Makarova. Lorsqu'elle lui a fait défaut, Roland Petit a pensé renoncer au ballet. Dominique Khalfouni a accepté de relever le défi. Elle réussit — à contre-emploi — une des meilleures interprétations de sa carrière. Nullement perverse, même pas sexy, fine, racée sous sa perruque rousse elle gagne son combat grâce à la beauté de ses jambes, à son andace de timide, à une certaine ingénuité qui la rend touchante, vivante.

Roland Petit joue le professeur Unrat d'une manière très théâtrale, clownesque. Il passe de la raideur professorale à une naïveté d'adolescent qui correspond assez à l'esprit du roman.

Marius Constant a composé à la carte une musique d'ameublement bien en situation. Elle permet quelques beaux moments chorégraphiques, en particulier une valse, leitmotiv façon Satie pour les évolutions de Lola et de son amoureux (Khalfouni-Aviotte).

MARCELLE MICHEL.

★ Palais des sports jusqu'au 11 février. A partir du 31 janvier, les rôles titres seront repris par Maximova et Vassiliev, puis par Sylvie Bayard et Cyril Atanassoff.

MUSIQUE

Les chants de Liszt sortent de l'ombre

Grâce à la mode des célébrations, disques, concerts, revues également, permettent de découvrir — à l'avance — un Liszt méconnu.

Quand *la Revue musicale* publia en 1981, sous le titre « Un Liszt méconnu : mélodies et lieder », une vaste et précieuse étude de Suzanne Montu-Berthon, l'intitulé n'était pas excessif, la seule anthologie hongroise étant depuis longtemps inaccessible. Mais les célébrations centenaires ont du bon puisque Fischer-Dieskau a saisi l'occasion de graver par avance quatre disques (DG 2740254) avec la complicité de Daniel Barenboïm.

Dans un style différent et conforme à celui des ténors de l'époque, Bruce Brewer a entrepris une intégrale accompagné par François-Joël Thiollier dont deux disques sur cinq ont paru l'été dernier (Thésis FL 2 et FL 3) et voici que nous arrive presque simultanément un disque enregistré par Hildegarde Behrens (DG 419240), un autre par Margaret Price (Teldec C. 43342), un troisième par Martin Egel (FSM 68.125 — Schott)...

Dans ces derniers cas, il ne s'agit que de pages choisies, mais déjà une intégrale est en vue, coproduite par les Rencontres musicales de Cluny, en Bourgogne, France-Musique et les disques Accor. Le maître d'œuvre en est Cyril Huve, qui a récemment acquis un piano à queue Erard de 1850 à cordes parallèles et à mécanique légère. Il a réuni quatre partenaires assez différents : deux jeunes chanteuses, Donna Brown, soprano, Magali Damonte, mezzo, un ténor légendaire, Ernst Haeffliger, et le baryton Philippe Huttenlocher.

En prélude à la parution du premier disque, un concert organisé salle Gaveau le 11 janvier, de 17 h 30 à 22 heures, offrait aux lisztiens un avant-goût de l'enregistrement.

Un avant-goût seulement, car Philippe Huttenlocher, souffrant, a déclaré forfait ; en revanche Ernst Haeffliger, libéré du souci de faire passer la rampe à une voix qui avoue son âge (il est né en 1919), confiera plus sûrement au micro la part irremplaçable de lui-même, cet art du chant qui lui permet encore de tirer en douceur un parti étonnant de ses moindres ressources.

En comparaison, Magali Damonte, dont les moyens sont dans leur plénitude, ne semble guère soucieuse de les exploiter en finesse ; l'expression *« qui peut le plus peut le moins »* devrait être inversée en faveur de son grand aîné. Reste Donna Brown, qui chantait l'alouette, le coucou ou le rossignol d'une voix aussi juste que légère et montrait dans *Der Alpenjäger* que le registre dramatique ne lui est pas fermé pour autant.

Le style des compositions de Liszt pour voix et piano est essentiellement varié, épousant les traditions nationales lorsqu'il utilise le français, l'allemand ou l'italien. L'invention harmonique reste pourtant l'élément le plus saillant, ce qui est paradoxal pour le moins. Le programme comportait également trois des cinq mélodrames composés par Liszt. Il s'agit de poèmes récités que des interventions pianistiques viennent souligner, ponctuer ou prolonger. Caroline Gautier nous les a révélés il y a plusieurs années et les a régulièrement interprétés au concert.

S'agissant d'un art des correspondances et des enchaînements plus délicats à réaliser qu'il n'y paraît, on ne saurait établir une comparaison avec l'interprétation « quasi improvisando » qu'en ont donnée Daniel Mesguich et Cyril Huve, car la spontanéité ne remplace pas un mûrissement réfléchi ; mais ce sont des pages assez fortes et étranges pour qu'un grand acteur sache toujours en tirer parti.

Au début du concert, le son du piano Erard 1850 semblait un peu mince, l'aigu assourdi, mais l'oreille s'adapte si vite qu'on remarque surtout son aptitude à soutenir les sons, tandis que, dans les instruments modernes aux cordes plus tendues (pour accroître la puissance), l'intensité du son décroît d'autant plus vite que l'attaque aura été vigoureuse. Rien de tel ici, et le jeu de Cyril Huve gagne en moelleux ce qu'il perd en brio. L'instrument, lui-même en bois verni, est aussi beau à voir qu'à entendre.

D'où vient donc la mode des pianos noirs laqués ? Sans doute d'un souci d'uniformité auquel un concert comme celui-là échappe sans peine.

GÉRARD CONDÉ.

Communication

Candidats à la reprise de TV 6

UGC et les producteurs de disques défendent le principe d'une chaîne « fiction et musique »

Après TF 1 et la « 5 », c'est au tour de TV 6 de susciter les convoitises et de provoquer manœuvres, alliances... et ruptures diverses. TV 6 dont il est clair, désormais, que les actuels actionnaires — aux intérêts divergents — ne présenteront pas ensemble de dossier de candidatures, et dont on ignore le sort : réseau national ou fédérations de chaînes locales. C'est dans cette dernière hypothèse que se situe la candidature de TV-Plus, qui associe des télévisions locales et des fournisseurs nationaux de programmes thématiques. C'est en revanche dans la première que se placent l'UGC (Union générale cinématographique) et les producteurs de disques qui annoncent ici leur candidature à la reprise du réseau, et dévoilent leur projet « fiction et musique ».

Sans doute chaque dossier a-t-il déjà sa propre histoire et chaque candidat à la télévision ses propres motivations. Pourtant, voilà, semble-t-il, la première fois qu'une candidature se définit bien moins par l'identité de ses artisans que par un projet précis de télévision, — les Américains disent « format » — c'est-à-dire une cible privilégiée et un type de programmes. T comme télévision, F comme fiction, M comme musique (toutes les musiques...), le sigle est explicite.

Conçue pour un public jeune (dix - trente-cinq ans), pour lequel son et image sont désormais indissociables, TFM se présente comme la chaîne de la musique et du cinéma. Cela exclut donc les informations, le sport, les débats politiques ou les flashes pratiques, qui sont le tribut obligatoire d'une chaîne généraliste, vers laquelle les défenseurs se refusent de dévier. TFM, disent-ils, n'est ni concurrente ni déstabilisante pour les autres chaînes, mais plutôt complémentaire, à la fois en termes de programmes et en termes de publicité recherchée.

Décidée à jouer la contre-programmation (ignorer les carrefours traditionnels — 20 h 30-22 heures et diffuser, par exemple, un film au moment des informations sur les autres chaînes), elle se situe délibérément « ailleurs ». Par choix et par nécessité.

« Une telle chaîne a une nécessité stratégique absolue, explique M. Henri de Bodinat, président-directeur général de CBS ; *elle conditionne notre avenir et celui de la création et de l'industrie musicale française. »* Et de prendre l'exemple des clips. *« Si nous n'avons pas de supports pour diffuser les clips (les chaînes généralistes ne le font pas), nous n'investirons plus d'argent pour produire les clips des jeunes chanteurs français. Ce qui les désavantagerait forcément par rapport aux chanteurs anglo-saxons, dont les clips inondent le monde entier, et causerait la mort de la chanson française. »* L'existence de TV 6 a provoqué le doublement du budget clips de CBS. La disparition d'une chaîne de ce type le réduirait des trois quarts.

Un constat qui effraie également Jean-Loup Tournier, directeur de la SACEM et porte-parole du BLIM (Bureau de liaison des industries musicales), qui, fort de ces deux casquettes et avec de nombreux artistes français — qui se manifesteront prochainement, — défend le concept de TFM. Ses auteurs ne s'engagent-ils pas à diffuser plus de 50 % de musique française ?

Pour être garants du projet, ces derniers exigent 51 % du capital de TFM, quitte à laisser ouverts les 49 % restants. 51 %, c'est-à-dire 25 % pour UGC et 26 % pour l'industrie du disque (20 % pour CBS, Polygram et Virgin, 6 % pour les autres producteurs français indépendants). *« Une démarche ni politique ni financière, mais exclusivement professionnelle »*, explique M. Peby Guisey, un des dirigeants d'UGC, qui, avec le premier catalogue de films français, se dit prêt à émettre le 1er mars prochain, dès l'extinction de la concession de TV6.

Car c'est bien le réseau de TV6 que revendique TFM. TV6 que les hésitations et le manque de cohésion entre les partenaires ont empêchée de redéposer une candidature et qui négocie actuellement une participation dans Métropole TV, le projet de chaîne régionale et généraliste, soutenu par la Lyonnaise des eaux : *« Un projet intéressant, mais qui n'a rien à voir avec TFM »*, commente M. de Bodinat qui, contrairement à NRJ, a refusé de le rejoindre faute d'en contrôler le format.

TFM prévoit un budget de 300 millions de francs (dont 80 % iraient aux dépenses de programmes), une structure légère d'une soixantaine de personnes et l'équilibre au bout de dix-huit mois. Des arguments qui, mis bout à bout — en comptant l'appui des professionnels et la peur de mécontenter le public jeune, — devraient peser d'un bon poids dans la balance. A moins que, pour ce sixième réseau, les jeux soient déjà faits.

ANNICK COJEAN.

Les grandes manœuvres continuent

Lancée par la Lyonnaise des eaux et fortement appuyée par Matignon, l'offensive de Métropole TV sur le réseau de TV 6 fait des ravages. Hier, c'était NRJ qui abandonnait les actuels propriétaires de la sixième chaîne pour se joindre à la candidature de Metropole TV. Aujourd'hui, ce sont les éditeurs de disques qui quittent le navire pour monter avec UGC un projet concurrent. Pendant ce temps, les derniers actionnaires de TV 6 (Publicis et Gaumont), pressés par le gouvernement, continuent à discuter avec la Lyonnaise des eaux pour trouver un accord. Négociation bloquée par la volonté de la Lyonnaise des eaux d'obtenir la majorité du capital et le rôle d'opérateur.

L'analogie avec les grandes manœuvres en cours autour de la « 5 » et de TF 1 (*le Monde* du 23 janvier) est frappante. Mais dans le cas de la sixième chaîne, la compétition se déroule dans une totale ambiguïté entretenue par le gouvernement et la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). S'agit-il d'attribuer, comme le souhaitent Métropole TV ou TV Plus, une fréquence à une station parisienne fédérant un réseau de futures stations régionales ou d'autoriser une chaîne nationale ? Y a-t-il, comme le soutiennent Télédiffusion de France et le ministère de la culture et de la communication, d'autres fréquences disponibles sur Paris ? On attend toujours le décret gouvernemental qui doit définir les bandes de fréquence que pourra attribuer la CNCL.

La pression politique organisée autour de Métropole TV commence à provoquer de sérieux grincements de dents. Quelques élus locaux s'inquiètent déjà de voir une station parisienne prétendre fédérer les futures télévisions régionales. Refus du centralisme parisien mais aussi méfiance à l'égard de la Lyonnaise des eaux, dont le président, M. Jérôme Monod, est fort proche du RPR.

Les concurrents de la Lyonnaise des eaux sur le marché du câble redoutent enfin que la société de M. Monod ne prenne, par ce biais, une position hégémonique. Exploitant des réseaux câblés de Paris, Boulogne, Neuilly et Saint-Germain-en-Laye, la Lyonnaise des eaux est peu présente en province. Mais, si elle prend le contrôle d'un réseau distribuant des programmes à des télévisions régionales, elle peut devenir l'interlocuteur obligé de tous les réseaux. Cette menace conduit aujourd'hui la Compagnie générale des eaux à soutenir activement une quatrième candidature, celle de TV Plus, qui associe projets de télévisions locales, fournisseurs de programmes thématiques et opérateurs de câble

J.-F. L.

Manifestation du Livre CGT devant l'AGEFI

Quelques centaines d'ouvriers du Livre CGT ont manifesté sans incident le jeudi 22 janvier devant le siège du groupe de presse AGEFI-la Vie française, rue Béranger, dans le troisième arrondissement de la capitale, pour demander l'ouverture de négociations dans le conflit les opposant à M. Bruno Bertez, PDG du groupe.

Celui-ci est candidat à la reprise de l'Imprimerie de la presse nouvelle (IPN), en règlement judiciaire depuis juin dernier.

M. Roger Lancry, secrétaire général du Comité intersyndical du Livre parisien CGT, a appelé *« l'ensemble de la profession »* à se rassembler lundi 26 janvier à 9 heures devant le tribunal de commerce de Paris, qui doit rendre ce jour-là son jugement concernant l'avenir de l'IPN. Le Livre CGT, dans le cadre du plan de relance de l'imprimerie, accepte la suppression de 80 emplois sur 300, alors que le patron de l'AGEFI estime qu'il faudra aller beaucoup plus loin dans la réduction de la masse salariale pour réaliser l'équilibre financier de l'entreprise.

Jeudi, M. Lancry a accusé M. Bertez de *« provocations permanentes »*, estimant que le patron de l'AGEFI (qui édite la *Tribune de l'économie*, le quotidien *l'AGEFI* et l'hebdomadaire *la Vie française*) *« a un état d'esprit qui s'apparente à la période sombre du nazisme et des bandes armées lancées contre les militants ouvriers »*. M. Bertez a estimé que c'était de l'*« enflure verbale »*. Il précise en outre que, contrairement à ce qu'affirme le Livre CGT, « la Vie française *n'a jamais été confectionnée par l'IPN, mais par Publications Elysées.* La Vie française *n'a donc privé l'IPN d'aucun travail »*.

Des syndicats font appel de l'ordonnance mettant fin aux poursuites contre M. Hersant

Les trois organisations (SNJ, CFDT, CGT) de l'Union nationale des syndicats de journalistes (UNSJ) ont fait appel, le jeudi 22 janvier, de l'ordonnance rendue par le juge Claude Grellier qui met fin aux poursuites contre M. Hersant pour infraction à la législation sur les concentrations dans la presse.

Dans un communiqué, l'UNSJ souligne que Robert Hersant *« bénéficie seulement de la présomption d'innocence que la loi française dispense raisonnablement à quiconque attend d'être jugé »*. Rappelant *« l'indépendance souveraine des juges de la chambre d'accusation à qui leur appel est soumis »* les syndicats de l'UNSJ constatent que *« l'ordonnance Grellier, si elle fait état d'infractions que le processus judiciaire n'a pas permis de sanctionner quand elles étaient susceptibles de l'être, ne fait pas référence aux poursuites qu'appelle la loi actuelle, par exemple quant au plafond assigné à l'étendue d'un groupe de presse »*.

Les prix de la Fondation Mumm

Le journalisme d'enquête à l'honneur

Le jury de la Fondation Mumm pour la presse écrite a décerné, le jeudi 22 janvier, un prix de 50000 F à chacun des quatre lauréats choisis pour des travaux réalisés au cours de l'année 1986.

Dans la catégorie « Reportage et enquête », les jurés ont distingué : Daniel Jubert et Jean-Pierre Bouzerand pour « Cherbourg : trafic d'obus pour Khomeiny », paru dans le quotidien *la Presse de la Manche* du 28 février ; Jean-Marie Pontaut pour « Carrefour du développement : Chalier s'explique », publié dans *le Point* du 10 novembre, et Elisabeth Schemla pour son article « SIDA, le témoignage », dans *le Nouvel Observateur* du 6 novembre. Dans la catégorie « Chronique, critique, commentaire ou dessin », Jacques Faizant a été, quant à lui, récompensé davantage pour l'ensemble de son œuvre que pour le dessin du *Figaro* du 23 décembre, qui était soumis au jury.

Mme Françoise Giroud (qui présidait le jury, composé de MM. Jean d'Ormesson, Jean Daniel, André Fontaine, Alain Genestar, Claude Imbert, Ivan Levaï, Bernard Pivot, Patrick Poivre d'Arvor, Philippe Tesson et Roger Thérond) a tenu à saluer *« le travail d'investigation approfondi »* de la presse.

Le prix de la Fondation Mumm, créé en 1985, avait été décerné, cette année-là, à Pierre Georges et, en 1986, à Edwy Plenel et à Bertrand Le Gendre, tous les trois collaborateurs du *Monde*.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

UN BEAU SALAUD, Fontaine (48-74-74-40), 20 h 30.

LA GALIPETTE, Marigny, (42-56-04-41), 21 h.

LE ROMAN DE PROMÉTHÉE, Gennevilliers, Théâtre (47-43-26-30), 20 h 30.

LA DERNIÈRE BANDE, Cartoucherie, Tempête (43-28-36-36), 21 h.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : Atys, de J.-B. Lully ; dir. musicale : William Christie.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : Turcaret.

CHAILLOT (47-27-81-15), Théâtre Gémier 20 h 30 : Les Désossés, de Louis-Charles Sirjacq.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : le Maître-Nageur, de J.-P. Amette.

TEP (43-64-80-80), 20 h 30 : les Voix intérieures.

BEAUBOURG (42-77-12-33), 21 h : La revue Traverses : Japon fiction ; Cinéma Vidéo : Cinorama Tokyo 87 de 14 h 30 à 20 h 30 ; Cinéma et littérature au Japon : Se reporter à la rubrique Cinéma Cinémathèque ; Vidéo-Information 16 h : Mythes en stock, de J.M. Putmans ; 19 h : De la sainteté, de J.M. Berzosa ; Vidéo-Musique 16 h : Musique traditionnelle du Japon ; 19 h : Peter Grimes, de Britten.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 20 h 30 : l'Opéra de quat'sous.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : les Crachats de la Lune ; Th. de la Ville au Th. de l'escalier d'or 20 h 45 : La Princesse Blanche.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), Relâche du 23 au 31 janvier.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 20 h 30 : Musiques et jeux de la Toundra et de la Taiga.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Divine Clownerie.

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : la Sonate au clair de lune.

ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : Piètre.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), salle L. Jouvet, 20 h 30 : le Désir sous les ormes ; salle Ch. Bérard, 20 h 30 : Je t'embrasse, pour la vie.

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.

CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (43-28-36-36), 21 h : la Dernière bande ; II : 20 h 30 : Homo.

AQUARIUM (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung.

ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74), 20 h : Caligula.

CITÉ INTERNATIONALE (45-85-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; la Resserre, 20 h 30 : la Leçon des ténèbres ; Grand Théâtre, 20 h 30 : la Nuit des rois.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez.

THÉÂTRE-18 (42-26-47-47), 20 h 30 : SOS.

ÉDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 20 h 30 : la Princesse blanche.

ESPACE GAÎTÉ (43-27-95-94), 20 h 30 : Jeune couple.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : l'Arrêt de mort ; 22 h 30 : Une femme légère.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 19 h : Cabaret Berlin 30 ; 20 h 30 : l'Amour en pièces.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : le Chemin d'Anna Bargeto.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Un beau salaud.

GAÎTÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56), 21 h : Bonsoir maman.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

JARDIN D'HIVER (42-55-74-40), 21 h : Arromanches.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Valse du hasard.

LIERRE THEATRE (45-85-55-83), 20 h 30 : Electre.

L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11), 21 h : la Poursuite amoureuse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Deux sur la balançoire.

MANEBO (43-38-29-25), 19 h : La nuit et le moment.

MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : la Galipette.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : l'Idiot.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double Mixte.

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : l'Avare.

MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Effet Glapion.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : les Yeux d'Agathe.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20), 20 h 30 : Edda Gabler.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.

ROSEAU THÉÂTRE (42-71-30-20), 19 h : Brèves inquiétudes dans une chaise longue ; 20 h 45 ; Histoire de Maheu, le boucher.

SALLE M.-L.-KING (43-70-48-98), 20 h 30 : Hôtel d'Écume.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : les Seins de Lola.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.

TH. DE L'EURE (45-41-46-54), 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DE FORTUNE (43-56-76-34), 21 h : la Dame de Monsieur.

TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 45 : Derniers masques.

TH. 14 J.-M.-SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : les Rêves de Lolita et Laverdure.

TH. DU LIERRE (45-86-55-83), 20 h 30 : Electre.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : Conversations après un enterrement.

TH. DES 50 (43-55-33-88), 20 h 30 : Parle pas comme ça tu t'fais du mal.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Théâtre de foire, 20 h 30 : les Salons ; Petite salle 18 h 30 : Voyage au bout de la nuit ; 20 h 30 : les Enchaînés.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Babiboum.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Taupes niveaux.

La danse

(Voir théâtres subventionnés)

BASTILLE (43-57-42-14), 19 h : Nota bene.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48), 20 h 30 : l'Ange bleu.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Vendredi 23 janvier

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; 22 h : J'assure à tes risques ; 23 h : Tous les plaisirs en un seul corps.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage ; 22 h 15 : la Mort, le Moi, le Nœud.

GRATTE-PIED (43-54-69-78), 20 h 15 et 22 h : Vierge et seul à Senlis.

LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : N'insistez pas je reste.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Pièces détachées.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 22 h : Alea jacta est.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h 30 : Laissez-les vivre II.

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens.

Opéra

THÉÂTRE DU MUSÉE GUIMET (42-81-23-44), 20 h 30 : Chrysamante.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Paul Steward : Twelve O'Clock High (Un homme de fer), de H. King ; 19 h, Carte blanche à Pierre-William Glenn : le Masque du démon ; 21 h, Hommage à Fred Wiseman : Hospital.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : La vie quotidienne des troupes ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, Série noire, d'A. Corneau ; 19 h 15, la Boum, de C. Pinoteau.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)
Cinéma et littérature au Japon

14 h 30, Le sabre, de Misumi Kenji ; 17 h 30, Le pavillon d'or, de Takabayashi Yoichi ; 20 h 30, Le Brasier, d'Ichikawa Kon.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

AMERICAN WARRIOR II (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE BEAUF (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 3e (47-42-97-52).

COMME UN CHIEN ENRAGÉ (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DÉSORDRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-47-57-47).

LES DIAMANTS DE L'AMAZONE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).

L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UCG Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FIRESTARTER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – (V.f.) : Arcades, (42-33-54-58).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-86-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

JASON LE MORT-VIVANT (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JUMPIN JACK FLASH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). – (V.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

KAMIKAZE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (V.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LE MAL D'AIMER (Fr., it.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

MALCOLM (Austr., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – (V.f.) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

MORT OU VIF (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES MURS DE VERRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PAIEMENT CASH (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA PURITAINE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

LA REINE DES NEIGES, LE DÉSERT ET L'ENFANT (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SALE DESTIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMIE MORTELLE, film américain de Wes Craven (v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 15e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

BLUE VELVET, film américain de David Lynch (v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ÉTRANGÈRE, film britannique de Zelda Barron (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE II, film américain de Tobe Hooper (v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LA MOUCHE, film américain de David Cronenberg (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UBAC, film français de Jean-Pierre Grasset : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

VIENNE POUR MÉMOIRE, la trilogie de Welcome in Vienna, film autrichien d'Axel Corti (v.o.) : Théâtre des Amandiers, Nanterre-92 (47-21-18-81).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 24 JANVIER

« Exposition mobilier miniature et objets de maîtrise du XVIe au XIXe siècle », 14 heures, Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (Hauts lieux et découvertes).

« La France et la Russie au siècle des Lumières », 13 h 30, hall ou 14 h 50 Grand Palais (Art pour tous).

« L'Institut », 15 heures, 23, quai Conti (Académia).

« La Jordanie au musée du Luxembourg », 16 heures, entrée (J. Argot).

« Le musée Picasso », 14 h 30, 5, rue de Thorigny (Arcus).

« Le Marais, de l'auberge de l'Aigle d'or aux hôtels de Soubise et des ambassadeurs de Hollande », 14 h 30, devant la poste de l'Hôtel de Ville (Ch. Merle).

« Le théâtre XVIIIe de Mlle de Montansier et l'hôtel de Mme de Pompadour », 14 h 30, Office de tourisme de Versailles, 7, rue des Réservoirs.

« Les salons de l'hôtel Potocki », 15 heures (carte d'identité), 27, avenue de Friedland (Approche de l'art).

« Dans le musée du Grand Orient de France, histoire de la franc-maçonnerie, des origines à nos jours », 15 heures, devant l'entrée, 16, rue Cadet (M. Raguenau).

« Le quartier des grandes carrières de Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (V. de Langlade).

« Passages couverts autour de la Butte des Moulins », 14 h 30, métro Pyramides (Paris pittoresque et insolite).

« Gauguin et le post-impressionnisme », 10 h 30, musée d'Orsay, accueil groupes (D. Bouchard).

« L'hôtel Bourrienne », 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (S. Rojon).

« Le musée d'Orsay », 14 heures, 1, rue de Bellechasse (Paris passion).

« Visite du couvent des Carmes et de ses prisons. Souvenirs de la Révolution », 15 heures, 70, rue de Vaugirard (I. Hauller).

« Une journée à Orsay », inscriptions : 42-82-08-88 (M. Hager).

« L'hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

« Le musée Rodin », 15 heures, 77, rue de Varenne.

« Tapisseries médiévales au musée Cluny », 14 h 45, entrée.

« Montmartre : cités d'artistes, ruelles et jardins », 14 h 30, métro Abbesses (M. Pohyer).

« Le Vieux Marais », 14 h 30, église Saint-Paul (Vieux Paris).

« Le vieux quartier Saint-Séverin, l'église Saint-Julien-le-Pauvre », 15 heures, métro Maubert-Mutualité, sortie Carmes (G. Botteau).

« Le vieux Mouffetard », 14 h 30, métro Censier-Daubenton (Les Flâneries).

CONFÉRENCES

Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques, grand amphi, 21 heures : « La chaîne alimentaire planctonique » (M. Paul Nival).

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « L'architecture religieuse : les règles d'un style aux variantes infinies » (Mme Meyniel).

Maison des mines, 270, rue Saint-Jacques, 11 heures : « Les grands sanctuaires chrétiens de Syrie-Palestine » ; 14 heures : « Les échanges architecturaux : palais, pyramides et temples de Saoqarah à Bogazkoy et Mycennes » ; 16 heures : « Rencontre avec le Bouddha : sa vie, sa doctrine et les premiers développements ».

6, place d'Iéna, 15 heures : « Les arts de l'Asie du Sud-Est ».

Palais de la découverte, 15 heures : « L'électrochimie organique : une technique de synthèse sélective ».



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 23 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20.35 Variétés : La vie de famille.
Emission de Patrick Sabatier et Rémy Grumbach. En direct de Nantes, avec Patrick Sébastien, Frédéric François, Al Jarreau, Jeanne Mas, Niagara, les Communards, Elsa, Lio.
22.30 Feuilleton : Heimat.
23.30 Journal.
23.50 Magazine : Premier balcon.
0.05 T.S.F. (Télévision sans frontière).

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20.35 Série : Deux flics à Miami.
21.25 Apostrophes.
Sur le thème « L'écrit et l'oral », sont invités : Gabriel de Broglie *(Le français pour qu'il vive)* ; Georges Pastre *(le Français télé... visé)* ; Orlando de Rudder *(Le français qui se cause)* ; Yves Berger *(les Matins du Nouveau Monde)* ; Alain Duhamel *(le Cinquième Président)*.
22.40 Journal.
22.50 Ciné-club : le Port de la drogue ■■
Hommage à Samuel Fuller.
Film américain de Samuel Fuller (1952), avec R. Widmark, J. Peters, T. Ritter, M. Vye, R. Kiley, W. Bouchey (v.o.).
► *Un pickpocket de New-York dérobe, dans le métro, le sac d'une jeune femme. Celle-ci transportait un microfilm pour le compte d'un agent communiste. Elle veut retrouver le voleur. Il n'y a pas de drogue ailleurs que dans le titre français (et la version doublée), camouflage de la distribution pour raisons politiques. Dans cet étonnant film noir, mené sur un rythme haletant, les personnages des bas fonds ont plus le sens de l'honneur que les espions et les policiers. Tel est le monde de Fuller.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20.30 Feuilleton : Les aventuriers du Nouveau Monde.
21.30 Portrait : Karl Lagerfeld.
22.30 Journal.
22.50 Documentaire : Oil.
23.20 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20.05 Football : Trophée des champions. Paris-Saint-Germain-Bordeaux (en direct de Pointe-à-Pitre). **22.30 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : les Bonnes Causes ■** film français de Christian-Jaque (1962), avec Marina Vlady, Bourvil, Pierre Brasseur, Virna Lisi, Umberto Orsini, Jacques Monod. *Une femme se débarrasse de son mari par un crime dont elle fait accuser une infirmière innocente. Elle met dans son jeu un avocat d'assises. Drame judiciaire et psychologique bien conduit, bien interprété.* **0.30 Cinéma : Deadly Game ■** film allemand de Karoly Maak (1980), avec Mel Ferrer, Barbara Sukowa, Helmut Berger. **1.55 Cinéma : L'homme qui en savait trop ■■** film américain d'Alfred Hitchcock (1956), avec James Stewart, Doris Day, Daniel Gélin, Brenda de Menzie, Bernard Miles, Christopher Olsen, Reggie Nadler (v.o.). **3.50 Cinéma : Massacres dans un train fantôme ■** film américain de Tobe Hooper (1981), avec Elisabeth Berridge, Cooper Huckabee, Miles Chapin, Largo Woodruff, Sylvia Miles. **5.25 Les superstars du catch.**

LA « 5 »

20.30 Téléfilm : La chose. 21.50 Série : Supercopter. 22.45 Série : Lou Grant. 23.45 Téléfilm : La chose. 1.10 Star Trek. 2.05 Série : Lou Grant.

TV 6

20.30 Live 6. 22.00 Côté court (courts métrages). **23.00 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat : Faut-il réformer l'Université ? (deuxième partie). Avec A. Lipietz, M. Prigent, R. Rémond, I. Thomas et J. Julliard. **21.30 Musique : Black and blue.** Chez le libraire : Histoire du saxophone, de François Billard. **22.30 Nuits magnétiques.** La nuit et le moment. Rachid. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 23 mars 1986 à Sarrebruck) : Tristan, préludes pour piano, bande et orchestre, de Henze ; cinq Wesendonck-Lieder (orchestration Henze) pour voix d'alto et orchestre de chambre, de Wagner ; Pelléas et Mélisande, symphonie de Debussy (révision de Constant), par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. Ernest Bour ; sol. : Homero Francesch, piano ; Ortrun Wenkel, alto. **22.20 Les soirées de France-Musique** ; à 22.30, Les pêcheurs de perles ; à 0.30, Méli-mélodame.

Samedi 24 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.35 Jeu : Interneige.
14.50 Magazine : Les animaux du monde.
15.25 Tiercé à Vincennes.
15.35 Dessin animé : Astro, le petit robot.
16.05 Magazine : Temps X.
17.00 Magazine : Mini-Mag.
17.30 Feuilleton : Pause-café (3e épisode).
18.30 Série : Agence tous risques.
19.20 D'accord, pas d'accord.
19.35 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 Tirage du Loto.
20.35 Jeu : Interglace.
Emission de Guy Lux et Claude Savarit.
22.00 Téléfilm : Le beau monde.
Ecrit et réalisé par Michel Polac.
0.10 Journal.
0.30 Ouvert la nuit.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13.35 Série : L'homme qui tombe à pic.
14.25 Dessin animé : Bugs Bunny.
14.55 Les jeux du stade.
Basket : championnat de France; Natation : Golden Cup; Ski alpin : Coupe du monde de descente hommes.
17.00 Série : Les enquêtes de Remington Steele.
17.50 Magazine : Modes in France.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.10 D'accord, pas d'accord.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Affaire suivante.
Avec Jean-Pierre Foucault, Jean Lefebvre, Jacques Mailhot, Maurice Horgues, Annick Christians.
Invité : Frédéric François.
20.00 Journal.
20.30 Variétés : Champs-Elysées.
Emission présentée par Michel Drucker.
Avec Tina Turner, Kassav, Milva, Caroline Loeb, Richard Anconina et Michel Boujenah, Annie Girardot.
21.55 Série : Le voyageur.
22.25 Les enfants du rock.
Le clip de la semaine ; Rock Report (magazine du rock) ; Flash-Back : Chansons des années 60 ; The Peter Pop's show.
0.00 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14.00 Espace 3 : Objectif santé.
14.15 Espace 3 : Label entreprise.
15.05 Théâtre : la Nuit des rois.
Cycle William Shakespeare.
17.30 Jeu : Génies en herbe.
17.55 Dessin animé : Bucky et Pepito.
19.00 Flash d'informations.
19.15 Actualités régionales.
19.53 Dessin animé : Ulysse 31.
20.04 Disney Channel, pour les tout-petits.
20.35 Disney Channel, pour les jeunes et les moins jeunes.
22.00 Journal.
22.30 Série : Dynastie.
23.15 Boîte aux lettres.
Magazine littéraire de Jérôme Garcin. *Le cœur absolu*, de Philippe Sollers.
23.40 Prélude à la nuit.
Abendenpfindung de Mozart : Helderoeslin, Staendchen, Der Musensohn de Schubert.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Etat de siège. 16.15 Jeu : Shanghaï-Paris. 17.05 Série : Hollywood blues. 17.55 Téléfilm : Et un bébé de plus. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50. 20.30 Téléfilm : Vipères à Hollywood. 22.05 Les superstars du catch. 22.55 Flash d'informations. 23.05 Document : Terminus, le tournage. 23.35 Cinéma : Terreur dans la salle ■■ film américain d'Andrew J. Kuehn (1984), avec Clint Eastwood, Faye Dunaway, Sylvester Stallone, Jane Fonda, Dustin Hoffman, Anthony Perkins, Elliot Gould, Bette Davis, Sissi Spacek. *Montage des grands morceaux de films d'épouvante et films à suspense particulièrement effrayant. Ainsi,* Psychose, Carrie, Shining, Alien, Massacre à la tronçonneuse, l'Exorciste. *Un régal !* **0.55 Cinéma : les Meilleurs Amis ■** film américain de Norman Jewison (1982), avec Burt Reynods, Goldie Hawn, Jessica Tandy, Bernard Hughes, Audra Lindley, Keenan Wynn. **2.50 Cinéma : Meurtres à la Saint-Valentin ■** film américano-canadien de George Mihalka (1981), avec Paul Kelman, Lori Hallier, Neil Affleck... **4.15 Série : Rawhide. 5.05 Cinéma : Deadly Game ■** film allemand de Karoly Makk (1980), avec Mel Ferrer, Barbara Sukowa, Helmut Berger. **6.30 Série : Mr. Gum.**

LA « 5 »

13.25 Dessins animés : Les Schtroumpfs. 14.20 Série : Lou Grant. 16.10 Série : K 2000. 17.15 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.10 Série : Supercopter. 19.05 Série : Happy Days. 19.35 Série : Star Trek. 20.30 Série : Thriller (L'hystérique). **21.40 Série : Arabesque. 22.40 Série : Kojak. 23.35 Série : Supercopter. 0.35 Série : Thriller** (L'hystérique). **1.35 Série : Arabesque. 2.30 Série : Star Trek.**

TV 6

14.00 6 Tonic. 17.00 Dessin animé : Les catcheurs du rock. 18.00 Variétés : Tam-tam. 19.30 Série : Max la menace. 20.00 Jeux : Une page de pub. 20.30 Série : Insiders. 21.20 Série : A. Hitchcock. 21.45 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouveau répertoire dramatique. Balloon, de Karen Sunde, adaptation de Colette Bergé. **22.10 Démarches.** Maurice Barrès, le prince de la jeunesse, d'Yves Chiron. **22.30 Musique : Dix-septièmes Semaines musicales internationales d'Orléans.** Grande fugue, op. 133, de Beethoven, Quatuor, d'Alain Bancquart, Quatuor nº 4, de Bartok, par le Quatuor Arditti (enregistré le 30 novembre 1985). **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.04 Avant-concert. 21.00 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Requiem, de Verdi, par l'Orchestre national de France et le Chœur de Radio-France, dir. : Guennadi Rojdestvenski ; chef de chœur : Michel Tranchant ; sol. : Susan Dunn, Yvonne Minton, France Bonisolli, Paata Bourtchouladze. **23.00 Les soirées de France-Musique.**

Dimanche 25 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8.00 Bonjour la France.
Journal présenté par Jean-Claude Bourret.
9.00 Zappe ! Zappeur.
Emission de Christophe Izard.
Avec les marionnettes d'Yves Brunier.
10.00 Série : Tarzan.
Les perles maudites.
11.00 Trente millions d'amis.
Emission de Jean-Pierre Hutin.
Aslan croque... et croque junior ; Polka pour Husky de Fond ; Gros plan sur le cocker spaniel.
11.30 Spécial sports.
Ski à Kitzbuhel. Voile : Coupe de l'America.
12.15 Magazine : Auto-moto.
Rallye de Monte-Carlo.
13.00 Journal.
13.25 Série : Starsky et Hutch.
Ah ! Quel beau rôle ! (3e partie.)
14.20 Variétés : A la folie, pas du tout.
Emission présentée par Patrick Poivre d'Arvor.
14.25 Sport dimanche.
Championnat du monde de cyclo-cross ; Supercross hippique à Bercy.
15.30 Tiercé à Vincennes.
15.45 Sport dimanche (suite).
16.30 Variétés : A la folie, pas du tout (suite).
18.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.00 Magazine : Sept sur sept.
Emission de Jean Lanzi et Anne Sinclair.
Invité : Jean-Louis Trintignant.
19.55 Tirage du Loto sportif.
20.00 Journal.
20.30 Cinéma : Attention, une femme peut en cacher une autre ! ■
Film de Georges Lautner (1983), avec Miou-Miou, Roger Hanin, Eddy Mitchell, Charlotte de Turckheim, Dominique Lavanant, Renée Saint-Cyr.
► *Une jeune femme travaillant comme esthéticienne à Paris et employée dans un centre de thalassothérapie à Cabourg a un mari et des enfants dans chaque ville. Une comédie de mœurs écrite par Jean-Loup Dabadie évitant les situations scabreuses. Un ton nouveau chez Lautner. Et vive Miou-Miou !*
22.15 Sport dimanche soir.
23.15 Journal.
23.35 Magazine : TF 1 International.
23.50 Magazine : C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

8.30 Informations et météo.
8.35 Les chevaux du Tiercé.
9.00 Connaître l'islam.
Les hadiths sacrés.
9.15 A Bible ouverte.
Le livre des Nombres : les larmes du futur.
9.30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10.00 Le jour du Seigneur.
Le combat du roi, film de Michel Farin.
11.00 Culte protestant.
En direct de la rue Madame, à Paris (célébration commune protestante, catholique, orthodoxe).
12.05 Dimanche Martin.
Entrez, les artistes.
13.00 Journal.
13.20 Tout le monde le sait.
14.30 Série : Mac Gyver.
15.20 L'école des fans.
Invité : Mireille Mathieu.
16.25 Le kiosque à musique.
17.00 Série : Hec Ramsey.
Le mystère de la rose jaune.
18.35 Stade 2.
Natation : Golden Cup ; cyclisme : championnat du monde de cyclo-cross ; patinage : championnat d'Europe ; basket : championnat de France ; auto : Rallye de Monte-Carlo et Paris-Dakar ; ski de fond ; marche ; ski alpin ; gymnastique ; tennis ; rugby.
19.30 Série : Maguy.
La marche funeste.
Avec Rosy Varte, Jean-Marc Thibault, Marthe Villalonga, Henri Garcin.
20.00 Journal.
20.35 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.
Le client du samedi, de G. Simenon.
Avec Jean Richard, Jacques Duby, Martine Chevallier, Philippe Bouclet, François Cadet.
Mais que veut-il donc, ce petit homme timide qui attend Maigret tous les samedis au Quai des Orfèvres ?
22.15 Projection privée.
Emission de Marcel Jullian.
Invitée : Jeanne Moreau.
23.15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9.00 Debout, les enfants.
Winnie l'ourson ; Croqu'soleil ; Ulysse 31 ; En route pour Zanzibar ; Victor et Maria.
10.00 Magazine : Mosaïque.
12.30 Espace 3 : A travers champs.
13.00 Dialectales.
13.30 Forum RMC-FR 3.
Invité : Edith Cresson.
14.30 Sport loisirs.
17.00 Amuse 3.
Bouba.
17.25 Dessin animé : Lucky Luke.
17.55 Documentaire : Splendeur sauvage.
18.25 RFO hebdo.
18.55 Amuse 3 (suite).
Signé Cat's Eyes ; Muppet Babies.
19.45 Jeu : Cherchez la France.
20.04 Série : Benny Hill.
20.35 Variétés : Gala des trophées.
En direct de Canne, à l'occasion du MIDEM.
Avec Stéphanie, le groupe Images, M.C. Miker and Deejay Sven, Hong Kong Syndicat, Gianna Mannini, Carl Lewis et Nu Shooz, Claude Maurane, Level 42, Carnel et Basia.
21.55 Journal.
22.30 Cinéma de minuit : la Nuit ■■■
Film italien de Michelangelo Antonioni (1961), avec Jeanne Moreau, Marcello Mastroianni, Monica Vitti, Bernard Vicki (v.o.).
Un homme et une femme mariés prennent conscience de la fin de leur amour et du vide de leur existence au chevet d'un ami en train de mourir puis pendant une nuit de réception mondaine chez de grands bourgeois milanais.
0.25 Prélude à la nuit.
Clair de lune et Les berceaux, de Gabriel Fauré.

CANAL PLUS

7.00 Cabou cadin. 8.35 Cinéma : Catch 22 ■■ film américain de Mike Nichols (1970), avec Alan Arkin, Anthony Perkins, Paul Prentis, Orson Welles, Jack Gilford, Martin Balsam. **10.30 Cinéma : Moi vouloir toi □** film français de Patrick Dewolf (1985), avec Gérard Lanvin, Jennifer, Daniel Russo, Corine Marienneau, Clémentine Célarié, Bernard Giraudeau. **12.00 Le croc-notes show. 12.05 Canaille plus. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Rawhide. 14.00 Téléfilm : Commando pour un casse. 15.30 Les superstars du catch. 16.20 Série : Cisco Kid. 16.50 Basket professionnel américain. 17.55 Cinéma : le Caviar rouge ■■** film français de Robert Hossein (1985), avec Robert Hossein, Candice Patou, Ivan Desny, Maurice Aufair, Constantin Koltiarow. *Un homme et une femme, agents secrets qui se sont aimés, sont mis face à face dans une villa de la banlieue de Genève par le chef d'un réseau d'espionnage soviétique. Suspense implacable d'une manipulation, d'un affrontement téléguidé à huis clos. Et un romantisme de la fatalité.* **19.30 Flash d'informations. 19.35 Ça cartoon ! 20.30 Cinéma : l'Education de Rita ■** film anglais de Lewis Gilbert (1984), avec Michael Caine, Julie Walters, Michael Williams, Jeanne Crowley, Maureen Lipman, Malcolm Douglas. *Un professeur d'université mûrissant, amusé par la gouaille d'une jeune coiffeuse, entreprend de l'éduquer et se laisse séduire par elle. Ramise au goût du jour, d'après une pièce de théâtre,* Pygmalion, *de Bernard Shaw. C'est surtout très bien joué.* **22.15 Flash d'informations. 22.25 Magazine : Picnic TV. 22.50 Cinéma : le Corbillard de Jules □** film français de Serge Penard (1982), avec Aldo Maccione, Francis Perrin, Jean-Marc Thibault, Henri Courseaux. **0.25 Cinéma : Meurtres à la Saint-Valentin ■** film américano-canadien de George Mihalka (1981), avec Paul Kelman, Lori Hallier, Neil Affleck... **1.50 Série : Hollywood blues.**

LA « 5 »

7.35 Série : Happy days. 8.05 Dessins animés : Les Schtroumpfs. 9.00 Série : Shérif, fais-moi peur. 9.55, 15.25 Série : Chips. 10.50 Série : K 2000. 11.45 Série : Supercopter. 12.25 Série : Jaimie. 13.30 Dessins animés : Les Schtroumpfs. 14.25 Série : Kojak. 16.15 Série : K 2000. 17.10 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.10 Série : Supercopter. 19.00 Série : Happy days. 19.35 Série : Star Trek. 20.30 Cinéma : Ça va pas être triste □ film français de Pierre Sisser (1982), avec Darry Cowl, Hubert Deschamps, Daniel Prévost, Jacques Balutin. *Trois bandits improvisés qui n'ont pas réussi à cambrioler la banque d'une petite ville cherchent à récupérer le magot en prenant des otages. Pas triste en effet, bâclé et débile à n'y pas croire.* **22.00 Série : Kojak. 23.00 Série : Supercopter. 23.55 Football américain** (en direct de Los Angeles).

TV 6

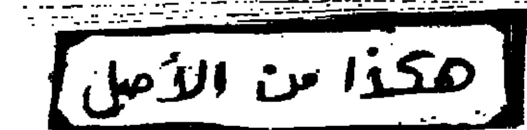
14.00 Rediffusions : Les envahisseurs ; Au cœur du temps ; La grande vallée. **17.00 6 Tonic. 19.00 NRJ 6. 20.00 Série : Les globe-trotters. 20.30 Cinéma : Alice, sweet Alice ■■** film américain d'Alfred Sole (1976), avec L. Miller, M. Clinton, P. Sheppard, B. Shields. *Dans une bourgade du New-Jersey, une fillette (c'est Brooke Shields gamine) est étranglée avant sa première communion. Sa sœur la haïssait. Est-ce la meurtrière ? Un très original film de psychologie criminelle, qui n'a jamais été distribué, en France, dans les salles de cinéma. A découvrir, même s'il est passé sur Canal Plus il y a presque un an.*

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique : Joseph Beuys. 22.30 Musique : Shoot again. Création de la Péniche-Opéra (enregistrée à Aulnay-sous-Bois, le 25 novembre 1986). Un pilier de bistrot joue au flipper et se laisse entraîner dans un opéra imaginaire. Avec les musiciens du groupe Itinéraire. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

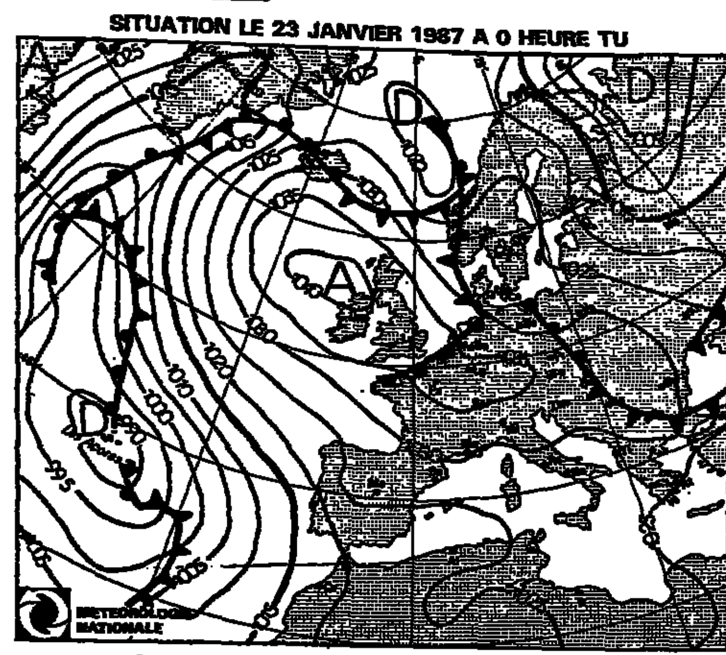
20.30 Concert (en direct de la salle Debussy à Cannes) : Concerto pour piano en ut majeur, K 491, de Mozart, par l'Orchestre de la RAI de Turin, dir. Riccardo Chailly, sol. Jeffrey Swann, piano ; à l'entracte : Impression norvégienne, de Stravinski ; Elegie pour violoncelle et orchestre, de Fauré ; 2e partie du concert : 1re Symphonie, de Bruckner ; à 22.10 Alexandre Nevski, de Prokofiev, par l'Orchestre de Cleveland ; à 22.50, Symphonie nº 8, de Mahler, par l'Orchestre de la RAI de Milan (concert public). **24.00 Les soirées de France-Musique.** Climats : musique en Bretagne.



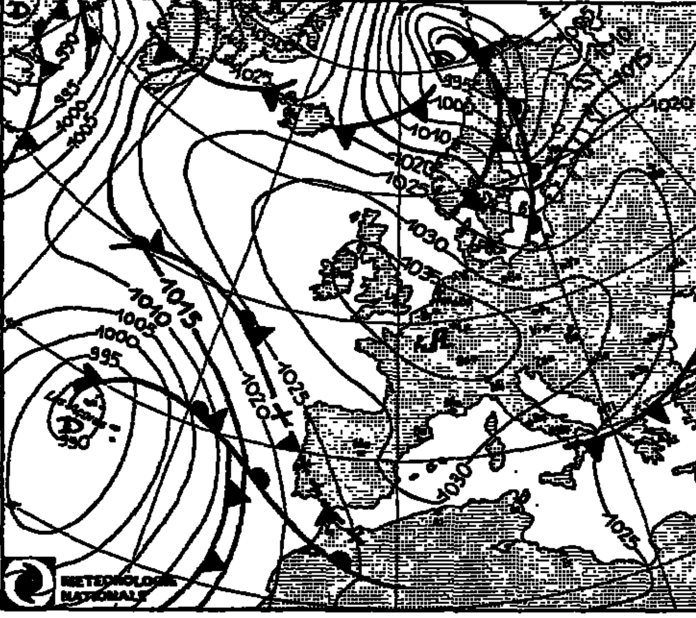
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 JANVIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 25 JANVIER A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 23 janvier à 0 heure et le samedi 24 janvier à 24 heures.

La situation météorologique est stable avec la persistance de l'anticyclone centré au voisinage des îles Britanniques. Mais ces hautes pressions faibliront à partir de dimanche.

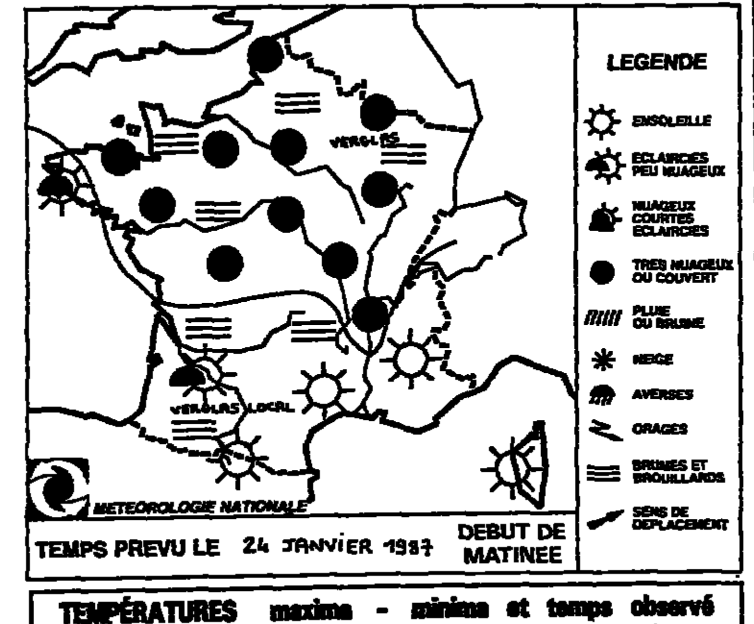
Samedi : sur le pourtour méditerranéen et le sud des Alpes, il fera beau. Du Sud-Ouest au Massif Central, en matinée, on observera des brouillards givrants en vallée, un temps ensoleillé sur les hauteurs et le relief. L'après-midi, ce soleil se généralisera. Sur le sud de la Bretagne, nuages et éclaircies alterneront.

Ailleurs, la matinée sera encore grise avec des brouillards givrants du Nord-Est à la Bourgogne, et quelques averses de neige faibles sur le versant nord des Alpes du Nord. Dans la journée, quelques éclaircies pourront se développer de la vallée de la Loire au sud du Bassin parisien, de façon plus aléatoire, dans le Nord-Est.

Les minima seront de 3 à 6 degrés sur les côtes de la Méditerranée et de la Bretagne-Nord, 0 à 3 degrés sur celles des Landes et du Cotentin au Nord, 0 à – 2 degrés de la Picardie au Bassin parisien, à la Vendée et au Centre, – 2 à – 5 degrés du Nord-Est au Lyonnais, dans le Sud-Est et le Sud-Ouest, où l'on observera localement – 8 degrés, – 8 à – 10 degrés dans le Massif Central.

Les maxima atteindront 8 à 12 degrés sur les côtes méditerranéennes, – 1 degré à + 1 degré dans le Nord-Est, 5 à 8 degrés près de la Manche et dans le Sud-Ouest, 1 à 5 degrés ailleurs.

Dimanche, on notera peu d'évolution. La lente hausse de la température se poursuivra avec encore des gelées nocturnes à l'intérieur : – 2 à – 4 degrés du Nord-Est à la Bourgogne et au Lyonnais, 0 à – 3 degrés dans le Sud-Est et localement dans le Sud-Ouest ; localement – 5 à – 8 degrés dans le Massif Central, – 1 degré à + 2 degrés ailleurs. Les côtes connaîtront des températures positives dès le matin.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 22-1 à 6 h TU et le 23-1-1987 à 6 h TU — le 23-1-1987

FRANCE			
AJACCIO	13	2	D
BIARRITZ	3	– 2	D
BORDEAUX	3	– 5	D
BOURGES	– 2	– 4	B
BREST	3	1	D
CAEN	1	0	C
CHERBOURG	4	3	B
CLERMONT-FERR.	– 1	– 11	B
DIJON	– 3	– 5	C
GRENOBLE St-M-H	– 1	– 4	C
LILLE	2	0	B
LIMOGES	6	– 7	B
LYON	– 1	– 2	C
MARSEILLE-MAR.	9	– 4	D
NANCY	– 5	– 6	B
NANTES	– 2	– 5	C
NICE	12	3	D
PARIS-MONTS.	– 1	– 2	B
PAU	3	– 5	D
PERPIGNAN	6	5	C
RENNES	1	– 3	C
ST-ÉTIENNE	– 2	– 5	B
STRASBOURG	– 4	– 6	C
TOURS	– 4	– 5	C
TOULOUSE	6	– 3	N
POINTE-À-P.	28	21	N

ÉTRANGER			
ALGER	12	10	C
AMSTERDAM	4	2	P
ATHÈNES	10	4	N
BANGKOK	35	26	C
BARCELONE	12	8	C
BELGRADE	– 1	– 6	*
BERLIN	0	0	P
BRUXELLES	2	1	B
LE CAIRE	18	10	N
COPENHAGUE	1	– 1	B
DAKAR	22	17	N
DELHI	23	7	B
DJERBA	18	9	D
GENÈVE	– 2	– 3	*
HONGKONG	–	18	D
ISTANBUL	3	– 1	C
JÉRUSALEM	10	7	P
LISBONNE	14	8	P
LONDRES	8	5	P
LOS ANGELES	19	5	C
LUXEMBOURG	– 3	– 4	B
MADRID	9	3	C
MARRAKECH	21	7	D
MEXICO	22	6	B
MILAN	2	– 10	B
MONTRÉAL	– 4	– 11	*
MOSCOU	– 8	– 9	*
NAIROBI	–	14	N
NEW-YORK	4	– 2	*
OSLO	– 6	– 13	C
PALMA-DE-MAL.	15	9	C
PÉKIN	4	– 4	D
RIO-DE-JANEIRO	35	25	C
ROME	13	0	D
SINGAPOUR	30	25	C
STOCKHOLM	– 6	– 13	N
SYDNEY	21	19	C
TOKYO	9	3	P
TUNIS	16	8	D
VARSOVIE	– 6	– 6	*
VENISE	2	– 4	N
VIENNE	– 2	– 3	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement aux 21-22 janvier. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au 42-66-64-28.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas puis en haut des pistes.

SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

Les Arcs : 95-205 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 100-180 ; Bonneval-sur-Arc : 90-120 ; Carroz-d'Araches : 65-175 ; Chamonix-Mont-Blanc : 60-205 ; La Chapelle- d'Abondance : 100-150 ; Châtel : 110-220 ; La Clusaz-Manigod : 70-160 ; Les Contamines-Montjoie : 80-180 ; Le Corbier : 95-140 ; Crest-Voland : 95-140 ; Flaine : 100-200 ; Flumet : 80-110 ; Les Gets : 90-120 ; Le Grand-Bornand : 95-140 ; Les Houches : 60-180 ; Megève : 80-155 ; Méribel : 100-170 ; Morzine-Avoriaz : 90-220 ; La Norma : 60-100 ; Peisey-Nancroix-Vallandry : 60-120 ; La Plagne : 125-200 ; Pralognan-La Vanoise : 90-130 ; Praz-de-Lys-Sommand : 90-150 ; Praz-sur-Arly : 80-170 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 50-150 ; Les Saisies : 130-190 ; Thollon-les-Mémises : 95-135 ; Tignes : 140-205 ; La Toussuire : 120-160 ; Val-Cenis : 60-110 ; Valfréjus : 60-100 ; Valmorel : 120-160 ; Val-Thorens : 200-270.

ISÈRE

Alpe-d'Huez : 110-200 ; Alpe du Grand-Serre : 85-95 ; Auris-en-Oisans : 120-130 ; Autrans : 110-130 ; Chamrousse : 120-150 ; Lans-en-Vercors : 70-80 ; Le Collet-d'Allevard : 80-130 ; Les Deux-Alpes : 60-185 ; Les Sept-Laux : 70-120 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 60-140 ; Villars-de-Lans-Corrençon : 100-160.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 40-60 ; Auron : 60-80 ; Beuil-les-Launes : 20-30 ; La Colmiane : 20-30 ; La Foux-d'Allos : 60-60 ; Isola-2000 : 120-150 ; Montgenèvre : 60-80 ; Orcières-Merlette : 45-65 ; Les Orres : 60-100 ; Pra-Loup : 35-45 ; Risoul-1850 : 70-100 ; Le Sauze : 30-70 ; Serre-Chevalier : 60-90 ; Superdévoluy, 100-140 ; Valberg : 24-35 ; Vars : 65-85.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 140-210 ; Les Angles : 60-110 ; Ax-les-Thermes : 100-200 ; Barèges : 100-230 ; Cauterets-Lys : 230-310 ; Font-Romeu : 70-80 ; Gourette : 85-140 ; Luz Ardiden : 150-265 ; Pyrénées-2000 : 95-95 ; Saint-Lary-Soulan : 105-155 ; Superbagnères : 120-250.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 40-80 ; Super-Besse : 45-80 ; Super-Lioran : 50-60.

JURA

Métabief : 45-140 ; Les Rousses : 155-175.

VOSGES

Le Bonhomme : 40-60 ; La Bresse : 70-110 ; Gérardmer : 40-80.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national du tourisme de chaque pays : Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-04-38 ; Andorre : 111, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 45-08-50-28 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68 ; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du vendredi 23 janvier 1987 :

UN DÉCRET

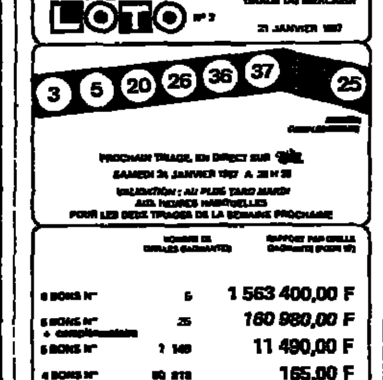
● Du 22 janvier 1987 portant création d'un comité pour la commémoration du millénaire de l'avènement d'Hugues Capet.

DES ARRÊTÉS

● Du 3 janvier 1987 modifiant l'arrêté du 18 août 1955 relatif au freinage des véhicules automobiles.

● Du 3 janvier 1987 modifiant l'arrêté du 29 janvier 1980 relatif à l'homologation CEE des rétroviseurs des véhicules à moteur et à la réception CEE des véhicules à moteur en ce qui concerne les rétroviseurs.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 16



PHILATÉLIE

Le programme de 1988 (première partie)

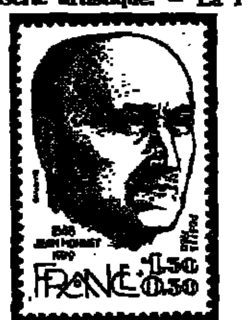
Il est déjà possible de se faire une idée du programme philatélique de 1988, dont la première partie vient d'être publiée au *Journal officiel*.

● **Journée du timbre.** – Véhicule postal : voiture montée (1816).

● **Personnages célèbres, sur le thème « marins et explorateurs ».** – Abraham Duquesne (1610-1688) ; Mahé de La Bourdonnais (1699-1753) ; Pierre-André de Suffren (1729-1788) ; Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811) ; Jean-François de La Pérouse (1741-1788) ; Jules Dumont-d'Urville (1790-1841).

● **Croix-Rouge.** – Le cent vingt-cinquième anniversaire de sa création.

● **Série artistique.** – La *Pieta*



d'Avignon ; œuvres de Serge Poliakoff, *Yves Klein et Jean Tinguely*.

● **Série Europa,** sur le thème « moyens de transport et de communication » retenu par la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT). Communication : câbles et satellites ; transports urbains de demain.

● **Série « Nature de France »,** *animaux de l'Histoire naturelle de Buffon.* – Blaireau, loutre, renard et cerf.

● **Commémoratifs divers.** – Valence (congrès de la Fédération des sociétés philatéliques françaises) ; Roland Garros (1888-1918) ; Jean Monnet (1888-1979) ; vingt-cinquième anniversaire du traité de coopération franco-allemand ; centenaire de l'Ecole nationale supérieure des PTT ; accessibilité des handicapés ; le thermalisme.

Du bon et du moins bon dans cette moitié de programme parfois peu imaginative. Le pire, ce sont, par exemple, les redites que constituent les émissions concernant le traité de coopération franco-allemand, dont le dixième anniversaire a déjà fait l'objet d'un timbre en 1973 ; Jean Monnet, dont l'effigie parut en 1980 ; La Pérouse, qui a eu un timbre en 1942. On trouve également un superbe cerf sur le



timbre dédié à la Sologne en 1972. *Le meilleur* réside peut-être dans cette série consacrée aux marins et explorateurs ou dans cette sélection originale d'œuvres artistiques du XX[e] siècle.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes* 24, rue Chauchat, 75009 Paris Tél. : (1) 42-47-99-08

En filigrane

● **Numi-Carta.** – Les amateurs *de cartes postales ne* pourront manquer Numi-Carta, Salon de la carte postale et de la numismatique, organisé les 30 et 31 janvier, au 24, quai d'Austerlitz à Paris. A noter la participation des dessinateurs Auriac, Barberousse, Faizant, Gus, Trez, etc., qui dédicaceront leurs œuvres et les thèmes d'exposition retenus cette année, la moto et la carte contemporaine. (Renseignements auprès de ORIL, 8, rue du Jura, 75013 Paris. Tél. : 43-36-23-01.)

● *Références* **nouvelle** *manière. – La revue* trimestrielle de la poste *Références* change de maquette et présente son *numéro d'hiver sous* le signe du soleil. La philatélie n'est pas absente de son sommaire avec, en particulier, un article sur la Semeuse ou un reportage sur l'Aéropostale.

● **Première émission pour « Philexfrance 89 ».** – L'exposition philatélique mondiale « Philexfrance 89 », qui aura lieu à Paris en juillet 1989, sera officiellement annoncée par un tirage spécial du timbre-poste « Liberté » de Gandon. Ce timbre *sera émis en feuilles de cinquante figurines à 2,20 F* (rouge), chacune d'elle étant *jumelée à une vignette de* même format comportant une adaptation du logo de l'exposition. *Ce timbre, mis en vente* générale le 9 mars, aura une vente anticipée à Dijon, à l'occasion du *Salon philatélique* « Bourgogne 87 » organisé par la Chambre des négociants et experts en philatélie, les 7 et 8 mars. (Palais des expositions, 3, boulevard de Champagne, Dijon).

● **Ballons à air chaud.** – La Semaine internationale des ballons à air chaud se termine. A cette occasion, des documents philatéliques ont été réalisés, dont une enveloppe et un vol spécial à tirages limités *(15 F et 40 F + port). Vous* pouvez vous renseigner auprès de Parallèles 45, 33 *bis*, quai de Prague, 45100 Orléans.

● **Administrations postales étrangères.** – Suite de la liste des adresses d'administrations postales étrangères :

Aruba : Servicio Filatelico, Oranjestad, Aruba, Antilles Néerlandaises.

Cocos : PO Box 5, Rickmansworth, Herts, WD3 1EY, Angleterre.

Jersey : Jersey Philatelic Bureau, Dpt. 304, St-Hélier, Jersey, Iles de la Manche. Egalement, Club des collectionneurs de timbres des îles de la Manche, Office Box 579, New-York, N.Y. 10028, Etats-Unis.

WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 24 janvier

A PARIS

Hôtel Drouot, 14 heures : fourrures (salle 10) ; ensemble de boîtes publicitaires (salle 11).

ILE-DE-FRANCE

Saint-Germain-en-Laye : 21 heures : armes anciennes et souvenirs historiques ; **Pontoise** : 14 h 15 : mobilier ancien et de style ; **Sceaux,** 16 heures : tapis d'Orient.

PLUS LOIN

Parthenay, 14 h 15 : meubles XVIII[e] et XIX[e] ; pianos ; **Lyon** (HVD), 15 heures : tableaux XIX[e] et XX[e] ; **Amiens,** 14 heures : livres anciens et modernes ; **Marseille,** 14 h 30 : bijoux XIX[e], mobilier XVII[e], XVIII[e] et XIX[e].

Dimanche 25 janvier

Ile-de-France

Versailles (galerie Chevau-Légers), 14 h 15 : tableaux modernes, affiches, armes anciennes, mobilier Haute Époque. **L'Isle-Adam,** 14 h 30 : tableaux modernes ; **Fontainebleau,** 14 heures : tableaux modernes ; **Saint-Germain-en-Laye,** 10 heures et 14 heures : armes anciennes et souvenirs historiques ; **Provins,** 14 heures : timbres-poste, meubles, bibelots.

PLUS LOIN

Bourg-en-Bresse, 14 h 30 : tableaux modernes ; **Meaux,** 14 heures : vins, alcools, liqueurs, **Louviers,** 14 h 30 : livres anciens ; **Vendôme,** 14 heures : objets d'art (dont un violon en céramique du XVIII[e]) ; **Deauville,** 10 heures et 14 heures : tableaux, meubles du XVIII[e] en bois de placage et meubles rustiques anciens.

FOIRES ET SALONS

La Brocante de Paris (porte de Sèvrs) ; **Nogent-sur-Marne** (pavillon Baltard) ; **Bordeaux-Lainé** et **Meaux.**

Médecine

A l'hôpital Karolinska de Stockholm

Un pionnier du cœur artificiel est suspendu de ses fonctions

Le professeur Bjarne Semb, *qui a effectué en avril 1985* la première greffe européenne de cœur artificiel, a été licencié de son poste. Il était accusé par ses collègues de se servir de ses patients comme de cobayes, a indiqué, le 22 janvier, la direction de l'hôpital.

STOCKHOLM
de notre correspondant

Le conflit durait depuis plusieurs mois et s'était subitement aggravé le 19 janvier. Quatre éminents médecins anesthésistes avaient alors choisi de rester à la maison et plusieurs de leurs collègues donnaient leur démission pour protester contre le chef du service, le professeur norvégien Bjarne Semb, avec lequel, disent-ils, *« toute collaboration est impossible »*. Celui-ci est accusé de pratiquer des opérations contraires à l'éthique médicale.

Plusieurs médecins avaient, par exemple, demandé à la direction des affaires sociales d'examiner le cas d'une Allemande de quarante-neuf ans, admise à l'hôpital Karolinska à l'automne dernier et qui a subi trois opérations en moins de deux semaines. Le 29 septembre, elle recevait un cœur mécanique Jarvik. Neuf jours plus tard, celui-ci était remplacé par un cœur biologique. Mais l'échec de la transplantation devait avoir pour conséquence l'implantation d'un second Jarvik. Certains spécialistes du service estiment que l'état de la patiente, contrairement à ce que le professeur Semb prétendait dans son diagnostic, ne justifiait pas la pose immédiate d'un cœur artificiel et qu'une transplantation classique était possible. L'intervention ne présentait aucun caractère d'urgence. Selon des infirmières, la malade était certes très affaiblie, mais son insuffisance cardiaque ne l'empêchait pas de se promener dans les couloirs de l'hôpital ou de faire son lit elle-même.

Une forme de « recherche » ?

Pour la direction des affaires sociales de Suède, les implantations de cœurs artificiels pratiquées au centre de chirurgie thoracique de l'hôpital Karolinska doivent être considérées comme une forme de recherche et, à ce titre, préalablement approuvées par le conseil *d'éthique de l'établissement*. Au dire des contestataires, celui-ci n'était pas suffisamment consulté. Il est important, selon eux, que ces opérations soient soumises aux règles précises qui s'appliquent à toutes les recherches médicales. Il est important, également, que le personnel de la clinique et les malades soient convenablement informés. Les médecins frondeurs souhaitent la réunion d'une commission nationale d'éthique et l'ouverture d'une discussion sur deux questions à leurs yeux essentielles et toujours sans réponse : quelles catégories de malades peuvent recevoir un cœur artificiel ? Quelles sont ensuite les chances de réussite d'une transplantation d'un cœur biologique ? Il est difficile, en effet, de parler de progrès si le malade est condamné à être relié à un compresseur.

Vivement critiqué, le professeur Semb, qui a travaillé avec le chirurgien sud-africain Christian Barnard à *la fin des années 60*, était sorti de son silence pour déclarer que les trois greffes de Jarvik réalisées à ce jour en Suède avaient été des succès. Le premier malade est décédé huit mois après l'opération, *« mais s'il n'avait pas reçu de cœur artificiel, il serait mort huit mois plus tôt »*. Les deux autres sont en vie *« grâce au cœur mécanique ». « Dans ces conditions,* avait-il ajouté, *il est évident que nous ne faisons pas des expériences mais que nous soignons des malades. C'est de la recherche dans la mesure où nous sommes au début du développement d'une technique. Mais nous sauvons des vies humaines »*.

A. D.



Economie

REPÈRES

Croissance

Ralentissement aux Etats-Unis

La croissance américaine s'est ralentie au dernier trimestre 1986 pour atteindre, en rythme annuel, 1,7 % contre 2,8 % au troisième trimestre. Au total, la progression du produit national brut s'est ainsi inscrite à 2,5 % en 1986, la plus faible depuis la récession de 1982. Les résultats du quatrième trimestre sont particulièrement décevants pour l'administration Reagan, qui escomptait un léger rebond. La baisse de 0,5 % de la consommation des ménages explique largement ce ralentissement de l'activité. Les économistes, qui s'attendent à un affaiblissement de la consommation cette année, compte tenu du lourd endettement des Américains, n'excluent pas dans ces conditions des résultats anémiques pour 1987. Après avoir envisagé une croissance de 4 % cette année, le gouvernement table officiellement sur un taux de 3,2 %, jugé très optimiste par la majorité des analystes.

Dette

1 054 milliards de dollars pour le tiers-monde

L'endettement du tiers-monde atteignait 1 054 milliards de dollars à la fin de 1985, selon les dernières données de l'OCDE, contre 946 milliards un an auparavant. Sur ce total, la dette latino-américaine représentait 405 milliards de dollars contre 375 milliards en 1984, celle de l'Afrique sub-saharienne 88 milliards contre 77 milliards, celles de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient 176 milliards contre 159 milliards et celle de l'Asie 279 milliards contre 242 milliards. L'évolution des parités monétaires a gonflé de 55 à 60 milliards de dollars l'endettement global du tiers-monde, dont l'augmentation, à taux de change constants, est ainsi évalué entre 50 et 55 milliards par l'OCDE. Quant aux pays de l'Est, dont la dette totale est estimée à 97 milliards de dollars en 1985 contre 82 milliards en 1984, elle recouvre pour 38 % des crédits à l'exportation.

Pétrole

L'Union soviétique apporterait son soutien aux efforts de l'OPEP

L'Union soviétique va réduire ses exportations de pétrole à la suite de la visite à Moscou de M. Hisham Nazer, le ministre saoudien du pétrole. *«Nous sommes un* (pays) *exportateur et nous avons intérêt à une stabilisation des prix»*, a déclaré M. Gerasimov, porte-parole du ministère des affaires étrangères soviétiques. L'URSS serait ainsi déterminée à soutenir l'effort de l'OPEP pour réduire les surcapacités de l'offre pétrolière et pour remonter les cours. De Norvège, où il s'est rendu après son séjour à Moscou, M. Nazer a précisé que l'URSS est *«prête à réduire ses exportations de 7 %»*.

Baisse de 70 % des budgets d'exploration en France

Les compagnies pétrolières françaises ont opéré, l'année dernière, des coupes de 70 % dans leurs budgets d'exploration et développem. de gisements pétroliers en France, en raison de la chute du prix du brut. Ces budgets, réduits à 2,87 milliards de francs en 1986, devraient encore baisser de 36,4 % à 1,82 milliard en 1987. Plus de soixante puits ont arrêté leur production en 1986, ce qui représente une perte de production de 45 000 tonnes par an, sur une extraction de 2,64 millions de tonnes en 1985. Cette évolution devrait entraîner, pour les effectifs (18 800 personnes en décembre 1985), une réduction de 15 % en 1987 comme en 1986.

SOCIAL

Avec l'accord de la CNIL

Opération informatique pour la nouvelle allocation parentale d'éducation

Pour mettre en œuvre dès le 1er avril prochain la nouvelle formule d'allocation parentale d'éducation (APE), le gouvernement va lancer une recherche inédite et de grande ampleur des bénéficiaires potentiels dans les fichiers des caisses d'allocations familiales et de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a donné son accord le 13 janvier dernier à condition que les intéressés en soient avertis.

L'allocation parentale d'éducation est attribuée à tout parent – en fait il s'agit des mères – de trois enfants au moins qui suspend son activité professionnelle après la naissance du dernier pendant une durée de trois ans maximum. Les caisses d'allocations familiales vont rechercher dans leurs fichiers les bénéficiaires potentiels de cette allocation (mère de trois enfants ayant un enfant de moins de trois ans, mères de deux enfants au moins ayant fait une déclaration de grossesse) ; elles vont ensuite demander au fichier de la CNAV celles qui ont cotisé huit trimestres (deux ans) au cours des dix années précédentes.

C'est le premier croisement de fichiers autorisé par le CNIL, toujours hostile par principe à ce type d'opération. Mais l'échange d'informations entre organismes de Sécurité sociale est autorisé par la loi (du 3 janvier 1985) lorsqu'il est nécessaire pour mettre en œuvre les droits des assurés ; or la loi *«famille»* du 29 décembre dernier a ouvert de nouveaux droits à l'APE.

Inédite par son aspect systématique – on n'a pas cherché jusqu'ici à recenser tous les bénéficiaires potentiels d'une prestation, – l'opération l'est aussi par son ampleur et par sa permanence : la CNAF prévoit en effet que 350 000 noms vont être transmis prochainement à la caisse vieillesse, pour recenser les bénéficiaires potentiels de l'APE. D'autre part, la recherche va être renouvelée régulièrement pour toutes les familles de deux enfants attendant une troisième naissance, soit 75 000 par an.

Si la nouvelle APE et l'allocation pour garde d'enfant créée par la loi du 29 décembre entrent en vigueur au 1er avril, et si les prestations en cours sont maintenues jusqu'à leur date normale d'expiration, d'autres mesures sont déjà entrées en vigueur. Ainsi, depuis le 1er janvier, l'*«allocation pour jeune enfant»* attribuée à la naissance n'est versée que pendant neuf mois et à raison d'une par famille, sauf en cas de naissances multiples (en ce cas elle est versée autant de fois qu'il y a d'enfants, mais pendant douze mois seulement) ; auparavant, cette allocation était accordée pour chaque naissance, et pouvait être versée pendant quarante et un mois au-dessous d'un certain plafond de ressources.

De même, la suppression du «complément familial de maintenance» et celle des bonifications pour les prêts aux jeunes ménages appliquées depuis le 1er janvier. En revanche, la suppression de la prime de déménagement n'interviendra qu'après le 31 mai.

Ces dispositions, inscrites dans deux décrets et un arrêté d'application, ont suscité une certaine déception chez plusieurs membres du conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales, qui les a examinés le mardi 20 janvier. Ces textes ont été approuvés par dix-sept voix (CNPF, FO, CGC, CFTC) contre sept (CGT et CFDT), l'UNAF (Union nationale des associations familiales) et la personnalité qualifiée (quatre voix), prenant seulement acte. La loi elle-même avait été approuvée par vingt et une voix contre sept.

G. H.

Les négociations salariales dans la fonction publique

Blocage autour de la clause de sauvegarde

Ni rupture ni accord : les négociations salariales dans la fonction publique qui se sont ouvertes le jeudi 22 janvier se sont soldées par une première mi-temps à score nul. M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, et les sept fédérations de fonctionnaires sont convenus, à l'issue de cinq heures de négociations, de se retrouver mercredi pour conclure. Si M. de Charette se félicite du travail *«dense, constructif et j'espère positif»* qui a été accompli en rendant hommage à des syndicats animés, CGT exceptée, *«du souci de parvenir à un accord»*, les chances d'issue positive demeurent bien minces.

Etonnantes négociations où chaque partenaire semble participer à une sorte de bal masqué où il convient de rester caché le plus longtemps possible pour mieux dissimuler ses intentions. Avant même que la réunion commence, il était acquis pour les syndicats que le gouvernement allait revenir sur son schéma initial – une hausse de 1,5 % au 1er septembre – pour proposer une augmentation des salaires en niveau de 1,7 % conforme à la fois aux prévisions de 1987 pour le glissement des prix et aux accords conclus à la SNCF, à l'EDF et à la RATP. Or, si M. de Charette a bien fait le geste attendu, il l'a soigneusement – médias aidant – mis en scène. En début de séance, il proposait 1 % au 1er août et 0,6 % au 1er octobre... pour aboutir en fin de réunion à 1 % au 1er juillet et 0,7 % au 1er novembre (la date de cette seconde revalorisation pouvant encore être, selon le ministre, *«un point de négociation»*).

M. de Charette devait également se déclarer prêt à anticiper la hausse du 1er juillet pour les 480 000 fonctionnaires qui se situent jusqu'à l'indice 246. Mais les fédérations de fonctionnaires préférant des mesures plus structurelles en faveur des catégories C et D du bas de l'échelle, le ministre a retiré sa proposition. Il a suggéré des *«mesures spécifiques pour les bas salaires et les cadres moyens de l'administration»* (un groupe de travail devant étudier la situation de ces derniers, à l'exception des policiers et des instituteurs) et une accélération *«très sensible»* de la mensualisation des retraites. Mais M. de Charette ayant, avec l'échelonnement de sa revalorisation de 1,7 % en niveau, distribué 0,62 % de sa masse sur les 0,74 % disponibles (1,7 % de glissement vieillesse technicité – GVT – positif pour les promotions et l'ancienneté et en fait 0,56 % de mesures catégorielles devant être déduits de la hausse de 3 % de la masse salariale), il ne lui reste que 0,12 % – soit environ 100 millions de francs contre 430 dans l'accord de 1985 – à affecter aux bas salaires...

De leur côté, les fédérations sont entrées dans le jeu d'une négociation en niveau et non en masse. Elles ont mis de côté le poids du glissement vieillesse technicité comme le souhaitait M. de Charette, en s'abstenant même de l'évoquer devant la presse. Elles n'ont pas davantage insisté sur le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat en niveau pour 1986 – année de gel des augmentations générales de salaires – alors que la CFDT réclamait une augmentation rétroactive au 1er janvier 1986 de 1 % (équivalant à 250 F en net).

Une ouverture insuffisante

M. Gianque, au nom de FO, a souligné que les fonctionnaires avaient perdu 7,5 % de pouvoir d'achat depuis 1982, mais il n'a pas fait du rattrapage un *«préalable»*. Seule, en définitive, la CGT a joué les empêcheurs de négocier en rond, quittant régulièrement la séance pour informer les fonctionnaires de l'état des négociations par voiture radio après un rassemblement le matin. *«Méthode scandaleuse»*, a jugé M. de Charette.

La petite ouverture de M. de Charette, qui semble mettre comme condition à ses propositions – ou du moins à une partie – la conclusion d'un accord, paraît bien insuffisante pour un aboutissement. Le ministre a, en effet, catégoriquement rejeté l'idée de prévoir, comme dans les accords de 1982 et 1985, une clause de sauvegarde pour se prémunir d'un dérapage inflationniste. Il s'est seulement déclaré prêt à *«faire le point»*, fin 1987 ou début 1988, pour dresser le *«bilan de l'application de l'accord»* sans autre engagement. Pour M. Jacques Pommatau, ce refus constitue *«un point de blocage»*, la FEN se déclarant *«prête»* à signer sous réserve de quelques aménagements si la hausse de 1,7 % était accompagnée d'une clause de sauvegarde. FO l'a également jugée *«indispensable»*, comme la CFDT. D'autant que les dernières prévisions économiques ne rendent guère crédible un glissement des prix de 1,7 %.

La porte de sortie sera peut-être trouvée du côté d'organisations comme la CFTC et la CGC, très minoritaires dans la fonction publique, qui paraissaient plus sensibles aux *«ouvertures»* pour la catégorie B (cadres moyens) qu'au blocage sur la clause de sauvegarde. Si M. de Charette se montre le 28 janvier plus précis sur ces ouvertures, il n'est pas exclu qu'il amène la CGC – encore très interrogative – et peut-être la CFTC à signer, renouvelant le scénario de la SNCF, de la RATP et dans une bien moindre mesure d'EDF. La FEN, FO, la CFDT et la FGAF (autonome) resteraient alors à l'écart de ce compromis minimal encore très hypothétique sans que les fonctionnaires soient privés du bénéfice de l'accord. Pour l'heure, si la CGT joue verbalement du muscle, les autres syndicats – qui, à l'exception de la CGC, se réuniront ensemble lundi – ne paraissent que très modérément va-t-en-guerre.

MICHEL NOBLECOURT.

Les effets de la libération des prix des services

Un point d'indice en plus ?

L'évolution de l'indice des prix au cours des prochains mois prend une très grande importance à un moment où le gouvernement est engagé dans une difficile négociation salariale avec la fonction publique.

Que le coût de la vie augmente rapidement pendant le premier trimestre et l'objectif que se sont fixé les pouvoirs publics (+ 1,7 % de hausse des prix entre décembre 1986 et décembre 1987) ne sera plus crédible. Les syndicats de fonctionnaires auront alors quelque raison de se méfier et de réclamer des clauses de sauvegarde pour garantir le pouvoir d'achat. Plus les négociations entre l'Etat et ses salariés feront de bruit et plus leur écho portera loin, alertant le secteur privé. C'est dire à quel point les hausses de prix qu'enregistrera l'indice de l'INSEE en janvier, février et mars seront déterminantes pour la politique gouvernementale, dont l'objectif demeure le même : rigueur salariale pour favoriser les exportations et rétablir l'équilibre du commerce extérieur.

En dehors même de la hausse des prix pétroliers, qui risque d'être cette année plus forte qu'il n'avait été prévu et qui survient plus tôt mais dont l'effet pourrait être à peu près annulé par la baisse du dollar (1), l'évolution des prix des services pèsera lourd dans le bilan de l'année.

M. Barre avait libéré ces prix par vagues successives en 1979, 1980, 1981. A cette époque, les hausses, qui étaient déjà fortes dans presque toutes les professions de services, s'étaient accélérées. La poussée s'était produite immédiatement dans certains cas (chez les coiffeurs par exemple), plus lentement dans d'autres (au bout de six à sept mois chez les teinturiers).

La libération s'était traduite par une véritable explosion des tarifs des salons de coiffure. Dans ce secteur, les prix, qui augmentaient déjà au rythme de 10 % l'an environ, firent un bond dès après la fin du blocage qui survint à l'été 1980 : + 17,6 % en octobre 1980 (par rapport à octobre 1979), + 22 % en décembre, + 25 % en février 1981, et même + 27,7 % en août 1981 par rapport à août 1980. Pendant quatorze mois consécutifs, les hausses mensuelles dépassèrent 1 %, avec un record en octobre 1980, mois au cours duquel la hausse atteignit 6,7 %.

L'accélération fut également forte, quoique dans une moindre mesure, pour les places de cinéma. Libérés à la fin 1980, ces prix, qui augmentaient à un rythme inférieur à 10 % l'an, grimpent de 13 % en septembre à 16 % en février 1981 et presque à 20 % en juillet de la même année. Dans les garages, où l'évolution était de 10 à 12 % l'an avant la libération qui intervint au début de 1980, les hausses de prix s'accélérèrent pous osciller autour de 15 % l'an.

Dans la blanchisserie-teinturerie, le rythme de hausse passa de moins de 10 % à 15 % l'an. Les cafés furent libérés à la mi-1980 : les hausses, déjà très rapides – oscillant autour de 14 % l'an – atteignirent 20 % en mai 1981. Les hôtels virent les prix des chambres libérés très progressivement entre décembre 1978 et février 1981 : les hausses passèrent de moins de 10 % l'an à 15 % au début de 1980 puis à 20 % à partir de mai 1981. Dans les restaurants, les hausses très rapides (13 % à 14 % l'an) sont à peine accélérées (15 % l'an) par la libération qui survient à la mi-1980.

Une sous-estimation volontaire ?

On pourrait multiplier les exemples. Tous montrent une accélération des hausses de prix par rapport à la tendance passée. L'effet de la remise en liberté des prix des services par MM. Barre et Monory peut être chiffré précisément au niveau global (rapport de l'évolution des prix de services privés à l'évolution de l'indice d'ensemble) : la hausse supplémentaire de l'indice sur trois ans fut de un point (deux dixièmes de point en 1979, quatre dixièmes de point en 1980, puis encore quatre dixièmes de point en 1981). Une autre méthode consiste à mesurer l'effet sur l'indice d'ensemble de l'accélération des hausses de chacun des services : elle aboutit à une augmentation supplémentaire un peu supérieure de l'indice (1,2 à 1,3 point).

	INDICE D'ENSEMBLE	SERVICES PRIVÉS (y compris loyers et santé)
1978	+ 9,7	+ 11,6
1979	+ 11,8	+ 12,7
1980	+ 13,6	+ 15,4
1981	+ 14,1	+ 15,8

Les hausses de prix sont calculées entre décembre d'une année et décembre de l'année suivante, sauf pour 1981 où le glissement est calculé entre octobre 1980 et octobre 1981 (un blocage du prix des services avait été décidé en octobre 1981 pour six mois par M. Delors). Les services avaient une pondération de 17 % environ dans l'indice.

Les prévisions de hausse de prix du gouvernement pour 1987 (+ 1,7 % en glissement) ne prennent pas en compte des effets aussi importants mais seulement une hausse supplémentaire de deux à trois dixièmes de point. Sous-estimation volontaire de la part des pouvoirs publics ? On peut le penser. Mais rien ne prouve, il est vrai, que les comportements de 1979 à 1981 se reproduiront à l'identique en 1987. Ne serait-ce qu'à cause d'une évolution salariale radicalement différente aux deux époques et qui influe lourdement, on le sait, sur le coût de services : + 15,3 % l'an en 1980, + 4 % en 1986 (2). On pourrait ajouter : à cause aussi d'une conjoncture actuellement très molle, d'une concurrence nettement accrue dans certains secteurs et d'un climat beaucoup moins inflationniste qu'il y a sept ans.

Quoi qu'il en soit, on peut estimer que le tiers de l'effet de la libération des prix des services s'est déjà répercuté dans l'indice des prix de 1986, qui a augmenté, on le sait, de 2,1 ou 2,2 % (les chiffres définitifs ne sont pas encore publiés). Resterait donc 0,6 à 0,8 point à absorber en 1987 – probablement au premier semestre, – si se renouvelaient à l'identique les effets de la libération des prix des services, tels qu'ils se produisirent durant la période 1979 à 1981.

C'est pour cette raison notamment – mais le froid, la remontée du prix de l'essence, la réévaluation du deutschemark, joueront aussi leur rôle – que les indices des premiers mois de cette année seront sensiblement plus élevés que ceux auxquels nous étions habitués. On peut estimer que la hausse des prix frôlera les 1 % au cours du premier trimestre. Après quoi elle se ralentira sous l'effet notamment de coûts salariaux très modérés qui permettront une stabilisation des prix des produits manufacturés.

Il sera tout de même bien difficile – le mot est faible – de respecter l'objectif d'une hausse des prix de 1,7 %.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Les prévisions gouvernementales ont été faites sur le prix d'un baril de brut à 16,9 dollars en moyenne annuelle, contre 15,9 en 1986. L'idée était celle d'une remontée progressive, le prix de 18 dollars étant atteint fin 1987. Pour le dollar, la parité retenue est de 7,08 F en moyenne pour 1987.

(2) Chiffre en moyenne annuelle. En glissement le taux de salaire horaire a progressé d'environ 3,4 % en 1986.

● **SNCF : la police intervient à Metz.** – Le maintien de cent trente-trois dossiers de sanction par la direction régionale de la SNCF à Metz a entraîné, de la part des syndicats (CFDT, CGT et FGAAC-autonomes), le dépôt d'un préavis de grève reconductible par vingt-quatre heures à compter du vendredi 23 janvier. A la prise de service, à 6 heures du matin, vendredi, les forces de police sont intervenues et ont dispersé le piquet de grève, ce qui a provoqué un regain de tension parmi les agents de conduite. Un nouveau piquet de grève, plus nombreux, s'est mis en place. Les dépôts de Longwy et de Thionville, concernés par le même conflit, ne se sont pas encore prononcés. A Paris-Lyon, la direction régionale a, de son côté, décidé de retirer les sanctions et les plaintes, le 22 janvier en soirée.

● **L'Ecole nationale d'exportation sera gérée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris à partir de mars prochain.** – Une convention devait être signée à cette fin le vendredi 23 janvier. L'Ecole avait été créée, en 1985, par Mme Cresson, en intégrant l'Institut (privé) du commercer international (ICI). Elle formait cinquante élèves par an. Finalement, cette école, contestée, reprendra donc le nom d'ICI au sein de la chambre de commerce.



هكذا من الأصل

Economie

Un colloque sur le commerce mondial des produits de base

Les matières premières contre le développement ?

Les représentants de vingt-deux pays du Nord et du Sud ont participé, les 20 et 21 janvier, à un colloque consacré au commerce mondial des produits de base. Organisée à l'initiative de la France, cette manifestation était la deuxième d'une série de réunions préparatoires à la septième CNUCED, qui se tiendra du 9 au 31 juillet prochain à Genève.

« L'encéphalogramme d'un fou » : cette formule du journaliste-écrivain Eduardo Galeano, à propos des fluctuations désordonnées des cours du café (1), s'applique aujourd'hui à l'ensemble des matières premières. Sur des marchés dominés par la surproduction, le ralentissement de la demande et la volatilité des monnaies, chaque amélioration passagère des prix est le préalable à une rechute, souvent plus grave et durable. Les Brésiliens n'ont ainsi pas oublié la flambée de l'arabica fin 1985 (+ 50 %), au plus fort de la sécheresse, ni le retour de flamme de 1986, lorsque les cours ont reperdu, et même au-delà, leur avance initiale.

Spectateur de ce désastre, l'Occident en minimise la portée. Les produits de base non énergétiques ne représentent plus, il est vrai, que 35 % du commerce effectué par le tiers-monde, contre 67 % en 1970. Leur part dans les échanges mondiaux ne cesse en outre de s'éroder (autour de 20 % en 1986). Marginales, les matières premières ? Oui... sauf pour une quarantaine de pays en développement (de l'Afrique sub-saharienne surtout), qui restent tributaires du sol et du sous-sol pour plus de 50 % de leurs recettes d'exportation. Parmi eux, se trouvent une vingtaine de PMA (pays les moins avancés), les plus pauvres des pauvres, et autant d'Etats à faibles revenus. Le président zambien Kaunda peut bien crier que son peuple est né avec une cuillère de cuivre ; depuis l'effondrement des cours du métal rouge, elle ne nourrit plus son homme. Et, si le chef de l'Etat ivoirien M. Félix Houphouët-Boigny, menace parfois d'arracher les cacaoyers, les marchés n'en continuent pas moins de baisser.

Le constat est amer pour le tiers-monde producteur, qui, encouragé par les organisations internationales et par le Nord consommateur (soucieux de s'assurer un approvisionnement stable), a longtemps vu dans la valorisation de ses ressources naturelles un moyen de *« décoller »*. Nul n'a oublié la vague des nationalisations minières, consécutive à la décolonisation en Afrique, dans les années 60. Le moment est venu de se demander si les produits de base peuvent rester, après plusieurs années de prix désastreux, au plus bas depuis 1932, un moteur du développement, et à quelles conditions.

Face à la folie – devenue collective – des grandes places de cotations la raison est encore balbutiante. Ce colloque a confirmé la présence de deux camps antagonistes. Une école anglo-saxonne, qui fait des émules chez certains producteurs asiatiques, défend la thèse du libéralisme absolu : il faut laisser faire le marché ; lui seul sélectionnera les meilleurs par les prix et évincera les moins compétitifs. L'ajustement se fera, peu importe quand. Américains et Britanniques ne cachent pas que, dans le domaine de la stabilisation des prix, *« toute solution est pire que rien »*.

Les échecs en cascade des accords sur le sucre (non renouvelés en 1985), le café (mésentente entre producteurs pour rétablir les quotas), le caoutchouc (désaccord sur la fourchette des prix garantis) et l'étain (faillite du stock régulateur) alimentent ce courant du *laisser-faire*. Celui-ci procède davantage d'une réaction aux discours tiers-mondiste des années 70 que d'une véritable réflexion sur le développement. Entré en vigueur le 20 janvier, le nouvel accord cacao signé l'été dernier ne fait qu'entériner la situation de cours déprimés qui prévaut sur le marché. Il est le premier du genre à renoncer à tout volontarisme dans le domaine de la stabilisation des prix à un niveau rémunérateur pour les producteurs.

Dans le camp adverse, où figurent la plupart des Etats du tiers-monde, on s'en tient à l'esprit de Nairobi (2), faute de voir les engagements de 1976 respectés à la lettre. Les accords de produits doivent être maintenus et élargis à d'autres matières premières, avec, comme souci, de réguler les prix et de concourir au développement des pays concernés.

Transparence des marchés

Pour M. Yves Berthelot, secrétaire général adjoint de la CNUCED, il est urgent d'imaginer une solution à la fois décente et réaliste qui se distingue des deux sensibilités opposées. *« Toutes les délégations savent qu'on ne peut durablement ignorer le marché, mais ses variations au jour le jour sont un mauvais indicateur des décisions à prendre à moyen terme. »* Autrement dit, il est nécessaire de rendre les marchés plus transparents pour connaître précisément l'état de l'offre et de la demande et pour favoriser ainsi la programmation des investissements. Faciliter l'accès au marché des produits de base (bruts ou transformés), grâce à une suppression des droits de douane et atténuer les fluctuations des cours, restent parmi les préoccupations de la CNUCED et aussi de la France, comme l'indique l'analyse bâtie par les représentants du Quai d'Orsay. *« Mais, compte tenu de la tendance baissière des prix, aucune amélioration des marchés ne les mettra en mesure de financer le développement »*, observe M. Berthelot.

Les pays du Nord sont-ils prêts à assurer cette tâche, par le biais des matières premières ? L'absence de réponse l'incite à ne pas brûler ce qui existe. *« La CNUCED tient aux accords de produits et au programme intégré. Le besoin d'aide demeure. »*

Une fois mis en sourdine l'objectif de stabilisation des prix, que reste-t-il ? *« La fameuse TCD »* transformation, commercialisation, diversification, souligne M. Stéphane Hessel, ambassadeur de France, qui a présidé les travaux des 20 et 21 janvier. L'idée n'est pas neuve. Elle repose aussitôt le problème du financement. Quelle est la liberté de manœuvre d'un pays qui souhaite s'affranchir des matières premières, si sa seule source de devises provenait précisément jusqu'ici de ce secteur ? Autre difficulté : rien ne garantit qu'un producteur de jute, choisissant de fabriquer des toiles murales plutôt que des sacs de café, accédera sans obstacle aux marchés occidentaux.

Des combats fratricides

C'est pourtant dans cette voie de la diversification que semble se situer la chance la plus solide des Etats touchés par la crise des matières premières. L'intervention française l'a souligné à demi-mot, en prônant notamment *« le soutien à des politiques visant à créer une capacité de développement moins dépendante des produits de base »*. Eviter de financer des augmentations des capacités de production lorsque les marchés sont déjà encombrés ou utiliser le financement compensatoire (facilités du FMI pour stabiliser les recettes d'exportation) à des fins de diversification figurent ainsi parmi les solutions proposées.

La perspective de la transition fait son chemin, ébranlant du même coup la notion de la division classique internationale du travail. Mais gare à la *stratégie d'abandon* trop rapide ! Car, au fond de la nasse, pris au piège de la crise des produits de base, les pays les plus démunis s'enlisent. Pour survivre, malgré leurs dettes et leur pauvreté, ils se livrent entre eux des combats fratricides. C'est à qui vendra le moins cher pour écouler plus. Les livraisons d'étain brésilien mettent hors jeu les producteurs boliviens et asiatiques. La cacao de Malaisie est le nouveau casse-tête des planteurs ivoiriens. Le café d'Indonésie inquiète Sao-Paulo. La gigantesque mine de fer de Carajas (Brésil) tue dans l'œuf tous les projets miniers d'Afrique.

A ces Etats, qui bradent leurs seules richesses, il convient de laisser espérer que le passage vers un autre stade économique n'exclut pas, au contraire, une nécessaire valorisation des cours. *« Si on attend l'ajustement par le marché, ils ont le temps de crever »*, entendait-on jeudi soir, en marge de la conférence.

ÉRIC FOTTORINO.

(1) *Les Veines ouvertes de l'Amérique latine*, éditions Plon « Terre humaine », 1981.

(2) En 1976, la CNUCED, réunie à Nairobi, lança un programme ambitieux qui prévoyait la mise en place d'un fonds commun de stabilisation et la signature de dix-huit accords de produits de base bâtis sur le principe du stock régulateur. Le fonds commun n'a pas vu le jour, les Etats-Unis et l'URSS ayant refusé d'apporter leur soutien. Cinq accords sur dix-huit ont été conclus, avec la fortune que l'on sait...

Pas de replâtrage dans les services publics

(Suite de la première page.)

Concrètement, ce personnel était affronté à un vrai dilemme, présenté fort bien par le correspondant que nous citions plus haut, nous parlant de l'absence de possibilité de promotion pour cette catégorie d'agents : *« Alors qu'un cheminot a la possibilité de dérouler sa carrière sur dix niveaux de responsabilité, pour un agent de conduite elle est limitée à deux niveaux pour les conducteurs de banlieue et à trois pour les conducteurs de grandes lignes. Comment aujourd'hui mobiliser un jeune qui entre à la SNCF, qui veut être conducteur alors qu'on ne peut lui offrir de perspective de déroulement de carrière... sauf s'il abandonne la conduite pour rejoindre les bureaux ? »*

Ce n'est évidemment pas seulement la gestion du personnel qui devrait être revue de près dans les services publics. Ces entreprises ne doivent pas, sous prétexte qu'elles ont des missions d'intérêt général, regarder de loin les notions de productivité et d'efficacité. Le monopole n'aide évidemment pas à la propagation de ces idées.

Peut-être convient-il de rappeler d'abord qu'il n'y a pas d'adéquation nécessaire entre service public et monopole. Les membres de l'association Services publics ont utilement insisté sur ce point (2) : *« Il faut justifier dans chaque cas, sur la base de ses mérites, l'existence ou la non-existence d'un monopole. Il s'agit nécessairement d'un choix politique. »*

D'autre part, certains monopoles sont dépassés du fait de l'évolution technique et économique. On l'a vu déjà pour l'audiovisuel, la transmission par satellite, a aidé aux prises de décisions des pouvoirs publics. On le constatera demain pour la poste, une grande partie de la transmission des messages se fera électroniquement dans dix ans.

Dans le cas où le monopole continue à se justifier pleinement, l'idée – qui n'est pas nouvelle puisque déjà Pierre Mendès France l'avait soutenue – est de réintroduire une « quasi-concurrence » à l'intérieur des services publics.

Le moyen ? Il n'y en a pas trente-six. Le nœud réside dans la décentralisation des responsabilités, dans le mouvement vers des unités plus petites, et dans la recherche de leur autonomie réelle.

Quel que soit leur statut, les grandes organisations ont les mêmes risques d'inertie, de gaspillage de potentiel humain et de difficultés d'adaptation. Pourquoi le fameux « principe de subsidiarité » (la décision doit être prise au plus bas niveau possible) ne s'appliquerait-il pas aux services publics ? On peut *donner des marges* d'action à des échelons modestes, en explicitant les objectifs, en partant d'enjeux interprétables par tout le personnel et non seulement par le chef de service, reconnaissait fort justement l'équipe d'animation de Services publics dont nous avons parlé plus haut.

Ce qui suppose que *l'évaluation* de l'action soit poussée beaucoup plus loin qu'elle ne l'est aujourd'hui. Entre les responsables des services, les usagers et les personnels, le dialogue se trouvera évidemment amélioré par un langage commun et la référence à une même rationalité d'objectifs. De même, les passerelles seront plus faciles entre les administrations financières et les administration, « dépensières ».

Il conviendrait de s'interroger enfin plus généralement sur la notion de « modernisation des services publics ». Même si l'on suspend ou l'on retire des nouvelles « grilles de salaires », on n'échappera pas à des révisions de statuts individuels, au prix d'une longue concertation, tant la matière est délicate. L'introduction de l'informatique et de la bureaucratie oblige dès maintenant des agents à changer de fonction quand leurs tâches changent de nature. Faciliter l'adaptation du personnel, la mobilité géographique, encourager financièrement les initiatives, etc. tout cela ne paraît pas attenter à la dignité ni à l'intérêt des agents ou des fonctionnaires. Comme on peut le lire dans le document que nous avons déjà évoqué, *« la modernisation des services publics c'est (...) l'acceptation du mouvement dans un système extrêmement codifié »*.

Après les cheminots, les électriciens, les agents de la RATP, les fonctionnaires se trouvent aujourd'hui sur le gril des négociations salariales. Puisque le gouvernement propose de lier une augmentation un peu plus forte des rémunérations à des gains de productivité, ne pourrait-on, avant de monter de chaque côté sur ses « grands chevaux », faire avancer un peu le débat de fond sur l'avenir de la fonction publique ?

PIERRE DROUIN.

(2) Dans un document préparatoire au Colloque des 18 et 19 octobre 1985 sur le thème « Quels services publics demain ? » Services publics, BP 030 – 75261 Paris Cedex 06.

Marchés financiers

La réduction des taux d'intérêt allemands

De deux maux le moindre

Après s'être raffermi dans la matinée, le dollar a de nouveau fléchi le 23 janvier, à 1,8151 mark et 6,0695 francs français, malgré l'annonce, par la radio japonaise, d'un accord concret lors de la rencontre entre le ministre nippon des finances, M. Miyazawa, et le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker. Contrairement aux premières déclarations très vagues des deux grands argentiers, Américains et Japonais seraient convenus d'intervenir pour éviter que le dollar ne déborde d'une fourchette comprise entre 150 et 170 yens.

Pour leur part, les responsables monétaires des pays industriels se sont tous félicités de la baisse des taux directeurs allemands, qui n'avait pas suffi, jeudi, à convaincre les cambistes qu'un atterrissage en douceur du dollar était possible. Le mouvement de désescalade des taux a pourtant été immédiatement suivi par le Canada, dont le taux d'escompte a été ramené à 7,74 % – son plus bas niveau depuis mai 1977, – contre 8,2 %, mais aussi par l'Autriche, dont le taux d'escompte est fixé désormais à 3,5 %, contre 4 % précédemment, et par la Suisse, où la Banque nationale a annoncé un amenuisement de ses taux directeurs pour la première fois depuis mars 1983 : le taux d'escompte passe de 4 à 3,5 %.

Le conseil central de la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) a donc décidé, le jeudi 22 janvier, d'abaisser d'un demi-point le taux d'escompte officiel qui était fixé à 3 1/2 % depuis le 6 mars 1986. Il a réduit d'un demi-point également le taux lombard (avance à court terme sur titres première catégorie) désormais à 5 % contre 5 1/2 %, taux en vigueur depuis le 15 août 1985.

Cette décision n'a surpris personne tant elle était attendue par les milieux financiers internationaux et tant étaient fortes les pressions qui s'exerçaient sur la Bundesbank et son président, l'intraitable Karl Otto Poehl. Ce dernier ne s'opposait-il pas, depuis des mois, à toute réduction des taux allemands, déclarant peu avant Noël qu'une telle mesure ne serait prise ni avant ni après les élections législatives du dimanche 25 janvier ?

Mais les pressions ont été les plus fortes et aussi le sentiment que la conjoncture économique outre-Rhin risque de ne plus être aussi brillante dans les mois qui viennent. La mesure prise par la Bundesbank ne peut que satisfaire les Etats-Unis. Depuis l'été dernier, ce pays réclamait, exigeait même, une relance économique chez ses partenaires, principalement le Japon et l'Allemagne, afin de stimuler leur consommation interne et leurs importations de produits américains, propres à réduire l'énorme déficit commercial qui se creuse outre-Atlantique.

Elle a ensuite pour objectif d'annuler l'attraction magique exercée par le mark sur les capitaux internationaux, avec des effets spectaculaires. Le premier est la hausse continue de la devise allemande dont le rythme n'a pu être suivi par les devises moins robustes du système monétaire européen (SME), notamment le franc français. Cette hausse a fini par faire sauter les parités fixées neuf mois auparavant à Ootmarsum (Pays-Bas) et a provoqué le réaménagement de Bruxelles du 12 janvier dernier.

Le second effet est un gonflement massif de la masse monétaire allemande alimentée par les milliards de marks que la Bundesbank a dû créer pour satisfaire les achats étrangers : 15 à 20 milliards de marks au moins (50 à 65 milliards de francs, sinon davantage) sont venus grossir cette masse depuis le 1er décembre dernier.

On sait maintenant que c'est la ruée sur la devise allemande pendant les derniers jours qui ont précédé le réaménagement de Bruxelles qui a pratiquement contraint le gouvernement de Bonn à réévaluer le deutschemark en dépit de l'approche des élections. Ce gonflement de la masse monétaire, jugé excessif puisqu'il s'effectuait à la fin décembre à un rythme annuel de 9 % contre les 3,5 % à 5,5 % prévus, justifiait le refus opposé par la Bundesbank à tout abaissement de ses taux et la poussait même à les relever discrètement au dernier trimestre ; elle avait alors porté de 4,35 % à 4,80 % les taux interbancaires en RFA.

Pour M. Poehl, abaisser les taux risquait d'accélérer la distribution du crédit bancaire, donc la création monétaire, et de gonfler encore davantage la fameuse masse, processus inflationniste, selon les conceptions très orthodoxes nourries outre-Rhin. En outre, la santé florissante de l'économie allemande ne justifiait nullement une augmentation des crédits bancaires.

Mais, au fil des mois, la spéculation à la hausse du deutschemark avait rendu de plus en plus intenable la position de la Bundesbank, qui se trouvait placée devant un vrai dilemme (suivant l'étymologie grecque, choix entre deux solutions également mauvaises ou douloureuses) : où elle maintenait ses taux et même les élevait légèrement pour essayer de faire rentrer dans son lit cette masse monétaire débordante ; en ce cas, elle devait vendre des milliards de deutschemarks aux spéculateurs étrangers, et la masse monétaire ne pouvait que se gonfler comme un ballon ; ou bien elle abaissait ses taux et risquait alors de relancer la demande de crédits, avec pour corollaire une augmentation de ladite masse. Désespérant !

Triste bilan

La Bundesbank, on l'a vu, a opté pour la deuxième solution, choisissant le moindre mal, puisque, désormais, les perspectives économiques en RFA sont *« un peu plus sombres qu'il y a six ou huit semaines »*, du propre aveu de M. Poehl. La baisse de la devise américaine (10 % depuis Noël) est passée par là, qui va rendre moins faciles les exportations allemandes vers les Etats-Unis et la zone dollar.

Ensuite, la Banque a cherché à conjurer le risque de dérapage : la Banque fédérale a annoncé également qu'elle abaissait de 8 milliards de deutschemarks le plafond de réescompte des banques, mesure un peu symbolique car ce réescompte est peu utilisé, mais, de manière plus significative, elle a relevé de 10 % le montant des réserves obligatoires non rémunérées que les banques doivent constituer auprès d'elle en fonction de leurs dépôts, ce qui a pour objectif d'éponger les liquidités superflues.

Sans doute a-t-elle indiqué qu'elle ramenait de 4,35 % à 3,80 % le taux auquel elle procurerait ces liquidités au marché, ce qui constitue un véritable signal de baisse. Mais les mesures annoncées plus haut reviennent à reprendre d'une main ce qu'on a donné de l'autre : véritable numéro d'équilibriste.

L'Allemagne donne enfin satisfaction à ses partenaires : la France attendait un signal de baisse venu d'Allemagne. La désescalade des taux français, très vive après la dévaluation du 6 avril 1986, avait cessé en juin, précisément à cause du blocage allemand. La décision de la Bundesbank va donc permettre à la Banque de France de ramener à des niveaux plus normaux les taux *« meurtriers »* (9 à 10 %) pratiqués ces dernières semaines pour défendre le franc.

Quant aux Etats-Unis, la RFA obtiendra-t-elle en échange leur coopération pour tenter de stopper la baisse du dollar, désormais nuisible aux intérêts allemands ? Elle estime que le cours de 1,80 DM atteint ces jours-ci, contre 2 DM il y a un mois et 3,47 DM en février 1985, est *« économiquement fondé »*. Rappelons que ce cours avait touché son plus bas niveau historique (1,70 DM) en 1978 et 1979 et même au début de 1980.

A Bonn et à Francfort, on serait très désireux de voir les officiels américains cesser de pousser au crime en déclarant périodiquement que la réduction du déficit commercial des Etats-Unis nécessite un nouveau recul du billet vert. A supposer que la Maison Blanche y soit disposée, mais rien n'est moins sûr étant donnée l'attitude belliqueuse d'un Congrès ultraprotectionniste, un événement risque de tout remettre en cause : en effet, une nouvelle diminution du taux d'escompte américain est désormais rendue possible par celle du taux d'escompte allemand. Or elle serait justifiée outre-Atlantique par la faible croissance de l'économie, 1,7 % en rythme annuel au quatrième trimestre.

En ce cas le *« sacrifice »* de la Bundesbank n'aurait été qu'un coup d'épée dans l'eau, car la baisse du dollar reprendrait de plus belle. Déjà, jeudi après-midi à l'annonce de la mesure décidée à Francfort, le cours du dollar retombait.

Il faudrait une nouvelle réunion du groupe des Cinq, un accord du Plaza à l'envers, pour éviter le pire. La vraie crise du dollar commencerait alors, ou plutôt elle recommencerait, comme en 1978 et 1979. De toute façon, pour le président Reagan, c'est le retour à la case départ de fin 1980, avec un endettement qui a doublé à l'intérieur comme à l'extérieur. Triste bilan !

FRANÇOIS RENARD.

PARIS, 23 janvier ↑

Au plus haut + 2,41 %

Un marché superbe ! C'était l'exclamation générale qui montait le 23 janvier autour de la corbeille. A l'approche de la clôture, l'indicateur instantané reprenait 2,41 %, alors que le volume d'activité s'annonçait encore très étoffé (plus de 2,1 milliards de francs la veille, sur le marché à règlement mensuel).

Les professionnels indiquaient que la Bourse avait en cette fin de semaine tout pour elle : les taux d'intérêts allemands ont – enfin – été abaissés. Wall Street a – encore – battu un record absolu à la hausse. « Paris était sur les starting-blocks. Le démarrage est fulgurant », notait un professionnel, qui voyait dans les cours actuels un nouveau signal d'achat. « On ne sait plus ce qui est cher ou ce qui ne l'est pas », entendait-on près des piliers.

Les rumeurs continuaient de courir a propos des transactions très élevées sur la Redoute, dont 10 % du capital ont changé de mains pendant la semaine. L'idée qu'une OPA se prépare sur le leader français de la vente par correspondance était sérieusement avancée. Certains estimaient que derrière un tel mouvement pouvaient se trouver le Printemps ou Cerus, mais aucune certitude n'était acquise.

Parmi les valeurs en nette hausse, on notait Saint-Louis Bouchon (+ 9,6 %), suivi par Ciments français, Facom, Carnaud et Radiotechniques. Peugeot était très recherché par les étrangers, ainsi que Michelin.

Pour la première séance du nouveau mois boursier, le marché s'apprêtait ainsi à pulvériser un nouveau record.

Le MATIF cédait aussi 0,87 % à 107,80 F.

Lingot : 80 000 F (– 9 000 F).

Napoléon : 521 F (=).

NEW-YORK, 22 janvier ↑

Nouveau record...

La baisse – très légère, il est vrai, du 21 janvier – aura été sans conséquence ni lendemain à Wall Street. Le 22 janvier, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a regagné d'un coup 51,61 points, pour clôturer à 2 145,65. Un nouveau record est ainsi tombé. Le marché était actif, avec 190 millions d'actions échangées. On notait 1 196 hausses, 434 baisses et 361 valeurs inchangées. L'abaissement de un demi-point des taux allemands a encouragé les investisseurs, bien que cette mesure n'ait pas suffi à enrayer le repli du dollar. Autour du Big Board, on craignait aussi que ce recul continu du billet vert contribue au redémarrage de l'inflation, ce qui diminuerait les chances de voir la Réserve fédérale américaine relâcher son niveau de crédit. Cependant, de nombreux rachats de couverture après des ventes à découvert, la veille, dans l'anticipation d'une baisse plus durable, ont donné un coup de fouet à la tendance.

Parmi les valeurs les plus traitées figuraient IBM (2,3 millions de transactions), American Telephone (2,233 millions) et Pepsico (1,818 million).

VALEURS	Cours du 21 janv.	Cours du 22 janv.
Alcoa	39	39 3/8
A.T.T.	28 3/4	27 1/8
Boeing	51	51 3/8
Chase Manhattan Bank	39 7/8	40 1/8
Du Pont de Nemours	98 1/8	99
Eastman Kodak	74 5/8	77 3/4
Exxon	78 1/4	80
Ford	72	78 3/8
General Electric	97	101 1/2
General Motors	70 5/8	72 1/4
Goodyear	45 5/8	47
I.B.M.	123	127 1/8
I.T.T.	57 3/4	58 3/4
Mobil Oil	43 1/8	43 7/8
Pfizer	64 1/4	68 5/8
Schlumberger	38 1/2	36 5/8
Texaco	38 1/4	39
U.A.L. Inc.	58 1/2	57 1/4
Union Carbide	24 5/8	25 1/4
U.S. X.	24 1/8	23 3/4
Westinghouse	64 1/8	65 3/4
Xerox Corp.	68 7/8	67 7/8

CHANGES

Dollar : 6,0695 F ↓

Après un éphémère raffermissement, le dollar s'est de nouveau affaibli. A Paris, il fléchissait à 6,0695 francs. Le franc perdait du terrain face à la monnaie allemande, qui cotait 3,3433 francs.

FRANCFORT	22 janv.	23 janv.
Dollar (en DM)	1,8210	1,8151

TOKYO	22 janv.	23 janv.
Dollar (en yens)	152,20	153,25

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (23 janv.)	8 1/4 %
New-York (22 janv.)	6 1/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	21 janv.	22 janv.
Valeurs françaises	104,1	104,5
Valeurs étrangères	101,3	100,2

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	415,6	416,8

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	21 janv.	22 janv.
Industrielles	2 094,07	2 145,67

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	21 janv.	22 janv.
Industrielles	1 386,70	1 404,1
Mines d'or	328	323,8
Fonds d'Etat	85,80	85,74

TOKYO

	22 janv.	23 janv.
Nikkeï	19 532,81	19 388,99
Indice général	1 687,14	1 671,41

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 janvier
Nombre de contrats : 24 522

COURS	ÉCHÉANCES				
	–		Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	–	108,75	108,65	108,75
Précédent	–	–	108,75	108,10	108,65

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PARIBAS SERA COTÉ AUTOUR DE 500 F SELON UN BROCKER LONDONIEN. – En attendant l'admission officielle des titres de Paribas à la Bourse de Paris, *« un marché gris »* s'est créé à la City, où la valeur se traite entre 470 F et 490 F. Selon un contrepartiste de chez Cleveland Securities, l'entrée à la cote devrait se faire aux alentours de 500 F, un cours à comparer aux 405 F du prix d'émission. Le placement des titres à l'étranger rencontre un certain succès. Ainsi, en Autriche, la vente des actions Paribas a été close neuf jours plus tôt que prévu, le nombre de demandes dépassant de quelque dix fois les actions disponibles.

ALLIA VA AUGMENTER SON CAPITAL. – Allia, l'un des leaders européens de la production de céramique sanitaire, va augmenter son capital en numéraire de 50 millions de francs. Cette filiale de Lafarge-Coppée et du japonais Toto pourra ainsi accélérer ses programmes d'investissements industriels. A cette occasion, le groupe Toto portera sa participation dans Allia de 14 % à 25 %, comme convenu lors des accords de juin 1985 et qui prévoient un maximum à terme de 40 %.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,1080	6,1110	+ 100	+ 120	+ 185	+ 225	+ 570	+ 690
$ can.	4,4918	4,4974	– 2	+ 19	+ 7	+ 46	+ 32	+ 136
Yen (100)	4,9922	4,9967	+ 131	+ 155	+ 252	+ 292	+ 772	+ 884
DM	3,3368	3,3403	+ 99	+ 119	+ 195	+ 226	+ 595	+ 681
Florin	2,9593	2,9622	+ 56	+ 70	+ 114	+ 138	+ 373	+ 441
F.B. (100)	16,0885	16,1028	– 287	– 188	– 274	– 1	– 150	+ 414
F.S.	3,9727	3,9772	+ 148	+ 172	+ 287	+ 324	+ 843	+ 945
L (1 000)	4,6894	4,6954	– 121	– 79	– 207	– 142	– 558	– 417
£	9,3849	9,3957	– 256	– 207	– 463	– 366	– 1220	– 985

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 7/8	6 1/8	6	6 1/8	6	6 1/8	6	6 1/8
DM	4 1/8	4 3/8	4 1/4	4 3/8	4 1/4	4 3/8	4 1/4	4 3/8
Florin	5 1/2	5 3/4	5 5/8	5 3/4	5 7/16	5 9/16	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	12	14	9 1/2	10 1/4	8 1/2	9 1/8	7 7/8	8 1/4
F.S.	0 3/4	1 1/8	3 5/16	3 7/16	3 7/16	3 9/16	3 9/16	3 11/16
L (1 000)	9	11	10 1/4	11	10 1/4	10 3/4	10 1/8	10 5/8
£	11 1/4	11 1/2	11 3/16	11 1/4	11 1/16	11 3/16	10 3/4	10 7/8
F. franç.	7 1/2	8 1/2	8	8 1/2	8	8 1/2	8 1/8	8 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AGRICULTURE

Le contentieux Europe-Etats-Unis

Les « lobbies » font monter la pression

Les négociations de la dernière chance avant la levée en masse des taxes entre l'Europe et les Etats-Unis devraient s'ouvrir le vendredi 23 janvier. Le climat est franchement pessimiste du côté européen. Washington veut obtenir 400 millions de dollars de compensations pour couvrir les pertes subies par ses exportateurs sur le marché espagnol des céréales depuis l'adhésion de ce pays à la CEE.

Le président Reagan a signé, le mercredi 21 janvier, le décret qui autorise les mesures de rétorsion prévues : l'accroissement de droits de douane de 200 % sur une série de produits dont le cognac, des fromages et des vins blancs. Le côté américain a admis qu'une partie, ne dépassant pas 25 %, soit 100 millions de dollars, des compensations pourrait porter sur des produits industriels.

Pendant ce temps, en Europe, « lobbies » et « contre-lobbies » s'agitent : ceux du cognac devaient être reçus ce vendredi au Quai d'Orsay ; ceux du maïs, qui craignent qu'un nouvel arrangement se fasse sur leur dos, ont rencontré, jeudi, M. Guillaume.

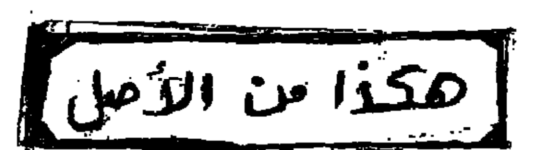
Enfin, à Bruxelles, les importateurs de gluten de maïs et de riz, les produits sur lesquels doivent porter les *« contre-représailles »* de la CEE, avancent que ces mesures ne toucheraient que les entreprises du Marché commun qui ont déjà acheté sur les marchés à terme, alors qu'elles sont censées viser les Etats-Unis.

Du beurre pour nourrir... les vaches

Que faire d'une montagne de 1,35 million de tonnes de beurre ? La Commission européenne vient de proposer aux Etats membres, comme elle s'y était engagée, un programme de dégagement de 1 million de tonnes sur deux ans (1987-1988), qui coûterait 3,2 milliards d'ECU (22 milliards de francs). Elle suggère que les Etats financent cette opération, et la CEE les rembourserait en quatre ans à partir de 1989.

Selon le programme de la Commission, 400 000 tonnes seraient absorbées par des exportations à bas prix vers des destinations particulières comme l'URSS ; 400 000 autres iraient dans l'alimentation animale, le beurre se substituant à d'autres matières grasses dans les aliments du bétail ; 100 000 tonnes pourraient être absorbées par l'industrie des corps gras (savon et peinture), et 130 000 autres seraient écoulées auprès des consommateurs les plus démunis.

La Commission estime encore que les mesures de limitation de la production laitière déjà prises empêcheront à l'avenir tout gonflement exagéré des stocks. Si l'opération de dégagement paraît coûteuse, elle n'en est pas moins indispensable car, d'une part, le stock pèse sur les prix du marché mondial et son entretien en entrepôt frigorifique revient également très cher : 400 ECU par tonne, soit 540 millions d'ECU ou 3,7 milliards de francs par an pour le total...



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 23 JANVIER

Cours relevés à 14 h 54

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
....	4,5 % 1973	....	....	....	
4280	C.N.E. 3%	4330	4400	4400	+ 1 62
1215	B.N.P. T.P.	1215	1217	1220	+ 0 41
1155	C.C.F. T.P.	1180	1162	1182	+ 0 17
1145	Créd. Lyon. T.P.	1145	1115	1115	− 2 62
2884	Electricité T.P.	2875	2880	2880	+ 0 19
2042	Renault T.P.	2042	2073	2075	+ 1 62
2132	Rhone-Poul. T.P.	2132	2180	2180	+ 2 25
1206	St-Gobain T.P.	1215	1240	1240	+ 2 06
1255	Thomson T.P. ..	1255	1250	1250	− 0 39
540	Accor	540	552	553	+ 2 41
2040	Agence Havas ..	2050	2100	2100	+ 2 44
1900	Ag. Havas C. I.	1905	1910	1915	+ 0 52
710	Air Liquide	713	....	....	....
2380	Alcatel	2380	2345	2345	− 1 47
1890	Als. Superm. ..	1895	....	....	....
450	A.L.S.P.I.	480	....	....	....
375	Alsthom ★	372	383 90	379	+ 1 88
2450	Arjom. Prioux ..	2451	2501	2505	+ 2 20
480	Arsenal-Rey ..	498	516	514	+ 3 21
1530	Aux. Entrepr. ★	1530	1580	1600	+ 4 57
1180	Avions Dassault	1198	1155	1190	− 0 60
530	Bail-Equipem. ..	530	565	563	+ 6 23
1060	Bail-Investiss. ..	1058	1085	1085	+ 0 88
1160	Cie Bancaire	1160	1185	1185	+ 2 15
490	Bazar H.-V.	499	502	502	+ 0 60
635	Béghin-Say ★ ..	635	845	850	+ 3 93
740	Berger (Mal)	778	820	820	+ 5 40
750	Bic ★	756	774	775	+ 2 51
1640	B.I.S.	1640	1656	1655	+ 0 91
2600	Biscuit (Géné.) ..	2600	....	....	....
2490	Bongrain S.A. ..	2490	2480	2480	− 0 40
1230	Bouygues	1235	1278	1276	+ 3 32
4630	B.S.N.	4635	4720	4710	+ 1 62
1250	Carnaud	1250	1320	1321	+ 5 68
3770	Carrefour	3790	3848	3841	+ 1 32
2520	Casino	2536	2580	2619	+ 3 27
2150	Casino A.D.P. ..	2141	2170	2180	+ 1 82
940	C.C.M.C.	940	1000	1000	+ 6 38
1420	Cetelem	1449	1499	1460	+ 0 75
2270	C.F.A.O.	2270	2365	2360	+ 3 96
420	C.F.D.E.	420	429	432	+ 2 86
1300	C.G.I.P.	1305	1320	1332	+ 2 07
1650	Chargeurs S.A. .	1653	1720	1725	+ 4 36
68	Chiers-Châtill. ..	69	71 95	72	+ 4 35
785	Ciments franç. .	786	840	830	+ 5 60
735	Club Méditerr. ..	727	725	724	− 0 41
225	Codetel	224	225	225	+ 0 45
390	Cofimeg	392	399	404	+ 3 06
1480	Colas	1478	1540	1540	+ 4 19
205	Compt. Entrepr.	204	229	229	+ 12 25
800	Compt. Mod. ..	803	835	835	+ 3 99
1250	Créd. Foncier ..	1255	1300	1320	+ 5 18
620	Crédit F. Imm. ..	631	654	653	+ 3 49
1490	Crédit Nat. ★ ..	1491	1520	1525	+ 2 28
345	Crouzet ★	355	360	357	+ 0 56

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Obligations			Citram (B)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	**Étrangères**		
4,5 % 1973 L.I.V.	....	..	Clause	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Emp. 7 % 1973	7940	..	Cofradel (Ly)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV (sélection) — 22/1

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel 36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/1	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/1
[illegible]	[illegible]	[illegible]

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
● : prix précédent
★ : marché continu

Le Monde

A la suite de divers sondages

Le RPR s'inquiète du « coup de semonce » de l'opinion

Rien ne va plus : la France sombre dans le pessimisme, les Français enragent d'être si mal gouvernés, M. Chirac atteint le fond de l'impopularité, le gouvernement est au plus bas et la cohabitation ne se porte pas mieux que lui. Les sondages, paraît-il, en font foi. Ce climat mérite toutefois d'être tempéré.

1. *Le gouvernement :* le nombre de Français mécontents de *« la façon dont la France est gouvernée »* (baromètre BVA-*Paris-Match)* a toujours été plus important, depuis mars 1982, que le nombre des satisfaits. Mais il est vrai que l'écart, cette fois, est particulièrement élevé et que M. Chirac se rapproche du record de M. Pierre Mauroy au moment où il a quitté Matignon en juillet 1984.

2. *La cohabitation :* selon le baromètre BVA-*Paris-Match*, le jugement des Français (est-ce une « bonne » ou une « mauvaise chose » pour la France ?) est comparable à celui qu'ils formulaient en avril 1986, au lendemain des élections législatives. Comme à cette époque, la cohabitation n'a pas la cote. Mais c'est la quatrième fois depuis le début de cette période que les opinions négatives l'emportent sur les positives. La quatrième fois sur neuf enregistrements du baromètre.

3. *Le premier ministre :* il est, dit-on, en chute libre. Selon la cote de confiance établie par la SOFRES pour le compte du *Figaro Magazine*, le premier ministre dégringole brusquement. Il se retrouve à son niveau de l'été 1986. En fait, il a perdu dans l'affaire étudiante et les conflits sociaux tout le crédit acquis au moment où la France affrontait la vague terroriste de septembre, pas plus, pas moins.

Ces quelques correctifs ne préjugent pas la suite, la dégradation ou non de l'image du gouvernement et de son chef, ainsi que du regard que les Français portent sur la cohabitation. Pour l'instant les observations des instituts de sondages sont accompagnées, fort logiquement, par une nouvelle percée de M. Raymond Barre. Elle est certes spectaculaire, mais établie sur une remontée déjà ancienne. Quant à M. Mitterrand, dont la cote se redresse avec une belle régularité jusqu'à rejoindre son niveau des élections cantonales de mars 1982 (SOFRES-*Figaro Magazine*), ses évolutions sont aujourd'hui indépendantes de celles de M. Chirac.

Pour le trio Mitterrand-Chirac-Barre, le véritable test portera, dans les semaines qui viennent, sur deux points :

– Les jugements exprimés par les Français se traduisent-ils par une évolution des rapports de forces politiques en termes partisans et électoraux ? Jusqu'alors M. Chirac faisait observer que les sondages et les résultats des élections partielles n'étaient pas alarmants puisque l'électorat majoritaire restait fidèle à son camp et que les socialistes ne tiraient aucun bénéfice de la danse des courbes de popularité et autres courbes de confiance. L'un de ses proches, M. Roger Romani, sénateur de Paris, maintient cette analyse pour affirmer : *« Nous ne sommes pas atteints par le climat et le pessimisme ambiants. »* En revanche, le porte-parole du RPR, M. Franck Borotra, prend acte de l'*« inquiétude »*, du *« pessimisme »* et du *« scepticisme »* des Français dont certains perçoivent selon lui *« l'insuffisance de la fermeté du gouvernement en face de ses priorités et de ses objectifs »*. M. Borotra considère ces sondages comme *« un coup de semonce »*.

– Le président de la République continuera-t-il d'échapper à la grogne des Français ? Si le jeu est considéré comme médiocre et que le pire, selon le jugement populaire, est à venir, l'arbitre sera-t-il tenu pour responsable ? Le pessimisme des Français est tel qu'on ne comprendra peut-être pas que le chef de l'Etat (*« juge-arbitre »* selon son autoportrait) se contente de compter les coups et d'observer, sans réagir, la dégradation du moral des troupes et la débâcle qu'elles paraissent attendre, passivement, pour leur pays.

JEAN-YVES LHOMEAU.

M. Barre en tête

M. Raymond Barre est la personnalité qui remplirait le mieux les fonctions de président de la République. Il devance MM. François Mitterrand et Michel Rocard. Selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié, ce vendredi 23 janvier, dans *le Nouvel Observateur* (1), l'ancien premier ministre est crédité de 57 % d'avis favorables (contre 36 % d'opinions négatives), soit un gain de 12 points par rapport au mois de novembre dernier. M. Michel Rocard recueille 51 % d'avis favorables (et 37 % de mauvaises opinions), soit une hausse de 5 points. M. Mitterrand enregistre un gain de 4 points, avec également 51 % d'avis positifs, mais 43 % des personnes interrogées émettent un jugement défavorable. M. Jacques Chirac arrive en quatrième position, avec 35 % de bonnes opinions (58 % se prononcent contre lui).

M. Barre dispose également d'un certain crédit auprès des sympathisants de gauche. Parmi eux, avec 44 % des avis favorables (+ 14 points par rapport à novembre), il arrive en troisième position derrière MM. Mitterrand (80 %) et Rocard (70 %). En tête avec 76 % des sympathisants de droite se prononçant en sa faveur, l'ancien premier ministre devance M. Chirac (62 %), M. Léotard (48 %) et... M. Rocard (40 %).

(1) Sondage effectué du 10 au 14 janvier, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

A B C E F G H

L'élection de M. Guillaud à la présidence de l'AFP

Irritation des patrons de presse

L'Agence France-Presse (AFP) s'est donc dotée, jeudi 22 janvier, d'un nouveau PDG en la personne de M. Jean-Louis Guillaud *(nos dernières éditions datées 23 janvier)*. Le suspense qui durait depuis le 18 décembre, date de la démission de M. Henri Pigeat, et qui avait été relancé par le report de la désignation d'un nouveau président *(le Monde* du 17 janvier), est donc levé. Mais l'élection de l'ancien PDG de TF1 à la tête de l'agence ne s'est pas faite sans mal. Le 22 janvier, il aura fallu quatre heures de délibérations et trois tours de scrutin pour que M. Guillaud obtienne treize voix sur quinze.

En se ralliant, en bout de course, à la candidature de M. Guillaud, les six administrateurs représentant la presse régionale ont ainsi manifesté leur irritation. Un sentiment né lors de l'annonce par M. Jacques Chirac de la candidature de l'ancien PDG de TF1 à la présidence de l'AFP et avivé par le refus de M. Guillaud de comparaître devant eux, mardi 20 janvier. M. Guillaud avait d'ailleurs adressé le 16 janvier une lettre à M. Jean-Louis Prévost, président par intérim de l'agence. En termes vifs, l'ancien PDG de TF 1 indiquait *« son opposition à toute procédure de concours ou d'examen »*, qui visait à lui *« faire prendre des engagements avant toute information et toute rencontre avec le personnel de l'AFP »*, ce qui pourrait *« créer un climat conflictuel »*. *« Il revient au conseil d'administration de prendre ses responsabilités en accordant sa confiance la plus large à son président »*, poursuivait M. Guillaud.

Les administrateurs ont d'abord longuement discuté de cette lettre qualifiée de *« maladroite »*. Au premier tour de scrutin, M. Guillaud a obtenu 6 voix – celles des trois représentants de l'Etat, des deux représentants de la presse nationale, MM. Jean Miot et Hugues-Vincent Barbe, et de M. Hervé Bourges, PDG de TF 1. M. Jean-Claude Hallé, directeur de la communication de la BNP et ancien journaliste, recueillait 5 voix, et M. Xavier Larère, ancien directeur général d'Antenne 2, 1 voix. Les deux représentants du personnel se sont abstenus de participer aux trois scrutins. Au second tour, M. Guillaud obtenait 7 voix et M. Hallé toujours 5.

Mais tous les représentants de la presse écrite ont profité d'une suspension de séance pour rédiger le communiqué suivant, diffusé après la réunion du conseil.

« Les administrateurs du collège presse, à l'issue du deuxième tour de scrutin, ont pris acte du fait que seul le candidat ayant le soutien déclaré des représentants de l'Etat pouvait accéder à la présidence de l'AFP. Ils ont estimé que le recours au Conseil supérieur, prévu par le statut, ne ferait que retarder cette désignation (...) et se sont résolus à apporter collectivement leurs voix à M. Guillaud. Enfin, au terme de cette élection, ils considèrent qu'il est indispensable de rendre compte à leurs organisations professionnelles de cette situation, afin d'en tirer toutes conséquences pour l'exercice de leur mandat. »

Les représentants de la presse ont donc finalement voté pour M. Guillaud. A la rédaction de l'AFP, le soulagement était effectif même si certains journalistes soulignaient que M. Guillaud avait dirigé les non-grévistes de l'ORTF en mai 1968.

La Société des journalistes exprimait l'espoir que l'élection de M. Guillaud *« marquerait le rétablissement de la primauté de l'information sur la bureaucratie et que tout projet aura pour souci premier le rayonnement mondial de l'agence »*.

Le conseil d'administration, quant à lui, avait publié un communiqué final : *« Le déficit cumulé au 31 décembre 1986 est de 203 millions de francs. Devant cette situation, le conseil rappelle que le plan d'économies doit être appliqué dans les chiffres et dans les délais. Le conseil estime qu'il appartient au nouveau président d'appliquer ce plan d'économies.*

» M. Jean-Louis Guillaud, nouveau président, devra, pour ce faire, suivre les recommandations de la commission financière de l'AFP. En outre, le conseil d'administration demande la consolidation des prêts, condition indispensable à la survie de l'agence. Enfin, il demande expressément au nouveau président de lui présenter dans un délai de deux mois les mesures de redressement qu'il aura élaborées. »

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 28 janvier.

YVES-MARIE LABÉ.

M. MICHEL NOIR invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 25 janvier de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien député RPR du Rhône répondra aux questions d'André Passeron et de Bruno Dethomas du *Monde* et de Jean-Yves Hollinger et de Gilles Leclerc de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Le Conseil constitutionnel annule la loi sur le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence

Le Conseil constitutionnel a déclaré, le vendredi 23 janvier, contraire à la Constitution la loi transférant à la juridiction judiciaire le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence.

Le Conseil constitutionnel avait été saisi, le 24 décembre 1986, par les députés socialistes, après l'adoption définitive d'une proposition de loi, rédigée par M. Michel d'Ornano, député UDF du Calvados, qui, modifiant l'ordonnance du 1er décembre 1986 sur la liberté des prix et de la concurrence, avait transféré à la cour d'appel de Paris le contentieux des décisions du Conseil de la concurrence instauré par cette ordonnance. A l'origine, il était prévu que ce recours serait possible auprès du Conseil d'Etat.

Le Conseil constitutionnel admet dans sa décision que le législateur a la possibilité *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, d'unifier les règles de compétence juridictionnelle au sein de l'ordre juridictionnel principalement intéressé »*. Il estime donc que la loi annulée pouvait, sans méconnaître ce principe fondamental, unifier sous l'autorité de la Cour de cassation la totalité du contentieux en matière de droit de la concurrence.

Mais le Conseil a, d'autre part, considéré que la loi attaquée avait *« pour effet de priver les justiciables d'une des garanties essentielles de leur défense »*. En effet, la cour d'appel de Paris qui aurait eu à connaître, aux termes de la loi contestée, des recours contre les décisions du Conseil de la concurrence *« ne pourrait prononcer aucune mesure de sursis à exécution »*. Or, a jugé le Conseil constitutionnel, *« compte tenu de la nature non juridictionnelle du Conseil de la concurrence, de l'étendue des injonctions et de la gravité des sanctions pécuniaires qu'il peut prononcer, le droit pour le justiciable (...) de demander et d'obtenir (...) un sursis à exécution de la décision attaquée, constitue une garantie essentielle des droits de la défense »*. C'est pour avoir négligé cette possibilité offerte aux justiciables que la loi attaquée a été déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

Sur le vif

A la vôtre !

Allez, les mecs, pas de panique ! Vous allez pouvoir continuer à picoler et à tuer au volant en toute sécurité. Il me fait bien marrer, Chalandon ! A quoi ça sert de forcer sur les peines de prison ? De toute façon, elles sont pas appliquées. Rien n'empêchait de le foutre en tôle, le chauffard responsable de la mort atroce de cette gamine. Mais non, ça, pas question. Il n'y a aucune raison de le punir. C'est jamais qu'un accident, un banal accident de la route.

Là maintenant, depuis quarante-huit heures, on s'émeut, on s'indigne, on fait les gros yeux, les gros bras. Ça va changer, ça va barder. On va voir ce qu'on va voir. Quoi ? Rien. Je vous fiche mon ticket de péage que d'ici deux mois ça fera comme pour le port de la ceinture de sécurité en ville. Est-ce qu'une seule fois un flic vous a demandé de l'attacher ? Je ne parle même pas de payer l'amende.

L'alcootest, c'est pareil. Ils existent, les appareils. On les a, ils marchent très bien, pas de problème, simplement on s'en sert pas. On va dépenser des millions pour inciter nos gosses à boire de la limonade, « apéro-macho, apéro-bobo », s'ils doivent reconduire les copains après le bal du samedi soir. Pas la peine de se fatiguer à essayer de les persuader. Vaut mieux les dissuader : allez, viens un peu souffler dans mon ballon. Tiens, à propos, qu'est-ce que c'est que cette histoire de seuil, de taux maximal situé à 0,8 g/l ? Il est beaucoup plus bas chez la plupart de nos voisins. Encore une tolérance intolérable.

Dernier point, de loin le plus important : le retrait du permis de conduire. S'il y a mort d'homme, le minimum ce serait d'empêcher la récidive en le supprimant, le permis, terminé : t'as qu'à prendre le train ou l'autocar.

Mais ça, c'est pas pensable. Faut pas rêver. Ils sont pas fous nos politiciens. Ça vote pas, les morts. Alors autant se mettre bien avec les assassins.

CLAUDE SARRAUTE.

Le numéro du « Monde » daté 23 janvier 1987 a été tiré à 499 595 exemplaires